



Programme de prévention

Service du génie

Ville de Saint-Sauveur

2025

Table des matières

1	Principes généraux	5
2	Lois et règlements	6
3	Responsabilités générales	8
4	Politiques.....	10
4.1	Politique en santé et sécurité du travail	10
4.2	Politique sur l'alcool et les drogues au travail	11
4.3	Politique contre la violence	11
4.4	Politique contre le harcèlement en milieu de travail	15
4.5	Politique des mesures disciplinaires	15
5	Gestion de la prévention	16
5.1	Hiérarchie des moyens de prévention	16
5.2	Analyse de risque et priorisation des actions	17
5.3	Accueil des nouveaux travailleurs	18
5.4	Engagement des entrepreneurs externes	19
5.5	Comité santé sécurité	19
5.6	Comité santé sécurité	20
5.7	Représentant santé sécurité	20
5.8	Agent de liaison	20
5.9	Déclaration de risque par les travailleurs.....	20
5.10	Refus de travail	20
5.11	Retrait préventif.....	21
5.12	Formation	21
5.13	Pause-sécurité	21
5.14	Inspection du milieu de travail.....	22
5.15	Analyse sécuritaire de tâche.....	22
5.16	Mesures disciplinaires.....	22
5.17	Retrait préventif.....	23
5.18	Refus de travail	23
5.19	Calendrier annuel des activités.....	23
5.20	Tableau de suivi des activités	24
5.21	Plan d'action annuel direction	24
5.22	Programme de santé	24
5.23	Listes des matières dangereuses et des contaminants.....	25
5.24	Programme de santé	25
5.25	Programme de protection respiratoire	25
5.26	Programme d'entretien préventif.....	25
6	Premiers soins et mesures d'urgence.....	26
6.1	Plan des mesures d'urgence	26
6.2	Procédures d'évacuation	26
6.3	Issues de secours	26
6.4	Secouristes	27
6.5	Trousses de premiers soins.....	27
6.6	Extincteur portatif.....	27
6.7	Détecteur de fumée	27
6.8	Détecteur de monoxyde de carbone.....	27
6.9	Douche oculaire	28
6.10	Numéros d'urgence.....	28
7	Accidents de travail.....	29
7.1	Procédure à suivre pour les travailleurs	30
7.2	Procédure à suivre par les gestionnaires	31
7.3	Procédure en cas d'accident de la route	33
7.4	Registre des accidents, des premiers secours et des premiers soins.....	33
7.5	Déclaration, enquête et analyse d'accident ou d'incident.....	34
7.6	Procédure d'assignation temporaire	35

8 Équipements de protection individuelle (EPI)	36
9 Fiches de prévention par risque.....	39
Air - Contaminant - Moisissures 2.....	40
Air - Contaminant (Silice cristalline) 4.....	42
Air - Contrôle des contaminants – Aspiration / Ventilation 4	45
Air - Contrôle des contaminants – Protection respiratoire 4.....	47
Air - Monoxyde de carbone et Oxyde d'azote 4	53
Allergie - Piqûre insectes 4.....	55
Animaux - Maladie (Maladie de Lyme) 3.....	57
Animaux - Maladie (Virus du Nil occidental) 3.....	59
Animaux - Maladies (Rage) 4.....	60
Animaux - Maladies (Zoonoses) 3.....	62
Animaux domestiques 3	64
Animaux en milieu naturel 3.....	66
Bouteilles de gaz 4	68
Bruit 3.....	70
Chaleur / Coup de chaleur 4.....	74
Chantier - Risques des visiteurs 4.....	80
Chute de hauteur – Général 4.....	82
Chute de hauteur – Garde-corps 4.....	84
Chute de hauteur – Ligne d'avertissement 4.....	88
Chute de hauteur – Limitation de déplacement du travailleur 4.....	92
Chute de hauteur – EPI arrêt de chute (harnais) 4.....	95
Chute de même niveau 3.....	101
Chute de même niveau – Extérieur 3	103
Circulation – Stationnement 3.....	105
Circulation - Travail près d'un chemin public 4.....	107
Circulation - Véhicule / Équipement lourd - Manœuvre de recul - Chantier 4.....	109
Circulation - Véhicule / Équipement lourd – Piétons 4	111
Coupure - Arête vive / Verre brisé 2.....	115
Coupure – Couteau à lame rétractable 2	117
Échafaudage - Général 4.....	119
Échafaudage sur cadre métallique et mobile 4	121
Échelle 4	126
Escabeau 4.....	129
Électricité - Cadenassage / Contrôle des énergies 4	132
Électricité - Installations / Appareils 3.....	138
Électricité - Génératrice portative 4	142
Empilage / Rangement – Bureau 3	144
Entreposage / Empilage 4	145
Entreposage - Palettier 4.....	147
Entretien / Aménagement des lieux 2.....	157
Entretien / Aménagement des lieux - Installations sanitaires 2.....	159
Entretien espaces verts - Outils manuels 3.....	160
Ergonomie de bureau 2	162
Ergonomie - Général 3	166
Ergonomie - Manutention de charges 3	171
Espace clos 5	178
Froid 4.....	180
Levage de charge - Chariot élévateur 4	182
Levage de charge - Palan / Portique / Pont roulant 5	186
Levage de charge – Élingage 4.....	190
Levage de travailleur - Ascenseur et monte-charge 4.....	192
Levage de travailleur - Nacelle chariot élévateur 4	194
Levage de travailleur - Plateforme élévatrice 4	197
Levage de véhicule au sol – Cric / Vérin 4	200
Lignes électriques aériennes 5.....	202
Mesures d'urgence - Douche oculaire 4.....	207
Mesures d'urgence – Extincteur portatif 4.....	216

Noyade – Eau 4	221
Noyade – Glace 4	223
Orage 4	231
Outil - Utilisation sécuritaire 4	233
Outil manuel 1	235
Plantes toxiques 2	237
Produits dangereux - SIMDUT 2015 4	239
Produits dangereux – Renversement d'essence / Diesel 4	251
Risque biologique – Préposé Eaux et Travaux publics 4	253
Risque biologique – Tétanos 4	260
Risques psychosociaux - Agression / Clientèle difficile 2	262
Risques psychosociaux - Événement potentiellement traumatique (ÉPT) 4	264
Risques psychosociaux - Harcèlement / Incivilité 3	271
Santé psychologique 3	273
Risques psychosociaux - Violence 3	275
Risques psychosociaux - Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel 3	277
Télétravail 3	279
Tranchée et excavation 4	281
Travail seul dans un lieu isolé 5	290
Travail sous un équipement 4	292
Véhicule / Équipement lourd hydraulique 5	294
Véhicule Classes 1-2-3-5 4	297
Véhicule	299
10 ANNEXES	300
Programme de cadenassage	301
Programme d'entrée en espace clos	301
Programme de protection respiratoire	301
Programme de santé	301

1 Principes généraux

Introduction

Le programme de prévention est un outil de gestion servant à identifier les risques à la santé et à la sécurité du travail, de manière à les contrôler et ainsi réduire leur incidence sur le milieu de travail.

La mise en place du programme de prévention souligne l'engagement de la direction envers le bien-être de ses travailleurs, de ses sous-traitants et de sa clientèle et répond à ses obligations légales.

Il appartient à tous les travailleurs de connaître, d'appliquer et de respecter ce programme de prévention. Ce dernier a été conçu dans le but d'éliminer les risques d'accidents et d'incidents sur le lieu de travail ou à tout le moins, les diminuer.

En cas de manquement au programme de prévention établi, l'organisation se réserve le droit d'émettre un avis disciplinaire, conformément à la procédure disciplinaire prévue. Pour les mêmes raisons, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout contrat avec un sous-traitant.

But

La Ville de Saint-Sauveur a conçu ce programme de prévention afin de se conformer à ses obligations légales et de maintenir un milieu de travail sécuritaire. Ce document précise les risques propres aux établissements et les méthodes de travail sécuritaires adoptées pour prévenir tout risque d'accident sur le lieu de travail. Ce programme cherche également à protéger la santé et la sécurité des travailleurs en éliminant les risques à la source et à sensibiliser les travailleurs.

Portée

Le programme de prévention s'applique à tous les membres de la direction et aux travailleurs de la Ville, à ses sous-contractants ainsi qu'à toute personne pénétrant sur les lieux de travail sous la gouverne de la Ville.

Coordination du programme

La mise en œuvre de ce programme de prévention sera coordonnée par madame Julie Lapointe.

Révision du programme de prévention

La direction et le comité santé sécurité évaluent l'efficacité du programme de prévention et y apportent les modifications nécessaires:

- Lorsque les conditions relatives aux risques sont modifiées;
- L'évaluation de l'efficacité du programme se fait au moyen des données recueillies auprès de diverses sources, telles que :
 - La nature des conditions de travail et des tâches accomplies;
 - Les rapports d'inspection et les évaluations du milieu de travail;
 - L'examen du registre des premiers soins et premiers secours et des rapports d'enquête et analyse d'accident;
 - L'intervention d'un inspecteur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
 - Les recommandations du comité de santé et de sécurité.

2 Lois et règlements

Voici quelques lois et règlements s'appliquant à la santé sécurité du travail :

Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)

- Est une loi d'ordre public
- A pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs
- Établit les mécanismes de participation des travailleurs et de leurs associations, ainsi que des employeurs et leurs associations à la réalisation de cet objet
- Articles 236 et 237 :
- Établissement des montants des constats d'infraction qui peuvent être émis par la CNESST
- Article 241:
- Lorsqu'une personne morale a commis une infraction, tout administrateur, dirigeant, employé ou représentant de cette personne morale qui a prescrit ou autorisé l'accomplissement de l'acte ou de l'omission qui constitue l'infraction ou qui y a consenti est réputé avoir participé à l'infraction et est passible de la même peine qu'une personne physique, que la personne morale ait ou non été poursuivie ou déclarée coupable.
- Plus de 50 règlements sont édictés par cette loi, notamment :
 - Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)
 - Code de sécurité des travaux de construction (CSTC)
 - Règlement sur les normes minimales de premiers secours et premiers soins (RNMPSPS)
 - Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (RICPD)

Loi concernant le droit criminel (Code criminel)

- A pour objet la défense de la personne
- Article 217.1 :

Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche, ou est habilité à le faire, de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui
- Article 219.1 :

Est coupable de négligence criminelle quiconque :

 - a) Soit en faisant quelque chose
 - b) Soit en omettant de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir

Montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou la sécurité d'autrui

Définition de Insouciance déréglée et téméraire :

Montre un écart marqué et important par rapport à ce que ferait une personne raisonnablement prudente dans les mêmes circonstances.
- Article 220 et 221
Pénalités pour négligence criminelle

PÉNALITÉS NÉGLIGENCE CRIMINELLE		
Articles code criminel	Personne morale	Personne physique
Article 220 Négligence criminelle causant la mort	Amende sans limite maximale	Peine maximale d'emprisonnement à perpétuité
Article 221 Négligence criminelle causant des lésions corporelles	Amende sans limite maximale	Peine maximale de 10 ans d'emprisonnement

Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

- A pour objet de moderniser le régime de santé et de sécurité du travail en matière de prévention et de réparation des lésions professionnelles;
- Elle modifie notamment la LATMP et la LSST et plusieurs règlements qui en découlent.

Code de sécurité routière (CSR)

- Régit l'utilisation des véhicules sur les chemins publics et, dans les cas mentionnés, sur certains chemins et terrains privés ainsi que la circulation des piétons, des cyclistes et autres usagers de la route.
- Article 497
- Sous réserve d'un règlement adopté par une municipalité, nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci.

Tome V du MTQ (abonnement requis aux publications du Québec pour y accéder)

- Présente l'ensemble des normes du ministère du Transport relatives à la signalisation des routes et des voies cyclables
- Normalise également la signalisation pendant les travaux sur les chemins publics.

Loi sur les accidents et les maladies professionnelles (LATMP)

- A pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qu'elles entraînent pour les bénéficiaires.
- Plus de 50 règlements sont édictés par cette loi, notamment :
 - Le règlement sur les maladies professionnelles (RMP)
 - Le règlement sur le barème des dommages corporels (RBDC)

3 Responsabilités générales

Direction générale

- Faire la promotion de son engagement en matière de santé et sécurité;
- Inclure les principes de santé et de sécurité du travail à toutes les étapes de réalisation du travail en misant sur une gestion intégrée de la santé et sécurité du travail;
- Nommer des responsables et s'assurer du bon suivi des activités de santé et de sécurité dans le milieu de travail;
- Assurer un milieu de travail sain;
- Prendre les mesures correctives nécessaires;
- Déterminer et faire connaître les priorités de l'organisation en matière de santé et de sécurité en collaboration avec le comité de santé et sécurité;
- Mettre en œuvre la procédure disciplinaire en cas de manquement aux procédures de travail.

Directeur / Contremaître / Gestionnaire

- S'assurer de la collaboration des sous-traitants en qui a trait aux questions de santé et de sécurité du travail;
- Former et informer les travailleurs concernant les méthodes et les procédures de travail sécuritaires ainsi que de l'utilisation des équipements de protection individuelle requis;
- Assurer un milieu de travail sain;
- Prendre les mesures correctives nécessaires;
- Mettre en œuvre la procédure disciplinaire en cas de manquement;
- Encadrer les travailleurs et s'assurer que ces derniers appliquent des méthodes de travail sécuritaires;
- Ne pas mettre en danger sa santé et sa sécurité ou celles des autres personnes dans le cadre de son travail.

Comité de santé et sécurité

- Faire des recommandations relatives au programme de prévention;
- Participer à l'évaluation des risques;
- Choisir les équipements de protection individuelle requis;
- Participer, lorsque requis, à l'élaboration des programmes de formation et d'information en matière de santé et de sécurité qui répondent aux besoins de l'organisation;
- Évaluer les rapports d'enquête et analyse d'un accident;
- Mener l'inspection du milieu de travail.

Représentant SST

- Mener l'inspection du milieu de travail
- Recenser et signaler les risques pouvant provoquer des lésions professionnelles
- Faire des recommandations, par écrit, au comité santé sécurité
- Porter plainte à la CNESST

Travailleur

- Prendre connaissance du programme de prévention;
- Mettre en pratique les consignes sécuritaires prévues au programme de prévention;
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles; signaler tout risque identifié à son supérieur immédiat
- Ne pas mettre en danger sa santé et sa sécurité ou celles des autres personnes dans le cadre de son travail.

Entrepreneur

- Prendre connaissance du programme de prévention;
- Mettre en pratique les consignes sécuritaires prévues au programme de prévention;
- S'engager par écrit à respecter le programme de prévention;
- Fournir un programme de prévention conforme aux normes s'il effectue des tâches occasionnant des risques distincts de ceux présents sur le lieu de travail en temps normal;
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pouvant être occasionnés par ses travaux;
- Ne pas mettre en danger sa santé et sa sécurité ou celles des autres personnes lors de l'exécution de ses tâches.

4 Politiques

4.1 Politique en santé et sécurité du travail

Énoncé de principe

Considérant que la santé et la sécurité du travail (SST) sont des éléments fondamentaux de notre concept d'amélioration continue de la qualité, la direction de la Ville désire signifier sa volonté d'éliminer ou de contrôler les risques d'accidents du travail et/ou des maladies professionnelles, et d'assurer le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire afin de conserver à son emploi un personnel qualifié.

La direction de la Ville entend intégrer les valeurs associées à la santé et à sécurité du travail à tous les niveaux, c'est-à-dire dans l'organisation même du travail, dans la gestion des ressources humaines, dans l'entretien des équipements, dans l'achat des matières et, enfin, dans les relations avec les sous-traitants.

Rôles et responsabilités générales

La direction s'engage à planifier et à diriger les activités nécessaires à la réalisation des objectifs de SST et à fournir les moyens raisonnables à la poursuite de ces objectifs.

La direction s'assure de l'atteinte des objectifs en matière de SST et soutient les intervenants dans la planification et la mise en œuvre des activités de SST.

Le supérieur immédiat favorise, chez les travailleurs dont il est responsable, la mise en pratique des objectifs de SST par tout moyen qu'il juge raisonnable.

Le travailleur respecte les règles de sécurité, accomplit ses fonctions de façon à ne pas s'exposer ou exposer ses collègues de travail à un risque d'accident et participe aux activités de prévention.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour faire de notre établissement un lieu de travail où vous-même et vos collègues pourrez travailler en toute sécurité.

La santé et la sécurité, c'est l'affaire et la responsabilité de chacun !

Direction (signature)

4.2 Politique sur l'alcool et les drogues au travail

Consultez les politiques

[Lien Politique relative à l'usage de drogues, alcool et de médicaments sur les lieux de travail](#)

[Lien Procédure à suivre en cas de capacités affaiblies](#)

4.3 Politique contre la violence

La Ville s'engage à fournir un environnement de travail exempt de violence, afin que la sécurité et la dignité de chaque employé soient respectées.

De ce fait, aucun comportement allant à l'encontre de la présente politique et des lois qui s'appliquent ne sera toléré. Cette politique vise tous les niveaux hiérarchiques, les fournisseurs, les clients et toutes autres personnes avec lesquelles la Ville fait affaire. Il est de la responsabilité des employés et de la direction de maintenir un environnement de travail sécuritaire et respectueux pour tous.

La présente politique s'applique sur les lieux de travail ou à tout autre endroit où des activités professionnelles ont lieu. Elle permet également d'établir le processus d'intervention à appliquer lorsqu'une plainte est déposée ou signalée à l'employeur ou à ses représentants.

Violence en milieu de travail

La violence en milieu de travail peut prendre plusieurs formes. Elle peut être physique ou psychologique et elle inclut la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

La **violence physique** se manifeste par l'emploi de force physique envers une ou plusieurs personnes pouvant causer un préjudice physique, sexuel ou psychologique. (p. ex., coups de poing, bousculade, gifles, étranglement).

La **violence psychologique** se manifeste par des propos ou des actions qui peuvent être répétés ou non, et ce, envers une ou plusieurs personnes. Ces comportements entraînent de l'humiliation, une offense ou de la détresse (p. ex., critiques répétées, manipulation, menaces, dénigrement).

La **violence conjugale** se manifeste entre deux individus qui sont liés, ou qui ont été liés par le passé, dans une relation amoureuse, intime ou conjugale. Ce type de violence implique souvent une dynamique de contrôle.

La **violence familiale** se produit lorsqu'un individu a un comportement abusif afin de contrôler ou de faire du tort à un membre de sa famille ou à une personne qu'il fréquente. Elle peut se manifester par différentes formes de maltraitance physique et psychologique, ou par de la négligence.

La **violence à caractère sexuel** est un comportement non désiré à connotation sexuelle pouvant se manifester physiquement, verbalement ou par tout autre comportement fondé sur le sexe portant ainsi atteinte à la dignité de femmes et d'hommes.

Responsabilités de l'employeur

La Ville doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucun employé ne subisse de violence au travail. Toute personne ayant connaissance d'une situation de violence dans le milieu de travail doit informer la personne-ressource citée dans la présente politique ou la direction afin qu'elle puisse agir.

La direction doit prendre les mesures appropriées à l'endroit de toute personne faisant preuve de violence au travail envers un autre employé.

Le nom du plaignant ne sera pas divulgué ni les circonstances entourant la plainte, sauf si cela est nécessaire dans le cadre de l'enquête, afin de prendre des mesures correctives ou de faire respecter la loi.

Droits et responsabilités des employés

Vous avez le droit de travailler dans un milieu de travail exempt de violence.

Vous avez la responsabilité de travailler de façon professionnelle et de résoudre les problèmes sans avoir recours à la violence. Si vous êtes incapable de résoudre un problème, parlez-en à votre gestionnaire.

En tant qu'employé, vous avez le devoir de signaler à votre gestionnaire tout incident de violence qui se produit dans le milieu de travail et coopérer à l'enquête qui pourrait en découler.

Toute personne qui fournit des renseignements dans le cadre d'une enquête ou qui prend part au processus doit préserver la confidentialité de ces informations à moins que leur divulgation soit nécessaire.

Un employé qui est victime de violence en milieu de travail, y compris de la violence dans sa vie personnelle susceptible d'avoir des répercussions dans le milieu de travail, est encouragé à en parler à l'une des personnes-ressources citées dans la présente politique. Les mesures appropriées seront prises afin d'assurer sa sécurité et celles de ses collègues de travail.

Procédure de signalement

- 1- Signalez tout incident de violence. Tous les renseignements sur l'incident seront consignés par écrit.
- 2- Le gestionnaire doit signaler tous les incidents à la personne responsable de la politique.
- 3- Lorsque vous croyez être victime de violence, si vous êtes à l'aise de le faire, parlez immédiatement à la personne ou aux personnes dont les gestes, le comportement ou les remarques vous offensent. Informez la personne de façon claire et ferme que son comportement offensant doit cesser. Notez la date, l'heure, l'endroit, les détails de l'incident ainsi que le nom des témoins s'il y a lieu et envoyez une copie du document au responsable de la présente politique.
- 4- Dans le cas où votre intervention ne permet pas de mettre fin au comportement ou si vous n'êtes pas à l'aise de parler directement à la personne concernée, demander conseil à votre gestionnaire ou au responsable de la présente politique. Cela vaut également si vous êtes témoin d'une situation qui pourrait affecter un autre employé.

- 5- Une rencontre sera faite avec votre gestionnaire et le responsable de la politique. À la suite de cette rencontre, une première évaluation de la situation sera faite afin de déterminer s'il y a bien eu une infraction à la présente politique et si une enquête officielle est requise.
- 6- À la suite de l'évaluation initiale, si le résultat permet de conclure que la plainte ne justifie pas de mener une enquête, des recommandations seront faites afin de régler rapidement la situation de façon informelle, par exemple, au moyen d'une discussion entre les deux personnes concernées ou d'une séance de médiation.

Processus d'enquête

Si l'évaluation d'une plainte permet de conclure qu'une enquête est requise, le gestionnaire et le responsable de la politique doivent respecter les éléments mentionnés ci-dessous.

- 1- Il est de la responsabilité du gestionnaire et du responsable de la politique de respecter le processus d'enquête prévu.
- 2- Les employés visés doivent coopérer à l'enquête et fournir les renseignements détaillés sur l'incident vécu ou dont ils ont été témoins.
- 3- Le gestionnaire et le responsable de la politique devront présenter les conclusions de l'enquête à la direction.

Enquête

Une enquête sera entreprise rapidement et sera menée de façon exhaustive.

Elle sera juste et impartiale afin d'assurer un traitement équitable de la plainte autant pour le plaignant que pour la personne mise en cause. Elle prendra en compte les intérêts des parties concernées et saura préserver la confidentialité des renseignements fournis.

L'enquête vise à chercher les faits et les preuves; c'est pourquoi des entrevues pourraient être nécessaires.

Fausse plainte et mesures disciplinaires

Mesures disciplinaires

Dans le cas où la plainte est fondée, des mesures disciplinaires seront prises envers la ou les personnes fautives en fonction de la gravité de la situation dénoncée. Ces mesures peuvent aller jusqu'au congédiement.

Fausse plaintes

Dans le cas où la Ville a des motifs raisonnables de croire qu'une fausse plainte a été déposée, une enquête sera alors ouverte afin d'établir le caractère vexatoire, frivole ou de mauvaise foi de la plainte. Par la suite, l'imposition de mesures disciplinaires sera faite en fonction des circonstances entourant la plainte et du préjudice causé à la personne faisant l'objet de la plainte. En fonction de la gravité établie, une sanction pouvant aller jusqu'au congédiement pourrait être appliquée.

Les responsables de l'application de la présente politique sont :

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Formulaire de signalement

Ce formulaire doit être utilisé afin de signaler tout comportement qui va à l'encontre de la **Politique de prévention de la violence**.

Nom du plaignant :	
Lieu de travail du plaignant :	
Identité de la personne visée par la plainte :	
Date de l'incident ou des incidents allégués :	
Heure de l'incident ou des incidents :	
Lieux de l'incident ou des incidents :	
Identité de la personne à qui l'incident a été signalé :	

Description détaillée de l'incident ou des incidents : Veuillez fournir le plus de détails possible (gestes, contacts physiques, etc.)

Identité des témoins de l'incident ou des incidents :	

Par la présente, je confirme que les informations fournies sont exactes et de bonne foi. J'accepte que ces informations soient divulguées aux personnes impliquées dans la gestion et l'enquête de cette plainte.

Signature du plaignant :	Signature du responsable de la politique :
Date :	Date :

Ressources

SOS Violence conjugale 24/7	1-800-363-9010	https://sosviolenceconjugale.ca/fr
Info-aide violence sexuelle	1-888-933-9007	https://infoaideviolencesexuelle.ca/
Aide aux hommes en difficultés conjugales	514-384-6296	https://www.serviceaideconjoint.org/fr/
Liste des organismes pour l'aide aux hommes en difficulté		https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/organismes-aide-hommes-en-difficulte
Aide et ressources pour les Autochtones		https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/aide-ressources-autochtones

4.4 Politique contre le harcèlement en milieu de travail

[Lien Politique contre le harcèlement psychologique en milieu de travail](#)

4.5 Politique des mesures disciplinaires

[Lien Politique des mesures disciplinaires](#)

5 Gestion de la prévention

5.1 Hiérarchie des moyens de prévention

Lorsque les risques ont été identifiés et analysés, il faut choisir les correctifs à mettre en place.

Il faut tenter d'éliminer le risque à la source.

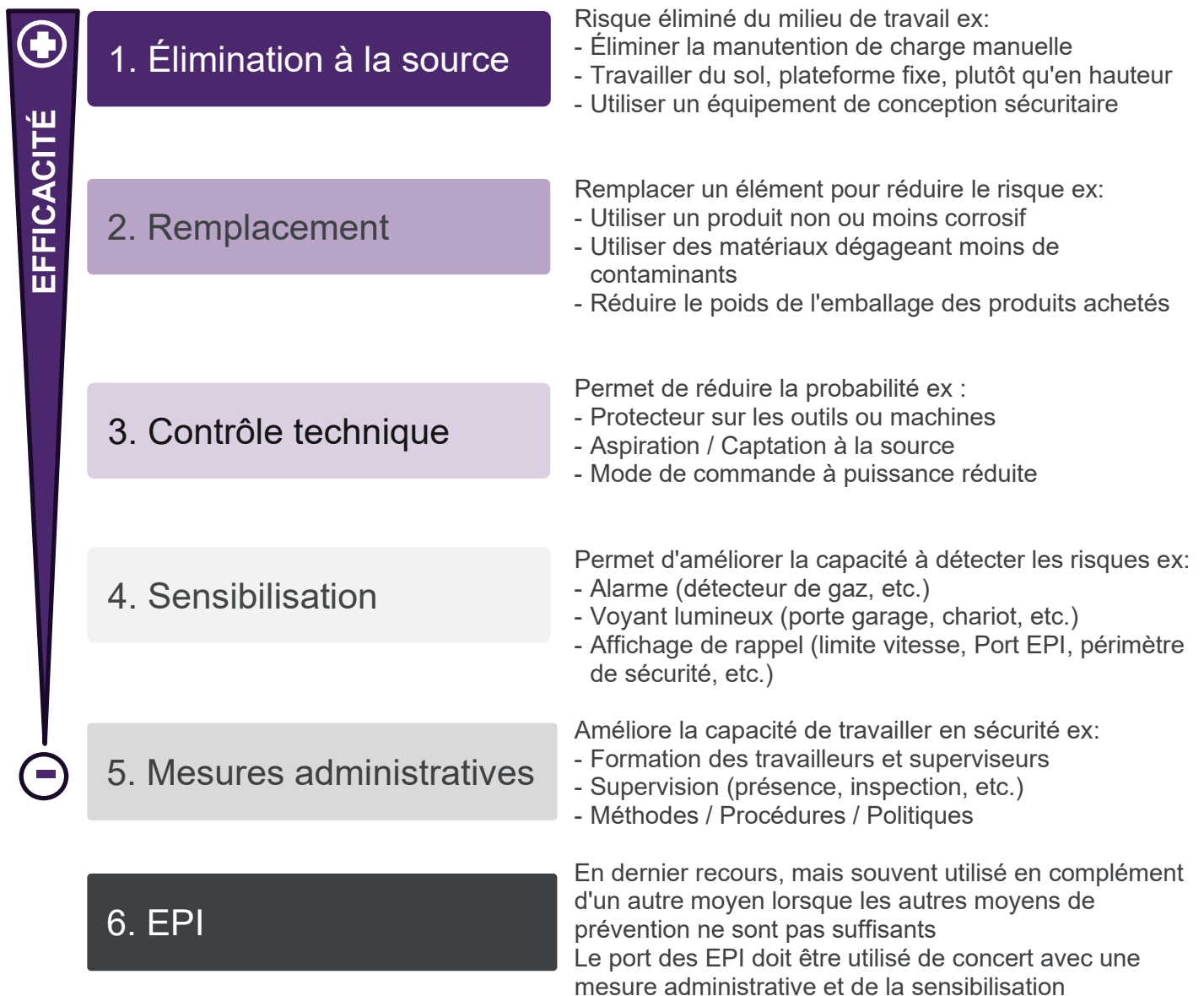
Lorsque ce n'est pas possible, il faut appliquer les mesures correctives en suivant la hiérarchie.

Il faut s'assurer que les mesures respectent minimalement la réglementation.

On doit mettre au moins 2 mesures correctives en place pour chaque risque lorsqu'on n'élimine pas les risques à la source

Il faut mettre des moyens de contrôle pour maintenir les mesures préventives

[Lien hiérarchie des mesures de prévention - CNESST](#)



5.2 Analyse de risque et priorisation des actions

Voici une méthode permettant d'analyser les risques et de prioriser les correctifs au plan d'action

Cette méthode a été utilisée pour établir la priorité indiquée sur les fiches de prévention du présent programme de prévention

Évaluation du niveau de risque	Gravité Faible Premiers soins Lésion superficielle	Gravité Modérée Soins médicaux Atteinte temporaire	Gravité Élevée Amputation / Décès Atteinte permanente
Probabilité Faible Présence de mesure de prévention Fréquence d'exposition : Rare à 1 x jour / occasionnelle	Risque corrigé Contrôle des correctifs suffisant	2 Faible	4 Élevé
Probabilité Élevée Absence de mesure de prévention Fréquence d'exposition : Plusieurs fois par jour / Constante	1 Très faible	3 Modéré	5 Très élevé

5.3 Accueil des nouveaux travailleurs

Lien Fiche d'accueil SST et engagement du nouveau travailleur / de la nouvelle travailleuse

But

Cette procédure vise à faciliter l'intégration sécuritaire des nouveaux travailleurs de l'organisation, en réduisant les risques d'accident reliés à la méconnaissance du milieu de travail et des risques qui y sont associés.

Portée

Cette procédure s'applique en totalité, à tous les nouveaux travailleurs de la Ville, aux étudiants embauchés pour la période estivale, ainsi qu'aux entrepreneurs externes, peu importe leur poste

Accueil

Dès la première journée de travail, un responsable de l'organisation (soit le supérieur immédiat ou une autre personne nommée par la direction) doit être désigné pour rencontrer et accueillir le nouveau travailleur.

Information – sécurité du travail

Lors de cette rencontre, le responsable doit faire connaître au nouveau travailleur :

- La structure de l'organisation en matière de santé et de sécurité du travail (ex : programme de prévention, comité SST, premiers secours, plan d'urgence, inspection);
- Les procédures à suivre en cas d'accident (ex : déclaration de l'accident, enquête, assignation temporaire);
- Les équipements de protection individuelle requis pour son travail ainsi que les modes d'utilisation et d'entretien préconisés pour ces équipements.

Visite des lieux

Le responsable doit faire visiter les lieux au nouveau travailleur. Lors de cette visite, les points suivants doivent être abordés :

- Présentation des collègues, supérieur immédiat, représentant santé sécurité, membres du comité;
- Premiers soins (localisation des trousse de premiers secours, du registre de premiers soins, nom des secouristes, emplacement et fonctionnement des douches oculaires, etc.);
- Mesures d'urgence (sorties de secours, extincteurs, point de rassemblement, procédure évacuation, etc.);
- Identification des risques propres au poste de travail du travailleur, des mesures de prévention en vigueur et des comportements attendus;
- Localisation des équipements de protection individuelle.

Évaluation – besoins de formation

Les besoins de formation du nouveau travailleur ou du travailleur muté devront être identifiés en tenant compte des connaissances requises pour assurer l'exécution sécuritaire de ses tâches.

Exemples de formation à planifier (en fonction des tâches du nouveau travailleur) :

- Principes d'utilisation d'équipements de levage;
- Procédure de travail en hauteur.

Formation

Selon les risques reliés au poste de travail, il est primordial que la personne reçoive une formation appropriée avant d'entreprendre seule ses nouvelles tâches.

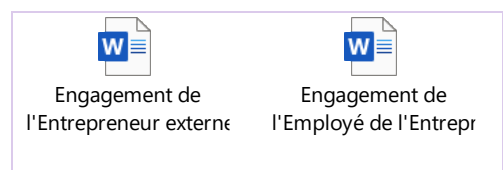
Il appartient à l'organisation de déterminer le contenu de la formation, les critères d'évaluation des acquis et la durée de la période d'entraînement requise.

Planification

Considérant l'importance d'avoir, au sein de l'organisation, des travailleurs compétents qui effectuent leur travail de façon sécuritaire, leur intégration sera planifiée de façon adéquate et professionnelle.

La Ville a prévu une période de temps appropriée afin que le travailleur intègre l'information et la formation reçues avant d'effectuer son nouveau travail de façon sécuritaire. Une évaluation des acquis en matière de santé et de sécurité du travail est souhaitable après quelques semaines d'exécution des nouvelles tâches.

5.4 Engagement des entrepreneurs externes



Règles spécifiques pour l'entrepreneur externe

L'entrepreneur s'engage (avant le début des travaux) à fournir un certificat de conformité émis par la CNESST quant à ses obligations légales.

Tout entrepreneur ou son représentant doit se présenter à la réception de l'organisation.

L'entrepreneur ou son représentant doit remplir le registre des visiteurs et demander le responsable de la maintenance (qui l'accompagnera durant les travaux).

L'entrepreneur reconnaît que ses employés ont les qualifications et la formation requise pour effectuer le travail à la Ville.

L'entrepreneur ou son représentant reconnaît posséder son propre programme de prévention et s'engage à le mettre en application ainsi que celui de la Ville.

5.5 Comité santé sécurité

Lien Rôle et responsabilités des membres du CSS

Un comité santé sécurité est formé pour chaque établissement de plus de 20 travailleurs.

Un comité multiétablissements est formé pour les établissements dont les activités sont de même nature.

5.6 Comité santé sécurité

Un comité santé sécurité est formé pour chaque établissement de 20 travailleurs ou plus.

Un comité multi établissements est formé pour les établissements dont les activités sont de même nature, dont la distance les séparant et l'accès aux bâtiments permettent au comité, au représentant et aux agents de liaison d'exercer leurs fonctions adéquatement.

- Identifier et analyser les risques
- Proposer des mesures pour corriger et contrôler les risques à l'employeur
- Fait la promotion de la santé sécurité

5.7 Représentant santé sécurité

Un représentant santé et sécurité doit être nommé pour chaque établissement comptant plus 20 travailleurs ou plus.

Le représentant est nommé par l'association syndicale ou est élu par vote des travailleurs.

5.8 Agent de liaison

Un agent de liaison doit être nommé dans chaque établissement comptant moins de 20 travailleurs. Ce sont les travailleurs qui votent pour élire l'agent de liaison.

5.9 Déclaration de risque par les travailleurs

Lien Formulaire Déclaration d'une situation dangereuse

Considérant l'importance d'impliquer les travailleurs dans l'identification des risques et des correctifs à apporter, un formulaire est utilisé afin que les travailleurs puissent déclarer les risques qu'ils identifient et proposer des solutions.

Ils seront également invités à le faire lors des pauses sécurité ou en s'adressant à leur supérieur immédiat ou à un membre du comité santé sécurité.

5.10 Refus de travail

Si un travailleur croit qu'une tâche est dangereuse pour lui ou pour une autre personne

Le travailleur doit :

- Aviser immédiatement son supérieur immédiat ou le représentant de l'employeur
- Expliquer pourquoi il considère que la tâche présente un danger
- Demeurer disponible sur les lieux de travail pour exécuter d'autres tâches

L'employeur et le travailleur ou son représentant (représentant à la santé sécurité, représentant syndical ou la personne désignée par le travailleur qui exerce son droit de refus) doivent proposer des mesures et apporter les correctifs pour résoudre le problème ensemble.

Si aucune solution satisfaisante pour le travailleur et l'employeur n'est trouvée, ils peuvent demander l'intervention d'un inspecteur de la CNESST. L'inspecteur détermine si le danger justifie le refus de faire la tâche.

La décision de l'inspecteur entre en vigueur immédiatement et doit être respectée même si l'employeur ou le travailleur ne sont pas d'accord et décide de demander une révision administrative à la CNESST.

5.11 Retrait préventif

La travailleuse enceinte ou qui allaite peut avoir droit à un retrait préventif si l'affectation à un autre poste ou à d'autres tâches est impossible. Cette mesure fait partie du programme : Pour une maternité sans danger. Elle permet à la travailleuse enceinte ou qui allaite d'arrêter de travailler et de recevoir des indemnités de remplacement de revenu.

Le retrait préventif peut être accordé lorsqu'il est impossible pour l'employeur :

- D'éliminer à la source les dangers présents dans le milieu de travail et attestés dans le protocole ou le rapport médicoenvironnemental joint au Certificat visant l'affectation ou le retrait préventif de la travailleuse
- D'adapter le poste de travail ou de modifier certaines tâches de la travailleuse
- D'offrir à la travailleuse une affectation à d'autres tâches qu'elle est en mesure d'accomplir, immédiatement ou plus tard, et qui ne comportent pas de tels dangers.

5.12 Formation

Un programme de formation est utilisé afin s'assurer que les travailleurs ont reçu les formations requises leur permettant d'effectuer leurs tâches de manière sécuritaires.

5.13 Pause-sécurité

Lien Capsule SST

Les gestionnaires effectuent des pauses sécurité afin de :

- Rappeler les règles, procédures et méthodes de travail sécuritaire;
- Signaler un danger et planifier les travaux de manière sécuritaire avant une tâche;
- Corriger la situation lorsque les règles, procédures et méthodes de travail ne sont pas respectées;
- Présenter de nouvelles procédures, règles, méthodes, etc.
- Répondre à des questionnements et préoccupations des travailleurs

5.14 Inspection du milieu de travail

[Lien Inspection chantier](#)

[Lien Inspection établissement](#)

Des inspections du milieu de travail doivent être effectuées par les responsables des services afin de :

- Identifier des situations à risque;
- Vérifier le respect des procédures / méthodes de travail et règles de sécurité;
- Corriger immédiatement ce qui peut l'être;
- Noter les correctifs à apporter, un suivi doit être effectué;
- Assurer le maintien des correctifs apportés antérieurement.

La collaboration, avec le représentant en santé sécurité, le comité santé sécurité et les travailleurs, est encouragée lors des inspections.

5.15 Analyse sécuritaire de tâche



Analyse sécuritaire
de tâche.docx



IDENTIFIER -
CORRIGER - CONTRÔ

L'analyse sécuritaire de tâche est utile afin d'identifier les risques, les prioriser, déterminer les mesures permettant de corriger et contrôler les risques.

On doit effectuer l'analyse sécuritaire de tâche en deux occasions :

- Avant d'effectuer une tâche à risque
- Périodiquement, au moins annuellement

Afin de :

- Établir le plan d'action annuel
- Élaborer des :
 - Fiches de prévention
 - Règles et directives
 - Méthodes de travail
 - Procédures de travail
- Identifier et implanter des :
 - Mesures correctives
 - Mesures de contrôle

5.16 Mesures disciplinaires

Objectif : Assurer un environnement de travail sécuritaire.

Portée : Tous les employés et gestionnaires de l'entreprise.

Obligation : Comme il est de son devoir et son obligation légale de le faire, l'employeur imposera une mesure disciplinaire dans les situations où les règles ou les méthodes de travail sécuritaire n'auront pas été respectées.

Le but d'une mesure disciplinaire est de modifier un comportement présentant potentiellement un risque pour la santé ou l'intégrité du travailleur ou d'une autre personne afin d'assurer la sécurité de tous.

La sévérité de la mesure disciplinaire appliquée est déterminée en fonction de la gravité du risque auquel le travailleur s'est exposé ou a exposé une autre personne.

Une gradation des sanctions, pouvant aller jusqu'au congédiement, sera appliquée.

5.17 Retrait préventif

La travailleuse enceinte ou qui allaite peut avoir droit à un retrait préventif si l'affectation à un autre poste ou à d'autres tâches est impossible. Cette mesure fait partie du programme : Pour une maternité sans danger. Elle permet à la travailleuse enceinte ou qui allaite d'arrêter de travailler et de recevoir des indemnités de remplacement de revenu.

Le retrait préventif peut être accordé lorsqu'il est impossible pour l'employeur :

- D'éliminer à la source les dangers présents dans le milieu de travail et attestés dans le protocole ou le rapport médicoenvironnemental joint au Certificat visant l'affectation ou le retrait préventif de la travailleuse
- D'adapter le poste de travail ou de modifier certaines tâches de la travailleuse
- D'offrir à la travailleuse une affectation à d'autres tâches qu'elle est en mesure d'accomplir, immédiatement ou plus tard, et qui ne comportent pas de tels dangers.

5.18 Refus de travail

Lien procédure

Si un travailleur croit qu'une tâche est dangereuse pour lui ou pour une autre personne

Le travailleur doit :

- Aviser immédiatement son supérieur immédiat ou le représentant de l'employeur
- Expliquer pourquoi il considère que la tâche présente un danger
- Demeurer disponible sur les lieux de travail pour exécuter d'autres tâches

L'employeur et le travailleur ou son représentant (représentant à la santé sécurité, représentant syndical ou la personne désignée par le travailleur qui exerce son droit de refus) doivent proposer des mesures et apporter les correctifs pour résoudre le problème ensemble.

Si aucune solution satisfaisante pour le travailleur et l'employeur n'est trouvée, ils peuvent demander l'intervention d'un inspecteur de la CNESST. L'inspecteur détermine si le danger justifie le refus de faire la tâche.

La décision de l'inspecteur entre en vigueur immédiatement et doit être respectée même si l'employeur ou le travailleur ne sont pas d'accord et décide de demander une révision administrative à la CNESST.

5.19 Calendrier annuel des activités

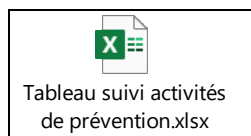


Calendrier annuel
des activités.docx

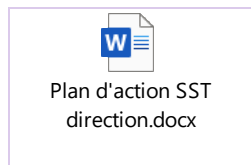
Un calendrier annuel des activités constitue un aide-mémoire. Il est élaboré, maintenu à jour et respecté par les gestionnaires des services.

Le calendrier doit être personnalisé et maintenu à jour.

5.20 Tableau de suivi des activités



5.21 Plan d'action annuel direction



L'employeur, avec le support des gestionnaires, du comité santé sécurité, du (des) représentant(s) santé sécurité et de l'(les) agent(s) de liaison et des travailleurs, doit établir un plan d'action de manière à prioriser les actions nécessaires à corriger et contrôler les risques.

Le plan d'action permet de :

- Lister et prioriser les risques identifiés
- Déterminer le ou les correctifs à apporter ainsi que les moyens de contrôle
- Nommer le responsable et l'échéancier
- Indiquer le niveau d'avancement si désiré

5.22 Programme de santé

Si des travailleurs sont exposés à des risques qui peuvent nuire à la santé des travailleurs tels :

- Amiante
- Silice cristalline
- Bruit
- Risques ergonomiques
- Risque chimiques
- Risque biologiques
- Risques psychosociaux

L'employeur doit inclure ces risques à son programme de prévention et son plan d'action le cas échéant.

Des programmes de santé établis par la CNESST et le ministère de la santé et des services sociaux sont disponibles, pour chacun de ces risques, sur le site de la CNESST.

[Lien Programmes de santé CNESST](#)

Vous pouvez également contacter le CSSS de votre région pour de l'assistance.

5.23 Listes des matières dangereuses et des contaminants

Lien Liste des produits dangereux

L'employeur dresse la liste des matières dangereuses et des contaminants qui peuvent être émis auxquels sont exposés les travailleurs.

La liste doit être maintenue à jour et utilisée afin de s'assurer que les fiches de données de sécurité sont à jour.

Les responsables des achats doivent ajouter les nouveaux produits achetés et retirer les produits qui ne sont plus présents sur les lieux. Un inventaire doit être effectué régulièrement. Vous pouvez utiliser la fiche de prévention : Produits dangereux de ce programme.

5.24 Programme de santé

L'employeur établit le programme des examens de santé qui sont nécessaires au suivi de la santé des travailleurs en tenant compte des matières dangereuses et des contaminants auxquels sont exposés les travailleurs.

Vous pouvez contacter le CSSS de votre région pour de l'assistance.

5.25 Programme de protection respiratoire

Un programme de protection respiratoire a été élaboré et est mis en application.

5.26 Programme d'entretien préventif



Calendrier Entretien
Préventif.docx

Les systèmes et équipements doivent être entretenus régulièrement et vérifiés selon les exigences du fabricant ou au besoin.

Un calendrier, des fiches d'inspection et d'entretien doivent être élaborés conformément aux manuels des fabricants, et constituent le registre d'entretien.

Le registre d'entretien doit être mis à jour au besoin et conservé. Tout document relatif à la conformité doit être conservé avec le registre d'entretien.

6 Premiers soins et mesures d'urgence

6.1 Plan des mesures d'urgence

Un plan des mesures d'urgence est élaboré et disponible en ligne

[Intégrer le lien Plan des mesures d'urgence](#)

6.2 Procédures d'évacuation

Des procédures sont en place afin d'évacuer le personnel en cas d'urgence.

- Des responsables sont nommés et formés
 - Responsable de secteur
 - Responsable de la prise de présence au point de rassemblement
 - Coordonnateur
- Un point de rassemblement est identifié sur les plans d'évacuation, à l'écart de la circulation, des véhicules d'urgence ou de tout autre danger
- Les travailleurs doivent se rendre immédiatement au point de rassemblement en cas d'évacuation
- Le responsable de la prise de présences s'assure que tous les travailleurs sont présents et avise le coordonnateur s'il manque un employé, qui lui informe les pompiers
- Il est interdit de retourner à l'intérieur du bâtiment avant que les pompiers l'autorisent
- Le coordonnateur recevra l'autorisation des pompiers de réintégrer le bâtiment et transmettra l'autorisation aux responsables et employés
- Le coordonnateur informera les responsables et les employés du lieu où ils peuvent se rendre pendant l'évacuation en fonction du temps prévu de l'évacuation, de la température, etc.

6.3 Issues de secours

- Les issues de secours doivent :
 - Être visibles et signalées par une affiche éclairée ou illuminée
 - Ne jamais être obstruées, être dégagées sur 1 100 mm, incluant les couloirs qui y mènent
 - Ouvrir vers l'extérieur
 - S'ouvrir seulement en poussant la porte : jamais verrouillées, aucun loquet à tirer ou pousser
- Le nombre d'issues de secours et la distance entre les issues dépendent de la superficie et du niveau de risque du bâtiment. Les exigences sont établies selon le Code national du bâtiment et le Code national de prévention des incendies.
- Les principales exigences sont :
 - Une aire de plancher doit avoir au moins deux issues donnant sur l'extérieur (CNB art. 3.4.2.1)
 - La distance à parcourir pour atteindre une issue doit être d'au plus 30 m si l'établissement n'est pas entièrement protégé par des gicleurs et 45 m s'il est entièrement protégé par des gicleurs
 - S'il s'agit d'un établissement industriel à risque élevé, la distance maximale est 25 m (CNB art. 3.4.2.5.1)
- Le Code national de prévention des incendies et les normes NFPA, auxquelles il réfère, doivent aussi être respectés. Vous pouvez consulter le service de prévention des incendies de la ville.

[Lien Élaborer un plan de sécurité Multiprévention](#) (consulter l'annexe 2 du document)

6.4 Secouristes

- L'employeur assure la présence de secouriste durant les heures de travail à raison d'au moins 1 secouriste par quart de travail pour 50 travailleurs ou moins et d'un secouriste supplémentaire par tranche de 100 travailleurs.
- La liste des secouristes est maintenue à jour et disponible sur les tableaux d'affichage dans chaque établissement.

6.5 Trousses de premiers soins

[Lien Informations types et format des trousses](#)

- Des trousses de premiers soins sont disponibles dans chaque établissement.
- L'emplacement est identifié par une croix.
- Des trousses de premiers soins sont disponibles dans chaque véhicule.
- Le contenu des trousses est complet, propre, en bon état et renouvelé au besoin.
- Le matériel contenu dans les trousses dépend des risques présents dans le milieu de travail.

[Lien Trousse de premiers soins CNEST](#)

[Lien Accès à la norme CSA Z1220-17 – Contenu des trousses](#)

6.6 Extincteur portatif

- Des extincteurs qui conviennent aux types d'incendies pouvant survenir sont disponibles dans chaque établissement :
- Les extincteurs sont accrochés aux murs aux endroits à risque
- Des extincteurs doivent être apportés lors de travaux mobiles
- Les extincteurs sont inspectés par une firme spécialisée annuellement ou si anomalie détectée
- Des vérifications mensuelles sont effectuées pour vérifier :

6.7 Détecteur de fumée

- Consulter une firme spécialisée détenant une licence d'entrepreneur en système d'alarme incendie et autres les licences de sous-catégories prévues au code si requis pour installer un ou des détecteurs de fumée conformes aux exigences de la norme CAN/ULC – S536 et du Code de sécurité chapitre bâtiment .
- Tester les détecteurs et assurer leur bon fonctionnement mensuellement
- Faire inspecter les détecteurs par une firme spécialisée annuellement; obtenir et conserver un rapport d'inspection.
- Inclure au programme d'entretien préventif

6.8 Détecteur de monoxyde de carbone

- Installer un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone de type industriel si vous utilisez des appareils, équipements à combustion, outils, chauffage, etc. Consulter la fiche de prévention

6.9 Douche oculaire

Des douches oculaires conformes sont installées à proximité des lieux où sont utilisés ou manipulés des produits corrosifs ou toxiques (accessible en 10 secondes)

Des bouteilles de rinçage oculaire sont disponibles près des lieux où sont utilisés des produits corrosifs ou toxiques si la douche oculaire n'est pas accessible immédiatement, les 10 à 15 premières secondes étant décisives pour éviter des blessures et conséquences graves aux yeux.

L'employeur informe les travailleurs de l'emplacement des douches et de la manière de les utiliser.

Les douches et bouteilles sont inspectées et entretenues conformément aux normes et au manuel du fabricant ou les directives sur l'étiquette le cas échéant.

6.10 Numéros d'urgence

[Lien Liste des secouristes et numéros d'urgence](#)

Nom	N° de téléphone	Motif (s)
Urgence Santé	911	Présence d'un blessé grave
Service incendie	911	Incendie, explosion, fuite de gaz, déversement d'un produit, vérification du plan d'urgence
Police locale	911	Incendie, explosion, alerte à la bombe, fuite de gaz, déversement d'un produit, agression, vol
Info-Santé	811	Information sur la santé, malaise non urgent
CNESST	1-844-838-0808	Décès, plusieurs blessés ou blessés graves, plainte ou refus d'un travailleur, informations
Répertoire toxicologique de la CNESST	1-888-330-6374	Information sur un produit dangereux
Centre antipoison	1-800-463-5060	Intoxication de travailleurs par un produit
Canutec	1-613-996-6666	Fuite de gaz, déversement de produit (transport)
Urgence Environnement	1-866-694-5454	Information sur l'environnement

7 Accidents de travail

But

L'objectif de cette procédure est d'établir un mode interne de fonctionnement concernant les premiers soins, la consignation de tous les accidents et incidents, ainsi que leur enquête et leur analyse, et ce, dans un but d'identification des causes et de mise en place de mesures préventives.

Définitions

Accident : événement imprévu et soudain, attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle (art. 2 LATMP).

Incident (également appelé « passer-près ») : événement imprévu et soudain, attribuable à toute cause, avec ou sans perte matérielle, qui aurait pu entraîner une lésion professionnelle (accident).

Mesure corrective : correctif qu'on peut réaliser immédiatement pour éviter, à court terme, la répétition d'un accident ou d'un incident.

Mesure préventive : correctif qu'on doit apporter ou mettre en place afin d'éviter, à long terme, la répétition d'un accident ou d'un incident.

Obligations

Premiers secours : lorsque le travailleur victime d'un accident nécessite des premiers soins, un secouriste certifié doit être disponible pour les lui administrer.

Pour tout événement ayant entraîné une blessure, incluant une blessure mineure, le secouriste en poste ou le supérieur immédiat consigne les détails de l'événement dans un registre prévu à cet effet.

7.1 Procédure à suivre pour les travailleurs

- 1) Avertir le supérieur immédiat ou son remplaçant (sur place), et ce, dès que l'accident se produit, afin de recevoir, si nécessaire, les premiers soins
Important : Seuls les premiers soins recommandés par le manuel de secourisme seront fournis. De plus, pour votre protection, aucun médicament ne vous sera donné.

- 2) Remplir le registre immédiatement
 - Si une douleur est ressentie
 - Suite à une blessure même mineure
 - Que vous repreniez ou non votre travail le jour même ou le lendemain
- 3) Retourner à son poste travail normal si votre condition le permet
- 4) Au besoin, se rendre dans un centre de soin
- 5) Si nécessaire, la direction assurera votre transport à l'hôpital
- 6) Apporter un formulaire d'assignation temporaire à faire remplir par le médecin

Si la douleur apparaît ou s'accroît après votre départ du travail et que vous devez consulter le médecin, contacter votre supérieur immédiat pour avoir un formulaire d'assignation temporaire à remettre au médecin

- 7) Rapporter tout document destiné à l'employeur sans délai suite à chaque visite médicale
 - Rapport médical
 - Formulaire d'assignation temporaire
 - Tout autre document

Important:

Vous devez rapporter le rapport médical ainsi que le formulaire d'assignation temporaire (acceptée ou refusée) suite à chaque rencontre avec le médecin et le présenter immédiatement aux ressources humaines, ou à votre supérieur immédiat, après la rencontre afin de faire le suivi de l'évolution de votre lésion.

Si le médecin autorise l'assignation temporaire, vous devez en informer immédiatement les ressources humaines ou votre supérieur immédiat.

- 8) Vous devez informer le service des ressources humaines, sans délai, de la date de consolidation fixée par votre médecin traitant.
- 9) L'enquête et analyse sera faite rapidement pour déterminer les causes et apporter les correctifs nécessaires afin d'éviter que l'événement ne se reproduise. La présence du travailleur accidenté est requise, si possible.
- 10) Votre présence sera également requise à certains moments afin de faire un suivi de votre dossier.

7.2 Procédure à suivre par les gestionnaires

[Lien Procédure Déclaration, enquête et analyse des accidents du travail](#)

LE JOUR DE L'ACCIDENT

1. L'employeur s'assure que le travailleur reçoit les premiers soins requis et assure son transport vers un établissement de soins au besoin
2. L'employeur fait remplir le registre des accidents au travailleur, l'employeur le remplit si le travailleur n'est pas en mesure d'écrire (il écrit textuellement ce que le travailleur lui dit et écrit au "Je")
3. Le supérieur immédiat effectuer l'enquête et analyse d'accident;
note : si le travailleur n'est pas en mesure de répondre aux questions, le supérieur immédiat recueille les informations sur les lieux, les circonstances et les témoignages des témoins
4. L'employeur remet un formulaire d'assignation temporaire au travailleur avant la première consultation médicale ou dès que possible. Personnaliser les tâches suggérées. [Cliquez ici pour obtenir le formulaire d'assignation temporaire](#)

SI LE TRAVAILLEUR N'EST PAS EN MESURE DE REPRENDRE SON EMPLOI HABITUEL LE JOUR OUVRABLE SUIVANT LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT

5. L'employeur obtient l'attestation médicale CNESST du travailleur
6. L'employeur avise la mutuelle de prévention de la nouvelle réclamation en utilisant l'[Outil de déclaration en ligne](#) de la mutuelle pour transmettre toute l'information et les documents à son conseiller en gestion de la mutuelle. Vous aurez besoin de votre numéro de client pour accéder à l'outil. Votre numéro de client est inscrit sur votre facture ou sur la première page de votre programme de prévention
7. Si la réclamation ne répond pas aux critères d'admissibilité de la loi applicable, le conseiller en gestion de la mutuelle avise l'employeur et rédige une lettre d'opposition qui sera soumise à l'employeur pour approbation. L'employeur ou le conseiller en gestion de la mutuelle envoient ensuite la lettre à la CNESST selon l'entente convenue
8. L'employeur doit verser 100 % du salaire régulier au travailleur pour la journée de l'accident, si le travailleur n'a pas été en mesure de compléter sa journée. Ce montant est non remboursable par la CNESST
9. L'employeur calcule et verse 90 % du salaire net au travailleur pour la période obligatoire des 14 premiers jours pour les journées où le travailleur aurait normalement travaillé. Ce montant sera remboursé par la CNESST :
 - Guide de calcul des 14 premiers jours : [cliquez ici](#)
10. L'employeur remplit le formulaire *Avis de l'employeur et demande de remboursement (ADR)*:
 - Remplir le formulaire *ADR* en ligne sur le site Web de la CNESST : [cliquez ici](#)
 - Télécharger une version PDF de l'*ADR* : [cliquez ici](#)

Notes :

L'employeur transmet L'ADR à la Commission, dans les 2 jours suivant le retour au travail ou, au plus tard, dans les 2 jours suivant la fin des 14 premiers jours.

Les journées travaillées en assignation temporaire dans les 14 premiers jours doivent être payées comme si le travailleur accomplissait son travail normal (habituel) et ne doivent pas être incluses dans le calcul du montant à verser pour les 14 premiers jours (90% du salaire net).

11. L'employeur informe le travailleur qu'il doit remplir le formulaire *Réclamation du travailleur (RTR)* : [Lien vers le formulaire RTR](#) et l'assiste au besoin
12. L'employeur doit s'assurer de fournir un formulaire d'assignation temporaire au travailleur avant chaque consultation médicale afin que son médecin puisse mettre à jour les recommandations concernant le retour au travail. Au besoin, l'employeur demande l'aide du conseiller en gestion de la mutuelle pour préparer un formulaire d'assignation temporaire et/ou le transmettre au médecin en cas de situations particulières.
Pour plus d'information, voici deux capsules créées par la CNESST sur l'assignation temporaire : [L'assignation temporaire - YouTube](#) et [L'assignation temporaire et sa démarche - YouTube](#)
13. L'employeur fait le suivi avec le travailleur pour que ce dernier lui transmette ses rapports médicaux et formulaires d'assignation temporaire au fur et à mesure qu'il a des rendez-vous. L'employeur transmet une copie de ces documents au conseiller en gestion de la mutuelle au fur et à mesure. Le conseiller en gestion fait des recommandations sur les actions à prendre pour faire évoluer favorablement le dossier. Au besoin, l'employeur doit envoyer les documents pertinents à la CNESST également pour permettre à la CNESST de faire un suivi adéquat du dossier.
14. Au besoin, l'employeur et le conseiller en gestion de la mutuelle communiquent avec la CNESST pour transmettre de l'information et/ou demander un suivi.

CONSEILLER EN GESTION DE LA MUTUELLE

15. Le conseiller en gestion de la mutuelle s'occupe de toutes les démarches nécessaires en cas de contestation d'une décision de la CNESST.
16. Le conseiller en gestion de la mutuelle est également responsable de prendre le rendez-vous en expertise médicale s'il y a lieu, de préparer le dossier médical à soumettre au médecin expert; l'employeur s'occupe de transmettre l'avis de convocation au travailleur pour s'assurer de sa présence au rendez-vous.
17. Si une demande au Bureau d'évaluation médicale (BEM) est requise, le conseiller en gestion de la mutuelle s'occupe de faire les démarches nécessaires.
18. Le conseiller en gestion de la mutuelle cible les opportunités de demande de partage de coûts et rédige les demandes à la CNESST.
19. Le conseiller en gestion de la mutuelle fait les demandes de suspension des indemnités à la CNESST si la situation le requiert (absence en assignation temporaire, absence en expertise médicale, etc.).
20. Le conseiller en gestion de la mutuelle s'assure que la CNESST prend les actions requises pour faire évoluer le dossier favorablement et intervient auprès de la CNESST tout au long du dossier.
21. Le conseiller en gestion de la mutuelle agit comme vigie dans le dossier et s'assure que toutes les actions médicales/légales et administratives sont faites au moment opportun afin que la stratégie globale dans le dossier permette de minimiser les coûts imputés.
22. Nous vous invitons à consulter notre site Web et notre Circuit SST. En tant que membre de la mutuelle, vous avez accès à des formations gratuites et à du contenu exclusif.

RETOUR AU TRAVAIL

Si un formulaire ADR a été transmis à la CNESST et que l'absence du travailleur s'est prolongée au-delà des 14 premiers jours, l'employeur doit aviser la CNESST le jour où le travailleur réintègre son emploi régulier ou revient en assignation temporaire.

7.3 Procédure en cas d'accident de la route

[Lien Procédure à suivre en cas d'accident de la route](#)

7.4 Registre des accidents, des premiers secours et des premiers soins



Registre des
accidents.docx

La Ville consigne dans un registre tous les accidents qui surviennent au travail et les informations relatives aux premiers soins dispensés.

Ce formulaire doit être rempli, par le travailleur, lorsqu'un travailleur subit une blessure mineure ou majeure ou qu'il ressent une douleur, qu'il puisse ou non reprendre son travail le jour même ou le lendemain.

Si le travailleur n'est pas en mesure d'écrire lui-même, son supérieur immédiat pourra remplir le registre en inscrivant ce que le travailleur lui dit.

À la suite de la collecte des faits entourant l'accident et à leur analyse, si des mesures correctives peuvent être apportées, la direction est responsable de les mettre en œuvre dans les plus brefs délais.

En plus de répondre à une obligation légale, le registre des accidents, des premiers secours et des premiers soins est un important outil de prévention. La direction devrait l'examiner afin de dégager les priorités d'intervention en prévention pour l'organisation.

7.5 Déclaration, enquête et analyse d'accident ou d'incident

Lien Formulaire Déclaration d'accident du travail



Enquête et analyse
d'accident.docx

QUOI ?

Idéalement, effectuer enquête et analyse d'accident pour

- Les accidents qui entraînent une blessure
- Les accidents mineurs
- Les incidents ayant causé des dommages matériels significatifs
- Les passé proche

QUI ?

- Le supérieur immédiat prend en charge l'enquête et analyse de l'accident
- Les ressources humaines peuvent le supporter
- Si possible, le travailleur concerné
- Le comité santé sécurité et le représentant en santé sécurité peuvent étudier les rapports et formuler des recommandations

QUAND ?

- Dans les plus brefs délais
- Idéalement au plus tard 24 heures après l'événement.

OÙ ?

- Sur les lieux de l'évènement

Correctifs

1. Identifier toutes les causes de l'accident / incident, se demander pourquoi
2. Identifier les mesures correctives nécessaires
3. Identifier les mesures de contrôle nécessaires afin de maintenir les mesures correctives en place
N.B. : Évaluer les activités de prévention en place afin de s'assurer d'implanter ou améliorer les mesures correctives et de contrôle si requis
4. Transmettre une copie du rapport aux personnes responsables des décisions concernant les correctifs
5. Transmettre une copie du rapport aux comités santé sécurité
6. Décider des mesures correctives et de contrôle à mettre en place en considérant l'enquête et analyse d'accident et les modifier au besoin
7. Désigner les responsables de la mise en œuvre des mesures correctives et de contrôle
8. Établir un échéancier
9. Informer les personnes concernées des correctifs mis en place
10. La direction doit s'assurer que les échéanciers sont respectés
11. La direction doit s'assurer que les mesures de contrôles sont efficaces et maintenues

7.6 Procédure d'assignation temporaire



Formulaire
assignation temporair

La Ville favorise le retour au travail à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, dans un poste qui favorisera le rétablissement du travailleur et maintiendra un lien sain entre le travailleur, ses collègues et l'employeur.

1. Les formulaires d'assignation temporaire devraient être disponibles en tout temps pour les travailleurs
2. Le travailleur doit remettre le formulaire et le questionnaire à son médecin traitant lors de sa consultation afin de le faire remplir par ce dernier;
3. Le formulaire et le questionnaire sont retournés par le travailleur au service des ressources humaines immédiatement après sa consultation médicale ou, si cela est impossible, dans un délai de 24 heures.
4. Dès que le travailleur est assigné temporairement à un travail, le travailleur et l'employeur doivent, en tout temps, respecter les limitations ou les restrictions émises par son médecin traitant afin de favoriser sa réadaptation.
5. Le supérieur immédiat s'engage à respecter les restrictions du travailleur dans l'attribution des tâches à accomplir.
6. Pendant toute la durée de l'assignation temporaire, la Ville versera au travailleur le salaire et les avantages liés à l'emploi que le travailleur occupait lorsque s'est manifestée sa lésion professionnelle.

8 Équipements de protection individuelle (EPI)

[Lien Directive Port des équipements de protection individuelle](#)
[Lien Liste des EPI requis selon la tâche](#)



Tableau équipements
de protection individu

Les équipements de protection individuelle protègent les travailleurs en réduisant leur exposition aux risques.

Ils sont utilisés en dernier recours lorsque le danger ne peut être éliminé ou réduit pas d'autres moyens.

Les équipements de protection individuelle sont fournis par l'employeur dès l'embauche.

Les équipements de protection individuelle requis sont déterminés :

- En effectuant l'analyse de tâche
- En consultant :
 - Le comité SST
 - Le manuel du fabricant des outils et équipements
 - Les fiches de données de sécurité des produits
 - La réglementation
 - La documentation des organismes spécialisés tels que les ASP (Associations sectorielles paritaires), l'IRSST et la CNESST.
 - Le comité santé sécurité du travail revise le choix des EPI
 - Les signalements et suggestions des travailleurs

L'employeur doit :

- Identifier les EPI requis
- Informer les travailleurs de l'importance et l'obligation de les utiliser, la manière de les entreposer, les entretenir, les inspecter, les ajuster
- S'assurer de la conformité des EPI
- Avoir un programme d'inspection et d'entretien
- Apporter les correctifs au besoin :
 - Remplacer les EPI défectueux ou non adaptés suite à un signalement, une inspection ou un incident/accident
 - Effectuer des rappels aux travailleurs
 - Imposer une mesure disciplinaire si les EPI ne sont pas portés ou pas adéquatement, pas entretenus et entreposés de manière sécuritaire

Le travailleur doit :

- Porter , utiliser, entreposer et entretenir les EPI fournis par l'employeur.
- Signaler tout bris, défectuosité ou problème avec les EPI à son supérieur immédiat

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une partie du corps à : • Une blessure • Un trauma • Un contaminant • Un risque biologique • Autres risques	• Trouble musculosquelettique • Blessure • Brûlure • Handicap • Amputation • Cécité • Infection • Contamination • Maladies • Décès	• Inspecter, porter, entretenir et entreposer les EPI conformément aux instructions du fabricant et du programme de protection respiratoire • Remplacer tout EPI défectueux et le signaler à votre supérieur immédiat PROTECTION DE LA TÊTE • Porter un casque, conforme à la norme CAN/CSA Z94.1 en tout temps sur un chantier PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE • Porter une protection oculaire ou faciale, selon le risque, conforme à la norme CAN/CSA-Z94.3 lorsque les yeux ou le visage sont exposés à la projection de particules ou de matières dangereuses, à une chaleur ou un rayonnement (incluant le soleil) ou tout autre risque. PROTECTION AUDITIVE • Porter une protection auditive conforme à la norme ACNOR Z94.2 (établissement) ou CSA Z94.2 (chantier) qui atténue le bruit en deçà des limites permises, lors de l'exposition à des bruits excédant les normes. PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES • Porter une protection respiratoire certifiée NIOSH lors de l'exposition à : • Une concentration d'oxygène inférieure à 19.5% ou supérieure à 23% • Des gaz, des fumées, des vapeurs, des poussières ou des brouillards au-delà des limites prévues à l'annexe I du RSST • Les cartouches n'offrent pas de protection contre les isocyanates, le port d'un masque à adduction est obligatoire • Tenir un registre des utilisations ou remplacer les cartouches au délai le plus court prévu dans la chartre PROTECTION DES MAINS • Porter une protection pour la manutention d'objets présentant des arêtes vives, une surface abrasive ou en cas de contact avec des substances dangereuses. • Interdit lorsqu'il y a un risque d'entraînement sauf en cas d'engelure. Dans ce cas, ils doivent permettre une bonne prise et s'enlever facilement. PROTECTION DES PIEDS • Porter des chaussures de protection conformes à la norme CAN/CSA-Z195 lorsque les pieds sont exposés à des blessures. • Porter des chaussures fermées à talon plat lors des tâches où la stabilité et un bon équilibre sont requis ou si des objets légers peuvent tomber sur les pieds

		PROTECTION DES AUTRES PARTIES DU CORPS • Porter des EPI appropriés à la nature du travail ex : cagoule, jambières, manchettes, etc. • Protéger la peau contre les rayons solaires (vêtement long, crème solaire) PROTECTION CONTRE LES CHUTES • Porter un harnais relié à un système d'ancrage et une liaison d'arrêt de chute conformes lorsqu'il est impossible de travailler à partir du sol ou d'une plateforme de travail, ou de limiter le déplacement ou d'utiliser un moyen de protection collective; lors d'un risque de chute : • De plus de 3 m sauf lors de l'utilisation d'un moyen d'accès • Dans un liquide ou une substance dangereuse • Sur une pièce en mouvement • Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger • D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient ou lors de la manutention d'une charge VÊTEMENT DE SÉCURITÉ HAUTE VISIBILITÉ • Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité conforme à la norme CSA Z96 : • Orange classe 2 niveau 2 : Sur un chantier • Jaune-vert fluo classe 2 niveau 2 : Signaleur de chantier • Jaune-vert fluo classe 3 niveau 2 : Signaleur routier • Orange ou jaune-vert fluo Classe 2 niveau 2: Tout endroit, autre qu'un chantier, où un véhicule automoteur circule à pourrait heurter un travailleur • En plus des critères ci-haut mentionnés, s'il y a un risque d'entraînement par un véhicule, un équipement, une pièce en mouvement, le vêtement doit avoir une capacité d'arrachage (velcro ou autre) VÊTEMENT DE FLOTTAISON • Porter un vêtement de flottaison ou un gilet de sauvetage, approuvé par Transport Canada ou par un organisme reconnu par Transport Canada) si vous êtes exposé à une chute dans un l'eau, au-dessus ou à moins de 2 m d'un plan d'eau de 1,2 m de profondeur sur plus de 2m de largeur ou dont le débit peut entraîner une personne
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Identifier les EPI requis avec le comité santé sécurité • Fournir les EPI requis et conformes • Informer les travailleurs de l'importance et l'obligation de porter les EPI • Informer les travailleurs quant au port, l'ajustement, l'entretien l'inspection et l'entreposage des EPI		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter afin d'assurer le port des EPI • Inspection périodique des EPI

9 Fiches de prévention par risque

La méthode suivante a été utilisée pour établir la priorité d'intervention requise afin d'apporter les correctifs.

La cote d'évaluation du risque est indiquée au haut du côté droit de chaque fiche de prévention, vous pouvez la modifier afin de l'adapter à la réalité de votre environnement.

Des exemples de mesures de prévention, de mesures correctives et moyens de contrôle sont également indiqués sur chaque fiche.

La direction, les représentants de l'employeur et les travailleurs doivent adapter ces mesures à la réalité et les bonifier au besoin.

Des liens vers des documents sont disponibles sur les fiches et vous fourniront un complément important d'information.

Évaluation du niveau de risque	Gravité Faible Premiers soins Lésion superficielle	Gravité Modérée Soins médicaux Atteinte temporaire	Gravité Élevée Amputation / Décès Atteinte permanente
Probabilité Faible Présence de mesure de prévention Fréquence d'exposition : Rare à 1 x jour / occasionnelle	Risque corrigé Contrôle des correctifs suffisant	2 Faible	4 Élevé
Probabilité Élevée Absence de mesure de prévention Fréquence d'exposition : Plusieurs fois par jour / Constante	1 Très faible	3 Modéré	5 Très élevé

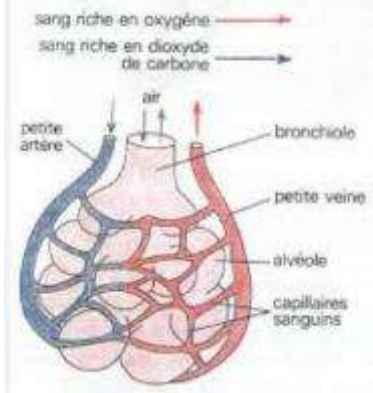
Moisissures visibles	Moisissures cachées	Enlèvement moisissures
		
Source Immotech	Source JPG Architecte	Source Groupe Solroc

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travaux en forêt Travaux et réparation de bâtiment Exposition à des moisissures visibles ou invisibles Exposition à du carton ou du gypse qui ont été mouillés Exposition à d'autres surfaces qui n'ont pas été asséchées : Tuiles de plafond Arrière des plinthes / moulures Dessous de tapis Isolant Bois de structure Etc.	• Irritation voies respiratoires • Allergie • Infections • Asthme • Symptômes: • Toux • Sécrétions abondantes • Congestion nasale • Irritation des yeux, du nez et de la gorge • Respiration sifflante et difficile • Augmentation de la fréquence et de la gravité des crises d'asthme • Maux de tête • Fatigue chronique	• Respecter les directives de la fiche Air – Contrôle des contaminants • Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant • Lors des inspections ou l'entrée dans un lieu potentiellement contaminé, porter les EPI requis • Masque N95 jetable • Survêtement Tyvek avec cagoule • Gants en nitrile • Lunettes de sécurité • Retirer et jeter les survêtements et les gants immédiatement après la tâche • Laver les mains après avoir retiré les EPI • Signaler toute infiltration d'eau, présence de moisissures ou odeur de moisissure à votre supérieur immédiat Lien Guide Évaluation et élimination des champignons Santé publique Lien Section moisissures - APSAM

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés aux moisissures • Informer les travailleurs à signaler toute présence de moisissure ou de symptômes • Former les travailleurs aux méthodes d'inspection et de nettoyage sécuritaires pour effectuer le nettoyage et le retrait de matériaux contaminés sur des petites surfaces (1m carré ou moins) • Faire appel à une firme spécialisée pour les surfaces plus grandes • Fournir et assurer le port des EPI requis • Contrôler le niveau d'humidité des locaux • Effectuer une inspection afin de détecter des moisissures • Présence visible • Odeur • Les matériaux non poreux (plastique, vitre, métal) peuvent être nettoyés • Les matériaux semi-poreux (bois, ciment, etc.) peuvent être nettoyés s'ils sont encore structurellement en bon état. • Retirer tout matériau poreux (carton, gypse, tuile de plafond, isolant, etc.) qui a été mouillé ou qui présente des signes de moisissures doit être enlevé et jeté. • L'enlèvement ou le nettoyage doit s'effectuer jusqu'à 15 cm autour des parties mouillées ou affectées. • Nettoyer avec une solution qui élimine les moisissures et qui génère le moins de poussière ou de brouillard possible. • Nettoyer les surfaces et matériaux adjacents aux aires contaminées avec un aspirateur à filtre à haute efficacité • Si un problème de moisissure se présente, trouver la cause afin de la corriger	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Air - Contaminant (Silice cristalline)

4

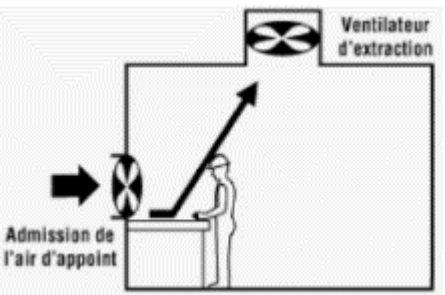
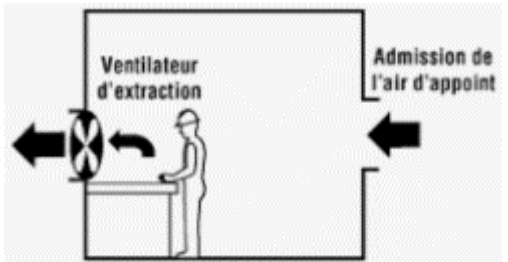
Aucun contrôle des poussières	Filtres P100 certifiés NIOSH	Empêche l'oxygénation du sang dans les poumons
 Source Direction de la santé publique		 Source École Bayard

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Épandage de sable ou lignage en poudre de terrain de jeu Sciage, perçage, meulage, ponçage, bouchardage, cassage au marteau piqueur, forage en milieu confiné, etc. de matériaux susceptible de contenir de la silice cristalline Matériaux susceptibles de contenir de la silice cristalline Ardoise Asphalte Béton Brique Céramique Ciment	• Essoufflement • Asthme • Déficience pulmonaire • Problèmes cardiaques • Tuberculose • Emphysème • Silicose • Cancer du poumon • Décès Voir les liens vers les vidéos ci-contre	• Respecter les directives de la fiche Air – Contrôle des contaminants • Effectuer les travaux uniquement si vous êtes formé et autorisé à le faire par l'employeur • Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant • Délimiter l'aire de travail • Interdit de pénétrer dans l'aire de travail sans protection respiratoire conforme • Utiliser une des méthodes de contrôle des poussières (voir le tableau) • Inspecter et porter la protection respiratoire requise (voir tableau) • Effectuer le test d'étanchéité chaque fois que le demi-masque est porté • Être fraîchement rasé pour assurer l'étanchéité du masque • Porter les autres EPI requis • Nettoyage de l'aire de travail avant de quitter par : • Un procédé humide • Un aspirateur avec filtre à haute efficacité • Jamais par un jet d'air comprimé ou balayage à sec • Survêtement ou vêtements de travail

Fibrociment Granit Granulat Grès Composé à joint Gypse Sable et silice (sablage et décapage) Etc.		- Retirer les survêtements ou les vêtements de travail avant de quitter l'aire de travail nettoyée - Les placer dans un sac fermé fourni par l'employeur - Les nettoyer avec un chiffon humide ou un aspirateur muni d'un filtre à haute efficacité - Humidifier et placer les débris de matériaux pouvant contenir de la silice cristalline susceptibles de se disperser dans l'air - Lors des travaux dans un bâtiment, placer les débris humidifiés dans des boîtes fermées clairement identifiées - Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Connaissiez-vous la silice cristalline CNESST Lien Guide des bonnes pratiques granit et quartz Lien Vidéo maladie Silicose Lien vidéo Effets de la Silice cristalline Worksafe BC
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Remplacer les matériaux contenant de la silice par des matières pas ou moins dangereuse lorsque cela est possible - Élaborer le programme de formation (voir les éléments dans le tableau à la page suivante) - Élaborer un programme de protection respiratoire - Fournir les équipements permettant le contrôle des poussières (voir le tableau à la page suivante) - Si une cabine fermée pour isoler l'opérateur est utilisée, s'assurer qu'elle respecte la réglementation (voir les caractéristiques de la cabine au tableau de la page suivante) : - Fournir une protection respiratoire avec un facteur de protection 10 et filtres 100 ou plus performant selon la concentration de silice dans l'air - Procéder un essai d'ajustement qualitatif ou quantitatif à tous les 2 ans pour tous les travailleurs - Fournir un sac pour y déposer le survêtement ou les vêtements de travail dans l'aire de travail avant de les nettoyer - Fournir les équipements requis pour : - Délimiter l'aire de travail - Nettoyer l'aire de travail et les vêtements de travail - Entreposer les débris		- Accueil nouveaux travailleurs - Former les travailleurs et les informer des procédures de travail et du programme de protection respiratoire - Suivi calendrier des tests d'ajustement - Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées - Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme - Appliquer le programme de protection respiratoire - Inspection, entretenir et effectuer l'entretien préventif des appareils de contrôle des poussières conformément au manuel du fabricant. - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

SILICE CRISTALLINE

Mesures de contrôle des poussières	- Mettre en place au moins 1 des mesures suivantes : - Système d'aspiration à la source avec filtre à haute efficacité - Apport d'eau pour humidifier les poussières fines - Isolation des travailleurs de la source d'émission des poussières - Confinement de la source d'émission des poussières de manière à ne pas y exposer les travailleurs
Protection respiratoire	- EN PLUS d'au moins une des mesures a) ou b), le port d'un demi-masque (facteur de protection 10) avec filtre 100 ou haute efficacité est obligatoire Sauf si : - L'employeur démontre que le niveau d'exposition des travailleurs aux poussières de silice cristalline est inférieur aux valeurs d'expositions admissibles de l'annexe I du RSST (Règlement sur la santé et la sécurité du travail) - Une des méthodes de contrôle des poussières c) ou d) est utilisée
Contenu de la formation	- Matériaux susceptibles de contenir de la silice cristalline - Travaux exposant les travailleurs à la silice cristalline - Effet de la silice cristalline sur la santé (voir les liens vers les vidéos) - Méthodes de travail sécuritaires - Utilisation et entretien des équipements de contrôle des poussières (utiliser le manuel du fabricant) - Port et entretien des protections individuelles et collectives (utiliser le programme de protection respiratoire)
Caractéristiques de la cabine fermée de l'opérateur	- L'air admis dans la cabine est filtré par un filtre à haute efficacité - Pression positive y est maintenue - Chauffage ou climatisation - Joint des portes et fenêtre maintenus en bon état pour assurer l'étanchéité

Contaminants aspirés à la source	Mauvaise installation	Meilleure installation
 Source CNESST	 Source IRSST	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches exposant le travailleur à des contaminants dans l'air	• Inflammation • Explosion • Corrosion • Asphyxie • Brûlures • Intoxication • Sensibilisation respiratoire • Asthme professionnel • Atteinte à des organes du corps • Cancer • Mutation génétique • Maladies diverses	• Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant • Ne pas fumer et éviter toute source d'ignition dans un lieu où des gaz ou vapeurs inflammables sont susceptibles d'être présents • Délimiter la zone de travail où le contaminant peut être présent • Activer les systèmes d'aspiration ou de ventilation avant de débuter les travaux s'ils ne sont pas automatiques • Ne pas désactiver l'aspiration ou la ventilation si elle est automatique • Se positionner de manière à ne pas se trouver entre la source de contaminant et la ventilation d'extraction • Positionner le système d'aspiration ou de ventilation de manière à ne pas orienter le contaminant vers la zone respiratoire du travailleur • Ne pas placer d'entrave devant les détecteurs de gaz • Ne pas désactiver le détecteur de gaz • Ne pas apporter les vêtements contaminés hors de l'aire de travail • Respecter les règles de ventilation et d'évacuation en cas d'alarme du détecteur de gaz • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Appareils respiratoire - Port de l'appareil CCHST Lien Protection respiratoire IRSST Lien Détecteur de monoxyde de carbone AutoPrévention

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Remplacer les matières dangereuses qui sont sources de gaz, de fumée, de vapeurs, de poussières ou de brouillards par des matières pas ou moins dangereuse lorsque cela est possible • Prendre les mesures pour respecter les limites d'exposition de l'annexe 1 du RSST et ne jamais exposer un travailleur à une concentration d'oxygène inférieure à 19,5% • Confiner la source de contamination • Procédé d'abattement des poussières • Installation de la ventilation conforme aux normes • Système d'évacuation des contaminants conformes aux normes • Réduire l'exposition des produits ayant un effet démontré ou soupçonné cancérigène et des isocyanates ou diisocyanates, au minimum, même si elles demeurent à l'intérieur des normes prévues à l'annexe I du RSST • Installer un ou plusieurs détecteurs de gaz • Établir et diffuser les règles quant aux alarmes • Informer les travailleurs des risques reliés aux contaminants auxquels ils sont exposés • Dans le cas de contaminants cancérigènes ou contenant des isocyanates, l'air aspiré doit être dirigé directement à l'extérieur, il ne doit pas recirculer dans le système de ventilation et l'établissement • Fournir les EPI requis et certifiés NIOSH lorsque les mesures de contrôle ne suffisent pas à se conformer aux normes ou lorsque le travailleur est exposé à un produit cancérigène ou des isocyanates	• Accueil nouveaux travailleurs • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail • Suivi calendrier des tests d'ajustement • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Interdire et ne tolérer sur les lieux de travail aucun appareil de protection respiratoire autonome ou à adduction d'air comprimé muni d'un mécanisme automatique ayant pour fonction de couper ou restreindre l'alimentation d'air dans la partie faciale • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'entretien et le nettoyage des conduits de ventilation • Effectuer le nettoyage des surfaces régulièrement • Effectuer l'étalonnage, l'inspection et les entretiens des détecteurs de gaz • Si la concentration des gaz, fumées, vapeurs, poussières ou brouillards sont susceptibles de dépasser les normes, les mesurer au moins 1 fois par année et chaque fois qu'il y a un changement de procédé conserver registre 5 ans • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

N 95 jetable	Demi-masque filtres P 100 ou cartouche	Masque à adduction d'air
		 Source Auto Prévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches exposant le travailleur à des contaminants dans l'air	• Inflammation • Explosion • Corrosion • Asphyxie • Brûlures • Intoxication • Sensibilisation respiratoire • Asthme professionnel • Atteinte à des organes du corps • Cancer • Mutation génétique • Maladies diverses	• Effectuer un essai d'ajustement qualitatif ou quantitatif tous les 2 ans • Activer la ventilation ou l'aspiration à la source, la protection respiratoire est complémentaire • Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant • Participer au test d'ajustement qualitatif ou quantitatif tous les 2 ans • Porter le masque à adduction d'air si vous êtes exposé à un produit cancérigène ou à des isocyanates les cartouches n'offrent pas de protection contre les isocyanates • Porter le masque et les cartouches ou filtres appropriés lorsque vous êtes exposé à d'autres contaminants • Ne pas substituer un filtre ou une cartouche à celle qui est requise • Remplacer les cartouches lorsque l'indicateur de fin de service l'indique • Rien ne doit entraver le contact de la peau et du masque : barbe, cheveux, branches de lunettes, etc. • Inspecter la protection respiratoire • Effectuer le test d'étanchéité rapide chaque fois que le demi-masque est porté • Délimiter la zone de travail où le contaminant peut être présent • Connaître et respecter le programme de protection respiratoire pour la sélection, le port, l'inspection et l'entretien des protections respiratoires • Retirer les EPI immédiatement lorsque la tâche est terminée • Ne pas apporter les vêtements contaminés dans le véhicule ou à la maison • Ne pas placer d'entrave devant les détecteurs de gaz

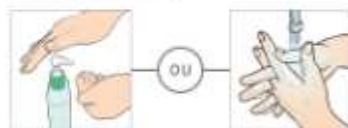
		• Ne pas désactiver le détecteur de gaz • Respecter les règles de ventilation et d'évacuation en cas d'alarme du détecteur de gaz • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation Lien Appareils respiratoire - Port de l'appareil CCHST Lien Protection respiratoire IRSST Lien Détecteur de monoxyde de carbone AutoPrévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Remplacer les matières dangereuses qui sont sources de gaz, de fumée, de vapeurs, de poussières ou de brouillards par des matières pas ou moins dangereuse lorsque cela est possible • Prendre les mesures pour respecter les limites d'exposition de l'annexe 1 du RSST et ne jamais exposer un travailleur à une concentration d'oxygène inférieure à 19,5% • Confiner la source de contamination • Procédé d'abattement des poussières • Installation de la ventilation conforme aux normes • Système d'évacuation des contaminants conformes aux normes • Réduire l'exposition des produits ayant un effet démontré ou soupçonné cancérigène et des isocyanates ou diisocyanates, au minimum, même si elles demeurent à l'intérieur des normes prévues à l'annexe I du RSST • Installer un ou plusieurs détecteurs de gaz • Établir et diffuser les règles quant aux alarmes • Informer les travailleurs des risques reliés aux contaminants auxquels ils sont exposés • Élaborer un programme de protection respiratoire (PPR) • L'air comprimé des appareils à adduction ou autonome et les systèmes de production doivent être conformes aux normes • Fournir les EPI requis et certifiés NIOSH lorsque les mesures de contrôle ne suffisent pas à se conformer aux normes ou lorsque le travailleur est exposé à un produit cancérigène ou des isocyanates • Procéder à des essais d'ajustement qualitatif ou quantitatif tous les 2 ans		• Accueil nouveaux travailleurs • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail et du PPR • Suivi calendrier des tests d'ajustement • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Interdire et ne tolérer sur les lieux de travail aucun appareil de protection respiratoire autonome ou à adduction d'air comprimé muni d'un mécanisme automatique ayant pour fonction de couper ou restreindre l'alimentation d'air dans la partie faciale • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Appliquer le programme de protection respiratoire • Effectuer les analyses d'air comprimé tous les 6 mois (sauf pour les systèmes d'alimentation à air ambiant) • Consigner les résultats des analyses dans un registre conservé 5 ans • Effectuer l'entretien des systèmes de production d'air comprimé respirable selon le manuel du fabricant • Consigner les entretiens : date, lieu et nom de la personne qui a effectué l'entretien, dans un registre et conserver 5 ans • Si la concentration des gaz, fumées, vapeurs, poussières ou brouillards sont susceptibles de dépasser les normes, les mesurer au moins 1 fois par année et chaque fois qu'il y a un changement de procédé conserver registre 5 ans • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

ÉTAPES POUR METTRE LES ÉPI

PRÉPARATION

- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1 BLOUSE

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



MASQUE

OU

APR

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.



- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.



- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.



- Si il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.



3 PROTECTION OCULAIRE

- Mettre les lunettes ou la visière.



4 GANTS

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.

ÉTAPES POUR RETIRER LES ÉPI

1 GANTS

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

2 BLOUSE

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

3 PROTECTION OCULAIRE

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



MASQUE

OU

APR

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



ASSTAS



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur privé océanique

ASSTAS.QC.CA

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ DU DEMI-MASQUE

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À LA PRESSION À VIDE

- Bloquer l'admission d'air
- Inspirer doucement
- Le masque doit s'affaisser (s'écraser) légèrement sur le visage
- Retenir son souffle pendant au moins 5 secondes
- Le masque doit rester affaissé sur le visage
- Si le masque ne s'affaisse pas ou ne reste pas affaissé,
 - Vérifier si quelque chose bloque le pourtour du masque
 - Réajuster les sangles
 - Refaire le test



Source CCHST

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À LA SURPRESSION

- Boucher la soupape d'expiration
- Expirer doucement
- L'appareil devrait prendre un peu d'expansion
- L'appareil devrait demeurer en expansion pendant 5 secondes sans fuite d'air
- Si le masque ne prend pas d'expansion ou s'il ne demeure pas en expansion pendant 5 secondes
 - Vérifier si quelque chose bloque le pourtour du masque
 - Réajuster les sangles
 - Refaire le test

CCHST



Source

METTRE ET RETIRER UN MASQUE N95

METTRE LE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée :

Placer le N95 dans le creux de la main

Laisser prendre les courroies (modèle type coquille)

Placer le N95 sous la menton en dirigeant la bande nasale de façon à recouvrir le nez

Passer d'abord la courroie supérieure par-dessus la tête

Passer ensuite à courroie inférieure par-dessus la tête; la placer autour du cou, sous les oreilles et sous les cheveux

Les courroies ne doivent pas être croisées ni tournées sur elles-mêmes

Ne jamais raccourcir les courroies en tirant sur celles-ci au niveau de l'attache

S'il y a une pince nasale, modeler la section nasale à la forme du nez en utilisant le majeur et l'index des deux mains



Source ASSTSAS

RETIRER LE N95

Après avoir quitté la zone contaminée :

Suivre la séquence recommandée par votre établissement pour le retrait des EPI

Éviter de toucher au filtre du N95

Passer la courroie inférieure par-dessus la tête

Passer la courroie supérieure par-dessus la tête

Tenir le masque par la courroie supérieure et le jeter



Source ASSTSAS

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ MASQUE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée

Si le résultat à l'un de ces 2 tests n'est pas concluant, ne pas entrer dans la zone potentiellement contaminée

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION NÉGATIVE

Le masque doit être posé directement sur la peau. Il ne doit y avoir aucun obstacle entre le masque et la

Placer les mains sur le N95 sans l'écraser

Inhaler profondément pendant quelques secondes pour créer un vide

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait s'affaisser légèrement sur le visage

Sinon, repositionner le N95 et reprendre l'essai



TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION POSITIVE

Après avoir fait le test d'étanchéité à pression négative

Expirer l'air inhalé dans le N95

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait bomber légèrement

Sinon, c'est que l'air s'échappe donc que le masque n'est pas étanche

Repositionner le N95 et refaire le test



Affiche et étiquettes de rappel	Sources de CO *autres que les véhicules)	Protections jetables ou à cartouches inefficaces
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches en présence d'outils, appareils ou équipements à moteur à combustion	• Intoxication • Atteinte au système nerveux central (intoxication forte concentration ou exposition fréquente à de plus petites concentrations) • Symptômes • Yeux irrités • Maux de tête • Nausée • Étourdissement • Trouble de la vision • Somnolence • Confusion • Vomissements • Convulsions • Perte de conscience • Coma	• Utiliser les outils, appareils et équipements à combustion à l'extérieur lorsque cela est possible sinon : • Assurer une bonne ventilation • Utiliser les systèmes d'évacuation de gaz disponibles • Laisser les portes ouvertes lorsque possible • Respecter les limites d'exposition au monoxyde de carbone 35 ppm pour 8h, 175 ppm sur 15 minutes maximum 4 fois par jour et espacées de 60 minutes. • En cas d'alarme • 35 PPM ventiler et aérer, si le taux ne diminue pas, évacuer • 175 PPM démarrer la ventilation et évacuer jusqu'au retour à - de 35 ppm • Ne pas placer d'entrave devant les détecteurs de gaz • Ne pas désactiver le détecteur de gaz • Respecter les règles de ventilation et d'évacuation en cas d'alarme du détecteur de gaz • Arrêter les véhicules, outils, appareils, équipements • Démarrer la ventilation si elle n'est pas déjà démarrée • Se diriger à l'extérieur • Attendre que les concentrations soient revenues sous la limite d'exposition avant de réintégrer les lieux • Reconnaître les symptômes

	• Décès	• En présence de symptômes, se diriger à l'extérieur et demander l'assistance médicale • Ne pas porter de protection respiratoire jetable ou à cartouches, ils n'ont aucune efficacité contre le monoxyde de carbone, il ne peut être filtré • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat Lien Monoxyde de carbone AutoPrévention Lien Détecteur de monoxyde de carbone AutoPrévention Lien Vidéo Moyens de contrôle du monoxyde de carbone Auto Prévention Lien Prévention des intoxications au monoxyde de carbone ASP Construction
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques du monoxyde de carbone • Fournir et favoriser l'utilisation d'outils, appareils et équipements électriques plutôt qu'à combustion • Prendre les mesures pour respecter les limites d'exposition au monoxyde de carbone 35 ppm pour 8h, 175 ppm sur 15 minutes maximum 4 fois par jour et espacées de 60 minutes. • Installation ou amélioration de la ventilation • Favoriser un système d'évacuation des gaz d'échappement par aspiration et évacuation à l'extérieur plutôt qu'un boyau relié au pot d'échappement et à une ouverture dans la porte de garage, cette installation peut provoquer des fuites du monoxyde de gaz • Inspection et entretien des outils, appareils et équipements à combustion • Installer un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone de type industriel à 150 mm du sol et si vous faites l'entretien de véhicule au diesel, un détecteur d'oxyde d'azote à 300 mm du plafond • Former les travailleurs à l'utilisation du détecteur de gaz • Établir et diffuser les règles quant aux 2 niveaux d'alarme • Faire étalonner s'ils le requièrent à la fréquence prévue au manuel du fabricant • Apposer des affiches aux postes de travail et des étiquettes sur les équipements sources de CO		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements, de la ventilation, des détecteurs de gaz et des systèmes d'évacuation conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Insecte piqueur (venin)	Nid	Exemple d'auto-injecteur
 Source CNESST	 Source CNESST	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail à l'extérieur Exposition aux piqûres • Abeille • Guêpe • Bourdon • Frelon	• Réaction allergique aux piqûres d'insectes • Décès • Symptômes d'allergie à une piqûre d'insecte : • Éruption cutanée / urticaire (en dehors de la zone de piqûre) • Gonflement rapide du visage, de la langue, des paupières, de la gorge et des voies respiratoires • Difficulté à parler et/ou à respirer / détresse respiratoire / respiration sifflante • Vomissement et/ou diarrhée • Douleur abdominale • Étourdissements / chute de tension • État de choc / évanouissement / arrêt cardiaque	• Avoir en votre possession votre médication prescrite, valide, si vous vous savez allergique aux piqûres d'insectes • Informer votre employeur de votre allergie • Informer vos confrères de l'endroit où vous conservez votre médication PRÉVENTION • Porter des gants de travail • Porter des vêtements longs de couleur claire; éviter les couleurs vives, dont le jaune et le rouge et les motifs colorés • Nouer les cheveux (pour éviter que les insectes ne s'y empêtrent) • Ne pas utiliser de produits parfumés (savon, lotion, parfum) • Mettre des couvercles sur les contenants des breuvages • Faire une inspection visuelle des lieux avant d'effectuer les travaux pour voir des nids ou la présence de plusieurs insectes : autour des bâtiments, sous les corniches, dans les arbres, les bosquets, les haies, dans des troncs d'arbre, sous les terrasses et dans le sol • Ne pas s'approcher d'un nid, ne pas faire de gestes brusques, s'éloigner en reculant doucement, ne pas courir et avertir son supérieur immédiat afin qu'il fasse détruire ou déplacer le nid • Fuir si vous avez endommagé un nid, se réfugier dans un abri hermétique si possible EN CAS DE PIQÛRE

		• Connaître et reconnaître les symptômes • S'il est encore enfoncé dans la peau, retirer le dard en grattant de côté (ne pas appuyer sur le dard) s'il est encore sur la peau, il continue à injecter du venin pendant 1 minute • Que vous vous sachiez allergique ou non, avertir votre employeur ou un confrère dès que vous êtes piqué par un insecte • Si vous vous savez allergique, prendre votre médication ET appeler le 911(même si vous avez pris votre médication) • Si vous ne vous savez pas allergique, surveiller les symptômes, si un ou des symptômes apparaissent, appeler le 911. • Si vous subissez plusieurs piqûres, appeler le 911 (le venin peut causer la mort) • Administration de l'épinéphrine : • En l'absence d'un premier répondant, ou d'un ambulancier, les secouristes en milieu de travail peuvent administrer la médication, • Sinon, maintenant, une personne peut administrer l'épinéphrine à une autre personne à l'aide d'un dispositif auto-injecteur si elle croit qu'elle fait une réaction anaphylactique Lien Gare aux insectes piqueurs CNESST Lien Travailler en sécurité en présence d'insectes piqueurs CCHST Lien Premiers soins - Utiliser un auto-injecteur d'épinéphrine CCHST Lien Piqûres d'abeilles de guêpes ou de bourdons CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Faire détruire les nids repérés sur les lieux de travail • Élaborer des procédures de travail pour éviter le contact avec les insectes • Informer les travailleurs des risques de piqûre et des méthodes de travail • Identifier les travailleurs allergiques et exiger qu'ils aient leur épinéphrine avec eux en tout temps • Assigner les travailleurs allergiques à d'autres tâches et favoriser le travail d'équipe pour les autres • Fournir des moyens de communication efficaces		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les procédures ne sont pas respectées. • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et des mesures d'urgence • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Animaux - Maladie (Maladie de Lyme)

3

Taille d'une tique du chevreuil	Retrait de la tique	Site de la piqûre	Cercle rouge autour
			
Source APSSAP	Source APSSAP	Source APSSAP	Source APSSAP

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence de tiques du chevreuil - En contact avec des végétaux - En forêt ou dans un boisé - Dans les hautes herbes - Sur la pelouse - Sur les rongeurs	- Maladie de Lyme - Symptômes et effets : - Symptômes 3 à 30 jours après la piqûre - Rougeur de 5 cm ou plus sur la peau à l'endroit de la piqûre pendant au moins 48 heures - Fatigue - Fièvre - Courbatures - Maux de tête importants - Douleur à la nuque - Paralysie du visage - Engourdissement d'un membre - Si la maladie n'est pas traitée : - Problèmes articulaires - Problèmes cardiaques - Problèmes neurologiques	- La tique reste sur la peau après la piqûre pendant des jours - Retirer la tique de la peau dans les 24 heures suivant la piqûre diminue le risque de développer la maladie - La bactérie responsable de la maladie est dans l'abdomen de la tique et non sa tête PRÉVENTION - Porter des vêtements longs et de couleur claire - Entrer le bas des pantalons dans vos chaussettes ou vos bottes (chaussures fermées) - Entrer le chandail dans vos pantalons - Attacher et relever les cheveux - Porter un chapeau - Utiliser un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine sur les parties exposées (sauf le visage) - Examiner sa peau après une activité exposant aux tiques - Retirer la tique le plus rapidement possible demander à une autre personne ou utiliser un miroir - Prendre une douche ou un bain le plus rapidement possible cela retire les tiques qui ne sont pas solidement fixées - Examiner vos vêtements et accessoires pour éviter de transporter les tiques - Laver les vêtements à l'eau chaude pendant 40 minutes puis les mettre à la sècheuse à température élevée pendant 60 minutes

		RETRAIT DE LA TIQUE • Saisir la tique à l'aide d'une pince sans presser l'abdomen (cela augmente la transmission de la bactérie) • Tirer la tique doucement de façon continue sans la tourner ou l'écraser; si la tête reste en place, la retirer délicatement, si vous n'y arrivez pas, laisser la tête en place • Laver la peau puis les mains à l'eau et au savon Consulter un médecin ou appeler Info-Santé 811 dans l'une ou plusieurs de ces situations : • Vous présentez un ou plusieurs autres symptômes de la maladie dans les jours, les semaines ou les mois suivants l'exposition • Vous n'avez pas de symptômes, mais la tique a été attachée pendant plus de 24 heures • Si possible apporter la tique dans un contenant hermétique • Mentionner : • La partie du corps piquée • La date et le lieu où vous étiez • Dans certaines régions, un traitement préventif pourrait être administré moins de 72 heures après avoir retiré la tique Lien Maladie de Lyme CNESST Lien Vidéo CSSS Lien Maladie de Lyme Vidéo Gouvernement du Québec Lien Ce qu'il faut savoir sur la maladie de Lyme CNESST Lien Description détaillée et photos de la tique INSPQ
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés aux piqûres de tiques et à la maladie de Lyme • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Insectes piqueurs transmetteurs du Virus



Source APSSAP



Source Santé publique Ottawa

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence d'insectes	• Virus du Nil occidental • Symptômes et effets : • Fièvre • Maux de tête • Fatigue • Courbatures • Troubles gastro-intestinaux • Gonflement des ganglions	• Assécher les plans d'eau stagnante • Chaudières • Barils • Couvrir les poubelles • Porter des vêtements longs et de couleur claire • Porter des chaussures fermées • Entrer le bas des pantalons dans vos chaussettes ou vos bottes • Entrer le chandail dans vos pantalons • Porter un chapeau • Utiliser un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine sur les parties exposées (sauf le visage) • Consulter le médecin en cas de symptôme
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés aux piqûres d'insectes et au Virus du Nil occidental • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Animaux les plus susceptibles d'être porteurs de la rage, mais tous les animaux peuvent être porteurs



Source APSSAP



Source Gouvernement Québec



Source APSSAP



Source MFFP gouvernement du Québec

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence - De mammifères présentant des symptômes - De mammifères ne présentant pas de symptômes (peuvent transmettre la rage 10 jours avant l'apparition des symptômes) - D'objets en contact avec la salive d'un animal porteur de la rage	- Virus qui s'attaque au système nerveux des mammifères - Maladie mortelle Chez l'humain : - Symptômes généraux (jusqu'à 10 jours avant les symptômes neurologiques) : - Fièvre - Frissons - Sensation de malaise comme un début de rhume - Maux de tête - Fatigue - Insomnie - Perte d'appétit - Anxiété - Irritabilité	- Connaître et respecter la fiche Animaux maladie (Zoonoses) - Signaler la présence d'un animal que vous soupçonnez être atteint de la rage au 1-877-346-6763 MODE DE TRANSMISSION : - Morsure / Griffure par un animal infecté (sauvage ou domestique) - Contact de la salive d'un animal infecté avec les yeux, les muqueuses (nez et bouche) ou une plaie <u>Pas</u> par le sang, l'urine ou les déjections, mais éviter tout contact en raison des autres maladies - Période d'incubation 2 semaines à 1 an, généralement entre 20 et 90 jours SIGNES DE LA MALADIE CHEZ LES ANIMAUX SAUVAGES - Agressivité et excitation extrême - Attaque d'autres animaux et humains - Mord ses propres pattes ou la plaie - Animal qui craint habituellement les humains cessent d'avoir peur - Animal nocturne devient actif le jour - Paralysie partielle ou complète / démarche chancelante - Chauve-souris : paralysée au sol ou entre en contact avec objets - Abattement ou fatigue soudaine / isolement - Salivation excessive

	• Symptômes neurologiques • Douleur, engourdissement, démangeaison à l'endroit de la morsure ou griffure • Faiblesse de la partie du corps affectée • Tremblement de la partie du corps affectée • Spasmes musculaires • Difficultés à respirer et avaler • Confusion • Hallucinations • Agitation, agressivité • Peur de l'eau • Faiblesse musculaire • Paralyse grave • Coma • Difficultés ou incapacité à parler • Décès	• Hyperréactivité et sensibilité au toucher, aux sons ou à la lumière PRÉVENTION • Ne jamais toucher une chauve-souris morte ou vivante • Porter des gants, lunettes et masque N95 pour toucher un animal mort et les objets et surfaces autour • Se laver les mains avec du savon après avoir touché un animal • Ne pas approcher ou toucher un animal inconnu, errant ou sauvage PREMIERS SOINS EN CAS DE CONTACT, MORSURE OU GRIFFURE • Laver toute plaie à grande eau et au savon pendant 10 à 15 minutes • Pour les muqueuses yeux, nez, bouche, rincez à l'eau sans savon pendant plusieurs minutes • En cas de tout contact avec une <u>chauve-souris</u> (même si vous ne pensez pas avoir été mordu), laver immédiatement la plaie à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes et <u>consulter un médecin immédiatement</u>. CONSULTATION • Si vous avez été mordu, griffé ou si vous pensez avoir été en contact avec le virus de la rage, contacter immédiatement Info-Santé 811. • Si vous avez eu un contact avec une chauve-souris, même si vous ne pensez pas avoir été mordu, consulter un médecin immédiatement • Le vaccin doit être administré dans les 24 heures après la transmission. • Ne pas attendre d'avoir des symptômes, il sera trop tard <u>Lien Rage chez l'humain Gouvernement du Québec</u> <u>Rage chez les animaux Gouvernement du Québec</u> <u>Attention Les animaux sauvages peuvent avoir la rage - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir les équipements de protection individuelle conformes et veiller au port et à l'entretien • Informer les travailleurs des risques d'exposition à la rage, des mesures de prévention et des premiers soins		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques, des symptômes, des modes de transmission des maladies et des premiers soins • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Hantavirus - Histoplasmose - Rage



Source CNESST



Source APSSAP

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence • D'animaux morts ou vivants • Des fluides des animaux • De poussières de leurs déjections • D'insectes piqueurs • Contact avec la terre humide ou de la boue • Contact avec de l'eau en milieu naturel Manipulation d'objets susceptibles de contenir des d'animaux ou leurs déjections • Feuilles mortes • Rebuts	• Zoonose (maladie transmissible de l'animal à l'humain puis, dans certains cas, d'un humain à l'autre) • Tétanos (bactérie dans le sol, les déjections) • Rage (morsure, griffure raton laveur, moufette, renard ou tout contact avec une chauve-souris) • Hantavirus (contact avec souris, déjections, poussières de déjections, fluides) • Histoplasmose • Plusieurs autres • Symptômes et effets : • Fièvre • Frissons • Maux de tête • Toux sèche • Éruptions cutanées	• Ne pas approcher un animal sauvage vivant MODES DE TRANSMISSION : • Contact de contaminants avec les muqueuses (projection ou se frotter les yeux, le nez avec les mains contaminées) • Inhalation de poussières ou de gouttelettes • Ingestion (contact d'un objet ou des mains contaminés avec la bouche ou ingestion d'eau ou d'un aliment contaminé) • Contact du contaminant avec une plaie (blessure ou égratignure) • Piqûre / Morsure / griffure PRÉVENTION : • Maintenir à jour son carnet de vaccination (si possible) • Ne pas manger, boire ou fumer pendant ou après le contact avec les animaux ou leurs traces. • Couvrir toute plaie non cicatrisée par des pansements occlusifs bien fermés de chaque côté et les recouvrir (gants, vêtement long, etc.) • Porter des vêtements longs, ne pas exposer la peau • Porter les EPI pour toutes les tâches à risque incluant le nettoyage des traces laissées par les animaux ou la désinfection des lieux • Enlever les saletés visibles à l'aide de lingettes désinfectantes • Retirer les EPI selon la méthode sécuritaire • Déposer les lingettes et les EPI jetables dans un sac de plastique scellé et les éliminer

	• Douleur / engourdissement • Contractions musculaires • Enfllement des ganglions • Malaise respiratoire grave • Coma • Décès	• Nettoyer les EPI réutilisables en essuyant toutes les surfaces avec un chiffon imbibé de désinfectant • Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir retiré les gants (ou avec du gel désinfectant si l'eau n'est pas disponible) se laver les mains avec de l'eau et du savon dès que possible • Utiliser les outils, cages et appareils de contention fournis • Signaler tout risque, bris à votre supérieur immédiat PREMIERS SOINS : • Laver et désinfecter immédiatement toute blessure légère ne nécessitant pas l'intervention d'un médecin (égratignure, coupure, piqure). • En cas de morsure, de contact avec une muqueuse, ou de tout contact avec une chauve-souris, consulter la fiche Animaux (maladie rage). • Consulter un médecin si tout malaise inhabituel apparaît ou persiste ou revient régulièrement (diarrhée, fièvre, autre); l'informer que vous avez été en contact avec un animal Lien Risques reliés au travail à l'extérieur et en milieux naturels APSSAP Lien Hantavirus CCHST Lien Histoplasmosse CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir les équipements de protection individuelle conformes et veiller au port et à l'entretien • Fournir les outils, cages et appareils de contention requis et s'assurer de leur utilisation • Si les rongeurs ont eu accès aux systèmes de ventilation de chauffage ou de refroidissement : • Faire appel à un exterminateur et à un professionnel en système de ventilation qualifié pour faire nettoyer et désinfecter le système • Pour les zones contaminées par des quantités importantes d'excréments de rongeurs, faire appel à une firme spécialisée pour le nettoyage, car le port d'une protection respiratoire à adduction sera requis.		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques, des symptômes, des modes de transmission des maladies et des premiers soins • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Attaque	Posture sécuritaire non agressive	Posture sécuritaire danger immédiat
 Source APSSAP	 Source APSAM	 Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en présence d'animaux vivants	- Morsure - Saignement - Fracture - Infection - Zoonose (maladies transmissibles de l'animal à l'humain puis, dans certains cas, d'un humain à l'autre) * Voir les fiches Animaux maladie (Zoonose) Animaux (maladie rage) Animaux (maladie tétanos)	- La plupart des attaques viennent des animaux domestiques; surtout le chien - Les chiens peuvent mordre : - S'ils ont peur; bruit fort, gestes brusques, etc. - S'ils perçoivent moins bien les expressions du visage; éviter de porter une casquette, un foulard, des lunettes foncées - Si on approche par derrière; sont surpris ou réveillés brusquement - S'ils ne peuvent fuir; attaché ou dans un enclos ou dans un coin - S'ils protègent leurs petits - S'ils sentent que leur maître est stressé ou agressé INTERVENTION - Consulter le registre de présence d'animaux par adresse et demander une correction du registre au besoin; préciser si l'animal est agressif - Éliminer le danger à la source en convoquant le citoyen au bureau plutôt que de se rendre à son domicile si possible - Stationner le plus près possible du lieu de l'intervention et laisser les portes déverrouillées pour pouvoir vous y réfugier rapidement - Observer le terrain afin de localiser un animal non attaché - Ne pas approcher ou toucher un animal même si le propriétaire dit qu'il ne mord pas

		• Ne pas s'approcher d'un chien attaché, il ne peut se sauver s'il a peur • Ne pas avancer vers un chien en liberté et ne faire aucun mouvement brusque • S'assurer que le chien vous a vu, parler à voix haute (sans crier) • Si le propriétaire est présent, demande de tenir son chien en laisse • Savoir reconnaître un signe de malaise ou d'agressivité chez un chien (consulter le lien Prévention des agressions canines de l'APSAM) • En tout temps, se retirer si ce n'est pas sécuritaire • En présence d'un chien en liberté, adopter la posture sécuritaire non agressive • En cas de danger immédiat, adopter la posture sécuritaire danger immédiat (cela ne pousse pas un chien à vous attaquer) CHEZ UN CITOYEN • Si possible, prendre rendez-vous au préalable et exiger que l'animal soit dans une cage ou dans une pièce fermée ou en laisse pendant la visite • Si le citoyen refuse, reporter la visite si vous jugez qu'il y a un danger • À l'intérieur, si possible rester près de la porte Lien Prévention des agressions canines APSAM Lien Agression canine : Méthodes de travail sécuritaires
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Identifier les citoyens pour qui il y a déjà eu des signalements • Fournir, aux travailleurs, un registre des animaux présents chez les citoyens		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

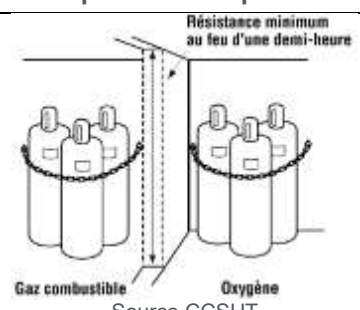
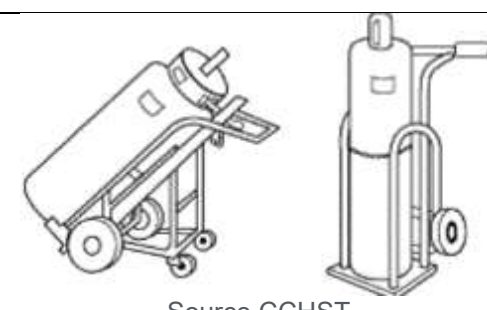
Coyote	Ours	Répulsif
		
Source Radio Canada	Source APSSAP	Source Parc Canada

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche en milieux naturels en présence d'animaux vivants	- Attaque - Morsure - Griffure - Saignement - Fracture - Infection - Chute - Zoonose (maladies transmissibles de l'animal à l'humain puis, dans certains cas, d'un humain à l'autre) * Voir la fiche Animaux (zoonoses)	- Ne pas nourrir les animaux sauvages, ne pas jeter de nourriture au sol - Entreposer la nourriture et les ordures hors de leur portée et dans des contenants hermétiques pour minimiser les odeurs - Éviter de travailler en milieu naturel à l'aube et au crépuscule - Éviter de travailler seul - Faire du bruit pour éviter de surprendre un animal (klaxon, sirènes, etc.) - Rester vigilant particulièrement - Près des cours d'eau - Près de sources de nourriture pour les ours telles que les petits fruits - Les animaux sauvages ont tendance à fuir l'humain sauf s'ils : - Sont nourris par les humains - S'ils sont en train de manger - Sont atteints de la rage - Sont trop faibles ou soufflants pour fuir - Se sentent traqués sans possibilité de fuir - Protègent leurs petits - En cas de rencontre : - Rester calme et évaluer la situation

		• S'il est loin, ne pas s'approcher de lui ou de ses petits • Reculer lentement en gardant un contact visuel • Ne pas courir, il vous prendra pour une proie • Éviter de lui bloquer une voie de sortie • Éviter de le fixer dans les yeux, il peut le percevoir comme une menace • Ne pas se pencher, au contraire essayer de paraître grand • Si l'animal se dresse sur ses pattes arrière, ce n'est pas une attaque, il cherche à mieux percevoir une odeur ou un son • Si l'animal vous suit de manière insistante, confiante et en marchant rapidement • Lui faire face et se montrer imposant • Parler fort, ne pas crier • Agiter les bras au-dessus de la tête • Utiliser un objet pour frapper le sol et les arbres pour faire du bruit • Ne pas grimper à un arbre s'il s'agit d'un animal sachant grimper • Ne pas lui tourner le dos et ne pas courir (à moins de pouvoir vous réfugier dans un abri très rapidement) • Si l'animal vous attaque : • Utiliser des dispositifs de défense • Répulsif à la capsaïcine (poivre de cayenne) si vous savez l'utiliser • Sirène, klaxon, cartouche imitant arme à feu • Se défendre en le frappant avec des objets, au museau et aux yeux Lien Risques liés au travail à l'extérieur et en milieux naturels APSSAP Lien Abattage manuel CNESST pages 56 et 57
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir les dispositifs de défense (sonores, répulsifs) former les travailleurs à leur utilisation		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter pour éviter les chutes de même niveau • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Tenir de registre d'inventaire, d'emprunt et d'utilisation des répulsifs • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Bouteilles de gaz

4

Pictogramme gaz comprimé	Séparation coupe-feu	Chariot sécuritaire
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Entreposage, manipulation de bouteilles de gaz	• Chute d'une bouteille • Fuite (sous forme gaz ou liquide) • Incendie • Explosion • Brûlure • Trouble musculosquelettique • Brûlure • Intoxication • Décès	• Entreposer les bouteilles : • Debout, les soupapes dirigées vers le haut (incluant les vides) • Dans un endroit ventilé ou aéré • À l'écart de toute forme de chaleur de plus de 50°C • À l'écart d'huiles, de graisses ou des poussières • À l'écart des escaliers, ascenseurs, issus de secours • Protégées des risques de choc • Munie d'un capuchon protecteur de la soupape (si pas raccordée) • Solidement fixées • Conformément à leur fiche de données de sécurité • Séparer les matières comburantes et inflammables par : • Distance de 6 mètres ou • Mur coupe-feu d'une résistance de ½ heure et d'une hauteur de 1,5 m • Entreposer les bouteilles de gaz propane à l'extérieur dans une cage grillagée et verrouillée • Ne jamais considérer une bouteille comme étant vide, il reste toujours du gaz à l'intérieur (sauf si elle a été purgée), ne pas les : • Traîner au sol • Secouer • Frapper / heurter

		• Déplacer les bouteilles sans les soulever par le bouchon ou le collier protecteur de la soupape (sauf s'il a été conçu à cet effet) • Fixer les bouteilles debout dans le chariot lorsqu'elles sont utilisées • Ne pas utiliser et retourner les bouteilles en mauvais état : • Rouille • Fissure • Bosse • Utiliser uniquement des bouteilles munies d'une étiquette lisible • Il est interdit de fumer dans les aires d'entreposage ou d'utilisation des bonbonnes • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés aux bouteilles de gaz • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Aménager l'aire d'entreposage conformément à la réglementation et au type de gaz • Afficher l'interdiction de fumer sur les lieux où sont rangées les bouteilles de gaz • Fournir les équipements de protection individuelle conformes et veiller au port et à l'entretien		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspection périodique des équipements • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Échelle des décibels	Sources de bruit au travail	EPI
 Source Tout roule IRP Auto	 Source Decilo  Source Conseils Outillage	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches exposant les travailleurs à un bruit supérieur à 85 décibels pour 8 heures ou à un niveau inférieur, pour une période donnée, consulter l'article 137 du RSST (Règlement sur la santé et la sécurité du travail)	• Stress • Fatigue • Irritabilité • Réduction de la concentration • Maux de tête • Perturbation du sommeil • Problèmes digestifs • Tension musculaire • Augmentation de la tension artérielle • Augmentation du rythme cardiaque • Acouphène • Perte auditive • Exposition à des dangers, car on ne les entend pas (alarmes sonores, véhicules)	• Maintenir les enceintes d'insonorisation en place • Porter les EPI • Si le niveau de bruit est supérieur à la norme • Si l'employeur l'exige • Si les personnes présentes doivent élever la voix • Pendant toute la durée de l'exposition au bruit • Port des EPI • Se laver les mains et Insérer les bouchons jetables selon la méthode enseignée • Retirer et jeter les bouchons jetables après chaque utilisation • Désinfecter les protections auditives régulièrement • Ne pas écouter de musique pendant les opérations bruyantes • Ne pas laisser une machine ou un outil en marche lorsqu'ils ne sont pas utilisés • Respecter les directives de rotation des tâches • Prendre des pauses dans des endroits non bruyants • Arrêter les machines / outils / équipements qui ne sont pas utilisés • Utiliser du matériel bien entretenu • Inspecter, identifier, remiser et signaler le matériel défectueux à votre supérieur immédiat Lien Guide dur la sélection et l'utilisation des protecteurs auditifs CNESST

		Lien Exposition au bruit CNESST Lien Guide Identification du risque et mesurage CNESST Lien Vidéo Comment mettre des bouchons
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au bruit • Informer les travailleurs des règles à respecter et des méthodes de travail sécuritaire • Identifier les situations à risque de dépasser les valeurs limites Voir le tableau à la page suivante référant au site de la CNESST • Dans les 30 jours après l'identification de la situation à risque, effectuer une des actions suivantes : • Faire mesurer le niveau de bruit par un professionnel • Débuter la mise en œuvre d'un moyen raisonnable pour éliminer ou réduire le bruit à la source ou respecter les valeurs limites • Remplacer / réparer la machine ou l'équipement • Encoffrement d'une machine, insonorisation d'un local • Isolement du poste de travail • Réduire le temps d'exposition • Le rapport d'un mesurage doit être affiché au plus tard 15 jours après sa réception. • Réévaluer chaque situation tous les 5 ans ou si une situation change • Conserver les résultats des tests dans un registre pendant 10 ans • Dans le cas où le niveau de bruit ne peut être réduit en deçà des limites de la réglementation : • Fournir les équipements de protection individuelle conformes • Enseigner méthode pour insérer les bouchons jetables • Enseigner les mesures d'hygiène reliées à l'utilisation de bouchons réutilisables • Entretien des EPI réutilisables • Favoriser la rotation des tâches de manière à limiter l'exposition des travailleurs au bruit		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le port des EPI • Inspecter les dispositifs d'insonorisation périodiquement • Effectuer l'entretien préventif des machines et outils de manière à maintenir le bruit à son niveau le plus bas • Mesure du bruit périodiquement s'il est susceptible de dépasser les limites permises • Politique d'achat de matériel moins bruyant • Apposer des affiches rappelant l'obligation du port des EPI • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Test de communication dans le bruit

Identifier les situations à risque de dépasser les valeurs limites

Deux éléments sont évalués :

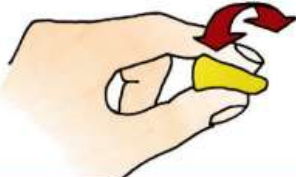
- Difficulté de tenir une conversation, à une distance de 1 mètre, sans devoir crier
- Présence d'événements bruyant très intenses tels que des bruits impulsionnels, même si de courte durée ou rare

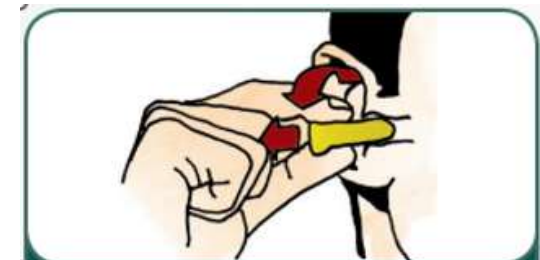
Instructions :

- Faire participer les travailleurs exposés aux situations potentiellement à risque
- Effectuer l'évaluation une journée type de travail (pas plus ni moins bruyante que la normale)
- Situer le résultat en fonction des colonnes 1 et 2 du tableau
- Apporter les correctifs en fonction du résultat.

À quelle fréquence êtes-vous exposé(e) à un bruit si intense qu'il est difficile de tenir une conversation à un mètre de distance (ex. : devoir crier) ?	Y a-t-il présence d'événements bruyants importants ?	Résultat	Interprétation
Souvent (plus de la moitié du temps)	AVEC ou SANS la présence d'événements bruyants importants	Dépassement certain des VLE	Mettre en place des moyens de correction
Parfois	AVEC ou SANS la présence d'événements bruyants importants	Dépassement possible des VLE	Mettre en place des moyens de correction ou effectuer une évaluation détaillée afin d'identifier plus précisément le dépassement des VLE
Jamais	AVEC la présence d'événements bruyants importants		
	SANS la présence d'événements bruyants importants	Aucun dépassement des VLE ou dépassement peu probable	Évaluer de nouveau lorsque des changements à la situation de travail ont une incidence sur le risque d'exposition au bruit

Directive pour l'ajustement des bouchons d'oreille

Mousse à rouler	Utilisations multiples	À arceau
		
		
1. Avec les mains propres, rouler tout le bouchon d'oreille dans un cylindre le plus mince que possible et sans pli.	1. En tenant la tige du bouchon, passer une main derrière la tête et tirer doucement le dessus de l'oreille vers le haut et vers l'extérieur.	1. Placer l'arceau sous le menton ou derrière la tête. Utiliser les mains pour pousser les petits bouchons bien dans le conduit auditif avec un mouvement vers l'intérieur.
		
2. Passer une main derrière la tête et tirer l'oreille vers l'extérieur et vers le haut. Insérer le bouchon d'oreille bien dans le conduit auditif.	2. Insérer le bouchon d'oreille jusqu'au point où vous sentez l'étanchéité.	2. Comme le montre l'illustration, les niveaux de protection sont améliorés en tirant l'oreille vers le haut et vers l'extérieur lors de l'ajustement.
		
3. S'ils sont correctement insérés, les bouts des bouchons d'oreille ne devraient pas être visibles pour quelqu'un qui vous regarde en face.	3. S'il est correctement inséré, seulement le bout de la tige du bouchon d'oreille peut être visible pour quelqu'un qui vous regarde en face.	3. Dans un environnement bruyant, pousser l'arceau légèrement vers l'intérieur avec le bout des doigts. On ne devrait pas remarquer une différence notable au niveau de bruit.



Enlèvement

Pour l'enlever correctement, tourner doucement le bouchon d'oreille tout en le retirant lentement.



Vérification acoustique

En présence d'un bruit constant, avec les bouchons d'oreille insérés, mettre les mains en coupe étroite sur les oreilles et les lâcher tour à tour. Avec des bouchons d'oreille correctement ajustés, le bruit devrait paraître quasi du même niveau, que les oreilles soient couvertes ou non.

Chaleur / Coup de chaleur

4

Risque de coup de chaleur	Calcul du temps de repos	Important s'hydrater
		
Source CNESST	Source CNESST	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à la chaleur, au soleil à une chaleur radiante En particulier lorsque le travailleur n'est pas encore acclimaté : - Lors des premières chaleurs de l'été - Lorsque le travailleur n'a pas encore travaillé : - pendant au moins 2 heures continues - Pendant 5 des 7 derniers jours - Dans les mêmes conditions - Après 4 jours non exposé aux mêmes conditions	- Augmentation de la température du corps - Augmentation irrémédiable de la température du corps - Fatigue - Maux de tête - Déshydratation - Crampes musculaires - Coup de chaleur - Décès Note : Le coup de chaleur survient lorsque le corps n'est plus en mesure d'éliminer la chaleur La température interne augmente entraînant le dysfonctionnement du cerveau et d'autres organes.	- Porter des vêtements légers et clairs couvrant la peau - Se couvrir la tête pour la protéger du soleil - Boire un verre d'eau au rythme indiqué dans la zone bleue du tableau, ne pas attendre d'avoir soif - Ajuster le rythme de travail - Prendre des pauses plus fréquentes à l'ombre ou dans un endroit frais - Savoir reconnaître et être attentif aux symptômes - Redoubler de prudence si : - Vous prenez des médicaments - Si vous avez souffert ou souffrez de diarrhée, fièvre ou vomissements, car vous êtes peut-être déjà partiellement déshydraté - En début de saison ou au retour de vacances lorsque vous n'êtes pas acclimaté à la chaleur - Informez votre supérieur immédiat si vous jugez qu'il y a un risque lié à la chaleur - Rapporter tout comportement anormal ou inhabituel d'un collègue PREMIERS SYMPTÔMES - Étourdissement, vertiges, fatigue inhabituelle - Mal de tête, vue de points noirs, frissons, nausées PREMIERS SOINS REQUIS IMMÉDIATEMENT - Appeler les secouristes et informer votre supérieur immédiat

	Si les soins sont prodigués trop tard, il n'est pas possible de sauver la personne.	• Amener le travailleur dans un endroit frais ou à l'ombre • Lui faire boire de l'eau fraîche, mais pas glacée; petite quantité à la fois • Rester avec lui au moins 30 minutes SYMPTÔMES PLUS GRAVES • Confusion / Propos incohérents, perte d'équilibre, Perte de conscience PREMIERS SOINS IMMÉDIATEMENT • Appeler les secouristes et 911, c'est une question de vie ou de mort • Transporter la personne dans un endroit frais • Asperger son corps d'eau et faire le plus de ventilation possible • Donner de l'eau en petite quantité <u>si la personne est consciente et lucide</u> • Rester avec lui jusqu'à l'évacuation par les services d'urgence <u>Travailler à la chaleur... Attention! CNESST</u> <u>Fiche complémentaire à l'intention des employeurs CNESST</u> guide-planification-chaleur_0.pdf CNESST <u>Contrainte thermique due à la chaleur en milieu de travail IRSST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques du travail à la chaleur et des mesures de prévention • Fournir l'eau en quantité suffisante et rappeler aux travailleurs d'en boire (voir le guide CNESST) • Planifier les mesures à prendre lors du travail exposant les travailleurs à la chaleur • Modifier les horaires • Travail en équipe de 2 minimum • Zones de repos à l'ombre ou endroit frais • Quantité d'eau ou breuvage vs nombre de travailleurs • Glacière, bouteilles isolantes • Calculer la température en tenant compte : • Taux d'humidité, travail au soleil, chaleur radiante • Vêtements, survêtements, protection respiratoire, etc. • Accorder des pauses plus fréquentes et plus longues dans un endroit frais; en fonction de la température calculée et du type de travail à accomplir Travail lourd, moyen, léger • Consulter le guide de la CNESST "<u>Travailler à la chaleur... Attention</u>" et l'annexe V du RSST pour vous aider à déterminer la durée requise des pauses et l'aide-mémoire de la CNESST (voir les pages suivantes)		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité en début de saison, au début des journées chaudes et au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Avant les journées chaudes, effectuer le plan d'action et vérifier l'acclimatation des travailleurs • Pendant les journées chaudes, appliquer les mesures de la zone verte, jaune ou rouge • S'assurer que les travailleurs ont accès à de l'eau potable et leur rappeler d'en boire conformément à la zone bleue du tableau • Interrompre immédiatement le travail d'une personne qui présente des symptômes ou un signe de malaise attribuable à la chaleur et appeler le secouriste. • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

MESURES DE PRÉVENTION ADAPTÉES À LA TEMPÉRATURE ET AU TYPE DE TRAVAIL

Consulter le guide [Lien Travailler à la chaleur ... Attention CNESST et l'annexe V du RSST](#)

Ouf! Quelle chaleur! Vous suiez abondamment et vous voulez savoir si le risque de subir un coup de chaleur est élevé?

Voici un outil qui vous permettra d'évaluer rapidement le niveau de risque auquel vous êtes exposé.

1 Pour commencer, calculez la température de l'air corrigée.

(A) Prenez la température de l'air à l'ombre.

(B) Corrigez la température en fonction de l'humidité relative.

20 %... retranchez 2 °C	60 %... ajoutez 5 °C
25 %... retranchez 1 °C	65 %... ajoutez 5,7 °C
30 %... pas d'ajustement	70 %... ajoutez 6,4 °C
35 %... ajoutez 0,9 °C	75 %... ajoutez 7,1 °C
40 %... ajoutez 1,8 °C	80 %... ajoutez 7,7 °C
45 %... ajoutez 2,7 °C	85 %... ajoutez 8,3 °C
50 %... ajoutez 3,5 °C	90 %... ajoutez 8,9 °C
55 %... ajoutez 4,3 °C	

(C) Corrigez la température en fonction de l'ensoleillement.

Lorsque la température de l'air et l'humidité sont mesurées sur les lieux de travail :

Si vous êtes exposé aux rayons directs du soleil	ajoutez 4,5 °C
Si vous travaillez sous un ciel nuageux ou à l'ombre	ajoutez 2 °C
Si vous travaillez à l'intérieur, sans source de chaleur radiante	pas d'ajustement

Lorsque la température de l'air et l'humidité sont obtenues du service météorologique régional :

Si vous êtes exposé aux rayons directs du soleil	ajoutez 6 °C
Si vous travaillez sous un ciel nuageux ou à l'ombre	ajoutez 3,5 °C

(D) Corrigez la température en fonction de votre habillement.

Si vous portez une combinaison en coton (survêtement)	ajoutez 4,4 °C
---	----------------

Si vous portez un vêtement imperméable, le facteur de correction est plus élevé que 4,4 °C et le risque est plus grand! Soyez très vigilant!

2 Votre calcul (A+B+C+D) est fait? Trouvez le résultat dans le tableau.

S'il se situe entre deux chiffres, prenez le plus élevé.

3 Déterminez le type de travail accompli pendant une période d'une heure.

Le tableau vous propose trois types de travail : léger (ex. : faire fonctionner une machine), moyen (ex. : se déplacer en faisant des efforts de poussée et de levée), lourd (ex. : travailler au pic et à la pelle).

4 Trouvez le niveau de risque auquel vous êtes exposé. Il est représenté par une couleur : vert, jaune ou rouge.

T° AIR CORRIGÉE	TRAVAIL LÉGER	TRAVAIL MOYEN	TRAVAIL LOURD	EAU
30,4 °C ou moins				
31,0 °C				
31,6 °C				
32,2 °C				
32,8 °C				1 verre toutes les 20 minutes
33,3 °C				
33,9 °C				
34,5 °C				
35,0 °C				
35,6 °C				
36,1 °C				
36,7 °C			Durée de la pause	
37,2 °C				
37,8 °C		Durée de la pause		
38,3 °C				
38,9 °C				1 verre toutes les 15 minutes
39,5 °C				
40,0 °C				
40,6 °C				
41,1 °C	Durée de la pause			
41,7 °C				1 verre toutes les 10 minutes
42,2 °C				
42,8 °C				
43,3 °C				
43,9 °C ou plus				

Tableau adapté du document A Guide to Heat Stress in Agriculture, EPA-OSHA, mai 1993.

Dans ce tableau, la zone orangée indique que la durée des pauses prises chaque heure augmente en fonction de la température de l'air corrigée. La durée de la pause peut être moins élevée si elle est prise dans un endroit frais ou climatisé.

LA ZONE VERTE indique que le risque est faible. Mais attention! Vous et votre employeur devez quand même prendre certaines précautions.

LA ZONE VERT PÂLE indique que le risque est plus grand. Avec votre employeur, déterminez les mesures temporaires à prendre pour rendre vos conditions de travail sécuritaires.

LA ZONE JAUNE indique que le risque est de plus en plus grand. Vous et votre employeur devez prendre différentes mesures de prévention pour rendre les conditions de travail sécuritaires. Soyez vigilant!

LA ZONE ROUGE indique que le risque est très élevé. Votre employeur doit appliquer des mesures de prévention qui vous permettront de poursuivre vos activités en toute sécurité. Soyez TRÈS vigilant!

Aide-mémoire pour vous aider à planifier les travaux à la chaleur



LA PLANIFICATION DES TRAVAUX EN PRÉVISION DES VAGUES DE CHALEUR

Achat ou vérification des articles suivants

- ☐ Ventilateur
- ☐ Glacière/Cruche isolante
- ☐ Abri(s)

Sélection et planification des activités

- ☐ Le plan de travail en fonction de la température
- ☐ L'horaire de travail et les pauses
- ☐ Les activités reportables plus tard
- ☐ Les modifications au rythme de travail
- ☐ Les tâches et les responsables (évaluation du WBGT, récupération du matériel, premiers secours...)
- ☐ La formation des travailleurs au sujet des contraintes thermiques
- ☐ Les cas à prévoir
- ☐ Les nouveaux travailleurs
- ☐ Le port de survêtements pour des tâches

Les activités lors d'une vague de chaleur

- ☐ Installation de l'équipement (abris, cruche d'eau à l'ombre, ventilateur)
- ☐ Désignation des zones de repos à l'ombre, ou dans un endroit frais ou climatisé
- ☐ Contrôle périodique de la température par le WBGT ou la TAC
- ☐ Rappel en cours de journée (signes, symptômes, procédure, premiers secours pour un coup de chaleur)
- ☐ Quantité suffisante d'eau
On évalue que pour une journée de 8 heures, un travailleur nécessitera entre 6 et 12 litres d'eau selon la température

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail

CNESST

Extrait du guide de la CNESST [guide-planification-chaleur_0.pdf](#) **CNESST**

Mesures préventives en fonction des zones

Zone verte – Risque faible

Avant les journées chaudes :

1. Préparer un plan d'action décrivant les mesures à prendre
2. S'organiser pour pouvoir dispenser les premiers secours rapidement (communication, secouriste, etc.)
3. Informer les travailleurs et les superviseurs des risques, des symptômes à surveiller et des mesures à prendre

Pendant les journées chaudes :

1. Rappeler les mesures préventives aux travailleurs et aux superviseurs
2. Évaluer le risque plusieurs fois par jour
3. Fournir de l'eau fraîches en quantité suffisante aux travailleurs, s'assurer qu'ils y ont accès et en boivent
4. Interrompre immédiatement le travail d'une personne qui présente des symptômes ou un signe de malaise attribuable à la chaleur, dans ce cas, prévenir les secouristes et revoir les mesures de prévention

Zone vert pâle – Risque plus grand travailleurs non acclimatés à la chaleur

Attention aux travailleurs non acclimatés

Habituellement, on considère qu'un travailleur n'est pas suffisamment acclimaté s'il s'agit de ses premières journées d'exposition à la chaleur; si c'est le début d'une vague de chaleur, s'il revient de vacances ou d'un congé de maladie ou s'il est nouvellement embauché.

Il faut 5 à 7 jours pour qu'un travailleur soit acclimaté à la chaleur, à condition qu'il accomplisse une tâche dont les exigences sont les mêmes et que les conditions thermiques restent constantes. Après cette période d'acclimatation de 5 jours, les mesures de la zone vert foncé devraient suffire à rendre le travail sécuritaire.

L'acclimatation à la chaleur commence à se perdre dès que les conditions thermiques sont intermittentes. Une perte significative de l'acclimatation est constatée après 4 jours.

En plus des mesures de la zone verte, il est alors nécessaire de reprendre le processus d'acclimatation :

1. Resserrer la surveillance pour reconnaître rapidement les symptômes et les signes de malaise
2. Mettre en application une ou plusieurs mesures de prévention suivantes :
 - Ajuster le rythme de travail
 - Modifier les horaires de travail de manière à effectuer les tâches plus exigeantes lorsque la température est plus fraîche
 - Remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée les tâches physiques non essentielles

Zone jaune – Risque de plus en plus grand

Pour être en mesure de poursuivre les activités, des mesures doivent être prises pour rendre les conditions de travail sécuritaires. Commencer par appliquer les mesures indiquées aux points 1 à 7 de la zone jaune et les mesures de la zone vert pâle au besoin, puis réévaluer la situation.

Le risque doit se situer dans les zones vertes, sinon vous devez aussi appliquer la mesure du point 8 ici-bas.

1. Attribuer un travail plus léger
2. Aménager des zones de travail et de repos à l'ombre, dans un endroit frais ou climatisé
3. Faire une rotation des tâches
4. Favoriser le travail en équipe
5. Fournir des aides mécaniques à la manutention
6. Utiliser un ventilateur pour créer un mouvement d'air en direction des travailleurs si la température n'est pas trop élevée
7. Évacuer la chaleur et la vapeur d'eau des bâtiments au moyen d'un système de ventilation et isoler les sources de chaleur radiante
8. Accorder des pauses aux travailleurs toutes les heures et leur interdire de travailler isolés

Note :

Les pauses doivent être de plus en plus longue à mesure que la température de l'air corrigée (TAC) augmente. La pause peut être écourtée si elle est prise à l'ombre ou dans un endroit frais.

Zone rouge – Risque très élevé et plus grand pour les travailleurs non acclimatés

Lorsque le risque est très élevé, la mise en place de mesures préventives devient trop limitante (ex : temps de travail extrêmement court et période de pause très longue), il est alors préférable d'interrompre le travail.

Pour être en mesure de poursuivre les activités, les conditions de travail doivent être rendues sécuritaire immédiatement.

Le risque doit se situer dans les zones vertes si les travailleurs ne prennent pas de pauses, ou dans la zone jaune s'ils prennent une ou des pauses toutes les heures

Zone bleue – Quantité d'eau à boire

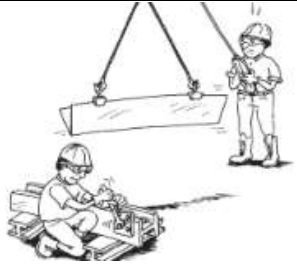
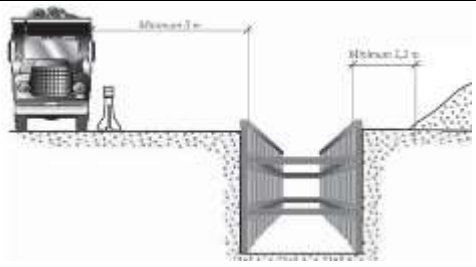
Entre 30,4°C et 39,5°C = 1 verre d'eau / 20 minutes

Entre 39,5°C et 41,7°C = 1 verre d'eau / 15 minutes

41,7°C et plus = 1 verre d'eau / 10 minutes

Ne jamais boire plus de 1,5 litres par heure, un verre = 250 ml

Source : Travailler à la chaleur - IRSST

Chute de même niveau	Collision avec un véhicule	Chute d'objets sur un travailleur	Chute ensevelissement tranchée
			
Source Portail Constructo	Source ASP Construction	Source ASP Multiprvention	Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Visite de chantier	• Chutes de hauteur • Garde-corps manquant ou d'une résistance insuffisante • Ligne d'avertissement non conforme ou trop près du vide • Chute de même niveau • Distraction • Surface glissante • Obstacles cachés par la neige, bâche ou autre objet • Chute d'une échelle escabeau • Utilisation inadéquate • Grade ou état non conforme • Chute ou ensevelissement tranchée excavation • Chute du bord • Effondrement • Chute ou effondrement échafaudage • Surcharge, mauvais état, assemblage inadéquat • Chute / Collision avec objet • Charge soulevée ou déplacée • Collision avec un équipement ou un véhicule • Angles morts • Choc électrique	• Porter les équipements de protection individuelle requis (casque, bottes, dossard, masque si requis, lunettes si requis, etc.) • Chute de hauteur • Travailler à partir du sol, utiliser un drone si possible • Rester à l'abri de garde-corps ou être attaché pour empêcher ou arrêter la chute • Chute de même niveau • Repérer et éviter les surfaces glissantes, les aspérités, les fils, les objets au sol • Chute, renversement d'une échelle ou un escabeau • Utiliser conformément à la fiche Échelle escabeau • Ne pas passer sous une échelle ou un escabeau • Chute ou ensevelissement tranchée excavation • Respecter les distances d'approche • N'entrer dans un creusement que si elle est étançonnée ou conforme • Chute ou effondrement échafaudage • Être protégé des chutes par des garde-corps ou en étant attaché • Ne pas monter ou se tenir sur ou près d'un échafaudage qui n'est pas assemblé ou amarré conformément • Chute / Collision avec un objet • Rester à distance de piles instables et les signaler • Ne pas circuler ou se tenir sous une charge soulevée ou sous une partie d'équipement

	• Lignes électriques • Fil dénudé • Panneau sans couvercle (accès aux barres omnibus) • Génératrice portative • Connexions exposées • Orage • Contact pièce en mouvement • Courroies, engrenages, lames, projections, etc. • Outils, machinerie • Contaminants • Silice cristalline • Amiante • Monoxyde de carbone • Uréthane (isocyanates) • Solvant • Plomb, etc. • Risques biologiques • Moisissures • Piqûres insectes • Défections d'animaux • Tétanos • Bioaérosols • Eaux usées, etc. • Contrainte thermique • Coup de chaleur • Exposition au froid • Bruit • Outils, équipements, machinerie • Certains procédés • Espace clos	• Respecter les périmètres de sécurité autour des échelles, escabeaux, plateformes, échafaudage, • S'il n'y a pas de périmètre établi, rester à une distance sécuritaire • Collision avec un équipement ou un véhicule (particulièrement lors manœuvre de recul) • Ne jamais circuler derrière un véhicule • Demeurer à au moins 3 mètres des véhicules, en dehors des angles morts • Établir le contact visuel avec l'opérateur ou le chauffeur avant de s'approcher • Choc électrique • Rester à distance de toute source électrique non protégée • Se mettre à l'abri dans un immeuble ou un véhicule fermé en cas d'orage • Contact avec une pièce en mouvement • Rester à une distance sécuritaire des outils et machines utilisés et hors de la trajectoire de projections possibles • Contaminants • Éviter d'entrer dans la zone exposée si possible • S'assurer d'une bonne ventilation en plus de porter les EPI requis • Risques biologiques • Éviter d'entrer dans la zone exposée si possible • Porter les EPI requis • Contrainte thermique • Porter des vêtements adéquats (chaleur / froid) • S'hydrater se rafraîchir / se réchauffer • Se réchauffer, éviter de transpirer (froid) • Connaître et reconnaître les symptômes et les premiers soins • Bruit • Éviter de s'exposer en s'éloignant des sources • Porter les EPI selon les risques présents • Espace clos • Interdit d'y pénétrer sans être formé et respecter le programme
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR	
• Aménager les lieux de manière sécuritaire • Former les travailleurs concernés et leurs supérieurs immédiats • Informer les travailleurs des risques et des règles à respecter, incluant les piétons • Informer les travailleurs des mesures en cas d'urgence • Fournir et assurer le port des EPI requis	• Accueil à l'arrivée au chantier • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer du respect des méthodes de travail • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents	

Chute de hauteur – Général

4

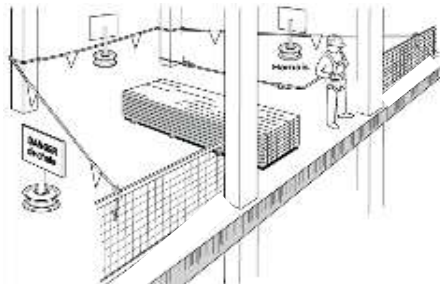
Hiérarchie des moyens	Tolérance zéro CNESST	Travailler à partir du sol
 Source IRSST	 Source CNESST	 Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : • De plus de 3 m • D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient • D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge • D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur • Dans un liquide ou une substance dangereuse • Sur une pièce en mouvement • Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	• Blessures musculosquelettiques • Fractures • Handicap • Trauma crânien • Décès	• Effectuer du travail en hauteur seulement si vous avez été formé et autorisé à le faire par l'employeur • Respecter la hiérarchie des moyens de protection • Travailler à partir du sol ex : montage d'un toit au sol et levage avec une grue, utilisation de drone pour inspection, etc. • Travailler d'une surface où il n'y a pas de risque de chute utiliser ex : ceinturé de garde-corps • Installer un garde-corps conforme • Utiliser un système de limitation de déplacement conforme • Installer un filet de sécurité conforme • Porter un harnais relié à un système d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute conformes • Fermer les ouvertures de plancher par un couvercle temporaire fixé et résistant à 50 lb/pi2 et ne pas y entreposer de charge ni y circuler avec un équipement Si c'est impossible, installer un garde-corps conforme SAUVETAGE • En cas de chute suspendu à un harnais ou dans un filet de sécurité, le maître d'œuvre et les employeurs doivent assurer le sauvetage du travailleur

		- Le sauvetage du travailleur doit s'effectuer en 15 minutes ou moins pour éviter le traumatisme de suspension (syndrome du harnais): - l'accumulation de sang dans les jambes - Manque d'oxygène au cerveau, aux reins et autres organes vitaux - Lésions graves et même mortelles <u>Lien Tolérance zéro Danger de chute de plus de 3 mètres - CNESST</u> <u>Exemple plan de sauvetage ASP Construction</u> <u>Procédure sauvetage montage charpente métallique - CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Informer les travailleurs des risques et conséquences de chute - Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire - Aménager les lieux et modifier la position de travail de manière à éliminer les risques de chute si possible - Si ce n'est pas possible, installer un filet de sécurité - En dernier recours, fournir et assurer le port de systèmes d'arrêt de chute conformes SAUVETAGE EN CHANTIER Sous la responsabilité du maître d'œuvre, en collaboration avec les employeur - Élaborer une procédure de sauvetage, permettant d'effectuer le sauvetage en moins de 15 minutes, lors de travaux avant tout travail nécessitant un harnais ou un filet de sécurité - Prioriser l'utilisation d'appareils de levage de personne (plateforme élévatrice) - Dispenser la formation de procédure de sauvetage adapté à la complexité du sauvetage à effectuer - Effectuer des exercices de sauvetage avant les travaux puis aux 6 mois - Assurer la disponibilité des équipements requis - Assurer la présence d'un intervenant en sauvetage ayant reçu la formation requise soit présent lors de travaux à risque de chute - Pour les sauvetages en appui sur corde, l'équipement doit être conforme aux normes NFPA 2500, ANSI Z359.4 ou aux articles 2.10.12 et 2.10.15 du CSTC et être disponibles en permanence sur le chantier		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées - Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e - Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements - Faire inspecter annuellement les équipements d'arrêt de chute par un inspecteur qualifié (détenant une certification) - Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents - Maintenir le plan de sauvetage adapté à la complexité du sauvetage potentiel

Chute de hauteur – Garde-corps

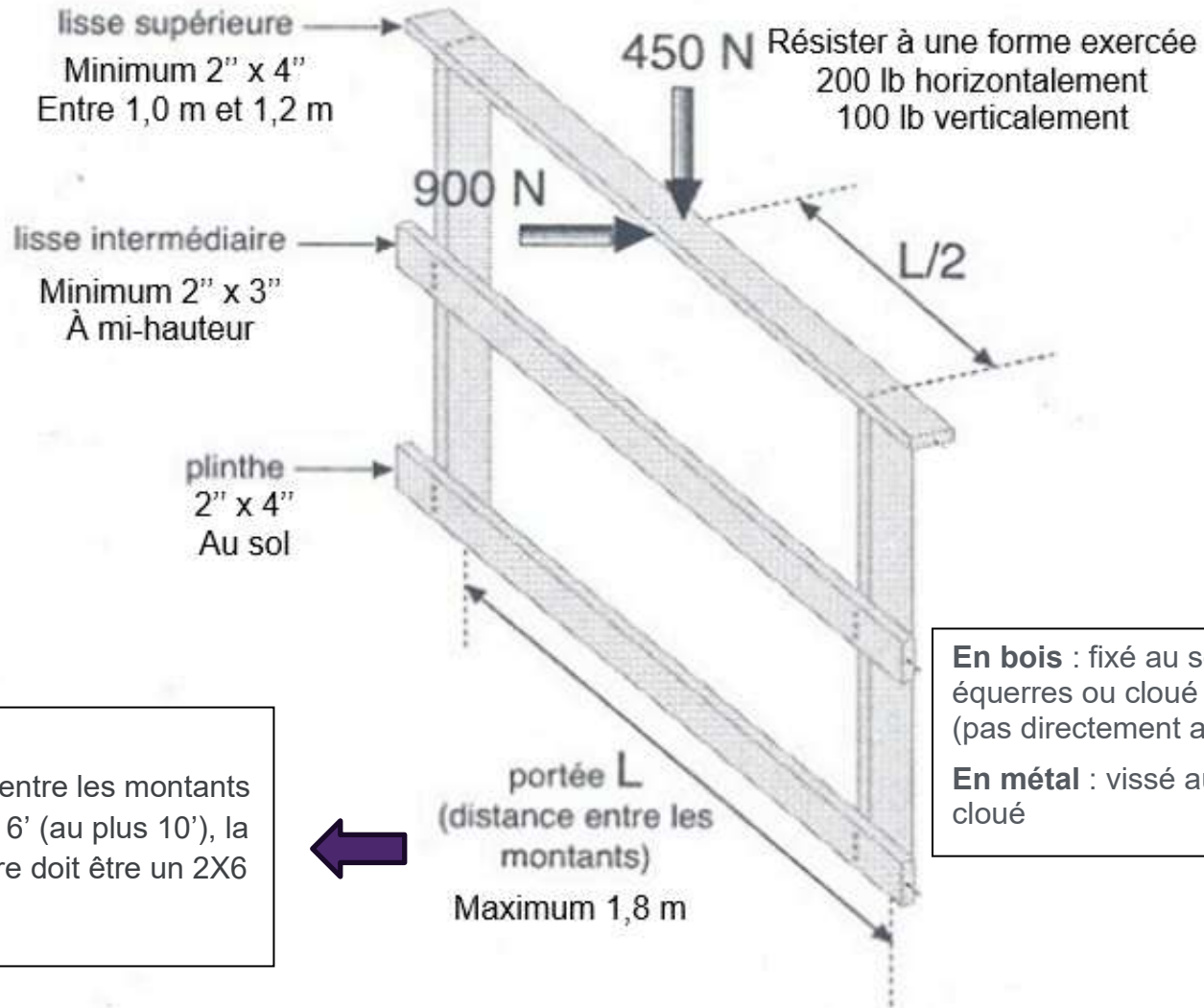
4

Barrière éclose	Résistance insuffisante	Retrait d'un garde-corps
		
	Source IRSST	Source CCHST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Respecter la fiche de prévention Chute de hauteur - Général - Installer le garde-corps, d'une résistance suffisante, à maximum 300 mm de la bordure du vide - Respecter la charge maximale indiquée sur les plancher ou les couvercles d'ouverture de plancher - Construire ou installer un garde-corps conforme et résistant : - Consulter les 2 schémas aux pages suivantes - À toute autre force supplémentaire qui pourrait être exercée INTERDICTION Interdit d'installer un garde-corps comme moyen de protection sur une surface de travail dont la pente est supérieure à 19° (4/12) DANS LE CAS OÙ UN GARDE-CORPS DOIT ÊTRE RETIRÉ OU UNE BARRIÈRE OUVERTE - Idéalement installer une barrière éclose - Délimiter l'aire de travail, pour empêcher l'accès aux travailleurs qui n'y travaillent pas, par : - Une barrière continue ou des tréteaux d'une hauteur minimale de 0,7 m à une distance de 0,9m à 1,2m - Une ligne d'avertissement conforme à l'article 354.1 RSST et 2.9.4.1 CSTC

		• Consulter la fiche de prévention Chute de hauteur – Ligne d'avertissement • Les travailleurs qui pénètrent dans le périmètre doivent : • Utiliser un système de limitation de déplacement de manière à ne pas être exposé à une chute ou, si ce n'est pas possible, • Porter un harnais relié à un point d'ancrage résistant à 4047 lb (moindre si approuvé par un ingénieur) par une liaison d'arrêt de chute conforme et • Respecter les directives de la fiche Chute de hauteur – Limitation de déplacement ou Harnais Lien Systèmes d'ancrage de garde-corps toits plats ASP Construction Lien Planifier le travail en hauteur ASP Construction Lien vidéo Garde-corps CNESST Lien Déneigement toit CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des méthodes de construction et d'installation de garde-corps conforme • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Veiller à l'installation des garde-corps conformes en bordure du vide • S'il n'est pas possible d'installer un garde-corps ou s'il doit être retiré ou une barrière ouverte, fournir et assurer le port d'un équipement • D'un système limitant les déplacements du travailleur évitant le risque de chute ou • D'un harnais relié à un point d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute conformes à l'article 347 RSST ou 2.10.12 CSTC et • Fournir les barrières ou tréteaux ou lignes d'avertissement conformes à l'article 354.1 du RSST • Prévoir et assurer le sauvetage en moins de 15 minutes en cas de chute		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Faire inspecter annuellement les équipements d'arrêt de chute par un inspecteur détenant une certification • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

GARDE-CORPS



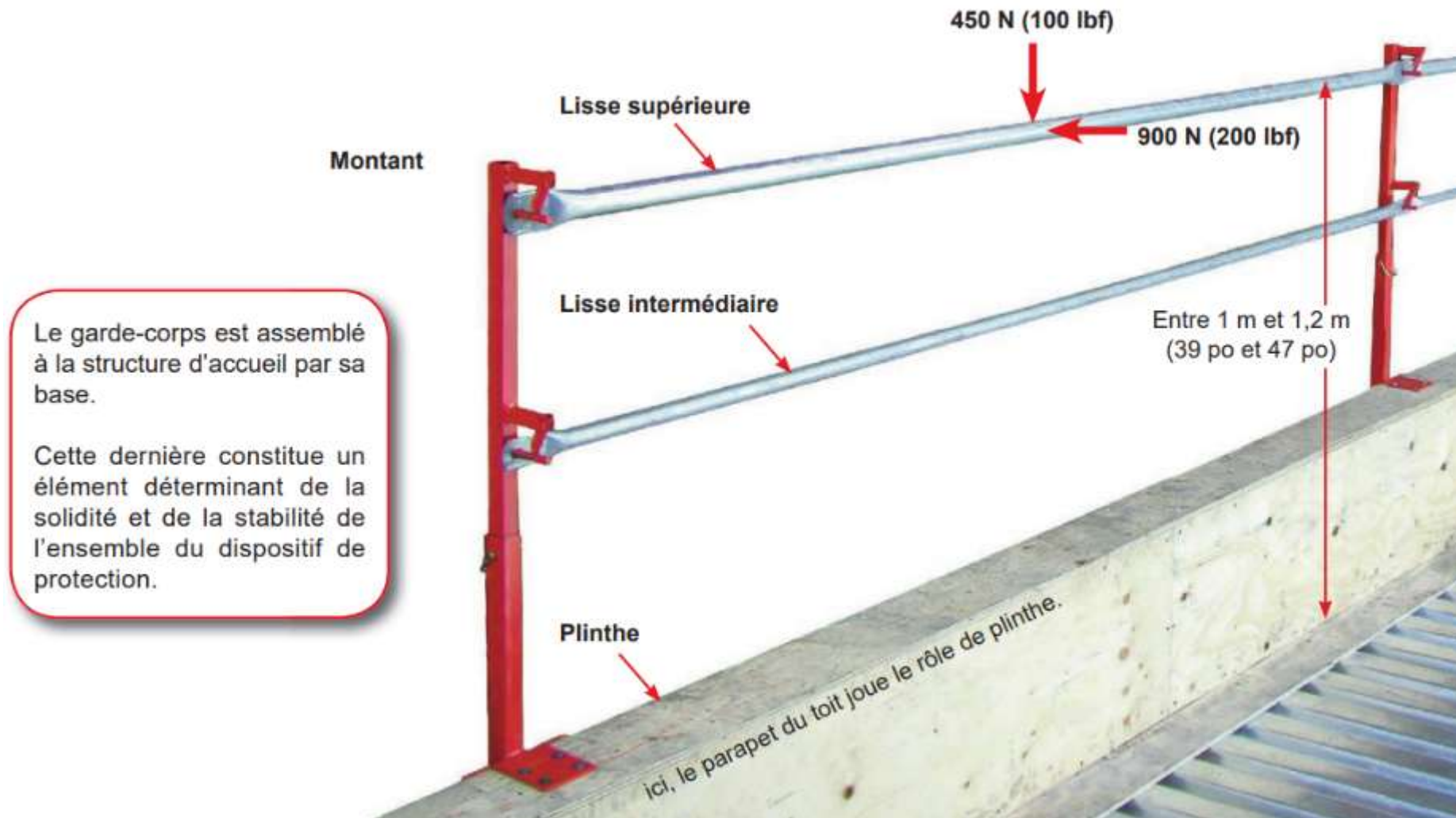
En bois : fixé au sol avec des équerres ou cloué à la structure (pas directement au plancher)

En métal : vissé au sol et non cloué

Note :

Si la distance entre les montants est de plus de 6' (au plus 10'), la lisse supérieure doit être un 2X6 posé à plat

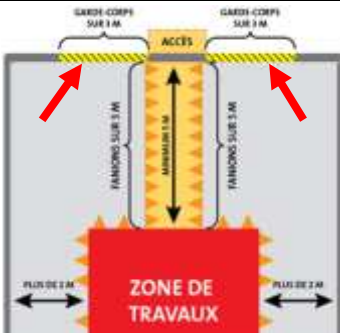
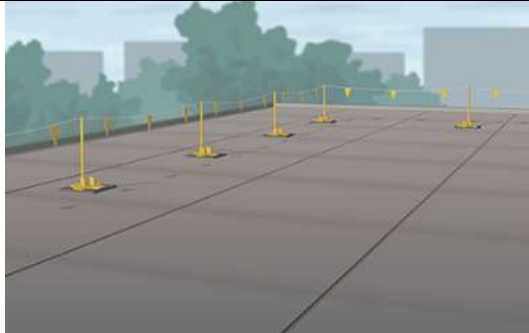
GARDE-CORPS



Source ASP Construction

Chute de hauteur – Ligne d'avertissement

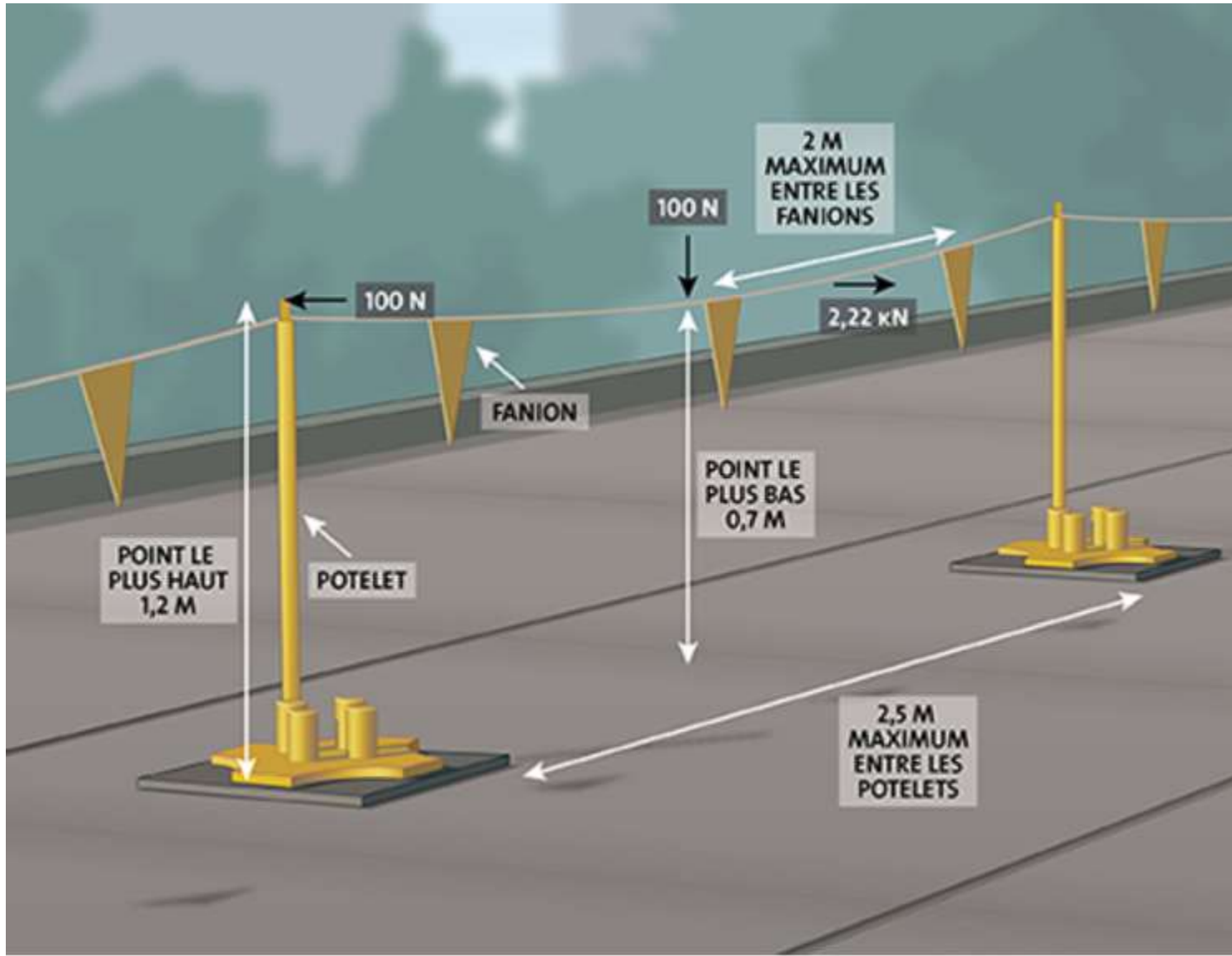
4

Travailleur à l'intérieur de la zone à risque	Garde-corps chaque côté du point d'accès	Aire de travail délimitée
		
Source CNESST	Source CNESST	Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Respecter la fiche de prévention Chute de hauteur - Général - Respecter la charge maximale indiquée autorisée sur les planchers et les couvercles d'ouverture de plancher - Une ligne d'avertissement peut être installée pour délimiter l'aire de travail - Lors de travaux de pontage, de toiture ou sur une toiture sur une surface ayant une pente égale ou inférieure à 15° (3/12) - Si un garde-corps doit être retirée temporairement LIGNE D'AVERTISSEMENT CONFORME - Une ligne d'avertissement conforme à l'article 354.1 RSST et 2.9.4.1 CSTC - Est continue sur tous les côtés de l'aire délimitée - Placée à 2m ou plus du vide - Hauteur entre 0,7 m à son point le plus bas et 1,2 m à son point plus haut - Potelets distancés de 2,5 m maximum - Constituée d'une bande rigide, un câble ou une chaîne résistant à une force de traction de 2,22 kN (500 lb), - Munie de fanions de matériaux à haute visibilité à un intervalle max 2m - Résistant à une charge de 100N (22 lb) horizontalement à son point le plus élevé ou verticalement à son centre entre 2 potelets - Une poussée sur la ligne ne doit pas entraîner l'affaissement des potelets

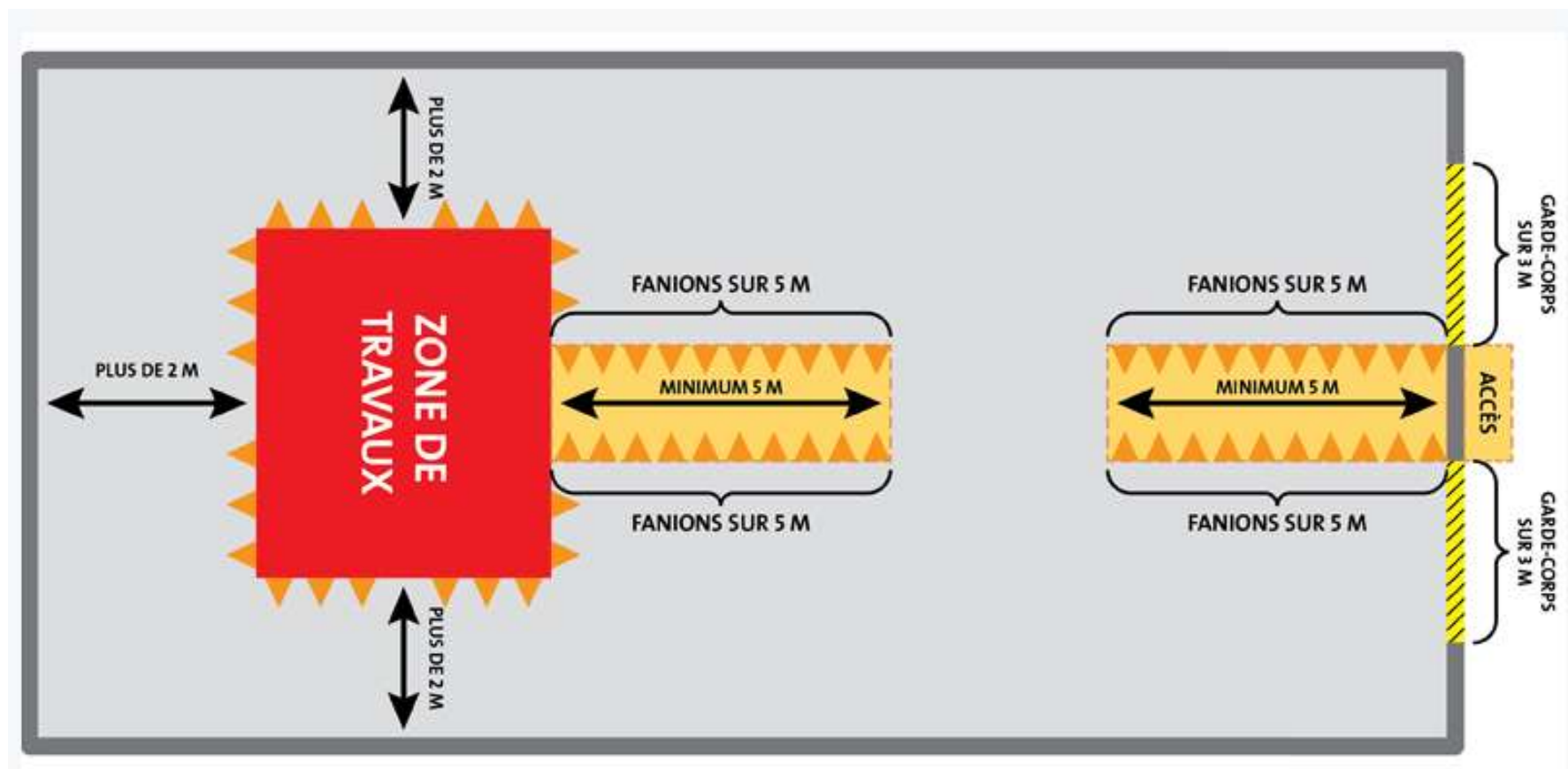
		• Un chemin de 2 lignes d'avertissement parallèles d'une longueur minimale de 5 m doit relier tout point d'accès, aire d'entreposage ou aire de levage à l'aire de travail ou orienter vers l'aire de travail • Un garde-corps conforme doit être installé de chaque côté du point d'accès sur une distance de 3 m • Les travailleurs qui pénètrent dans l'aire comprise entre les lignes d'avertissement et le vide, doivent : • Utiliser un système de limitation de déplacement de manière à ne pas être exposé à une chute - ou • Porter un harnais relié à un point d'ancrage résistant à 4047 lb (moindre si approuvé par un ingénieur) par une liaison d'arrêt de chute conforme et • Respecter les directives de la fiche Chute de hauteur - Harnais Lien Ligne d'avertissement CNESST Lien Dénéigement toit CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques de chute • Informer les travailleurs des méthodes de construction et d'installation de lignes d'avertissement conforme • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Si un garde-corps doit être retiré ou une barrière ouverte, fournir et assurer le port d'un équipement • D'un système limitant les déplacements du travailleur évitant le risque de chute - ou • D'un harnais relié à un point d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute conformes à l'article 347 RSST ou 2.10.12 CSTC - et • Fournir les barrières ou tréteaux ou lignes d'avertissement conformes à l'article 354.1 du RSST • Assurer le respect des directives de la fiche Chute hauteur – Risque de chute		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Faire inspecter annuellement les équipements d'arrêt de chute par un inspecteur détenant une certification • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

LIGNE D'AVERTISSEMENT



Source CNESST

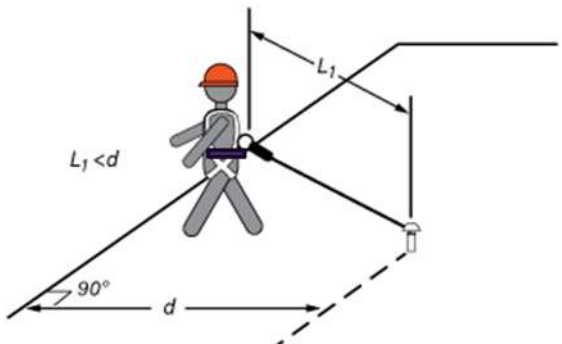
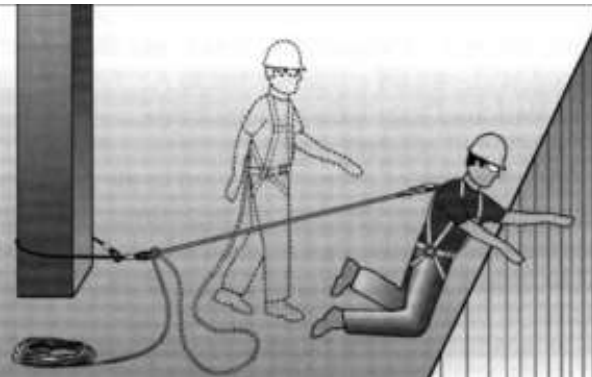
LIGNE D'AVERTISSEMENT



Source CNESST

Chute de hauteur – Limitation de déplacement du travailleur

4

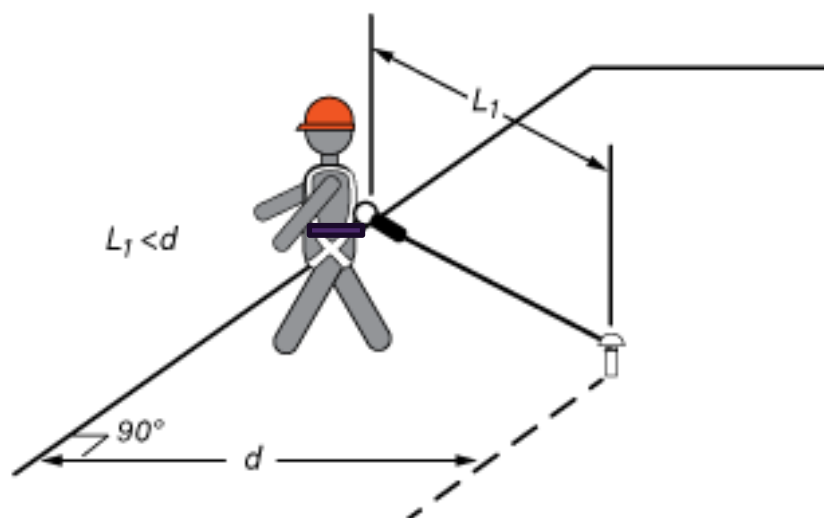
Limitation de déplacement	Attention de respecter la distance de 0,90 m	Relié à un ancrage
 Source CCHST	 Source IHSA	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement - Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Respecter la fiche de prévention Chute de hauteur - Général - Utiliser le système de limitation de déplacement lorsque : - Le risque de chute en bordure du vide ou d'une surface fragile n'a pu être éliminé - Un garde-corps ne peut pas être installé - Inspecter les composantes du système de limitation avant utilisation - Ne pas utiliser le système s'il vous permet de vous approcher à moins de 0,9 m du vide - Ne pas se détacher pour effectuer un geste ou une tâche - Le système de limitation de déplacement doit inclure - Un harnais ou une ceinture de sécurité CSA Z259.1 - Une liaison d'arrêt de chute avec ou sans absorbeur d'énergie - Un point d'ancrage temporaire d'une résistance d'au moins 8kN (1799 lb) - Le système - Doit empêcher le travailleur de s'approcher à moins de 0,9 m du bord du vide à partir de l'anneau dorsal du harnais ou de la ceinture - Ne doit pas être utilisé sur les surfaces en pente supérieure à 15° (3/12)

		• Si le point d'ancrage ne résiste pas à 4047 lb, un marquage doit indiquer que l'équipement est réservé à la limitation de déplacement • Le système peut être conforme à d'autres paramètres s'il est installé conformément aux plans et devis d'un ingénieur et qu'il est conforme à la norme Conception des systèmes actifs de protection contre les chutes CSA Z259-16 • Signaler toute défectuosité ou problème à votre supérieur immédiat Lien Système de limitation de déplacement CNESST Lien Système de retenue CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques de chute • Rédiger une procédure de travail • Informer les travailleurs de la procédure et des méthodes d'utilisation du système de limitation de déplacement • Délimiter les aires de travail où le système de limitation de déplacement est obligatoire • Afficher la procédure • Aménager les lieux afin d'assurer que : • Un point ou des points d'ancrage d'une résistance suffisante sont installés • La longueur des longes empêche les travailleurs de s'approcher à moins de 0,9 m du vide • Aménager le système pour permettre le déplacement latéral si requis (la longe devra pouvoir se déplacer latéralement en maintenant la distance de 0,90 m) • Fournir et assurer le port d'un système limitant les déplacements du travailleur évitant le risque de chute		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaires et le maintien des aménagements • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

ÉQUIPEMENT LIMITATION DE DÉPLACEMENT

POUR SURFACE DE NIVEAU SEULEMENT (MOINS DE 5% D'INCLINAISON)



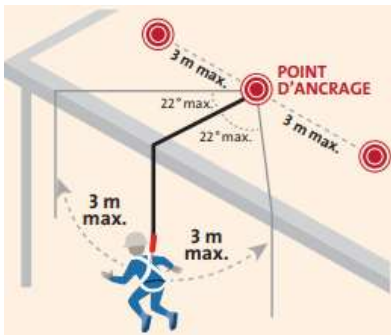
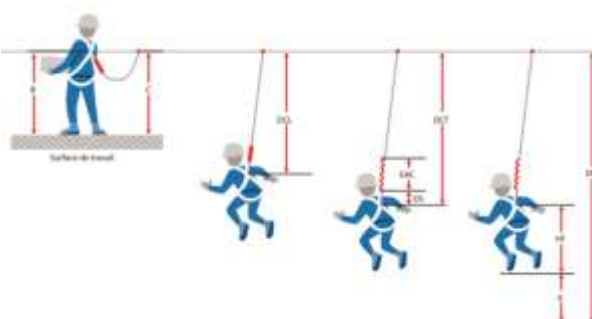
$L_1 < (d - 0,9 \text{ m})$. Par exemple, si $d = 2 \text{ m}$, alors L_1 est inférieure à $1,1 \text{ m}$ ($2,0 \text{ m} - 0,9 \text{ m}$).

Source CCHST

Équipement	Spécificité	Normes
Harnais ou Ceinture	Relié par liaison d'arrêt de chute	CSA Z259.10 CSA Z259.1
Force maximale exercée sur le travailleur	S'il porte une ceinture 1,8 kN S'il porte un harnais 6kN	
Cordon d'assujettissement de limitation	Longueur qui empêche le travailleur d'atteindre une extrémité ou une ouverture non protégée	
Connecteurs (mousqueton, crochet à ressort, anneau en D)	Autoverrouillant	
Corde de sécurité	1 seul travailleur Résiste à déformation et longueur qui empêche le travailleur d'atteindre une extrémité ou une ouverture non protégée	
Ancrage et connecteur d'ancrage	1 seul travailleur 8kN 1799 lb	CSAZ259.16

Chute de hauteur – EPI arrêt de chute (harnais)

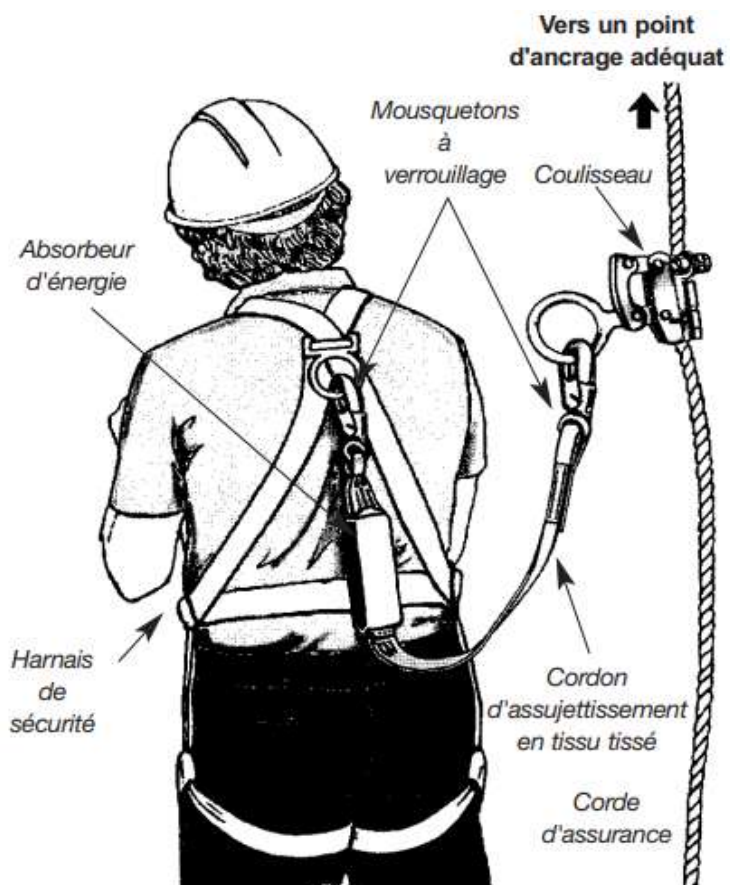
4

Risque de heurter un obstacle	L'angle ne doit pas être supérieur à 30 degrés	Hauteur de l'ancrage pour dégagement
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition à une chute dans le vide ou à travers une surface fragile : - De plus de 3 m - D'une hauteur de 1,5 m ou plus dans un puit, un bassin, un bac, un réservoir, une cuve, un récipient - D'une hauteur de 1,5 m ou plus lorsqu'il manutentionne une charge - D'une hauteur de 1,2 m s'il utilise une brouette ou un véhicule Peu importe la hauteur - Dans un liquide ou une substance dangereuse - Sur une pièce en mouvement - Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger	- Blessures musculosquelettiques - Fractures - Handicap - Trauma crânien - Décès	- Respecter la fiche de prévention Chute de hauteur - Général - Effectuer du travail en hauteur seulement si vous avez été formé et autorisé à le faire par l'employeur - Consulter la fiche technique des équipements d'arrêt de chute; sélectionner des équipements adaptés aux tâches à effectuer ex : soudage et découpage, produits dangereux - S'assurer que les éléments de la liaison d'arrêt de chute ne sont pas exposés à une arête vive - Ne pas écrire sur un équipement d'arrêt de chute - Ne jamais réutiliser un équipement d'arrêt de chute qui a été déployé - Utiliser un harnais du bon type - Inspecter le harnais et la liaison d'arrêt de chute avant utilisation - Utiliser un harnais de bonne taille, bien l'ajusté et le relié au point d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute - La liaison d'arrêt de chute inclus minimalement : 1 cordon d'assujettissement et 1 seul absorbeur d'énergie - La liaison d'arrêt de chute peut aussi comprendre 1 Enrouleur-dérouleur, 1 corde d'assurance horizontale ou verticale, 1 coulisseau, 1 connecteur - Utiliser un seul absorbeur d'énergie; attention, certains enrouleurs-dérouleurs ont un absorbeur d'énergie intégré, à vérifier; si l'enrouleur-dérouleur intègre un absorbeur d'énergie, ne pas en porter un 2e

		• S'attacher à un point d'ancrage • résistant minimalement à 4047 lb • d'une hauteur suffisante pour ne pas atteindre le sol en cas de chute • Ne pas distancer les ancrages de plus de 3 m (effet pendule) • Ne pas s'éloigner latéralement de l'ancrage de plus d'un angle de 22 degrés pour éviter l'effet pendule ou d'atteindre le sol en cas de chute • Ajuster son coulisseau au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ancrage • Travailler à la chaîne pour déplacer les matériaux, outils, etc. • Un seul travailleur par corde d'assurance verticale et par ancrage (sauf ligne d'assurance horizontale) • Ne pas utiliser le système d'arrêt de chute pour se maintenir en place, utiliser un moyen de positionnement tel un madrier sur équerres, une longe ou courroie de positionnement, une corde de suspension ou une plateforme Lien Harnais de sécurité ASP Construction Lien Liaison d'arrêt de chute ASP Construction Lien Ancrage CNEST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux et modifier la position de travail de manière à éliminer les risques de chute si possible • Informer les travailleurs des risques de chute • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Informer les travailleurs de la manière d'inspecter, ajuster et entretenir les équipements d'arrêt de chute • Fournir et assurer le port : • D'un système limitant les déplacements du travailleur évitant le risque de chute ou • D'un harnais relié à un point d'ancrage par une liaison d'arrêt de chute conformes à l'article 347 RSST ou 2.10.12 et 2-10.15 CSTC et • Fournir des lignes de vie horizontales si les distances sont grandes pour éviter l'effet pendule en cas de chute • Prévoir et assurer le sauvetage en moins de 15 minutes en cas de chute		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements e • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements • Faire inspecter annuellement les équipements d'arrêt de chute par un inspecteur qualifié (détenant une certification) • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des aménagements de manière à les maintenir sécuritaires et conformes • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

ÉQUIPEMENT D'ARRÊT DE CHUTE

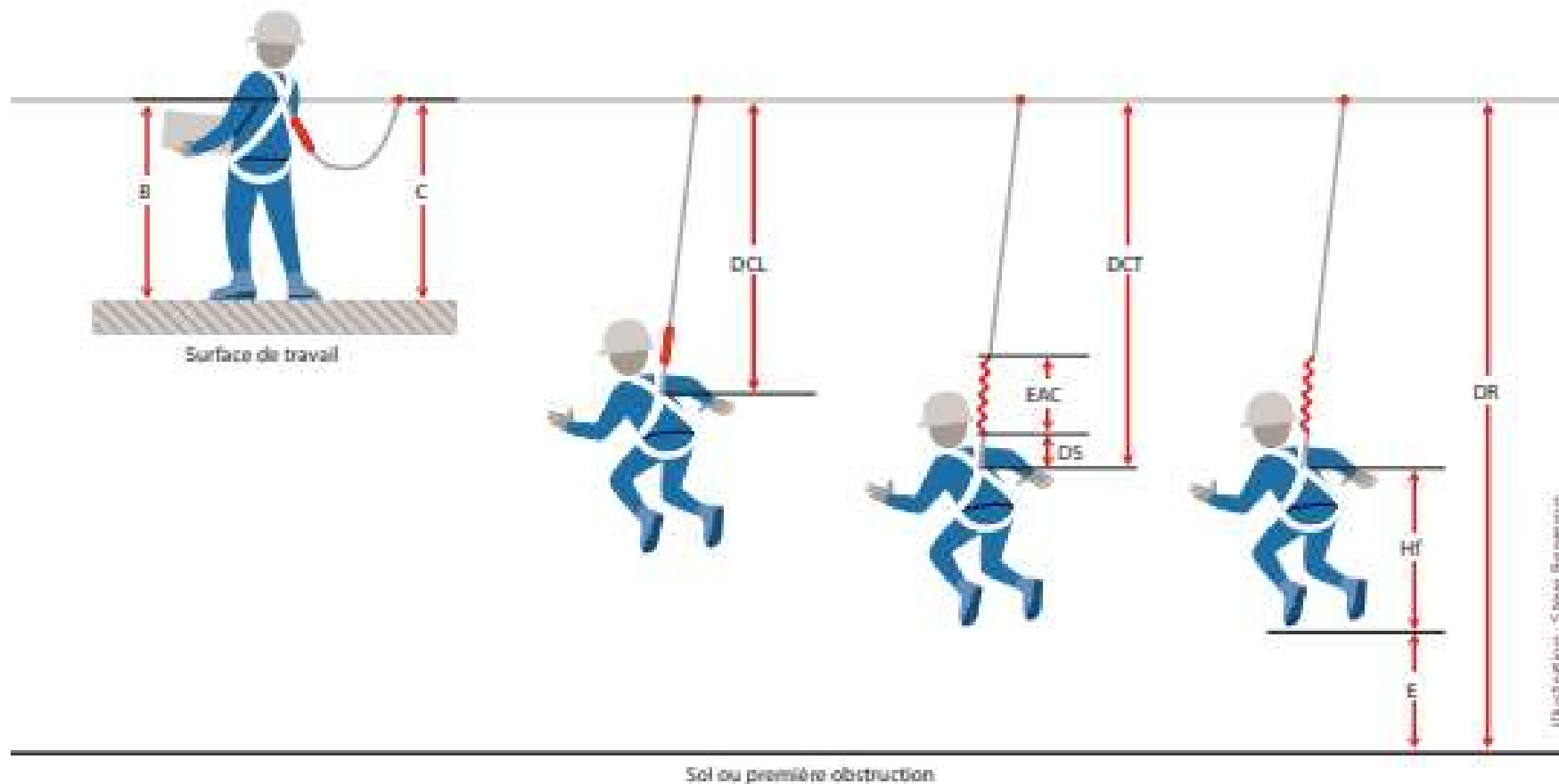


SYSTÈME ANTICHUTE

Équipement	Spécificité	Normes
Harnais	Relié par liaison d'arrêt de chute	CSA Z259.10
Liaison d'arrêt de chute :	Limite la chute à 1,8 m ou à la force maximale de 6 kN	CSA Z259.11
Absorbeur d'énergie et Cordon d'assujettissement	Longueur maximale 2 m 1 seul absorbeur d'énergie	CSA Z259.11
Enrouleur-dérouleur	Attention certains incluent un absorbeur n'énergie	CSA Z259.2.2
Connecteurs (mousqueton, crochet à ressort, anneau en D)	Autoverrouillant	CSA Z259.12
Coulisseau	ADP (anti-panique)	CSA Z259.2.5
Corde d'assurance verticale	1 seul travailleur Longueur moins de 90 m	CSA Z259.2.5
Ancrage	Ponctuel : Résistance 18 kN (4047 lb) L'anneau en D du harnais ne doit pas pouvoir être décalé de plus de 3 m (angle 22°) 1 seule personne à la fois Attaché à une structure d'une résistance suffisante (chantier) Conforme à l'article 2.10.15 CSTC	CSA Z259.16

Image So

CALCUL DU DÉGAGEMENT REQUIS EN CAS DE CHUTE



ÉTAPE 1

Calculer la distance de chute libre (DCL)
 $DCL = \text{Longueur de la longe (L)}$
 + Hauteur de l'anneau dorsal (B)
 - Hauteur de l'ancrage (C)
 $DCL = 1,2 + 1,2 - 1,2 = 1,2 \text{ m}$

ÉTAPE 2

Calculer la distance de chute totale (DCT)
 $DCT = DCL$ (Distance de chute libre)
 + EAC (Déploiement de l'absorbeur d'énergie)
 + DS (Glissement de l'anneau dorsal)
 $DCT = 1,2 + 1 + 0,3 = 2,5 \text{ m}$

ÉTAPE 3

Calculer le dégagement minimal requis (DR)
 $DR = DCT + E + Hf$
 + E (Distance de sécurité)
 + Hf (Hauteur entre les pieds et l'anneau en D)
 $DR = 2,5 + 0,6 + 1,5 = 4,6 \text{ m}$

Classes de harnais

Classe	Utilisation	Illustration
A Arrêt de chute	• Classe obligatoire lorsqu'utilisé comme moyen d'arrêt de chute sur un chantier • Supporte le corps pendant une chute et après l'arrêt de la chute • Avec anneau dorsal à ajuster entre les omoplates	
D Suspension et descente contrôlée	• Permet une suspension et une descente contrôlée • Offre une retenue lors de la descente • Peut être combiné avec classe A ou P	
E Accès limité	• Permet de passer dans un emplacement dont l'accès est limité • Utilisé pour descendre dans un espace clos	
L Travail dans une échelle	• À utiliser avec un système de limitation de chute (ex : arrêt de chute par un coulisseau sur une corde d'assurance ou un rail)	
P Maintien en position de travail	• Permet de se maintenir en position lors du travail en hauteur • Permet de garder les mains libres • Combiné avec classe A pour le travail en hauteur	
R Résistant aux arcs électriques	• En Kevlar et Nomex, résiste à la chaleur des flammes et d'arc électrique • Pièces métalliques isolées pour réduire la conductivité et limiter les brûlures • Boucles traitées pour résister à la chaleur • Combiné avec classe A	

FRÉQUENCE DES INSPECTIONS

ÉQUIPEMENTS	INSPECTION*				
	Avant chaque utilisation	Tous les ans par un inspecteur qualifié	Par un ingénieur	Selon le nombre d'heures d'utilisation par un inspecteur qualifié	Tous les deux ans par le fabricant
Harnais de sécurité	✓	✓	n/a	n/a	n/a
Absorbeur d'énergie	✓	✓	n/a	n/a	n/a
Cordon d'assujettissement	✓	✓	n/a	n/a	n/a
Coulisseaux et ligne de vie verticale	✓	✓	n/a	n/a	n/a
Enrouleur-dérouleur SRL, SRL-R, SRL-LE, SRL-LE-R	✓	n/a	n/a	✓	✓
Système d'ingénierie, ligne de vie horizontale, rail et ancrage	n/a	n/a	✓	n/a	n/a

IMPORTANT :

Respecter les recommandations du fabricant quant à la fréquence et aux critères d'inspection

Fils recouverts	Dénivellation du sol indiquée	Plancher glissant
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source Prévention au travail CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Circulation dans les aires de travail • Plancher mouillé • Dénivellation du sol • Sol en mauvais état • Marche endommagée • Escalier encombré • Tapis gondolé • Objets/rebut au sol Travail à son poste • Courroie de sac au sol • Fils ordinateur • Fils électriques • Tiroir filière ouvert	• Glissade • Chute de même niveau • Trébucher • Heurter sur un objet • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Commotion cérébrale	• Garder le plancher, les postes de travail, les voies de circulation, les escaliers : • En bon état Dégagés • Non glissant • Ramasser tout objet ou dégât dès immédiatement • Jeter tout rebut immédiatement • Nettoyer le sol régulièrement lors de tâche produisant des poussières, rebuts, liquides, etc. • Utiliser le panneau d'avertissement de plancher mouillé et nettoyer tout renversement sur-le-champ • Attacher, recouvrir ou remonter les fils sous ou autour des bureaux • Ranger les sacs de manière à ce que les courroies ne causent pas de chute • Garder le bas des échelles, escabeaux dégagés • Emprunter les voies de circulation prévues et/ou aménagées • S'assurer d'avoir la vue dégagée sur la voie de circulation à emprunter • Ne pas transporter des objets plein les bras • Utiliser un chariot chargé de manière à ne pas obstruer la vue • Apposer un couvercle sur le contenant de liquides lors des déplacements • Porter des chaussures adaptées aux tâches et à l'environnement

		• Porter des crampons si requis • Porter les EPI requis • Signaler toute situation à risque à votre supérieur immédiat Lien Prévention chute de même niveau CNESST Lien Prévention chute de plain-pied APSSAP
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques de chute de même niveau • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Aménager les lieux de manière sécuritaire • Revêtement de sol non glissant • Tapis, bollard dans les entrées • Repères visuels pour signaler les dénivelés • Fils recouverts ou accrochés qui assurent un dégagement • Utiliser des moyens pour réduire l'accumulation d'eau, de neige, de gadoue, de glace au sol • Fournir et veiller à l'utilisation de panneaux d'avertissement de plancher mouillé/glissant • Assurer la présence de poubelles et contenants de recyclage en quantité suffisante • Garder les postes de travail, les voies de circulation, les escaliers et les aires extérieures : • Dégagés • Non glissant même par l'usure ou l'humidité • En bon état (sans trou, dénivellation non indiquée, tapis relevé, etc.) • D'une largeur d'au moins 600 mm (voies de circulation et entre les postes de travail) • D'une largeur d'au moins 1100 mm (voie menant aux issues de secours à l'intérieur) • Sans ouverture, à moins d'être ceinturé d'un garde-corps ou d'un couvercle conforme • Espace libre d'au moins 2 m entre le sol et le plafond, sinon signal visuel et/ou protection • Bien éclairés • Fournir les EPI requis et s'assurer qu'ils sont portés		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter pour éviter les chutes de même niveau • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des règles • Inspection périodique des lieux • Programme d'entretien des lieux incluant • Le stationnement • La cour • Les moyens d'accès • L'état des tapis de protection • L'état du sol (utiliser les produits appropriés pour l'entretien) • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Chute de même niveau – Extérieur

3

Surfaces glacées	Sol en mauvais état	Obstacles cachés / environnement inconnu
		
Source Journal Métro	Source CNESST	Source APSSAP

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâches à l'extérieur • Sol mouillé, enneigé, glacé • Dénivellation du sol • Sol en mauvais état • Objets/rebut/outils au sol • Pentes • Obstacles cachés • Boue • Glace • Trous • Branches • Racines • Roches • Dénivellation brusque • Obscurité • Éblouissement par le soleil	• Glissade • Chute de même niveau • Trébucher • Heurter sur un objet • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Commotion cérébrale	GÉNÉRAL • Ne pas transporter des objets plein les bras utiliser des appareils de transport • Porter des chaussures adaptées aux tâches et à l'environnement • Porter les EPI requis • Reporter / déplacer une intervention si le milieu est non sécuritaire • Ne pas circuler dans des voies de circulation sous des objets, équipements / pièce d'équipement et section de bâtiment où il y a un risque de chute d'objet, de matériaux, de glace, etc. • Signaler toute situation à risque à votre supérieur immédiat À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT • Garder les surfaces: • Dégagées / Dénéigées / Déglacées • Non glissantes • Emprunter les voies de circulation prévues, aménagées et éclairées • Garder le bas des échelles, escabeaux dégagés • S'assurer d'avoir la vue dégagée sur la voie de circulation à emprunter • Monter et descendre des véhicules face au véhicule et s'assurer d'avoir 3 points d'appui en tout temps PARCS / SENTIERS / CHAMPS / TERRAINS NATURELS • Prendre connaissance et partager les informations sur les environnements • Effectuer une visite de reconnaissance au besoin

		• Apporter les équipements requis • Éviter les travaux lorsque les conditions climatiques représentent un risque • Effectuer les travaux à la clarté, utiliser un éclairage d'appoint au besoin • Rester vigilant et attentif au chemin à emprunter • Ralentir si le terrain est accidenté ou recouvert • Dégager le chemin à emprunter Lien Prévention chute de même niveau CNESST Lien Prévention chute de plain-pied APSSAP Lien Chute de même niveau APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques de chute de même niveau • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Garder les drains / bouches d'égout débouchés et déglacés • Détourner l'égouttement de l'eau du toit des aires de circulation ou de pause des travailleurs • Repères visuels pour signaler les dénivelés / trous, etc. • Utiliser des moyens pour réduire l'accumulation d'eau, de neige, de gadoue, de glace au sol • S'assurer d'installer des mains courantes aux escaliers • Garder les postes de travail, les voies de circulation, les escaliers et les aires à l'extérieure des établissements : • Dégagés et aplanies • En bon état (sans trou, dénivellation non indiquée, etc.) • Bien éclairés • Non glissant, déneigées, déglacées, épandage d'abrasif • Éclairer les aires autour des établissements • Planifier les travaux pendant les heures de clarté • Fournir et veiller au port de chaussures adaptées à la tâche et à l'environnement / des crampons • Fournir les EPI requis et s'assurer qu'ils sont portés		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter pour éviter les chutes de même niveau • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des règles • Programme d'entretien et nommer des responsables pour les aires non attribuées par contrat • Inspection et entretien des équipements requis pour le travail extérieur • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Céder le passage aux piétons	État du sol	Port du dossard
 Source Courtoisie.org	 Source CCHST	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Circulation dans un stationnement À bord d'un véhicule À pied En utilisant un équipement mobile	• Être heurté par un véhicule • Être écrasé par un véhicule • Glissade • Blessures diverses	PIÉTONS • Rester visible pour les conducteurs • Rester hors de la trajectoire et des angles morts des véhicules • Ne pas prendre pour acquis qu'un automobiliste vous a vu, établir le contact visuel et s'assurer que l'automobiliste cède le passage avant de traverser une voie • Ne pas circuler derrière un véhicule qui recule ou en marche • Ne pas courir CONDUCTEUR • Porter des chaussures appropriées • Respecter la limite de vitesse et/ou conduire lentement • Céder le passage aux piétons TRAVAUX • Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité orange fluo ou jaune-vert fluo de classe 2 niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 lorsque vous effectuez des travaux dans le stationnement Le orange est plus visible le jour et le jaune-vert fluo est plus visible à la nuit • Porter les EPI requis • Utiliser les équipements de communication fournis

		SIGNALEUR • Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité jaune-vert fluo de classe 2 niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 ou l'habit du signaleur si requis selon la situation • Respecter les fiches Signaleur de chantier ou Signaleur routier si requis selon la situation • Hors d'un chantier, un travailleur qui n'a pas suivi la formation de signaleur de chantier peut guider lors des manœuvres de recul d'un véhicule, mais il doit également : • Utiliser le code de signaux manuels convenu (je vous suggère d'utiliser les signaux des signaleurs de chantier) TOUS • Rester vigilant aux mouvements des véhicules et des piétons • Garder le sol dégagé • Signaler tout risque à votre supérieur immédiat
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques lors des déplacements ou des travaux dans les aires de stationnement • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Garder les surfaces dégagées, non glissantes et en bon état • Grilles d'égout • Fissures, trous • Eau, huile, glace, neige • Si des butoirs sont nécessaires, le peindre en jaune et les garder déneigés et visibles • Signaler tous les obstacles • Installer des poubelles si requises • Tailler les végétaux afin de ne pas obstruer la vue aux intersections • Limiter la vitesse dans le stationnement si requis • Fournir et assurer le port des EPI requis aux travailleurs		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspection pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le bon état des lieux • Maintenir la signalisation en place et en bon état • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Rester face à la circulation	Un policier et un travailleur heurtés par un véhicule	Brigadier heurté par une automobiliste
		
	Source TVA Nouvelles	Source La Presse .ca

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travaux sur ou en bordure de la route	- Collision ou écrasement par un usager de la route ou un véhicule effectuant les travaux - Froid - Chaleur - Bruit - Projection d'objet	Lors de travaux - Sur la voie publique - Jusqu'à une hauteur de 5 m au-dessus de la voie - Jusqu'à 3 m à l'extérieur de la voie (sauf si bordure de ciment) - Fermer les voies en appliquant le Tome V du MTQ Lors de travaux près de la voie publique - À l'extérieur d'une bordure de ciment - Dans une ruelle urbaine sans désignation - Pour la tonte de gazon manuelle - Pour la tonte de gazon mécanisée (gyrophare sur le véhicule) - Se positionner de manière à ne pas être exposé à une collision avec un véhicule pendant les travaux - Miroir des véhicules (particulièrement les camions) - Si l'accès au camion est nécessaire pour se procurer les outils, les matériaux, accéder par le côté ou sous la protection d'un autre véhicule (respecter le dessin normalisé du tome V applicable) En tout temps - Travailler face à la circulation de manière à voir les véhicules - Rester vigilant à la circulation

		• Éviter toute distraction telle que le téléphone cellulaire • Demeurer à l'abri du véhicule de protection stationné entre la circulation et vous le cas échéant • Porter les EPI requis dont : • Veste haute visibilité orange Classe 2 Niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 • Veste haute visibilité jaune-vert fluo Classe 2 Niveau 2 conforme à la norme CSAZ96 pour les brigadiers • Lunettes de sécurité • Traverser la rue aux intersections • Respecter la fiche Circulation – Signalisation routière • Respecter la fiche Chaleur / Coup de chaleur • Respecter la fiche Froid • Informer votre supérieur immédiat de tout bris, défectuosité ou risque
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques du travail sur ou près de voies de circulation • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaire • Fournir les EPI • S'assurer que les postes sont bien ajustés et que la posture des travailleurs est bonne		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Libérer la trajectoire du véhicule	Signaux	Jamais derrière le camion
 Source APSSAP	 Source ASP Construction	 Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Marche arrière avec un véhicule ou un équipement lourd dont le conducteur a la vue obstruée	• Collision • Renversement • Lignes électriques • Écrasement • Décès	• Dégager tout objet et ne jamais se positionner dans la trajectoire du véhicule ou de l'équipement lourd • Pour toute manœuvre avec l'aide d'un travailleur ou d'un signaleur, le chauffeur ou l'opérateur doit : • Connaître et respecter les signaux du signaleur • Arrêter l'équipement dès que le signaleur est hors de vue SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION • Pour tous les véhicules d'une capacité nominale de 2250 kg et plus et engin de terrassement dont le conducteur a la vue obstruée, effectuer les manœuvres de recul : • Dans une aire de recul balisée où il est interdit de circuler à pied • À l'aide d'un signaleur de chantier formé <u>Lien Signaux pour les manœuvres de recul – ASP Construction</u> <u>Lien Vidéo Manœuvres de recul ASP Construction</u> <u>Lien Prévenir Aussi ASP Construction</u>

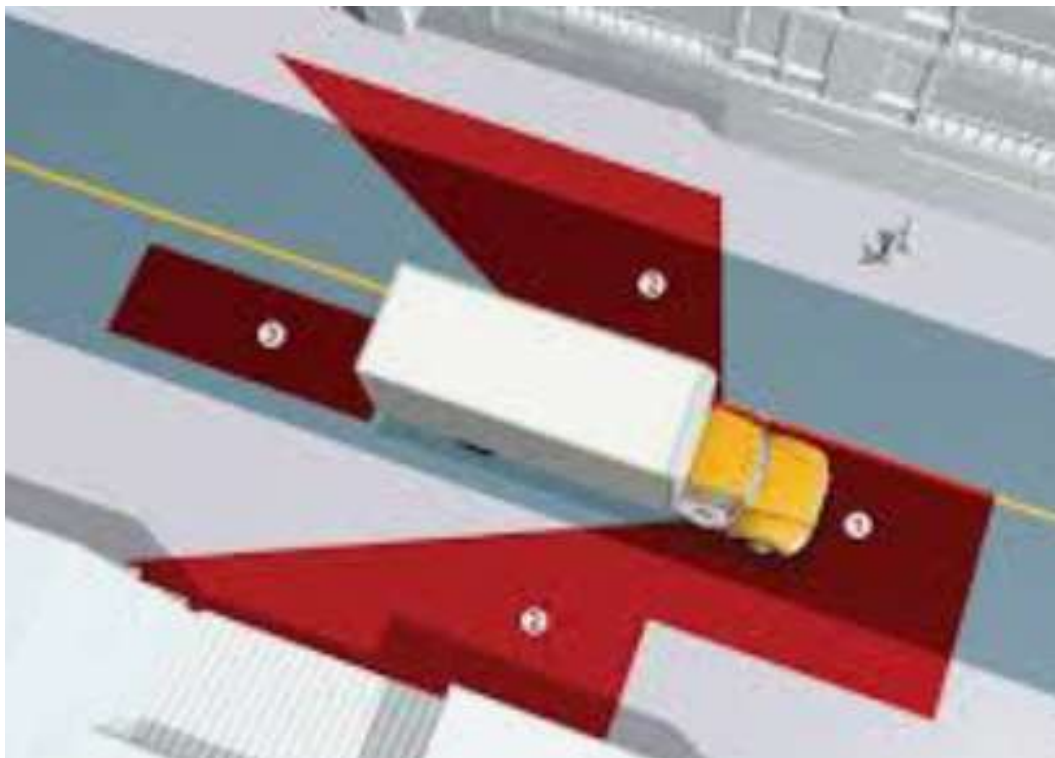
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière à éliminer ou limiter au minimum les manœuvres de recul • Établir un plan de circulation lorsqu'il y a plus de 10 travailleurs sur un chantier • Établir une aire de recul balisée au besoin • Établir la règle que les manœuvres de recul doivent être effectuées dans une aire de recul ou à l'aide d'un signaleur formé • Établir un code de signaux manuels et former les travailleurs pour les distances de moins de 10m • Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des équipements lourds • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail • Dispenser la formation "Signaleur de chantier" aux signaleurs • Fournir un moyen de communication bidirectionnel pour la distance de 10m et plus • Fournir et assurer le port des EPI requis • Vérifier la validité des permis de conduire 2 fois par année	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et les réparations des équipements selon le manuel du fabricant • S'assurer que les alarmes de recul sont fonctionnelles • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Risque d'être écrasé	Angle mort pilier A	Vêtements de sécurité
 Source CNESST	 Source SAAQ	Signaleur chantier  Classe 2 Travailleur chantier  Classe 2 Signaleur routier  Classe 3 Source images ASP Construction

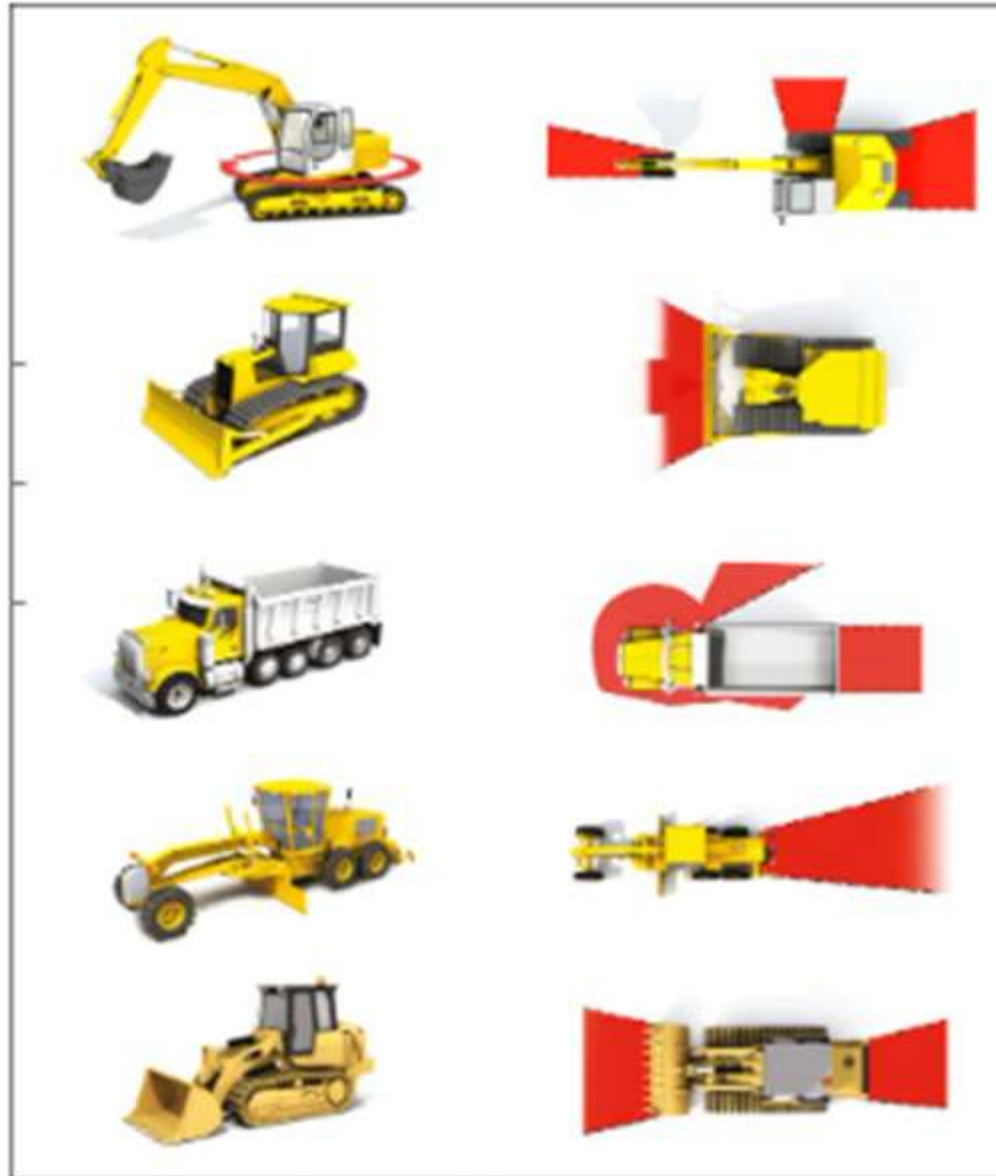
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un équipement lourd Exposition d'un piéton à un véhicule / équipement lourd	• Collision • Être écrasé par le véhicule • Fractures • Trauma • Handicap • Décès	En raison des angles morts, de la hauteur des véhicules et équipements lourds, il est très difficile pour les chauffeurs et opérateurs de voir les piétons. • Ne pas circuler dans des aires de travail réservées aux véhicules et équipements • Délimiter des aires de travail piétons et respecter les règles et voies de circulation • Circuler face aux véhicules et équipements • Si le piéton doit pénétrer la zone où des véhicules / équipements lourds sont en marche ou en mouvement, avant d'accéder à la zone de travail : • Le piéton établit un contact visuel avec le chauffeur / opérateur pour lui signifier son besoin d'accéder à la zone de travail • Le chauffeur / opérateur confirme qu'il a compris l'intention du piéton et immobilise l'équipement et dépose les parties mobiles au sol le cas échéant • Le chauffeur / opérateur garde le véhicule / équipement immobilisé tant que le piéton est dans la zone de travail • Le piéton approche toujours perpendiculairement au véhicule / équipement en maintenant le contact visuel avec le chauffeur / opérateur • Le piéton ne circule jamais parallèlement à un véhicule / équipement ni dans les angles morts • Le piéton, lorsqu'il a terminé sa tâche, signifie au chauffeur / opérateur il quitte la zone de travail • Le chauffeur / opérateur confirme qu'il a compris • Le piéton quitte en restant bien à vue du chauffeur / opérateur, donc sans circuler dans les angles morts du véhicule / équipement

		• Connaître et rester à l'écart des angles morts des véhicules et équipements • Ne jamais circuler derrière un véhicule ou un équipement en marche • Respecter une distance de 3 mètres du rayon d'action d'une pièce mobile en pleine extension • Ne jamais se trouver de chaque côté à moins de 2 fois la longueur de la benne lors du déversement du chargement d'un camion-benne (le camion est à risque de basculer) • Ne jamais se placer ou circuler sous une pièce d'équipement ou une charge • Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité : • Orange : Sur un chantier ou en établissement (classe 2) niveau 2 • Jaune-vert fluo : Signaleur de chantier ou travailleur établissement (classe 2) ou routier (classe 3) niveau 2 • Orange ou jaune-vert fluo : Tout endroit, autre qu'un chantier, et où un véhicule automoteur pourrait vous heurter : le orange est plus visible le jour tandis que le jaune vert fluo est plus visible à la noirceur • Porter des vêtements qui n'obstruent pas la vue ex : capuchon, favoriser plutôt une tuque et un cache-cou • Interdit d'utiliser des appareils qui pourraient vous distraire ou vous couper de l'environnement : écouteurs (même un seul), cellulaire, tablette, etc. autant pour le chauffeur / opérateur que le piéton et ce même pendant les périodes d'attente Lien Angles morts véhicules lourds Soyez vigilant SAAQ Lien Dangers critiques associés aux véhicules en mouvement Hydro Québec
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à la cohabitation des piétons et des équipements lourds • Aménager des voies de circulation, passages pour piétons, signalisation, miroirs au besoin, barrière d'éloignement des travailleurs vs les voies de circulation des véhicules à la sortie des édifices, etc. • Rédiger et diffuser des règles de circulation • Établir un code de signaux manuels pour les manœuvres de recul et informer les travailleurs • Former les travailleurs et les informer des règles à respecter • Afficher des illustrations des angles morts par véhicule et équipement et de la visibilité d'un chauffeur • Fournir et assurer le port des EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer des inspections écrites à des moments critiques • S'assurer que seuls les travailleurs formés et autorisés travaillent à proximité des aires de travail où des véhicules / équipements circulent ou manœuvrent • S'assurer que seuls les travailleurs autorisés accèdent et utilisent les véhicules • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Angles morts camions



Source SAAQ



Source ASP Construction

Coupure - Arête vive / Verre brisé

2

Contenant pour verre brisé	Gants anticoupure	Protégez vos mains
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec une arête vive Travail avec des objets tranchants Ramassage verre brisé	• Coupure • Introduction d'un corps étranger dans la blessure • Introduction d'un contaminant dans la blessure • Infection • Transmission de maladies	• Porter des gants anticoupure pour manipuler les objets tranchants ou comportant des arêtes vives. • Porter d'autres EPI si requis (jambières, manchettes, lunettes, etc.) • Utiliser les outils et équipements aidant à la manipulation (appareil de levage, ventouses, gabarits, etc.) • Utiliser un balai et un porte-poussière pour ramasser le verre brisé • Porter des gants anticoupure pour ramasser les gros morceaux • Jeter les objets et débris tranchants dans les contenants prévus à cet effet, sans sac • Signaler tout équipement défectueux ou manquant à votre supérieur immédiat et le remplacer • En cas de blessure, signaler l'accident et obtenir les premiers soins d'un secouriste pour éviter une infection Lien Remplacer une baie vitrée, c'est risqué APSAM

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au travail avec des objets tranchants ou comportant des arêtes vives • Informer les travailleurs des risques d'infection • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Fournir les EPI requis pour protéger les parties du corps exposées à des coupures • Fournir les équipements requis pour ramasser le verre brisé : • Gants anticoupure et autres EPI requis • Porte-poussière • Balai • Contenant rigide sans sac et identifié	• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Coupure – Couteau à lame rétractable

2

Rétraction automatique / lame cachée / Rétraction manuelle	Boîtier casse-lame	Aucune partie du corps dans la trajectoire
 Source Site de vente en ligne	 Source Site de vente en ligne	 Source MultiPrevention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un couteau à lame rétractable	- Coupure - Perte de mobilité d'un doigt - Projection de la lame	- Il est interdit d'utiliser un couteau à lame fixe non rétractable - Inspecter le couteau avant utilisation, remplacer la lame au besoin - Couper les objets sur une surface plane et stable - Si possible, utiliser un dispositif pour retenir la pièce à découper - Sortir seulement la longueur de lame requise - Couper en direction opposée à toute partie du corps - Ne pas appuyer trop fort, il vaut mieux repasser à plusieurs reprises - Utiliser un guide lorsque possible - Rétracter la lame complètement immédiatement après son utilisation si elle ne se rétracte pas automatiquement - Ne pas utiliser un couteau pour une tâche autre que celle pour laquelle il a été conçu ex : utiliser comme levier, comme tournevis, comme trouer avec la pointe, etc. - Ranger le couteau dans son étui, jamais directement dans votre poche - Transporter dans son étui, si impossible, le tenir vers le bas le long du corps - Utiliser dans un endroit bien éclairé - Si vous devez déposer le couteau en cours d'utilisation, le déposer au fond du plan de travail, lame en direction opposée à vous - Ne pas tenter de rattraper un couteau qui tombe, reculer et le ramasser au sol - Ne pas passer ou lancer un couteau à quelqu'un; plutôt le déposer sur le plan de travail où l'autre personne le prendra

		• Rester concentré, ne pas discuter, éviter toute distraction • Utiliser le boîtier "casse-lame" s'il est disponible • Jeter les lames brisées dans un contenant résistant à la perforation • Ne pas déposer un objet sur un couteau • Porter les EPI requis : Gant anticoupure et lunettes de sécurité pour casser la partie de lame émoussée • Signaler tout couteau défectueux à votre supérieur immédiat et le remplacer Lien Fiche technique couteau MultiPrevention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation de couteaux à lame rétractable • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Fournir des couteaux à lame rétractable en bon état et sécuritaires • Favoriser l'utilisation de couteaux à lame rétractable automatique • Interdire l'utiliser de couteaux à lame non rétractable • Fournir un étui pour chaque couteau • Remplacer tout couteau défectueux • Rédiger et diffuser une règle ou une méthode concernant le cassage des lames émoussée incluant de déposer les lames dans un contenant résistant à la perforation • Fournir des contenants identifiés pour recevoir les lames cassées • De préférence, utiliser un contenant casse-lame • Assurer un bon éclairage des lieux de travail		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Renversement ou effondrement	Distance lignes électriques	Chute pendant l'assemblage / désassemblage
		
Source CNESST	Source CNESST	Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Assemblage / désassemblage et utilisation d'un échafaudage	- Chute d'un travailleur - Chute de matériaux - Chute d'objet sur l'échafaudage - Renversement - Effondrement - Arc ou contact avec des lignes électriques - Fractures - Trauma crânien - Handicap - Brûlure - Électrisation / Électrocution - Décès	- Respecter les directives de la fiche de prévention "Lignes électriques" - Respecter les directives des fiches de prévention "Chute de hauteur EPI" et "Chute de hauteur garde-corps" - Assembler et utiliser l'échafaudage si vous êtes formé et autorisé par l'employeur ASSEMBLAGE / DÉSASSEMBLAGE - Évaluer les charges auxquelles seront soumis l'échafaudage et les planchers - Effectuer l'inspection des composantes de la structure et du plancher avant utilisation - Utiliser des composantes en bon état, conformes et compatibles (cadres, crochets des plateformes, madriers ou plateformes, etc.) - Installer l'échafaudage sur des sols et des assises stables, remanier le sol au besoin et mettre de niveau à l'aide de vérins - Effectuer l'assemblage et le désassemblage sous la surveillance d'une personne qualifiée ou faire assembler et installer par une personne qualifiée - Assembler et installer conformément au manuel du fabricant ou aux plans d'un ingénieur - Être protégé des chutes en tout temps pendant l'assemblage et le désassemblage - Amarrer au fur et à mesure de l'assemblage (lorsque requis) - Installer les garde-corps au fur et à mesure de l'assemblage - Interdit de laisser un échafaudage en cours de montage ou de démontage ou non sécuritaire (ex: sans garde-corps, ouvertures de plancher, non amarré, etc.) UTILISATION - Utiliser selon les instructions du fabricant - Respecter les distances d'approche sécuritaires des lignes électriques - Être protégé des chutes en tout temps pendant les travaux, prioriser les garde-corps

		• Faire respecter le plan de circulation pour éviter qu'un véhicule heurte l'équipement • Ne pas utiliser pendant une tempête ou des vents violents • Retirer la neige, la glace ou épandre une matière antidérapante • Accéder par un moyen sécuritaire : échelle, escalier, bâtiment • Interdit d'installer une caisse, escabeau, échelle ou autre objet sur le plancher pour augmenter sa portée • Ne pas surcharger les planchers, respecter la capacité de l'échafaudage • Équilibrer les charges sur le plancher pour éviter la surcharge ponctuelle ou le renversement dû à un déséquilibre • Éviter de se trouver sous une section occupée par un autre travailleur ou sous des matériaux • Ne pas soulever ou déplacer des charges au-dessus des travailleurs • Utiliser des câbles de levage spécifiques pour les échafaudage TOILAGE • Respecter les plans d'un ingénieur et les conditions du CSTC ou du fabricant quant à l'exposition aux intempéries • Ne pas utiliser d'outils à combustion ou produisant des poussières à l'intérieur de l'enceinte • Aérer ou ventiler si du chauffage à combustion est utilisé (favoriser un chauffage électrique) • Utiliser un détecteur de monoxyde de carbone si des outils ou du chauffage à combustion sont utilisés • S'assurer qu'aucune pièce chaude ne soit en contact avec la toile • Assurer la présence d'un extincteur conforme à proximité de main <u>Lien Tolérance zéro Échafaudage CNESST</u> <u>Lien Échafaudage 8 consignes ASP Construction</u> <u>Lien inspection madriers CNESST</u> <u>Échafaudages, composant : Garde-corps CNESST</u> <u>Échafaudages, composant Plancher CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir des échafaudages en bon état et adéquats pour les tâches à effectuer • Informer les travailleurs des risques • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Installer ou faire installer conformément aux plans du fabricant ou les plans d'un ingénieur lorsque requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Faire inspecter l'échafaudage aux fréquences requises par le manuel du fabricant et la réglementation • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Échafaudage sur cadre métallique et mobile

4

Garde-corps	Barre d'assurance horizontale	Stabilisateur pour élargir la base
		
Source ASP Construction	Source CNESST	Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Assemblage / désassemblage et utilisation d'un échafaudage sur cadre métallique	• Chute d'un travailleur • Chute de matériaux • Chute d'objet sur l'échafaudage • Renversement • Effondrement • Arc ou contact avec des lignes électriques • Fractures • Trauma crânien • Handicap • Brûlure • Électrisation / Électrocution • Décès	• Respecter les directives de la fiche de prévention "Échafaudage – Général" • Respecter les directives de la fiche de prévention "Lignes électriques" • Respecter les directives des fiches de prévention "Chute de hauteur EPI" et "Chute de hauteur garde-corps" • Assembler et utiliser l'échafaudage si vous êtes formé et autorisé par l'employeur ASSEMBLAGE / DÉSASSEMBLAGE • Évaluer les charges auxquelles seront soumis l'échafaudage et les planchers • Si près d'une tranchée ou excavation, installer à la plus grande distance entre : • 1,2 mètre • La profondeur du creusement • Pour se protéger des chutes, s'attacher au bâtiment ou, si ce n'est pas possible, à une barre (ou câble) d'assurance horizontale pendant l'assemblage et le désassemblage UTILISATION • Utiliser selon les instructions du fabricant • Respecter les distances d'approche sécuritaires des lignes électriques • Prioriser l'installation de garde-corps conformes plutôt que l'utilisation de harnais pour se protéger des chutes • Accéder par un moyen sécuritaire : échelle, escalier, bâtiment MOBILE • Dispositif de blocage des roues

		• Dispositif de blocage des roues en position de blocage pendant l'utilisation • Interdit de laisser les roues débloquées pour déplacer l'échafaudage plus rapidement • Ne pas déplacer l'échafaudage lorsqu'un travailleur sauf si : • Le travailleur a été averti du déplacement • La plus petite dimension de sa base est égale ou plus grande que sa hauteur Ex : un échafaudage de 30 po x 74 po ne peut être déplacé si sa hauteur excède 90 po TOILAGE • Respecter les directives de la fiche de prévention "Échafaudage – Général" <u>Lien Tolérance zéro Échafaudage CNESST</u> <u>Lien Échafaudage 8 consignes ASP Construction</u> <u>Lien Échafaudages sur cadres métalliques CNESST</u> <u>Lien inspection madriers CNESST</u> <u>Échafaudages, composant : Garde-corps CNESST</u> <u>Échafaudages, composant Plancher CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir des échafaudages en bon état et adéquats pour les tâches à effectuer • Informer les travailleurs des risques • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Installer ou faire installer conformément aux plans du fabricant ou les plans d'un ingénieur lorsque requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Faire inspecter l'échafaudage par une personne expérimentée : tous les 3 mois, à la suite d'une défaillance, après un incident, après une interruption prolongée des travaux • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

INSTALLATION ÉCHAFAUDAGE SUR CADRE MÉTALLIQUE

Assises	• Vérifier la capacité portant du sol vs de la charge totale du l'échafaudage, les matériaux et les travailleurs; remanier le sol au besoin: • Gel/dégel • Érosion due à la pluie (protéger le sol de l'érosion) • Sol non compact • Dénivellation • Surface (glissante ou non) • Local aménagé sous le sol (stationnement ou autre), etc. • Tenir compte du type de sol pour déterminer les assises requises (boue, sol gelé / dégel lorsque la température se réchauffe, etc.) Installer l'échafaudage sur des sols et des assises d'une résistance suffisante • Au minimum des madriers 2X10 d'une longueur de 24 po • Interdit d'utiliser des rebuts, des blocs de béton, briques ou autres matériaux • Plaques d'appui en tout temps fixées au centre des soles (madriers) par des clous repliés positionnés dans 2 ouvertures de la plaque • Vérins ajustables si le sol est inégal • Laisser au moins 1/3 de la vis dans le vérin
Assemblage / Désassemblage	• Vérifier l'emplacement des lignes électriques • Inspecter les composantes : état, compatibles • Déformations • Rouilles • Bris ou mauvais fonctionnement des barrures • État des planchers • Installer toutes les composantes de sécurité de l'échafaudage • Barrures verticales (bananes) si • Plus de 2 cadres de hauteur ou si plus de 3m de haut • Monté sur des roues • Haubané ou ancré à un mur • Croisillons verticaux à toutes les alvéoles • Contreventement horizontal à tous les 3 étages • Verrouiller les roues des échafaudage mobiles • Installer l'échafaudage d'aplomb, maximum de dénivelé : • 12 mm (1/2 po) sur une hauteur de 3m • 19 mm (3/4 po) sur une hauteur de 6 m

	• 38 mm (1 ½ po) sur la hauteur de l'échafaudage • Se protéger des chutes en tout temps, incluant pendant le montage et le démontage • Garde-corps • Ancrage à la structure • Barre ou câble d'assurance horizontale sur l'échafaudage (en dernier recours) • Lors du désassemblage, ne pas lancer les composantes au sol pour éviter de les endommager ou de blesser des travailleurs
Amarrage	• Amarrer lorsque sa hauteur dépasse 3 fois la plus petite dimension latérale de sa base et conformément à l'article 3.9.10 du CSTC Note : il est possible d'élargir sa base en utilisant des stabilisateurs Important : Même si on élargit la base, on doit assurer l'amarrage dès que la hauteur dépasse 3 fois la plus petite dimension par rapport aux étages précédents même s'ils ne touchent pas le sol (refaire la calcul de trois fois la plus petite dimension à chaque étage) • S'assurer que la structure ou le bâtiment résiste aux charges induites par l'échafaudage • Les ancrages doivent • Être rigides • Pouvoir supporter les charges de l'échafaudage (minimum 225 N/m) de longueur du plancher de l'échafaudage (minimum 1 000 N) • Résister au vent • Résister aux charges latérales de traction et de compression appliquées • Utiliser • Étrésillons bloqués dans des ouvertures • Liaisons de l'intérieur du bâtiment • Éléments scellés dans la construction Échafaudage toilé ou avec filet • Respecter les instructions d'amarrage du fabricant ou celles d'un ingénieur • Pour les échafaudage de moins de 18 m de hauteur, les ancrages peuvent être conforme aux tableau 1 et 2 de l'annexe 0.2 du CSTC • En absence d'indications, installer les ancrages à des intervalles : • Verticalement : à un intervalle maximale de 3 fois la plus petite largeur de sa base • Horizontalement : minimum à tous les deux montants
Plancher	• Largeur minimale 470 mm (18 po) • Surface uniforme et non glissante • Inclinaison inférieure à 11° (1 sur 5) • Fixé pour éviter le basculement, le glissement ou d'être soulevé par le vent • Dépasse d'au moins 150 mm et d'au plus 300 mm de leurs supports

	• Gardé non glissant • Plateformes ou madriers estampillés Testé CSA S269.2M87, ou madriers bois d'œuvre 50 mm par 250 mm • De plus les madriers en bois d'œuvre doivent être estampillés par un organisme accrédité par la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre ex: S-P-F, 1, 477 GREEN, et être de qualité équivalente à l'épinette de catégorie 1 • D'une résistance suffisante (doubler au besoin) • Service léger : charge d'au plus 25 lb/pi² distribué uniformément sur la surface du plancher ex: travailleurs et leurs outils, aucun matériau • Service intermédiaire : charge entre 25 lb/pi² et 50 lb/pi² ex: travailleurs et leurs outils et une petite quantité de matériaux légers (correspond à la charge qui peut être soutenue par les madriers de bois d'œuvre estampillés) • Service intensif : charge entre 50 lb/pi² et 75 lb/pi² ex: des travailleurs, leurs outils et des matériaux empilés, pour les travaux de maçonnerie, si des madriers sont utilisés, doubler les madriers tout en respectant la charge permise des madriers et de l'échafaudage
Garde-corps	• Requis à partir du moment où les pieds du travailleur sont à plus de 3 m du sol ou s'il risque de tomber sur des objets ou du liquide • À l'arrière • Sur les côtés devant les ouvertures d'accès (ou mettre une porte) • Sur le devant (face à la surface de travail) si le plancher est à 350 mm (13 ½ po) ou plus; sinon les travailleurs doivent s'attacher • Lisse supérieure • Entre 1m et 1,2m • Minimum 38 mm x 140 mm installé à plat • Fixée solidement à l'intérieur des poteaux • Lisse intermédiaire • À mi-hauteur entre le plancher et la plateforme • Fixée à l'intérieur des poteaux • Plinthe • Minimum 90 mm x 100 mm • Fixée à l'intérieur des poteaux
Moyen d'accès	• Accéder par une échelle portative lorsque l'échafaudage a moins de 9 m • Accéder par un escalier lorsque l'échafaudage a plus de 18 m
Appareil de levage (palan)	• Tirer la corde à partir du sol • Charge maximale à soulever : 45 kg

Inclinaison 1/3 à 1/4 de la longueur de l'échelle	Section déployée <u>devant</u> la partie inférieure	3 points d'appui = mains vides
 Source CNESST	 Source CNESST	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR								
Utilisation d'une échelle ▪ Moyen d'accès ▪ Poste de travail	• Renversement ou glissement • Bris • Séparation des sections • Chute • Contact avec un composant électrique sous tension • Blessures diverses • Fracture • Trauma crânien • Handicap • Électrisation • Électrocution • Décès	• Respecter la fiche de prévention "Lignes électriques" si près des lignes électriques • Inspecter avant l'utilisation (voir les points clés à inspecter plus bas) • Utiliser les échelles : • Grade 1, 1AA et 1A : Bâtiment et industriel • Grade 2 : Commercial et agricole • Grade 3 : ne pas utiliser, pour usage domestique uniquement • En bon état • D'une résistance suffisante et adaptée à la tâche • Matériau non conducteur pour le travail près d'un circuit électrique à découvert • Installer sur une surface plane et stable et appuyée au sommet sur leurs 2 montants • Établir un périmètre de sécurité • Ne rien déposer à la base de l'échelle pour éviter les chutes de même niveau • Placer la partie déployable <u>devant</u> la partie fixe • Incliner l'échelle comme suit : Distance entre la base de l'échelle et le mur est égale à 1/3 à 1/4 de la hauteur du sol au point de contact avec le mur • Respecter la longueur de chevauchement entre la partie fixe et la partie déployée :<table><tr><td>Longueur de l'échelle</td><td>Chevauchement minimal</td></tr><tr><td>11 m (36 pi) ou moins</td><td>1 m (3 pi 3 po)</td></tr><tr><td>Plus de 11 m (36 pi) à 15 m (48 pi)</td><td>1,25 m (4 pi)</td></tr><tr><td>Plus de 15 m (48 pi) à 22 m (71 pi)</td><td>1,5 m (5 pi)</td></tr></table>	Longueur de l'échelle	Chevauchement minimal	11 m (36 pi) ou moins	1 m (3 pi 3 po)	Plus de 11 m (36 pi) à 15 m (48 pi)	1,25 m (4 pi)	Plus de 15 m (48 pi) à 22 m (71 pi)	1,5 m (5 pi)
Longueur de l'échelle	Chevauchement minimal									
11 m (36 pi) ou moins	1 m (3 pi 3 po)									
Plus de 11 m (36 pi) à 15 m (48 pi)	1,25 m (4 pi)									
Plus de 15 m (48 pi) à 22 m (71 pi)	1,5 m (5 pi)									

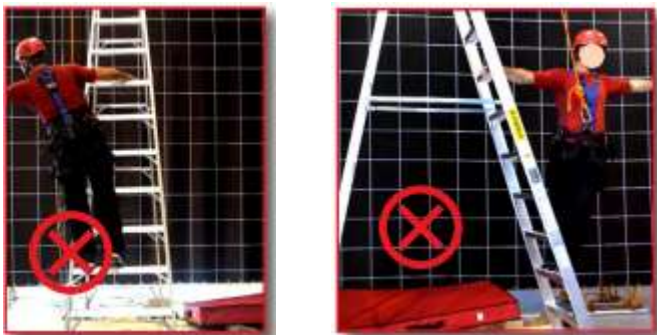
		• Une seule personne à la fois dans une échelle • Monter, descendre et demeurer face à l'échelle et <u>avoir les mains vides</u> pendant la montée et la descente (3 points d'appui en tout temps) • Garder le corps entre les deux montants et près de l'échelle • Ne pas utiliser sur une plateforme, échafaudage, nacelle, godet • Ne pas utiliser devant une porte pouvant être ouverte • Ne pas utiliser en cas de météo défavorable : vent, pluie, neige, verglas • Refermer l'échelles et la déplacer à l'horizontale ÉCHELLE UTILISÉE COMME POSTE DE TRAVAIL • Privilégier l'utilisation d'un autre équipement tel que les plateformes élévatrices, échafaudage, etc. • Se protéger des chutes si vos pieds sont à plus de 3m (9'10") du sol • Ne pas monter sur les 2 derniers échelons d'une échelle • Travailler dans l'échelle maximum 1 heure par jour ÉCHELLE UTILISÉE COMME MOYEN D'ACCÈS • Fixer solidement • La faire dépasser de 900 mm (3 barreaux) du palier supérieur • Espace libre d'au moins 150 mm à l'arrière des échelons • Espace suffisant à la base pour y accéder de manière sécuritaire <u>Lien Tolérance zéro CNESST Chute à partir d'une échelle</u> <u>Lien La sécurité avec les échelles portatives et les escabeaux CNESST</u> <u>Lien Critères de stabilité échelle et escabeau ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière à éviter le travail en hauteur en installant des plateformes lorsque possible. • Promouvoir l'utilisation d'un autre équipement tel que les plateformes élévatrices et échafaudages • Fournir des échelles et escabeaux • Du grade adéquat et en bon état • D'une hauteur et d'une résistance suffisantes • Informer les travailleurs des risques reliés au travail avec un escabeau • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Inspecter les échelles et escabeaux périodiquement, les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Inspection préalable

LES POINTS CLÉS À VÉRIFIER (RSST, ART. 25.1,
« CONDITIONS D'UTILISATION »)

TYPES D'ÉQUIPEMENT/ACTIONS	ÉCHELLE PORTATIVE (SECTION UNIQUE)	ÉCHELLE À COULISSE	ÉCHELLE ARTICULÉE/ TRANSFORMABLE	ESCABEAU
Type de matériau (bois, aluminium ou autre) et état général de l'équipement (stabilité, déformation, etc.)	•	•	•	•
État de corrosion, bris, usure et solidité de l'échelle, des garde-corps, des têtes de boulon et des rivets	•	•	•	•
Assujettissement des barreaux et des montants	•	•	•	•
Serrage et fixation des barreaux	•	•	•	•
Absence d'arêtes vives sur les montants	•	•	•	•
Classe attribuée à l'équipement : classe... ²	•	•	•	•
Présence et lisibilité d'une étiquette d'identification	•	•	•	•
Présence, état et serrage des rivets, écrous, charnières et autres pièces métalliques	•	•	•	•
État des embouts et appuis antidérapants	•	•	•	•
État du cordage (corde, câble ou chaîne) et diamètre par rapport à la poulie utilisée		•		
État et fonctionnement des dispositifs de verrouillage (poulie, corde, rallonge, crochet ou dispositif antichute)		•	•	•
Lubrification de tous les dispositifs mobiles		•	•	•
Absence de contaminants (boue, neige, etc.) près des pièces mobiles et des articulations		•	•	•
Intégrité et fonctionnement des barres d'écartement et des butées, serrage du plateau				•
Présence et lisibilité d'une étiquette illustrant les différentes configurations			•	
➤ Consigner toute défectuosité dans un registre de maintenance. ➤ Signaler la situation à votre gestionnaire ou à la personne responsable. ➤ Condamner l'usage de l'équipement jusqu'à réparation.				

Source CNESST

Garder le corps entre les montants et près de l'escabeau	Escabeau avec plateforme	Écarter complètement les montants
 Source IRESST	Plateau pour y déposer des objets donc monter et descendre les mains vides  Source Site de vente	 Source CNSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un escabeau	• Basculement vers l'arrière • Renversement latéral • Bris • Chute • Contact avec un composant électrique sous tension • Blessures diverses • Fracture • Trauma crânien • Handicap • Électrisation • Électrocution • Décès	• Inspecter avant l'utilisation • Utiliser les escabeaux : • Grade 1, 1AA et 1A : Bâtiment et industriel • Grade 2 : Commercial et agricole • Grade 3 : ne pas utiliser, pour usage domestique uniquement • En bon état • D'une résistance suffisante et adaptée à la tâche • Matériau non conducteur pour le travail près d'un circuit électrique à découvert • Installer sur une surface plane et stable • Établir un périmètre de sécurité • Ne rien déposer à la base de l'escabeau • Ouvrir complètement les montants et verrouiller les barres d'écartement • Une seule personne à la fois dans un escabeau • Ne pas monter sur le dernier échelon, le palier ou la tablette d'un escabeau • Monter, descendre et demeurer face à l'escabeau et <u>avoir les mains vides</u> pendant la montée et la descente (3 points d'appui en tout temps) • Pour manipuler des charges, privilégier un escabeau à plateforme permettant de déposer la charge sur le plateau et ainsi monter ou redescendre les mains vides • Garder le corps entre les deux montants et près de l'escabeau • Se protéger des chutes si vos pieds sont à plus de 3m (9'10") du sol

		• Ne pas utiliser comme moyen d'accès, risque de le faire basculer • Ne pas utiliser sur une plateforme, échafaudage, nacelle, godet, etc. • Ne pas utiliser devant une porte pouvant être ouverte • Ne pas utiliser en cas de météo défavorable : vent, pluie, neige, verglas • Refermer l'escabeau pour le déplacer Lien Tolérance zéro CNESST Chute à partir d'une échelle Lien La sécurité avec les échelles portatives et les escabeaux CNESST Lien Échelles et escabeau ASP Construction Lien Critères de stabilité échelle et escabeau ASP Construction
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière à éviter le travail en hauteur en installant des plateformes lorsque possible. • Promouvoir l'utilisation d'un autre équipement tel que les plateformes élévatrices et échafaudages • Fournir des escabeaux • Du grade adéquat et en bon état • D'une hauteur et d'une résistance suffisantes • Informer les travailleurs des risques reliés au travail avec un escabeau • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Inspecter les échelles et escabeaux périodiquement, les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Inspection préalable

LES POINTS CLÉS À VÉRIFIER (RSST, ART. 25.1,
« CONDITIONS D'UTILISATION »)

TYPES D'ÉQUIPEMENT/ACTIONS	ÉCHELLE PORTATIVE (SECTION UNIQUE)	ÉCHELLE À COULISSE	ÉCHELLE ARTICULÉE/ TRANSFORMABLE	ESCAPEAU
Type de matériau (bois, aluminium ou autre) et état général de l'équipement (stabilité, déformation, etc.)	•	•	•	•
État de corrosion, bris, usure et solidité de l'échelle, des garde-corps, des têtes de boulon et des rivets	•	•	•	•
Assujettissement des barreaux et des montants	•	•	•	•
Serrage et fixation des barreaux	•	•	•	•
Absence d'arêtes vives sur les montants	•	•	•	•
Classe attribuée à l'équipement : classe... ²	•	•	•	•
Présence et lisibilité d'une étiquette d'identification	•	•	•	•
Présence, état et serrage des rivets, écrous, charnières et autres pièces métalliques	•	•	•	•
État des embouts et appuis antidérapants	•	•	•	•
État du cordage (corde, câble ou chaîne) et diamètre par rapport à la poulie utilisée		•		
État et fonctionnement des dispositifs de verrouillage (poulie, corde, rallonge, crochet ou dispositif antichute)		•	•	•
Lubrification de tous les dispositifs mobiles		•	•	•
Absence de contaminants (boue, neige, etc.) près des pièces mobiles et des articulations		•	•	•
Intégrité et fonctionnement des barres d'écartement et des butées, serrage du plateau				•
Présence et lisibilité d'une étiquette illustrant les différentes configurations			•	
➤ Consigner toute défectuosité dans un registre de maintenance. ➤ Signaler la situation à votre gestionnaire ou à la personne responsable. ➤ Condamner l'usage de l'équipement jusqu'à réparation.				

Source CNESST

Matériel de cadenassage	Morillons	Boîtes de cadenassage
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail sur installation électrique Travail dans une zone dangereuse Travail sous un équipement ou une pièce d'équipement • Montage • Installation • Ajustement • Inspection • Décoiçage • Réglage • Mise hors d'usage • Entretien • Désassemblage • Nettoyage • Maintenance • Remise à neuf • Réparation • Modification • Déblocage	• Électrisation • Électrocution • Mouvement d'une pièce ou d'une autre énergie • Coupure • Amputation • Écrasement • Brûlure chimique • Brûlure • Traumas • Décès	• Effectuer le cadenassage pour une tâche qui requière d'accéder à une zone dangereuse seulement si vous avez été formé et autorisé par l'employeur, sinon, ne pas effectuer la tâche • Respecter la directive Travail sous un équipement le cas échéant • Chaque personne exposée à la zone dangereuse doit apposer son cadenas sur le morillon sur l'équipement ou sur la boîte de cadenassage et conserver la clé • Effectuer le cadenassage pour les équipements mobiles aussi • Les boutons d'arrêt d'urgence ne remplacent pas le cadenassage • Les dispositifs de sécurité (verrouillage et autres) ne remplacent pas le cadenassage sauf, <u>pendant</u> les opérations, dans des situations exceptionnelles prévues à la norme CSA Z-460 (voir le tableau plus bas) • S'il est requis que l'équipement fonctionne pour effectuer une opération ex : recherche de défectuosité, réglage, etc., un mode de commande spécifique, rendant les autres modes de commande inopérants, doit être utilisé, conformément à l'article 188 du RSST (voir le tableau plus bas) • Respecter les directives du programme de cadenassage • Respecter toutes les étapes de la fiche de cadenassage • Contrôler toutes les sources d'énergie incluant ces énergies souvent oubliées : • Gravité • Énergie accumulée (ressorts, réservoirs sous pression, condensateur, etc.) • Énergie cinétique (mouvement d'un objet, balancement, vent, etc.) • Interdit de cadenasser pour une autre personne

		• Interdit de retirer le cadenas d'un autre travailleur • Interdit de couper le cadenas d'un autre travailleur, informer le supérieur immédiat qui se référera à la procédure prévue au programme de cadenassage • Porter les EPI requis selon les risques de la tâche • Avertir votre supérieur immédiat et ne pas effectuer la tâche dans les situations suivantes : • Incertitude ou incompréhension des directives d'une fiche de cadenassage et du programme de cadenassage • Absence d'une fiche pour un équipement • Absence / défectuosité d'un accessoire de cadenassage • Impossibilité de cadenasser un équipement • L'équipement démarre malgré le cadenassage lors de l'essai de démarrage • Toute autre situation imprévue qui diffère de la fiche de cadenassage Lien Cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies CNESST Lien Guide Cadenassage - Multiprémonition Lien Cadenassage pour les équipements mobiles APSAM Lien Vidéo Cadenassage Napo Lien Vidéo Cadenassage équipement mobile Napo
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Rédiger, maintenir à jour et rendre disponible aux travailleurs un programme et des procédures (fiches) de cadenassage pour chaque machine et équipement mobile • Informer les travailleurs des risques des pièces en mouvement ou de la remise en marche des sources d'énergie • Dispenser la formation aux travailleurs • Fournir le matériel de cadenassage et assurer son bon état et sa disponibilité • Fournir les équipements de protection individuelle conformes et veiller au port et à l'entretien • Valider la méthode de cadenassage d'un entrepreneur externe et l'autoriser par écrit à l'effectuer • Coordonner les opérations si plusieurs entrepreneurs effectuent des travaux		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire, incluant les activités des entrepreneurs externes • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

**Accès à zone dangereuse
= Cadenassage**

3 Exceptions

On peut débrancher machine

Article 196 RSST

- Par 1 seul travailleur qui garde contrôle sur la fiche
- 1 seule source d'énergie
- Aucune énergie résiduelle

Besoins accès pendant opérations

Norme CSA Z460

Protecteurs et verrouillages :

- Difficilement contournables
- Mode de détection de défaillance provoque arrêt machine

Tâches doivent avoir la plupart des caractéristiques suivantes :

- Envergure mineure
- Fréquemment pendant la journée
- Activités cycliques prédéterminées
- Formation du personnel
- Par opérateur, réglage ou entretien
- Interrompt le moins possible les opérations

Besoins accès hors opérations et machines en fonction

Articles 196 et 188 du RSST

Pour tâches :

- Réglage, apprentissage, recherche de défauts, nettoyage

Doit avoir un mode de commande spécifique qui rend les autres modes inopérants :

- Par action maintenue
- Bimanuelle ou action sans danger
- Vitesse réduite
- Effort réduit
- Pas à Pas
- Par à-coup, etc.

Article 198 RSST

Pour toutes les autres situations, pour utiliser une méthode de contrôle des énergies autre que le cadenassage, l'employeur doit s'assurer d'appliquer une méthode offrant une sécurité équivalente en analysant par écrit :

- Les caractéristiques de la machine
- L'identification des risques pour la santé et la sécurité lors de l'utilisation
- L'estimation de la fréquence et de la gravité des lésions professionnelles potentielles pour chaque risque identifié
- La description des mesures de prévention pour chaque risque,
- L'estimation du niveau de réduction du risque ainsi obtenue
- L'évaluation des risques résiduels

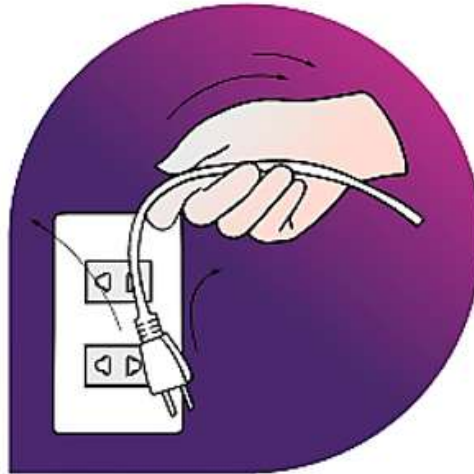
Contenu d'un programme de cadenassage

- Responsable, coordonnateur du programme
- Quand cadenasser
- Responsabilités des intervenants :
 - Direction
 - Superviseurs
 - Personnes autorisées à cadenasser
 - Entrepreneurs externes et sous-traitants
- Équipements de cadenassage
 - Poste de cadenassage
 - Registre ou utilisation des fiches à remplir
 - Contenu d'une fiche de cadenassage
 - Moraillon
 - Étiquettes
 - Cadenas : type, propriétaires, couleur
 - Boîte de cadenassage
- Définition et étapes de la procédure de cadenassage pour tous les types de cadenassage utilisés
 - Simple
 - Multiple
 - Mise hors d'usage ou longue durée
 - Par entrepreneurs externes et sous-traitants
 - Lors d'une rotation de personnel, changement de quart
- Définition et étapes de la procédure de coupage d'un cadenas
 - Cadenas oublié
 - Clé perdue
 - Décadenassage d'urgence
- Fiche manquante pour un équipement
- Procédure pour les équipements qui peuvent être débranchés d'une prise de courant
- Règles et interdictions
 - Retirer le cadenas d'un autre travailleur
 - Cadenasser ou décadenasser sans suivre la procédure
 - Cadenasser pour faire une plaisanterie
- Annexes :
 - Registre de cadenassage
 - Formulaire de coupage de cadenas
 - Formulaire d'autorisation de travail pour les sous-traitants
 - Affiche débranchement d'un équipement d'une prise de courant

Contenu d'une fiche de cadenassage

- Identification de la machine
 - Nom et codification
 - Photo
- Identification de la personne responsable de la méthode de contrôle d'énergie (responsable du cadenassage)
- Mention de prévenir les travailleurs concernés que l'équipement sera cadenasser
- Identification de chaque source d'énergie de la machine
- Identification et localisation de tout point de coupure de chaque source d'énergie de la machine : Coupe-circuit, Valve, Interrupteur, Sectionneur, Disjoncteur. Cales, etc.
- Le type et la quantité de matériel requis pour appliquer la méthode de cadenassage ex :
 - Nombre de morillons, de cadenas, de verrous pour valve, verrous pour disjoncteur, etc.
- Les étapes pour libérer l'énergie résiduelle ou emmagasinée
- Les étapes, dans l'ordre, permettant de contrôler les énergies, si c'est le cadenassage :
 - Désactivation et arrêt complet de la machine
 - Élimination ou contrôle de toute source d'énergie résiduelle ou emmagasinée
 - Cadenassage des points de coupure des sources d'énergie de la machine
 - Vérification que tous les dispositifs de sécurité qui pourrait causer l'arrêt de la machine ne sont pas activés (ce qui fausserait l'essai de démarrage) ex :
 - Bouton d'arrêt d'urgence enfoncé
 - Porte verrouillée ouverte
 - Objet ou individu appuyé sur un câble ou une barre d'arrêt d'urgence
 - Objet ou individu obstruant des faisceaux optiques, etc.
- Idéalement, mettre des photos des étapes
- Les étapes de l'essai de démarrage
 - Les étapes, dans l'ordre, pour démarrer l'équipement
- Idéalement mettre des photos des étapes
- Les étapes, dans l'ordre, du décadenassage après les travaux
 - Vérification que tous les protecteurs sont remis en place et les outils ramassés
 - Avertir les travailleurs que l'équipement sera remis en marche
 - Étapes de remise en marche
- Les équipements de protection individuelle requis
- La mention que si l'équipement démarre il faut décadenasser et recommencer et informer le supérieur immédiat
- Les mesures visant à assurer la continuité de l'application de la méthode de contrôle des énergies lors d'une rotation de personnel, notamment le transfert de matériel requis

Affiche procédure débranchement équipement



Il est permis de ne pas cadenasser seulement si :

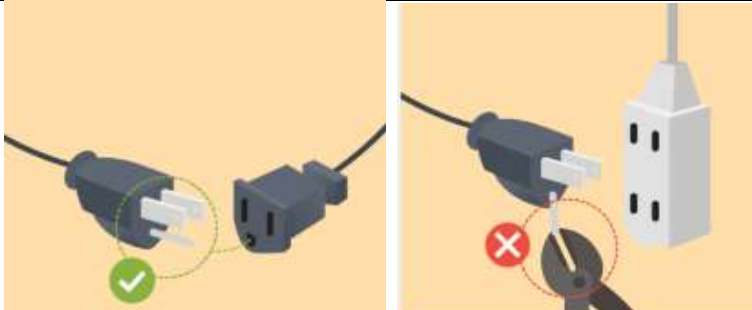
- Si l'équipement peut être débranché de la prise électrique
- Si l'appareil n'a qu'une seule source d'énergie = électrique
- S'il n'y a aucune énergie résiduelle
- Si vous êtes la seule personne qui sera exposée à la zone dangereuse
- Si vous pouvez garder le contrôle sur la fiche électrique en tout temps

Procédure :

Avant de retirer ou ouvrir un protecteur et s'exposer à une zone dangereuse :

- Débrancher l'équipement
- Ramener la fiche près de vous
- Garder le contrôle sur la fiche électrique en tout temps

Si cela n'est pas possible vous devez procéder au cadenassage

Fermer un sectionneur	Fiche avec et sans mise à la terre	Rallonge
		
Source : Multiprvention	Source : Hydro Québec	Source : Hydro Québec

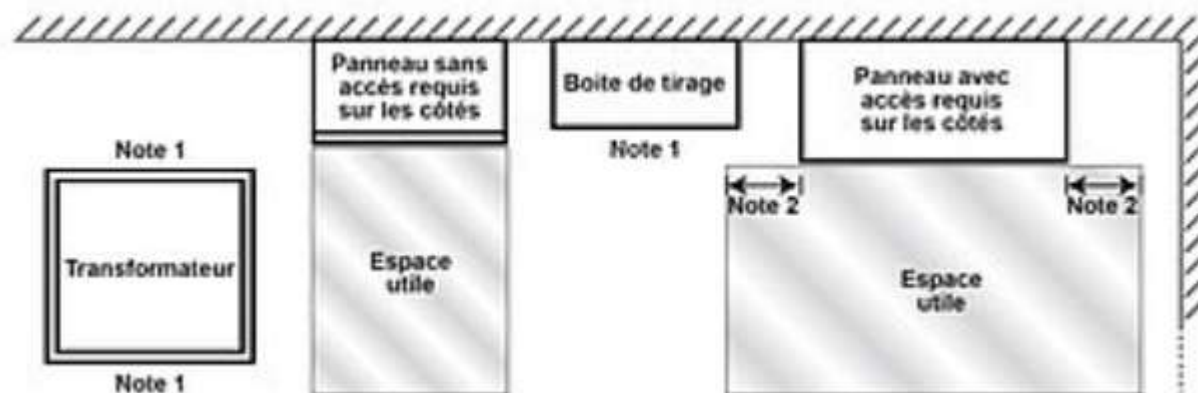
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Accès aux panneaux électrique Accès barres omnibus dans le panneau Accès à des composantes en mauvais état	• Incendie • Brûlure • Électrisation (choc)	APPAREIL / RALLONGES ÉLECTRIQUES • Utiliser uniquement des appareils et rallonges électriques en bon état et dont la fiche et le fil sont en bon état • Le plot de mise à la terre de la fiche n'a pas été coupé • Gaine du fil intact • Seuls les électriciens et détenteurs de certificat de qualification en électricité peuvent utiliser un multimètre • Si un appareil provoque une surcharge du disjoncteur, cesser de l'utiliser et aviser votre supérieur immédiat • Débrancher et ranger les rallonges électriques non utilisées • Ne pas tirer sur un fil pour le débrancher, tirer plutôt sur la fiche PANNEAUX / PRISES ÉLECTRIQUES • Refermer le couvercle étanche des prises électriques exposées aux intempéries • Garder un dégagement de 1 m libre devant les panneaux électriques et, s'il s'agit d'un panneau avec accès requis sur les côtés, un dégagement de 20 cm de chaque côté (voir les schémas ici-bas) • Si appareil électrique doit être installé sous un panneau électrique, il ne doit pas excéder la profondeur du panneau de plus de 20 cm et, s'il s'agit d'un panneau avec accès requis sur les côtés, la largeur ne doit pas excéder de plus de 20 cm la largeur du panneau (voir les schémas ici-bas) • Ne rien entreposer dans une salle électrique • Garder les portes des panneaux fermées

		• Ne jamais toucher ou entrer un objet dans une ouverture d'un disjoncteur manquant, les barres omnibus à l'arrière sont accessibles et alimentées; signaler l'absence d'une plaque de protection devant l'ouverture dans le panneau à votre supérieur immédiat • Ne jamais rester devant le panneau électrique pour arrêter ou remettre un disjoncteur en marche, vous pourriez être brûlé par un arc électrique, se placer à côté du panneau ou du sectionneur et tourner la tête en sens opposé • Ne procéder à aucune réparation ou modification d'un équipement ou une machine sous tension • Signaler tout danger ou défectuosité à votre supérieur immédiat INTERVENTION EN CAS D'URGENCE • Ne pas toucher la victime tant qu'on n'est pas assuré qu'elle n'est plus en contact avec la source de courant ou que le courant a été coupé • Appeler le 911 • Ne pas toucher, déplacer le fil ou l'objet sous tension • Établir un périmètre de sécurité • Lorsque le danger est écarté, le secouriste ou les services d'urgence donnent les premiers soins • Ne pas toucher les brûlures de la victime, les couvrir de compresses de gaze stériles sèches Lien Les dangers reliés à l'électricité APSAM Lien Manœuvrer un dispositif de sectionnement Multiprévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aucune ouverture laissée libre sans disjoncteur ou plaque de protection dans les panneaux électrique • Toute connexion électrique dans une boîte de jonction complètement fermée • Aucun entreposage dans le local électrique • Prise de courant avec disjoncteur différentiel de mise à la terre lorsque près d'une source de liquide • Recouvrir les prises de courant, exposées aux intempéries, d'un couvercle étanche • Retirer tout appareil, outil, accessoire électrique défectueux ou endommagé • Ne pas surcharger les circuits électriques		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques et procédures de travail • Pause-sécurité au besoin lorsque les procédures de travail ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des procédures de travail sécuritaire • Inspection périodique des lieux • Faire respecter le dégagement requis des panneaux électriques et sectionneurs • Faire respecter 1100 mm vers l'issue de secours dans un local et 750 mm et plus entre les appareils Dégagement panneaux électrique – RBQ • Isoler et réparer toute défectuosité • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

1. Dégagement des panneaux électriques

Le dégagement requis devant un panneau électrique est de 1m

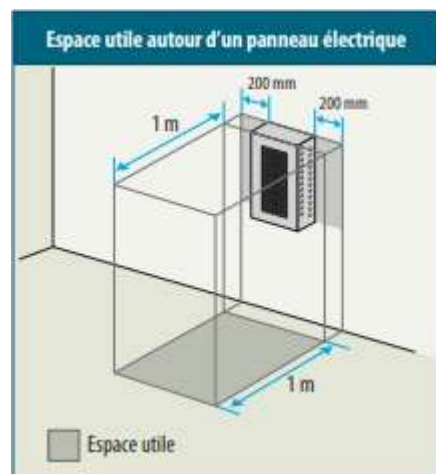
S'il s'agit d'un panneau avec accès requis sur les côtés, il doit y avoir un dégagement supplémentaire de 20 cm de chaque côté



Vue du dessus

Source RBQ

Dégagement panneaux électrique – RBQ



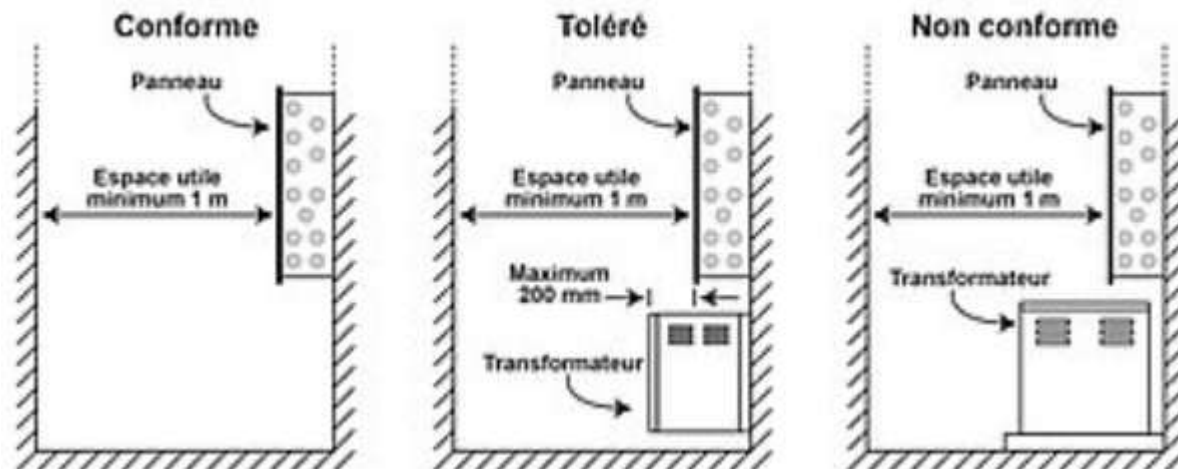
Vue de face

Source CMMTQ

Dégagement panneaux électriques – CMMTQ

2. Dégagement de panneaux électriques lors de l'installation d'un autre appareil

Un appareil électrique peut être installé sous un panneau électrique, mais il ne doit pas excéder la profondeur du panneau de plus de 20 cm et, s'il s'agit d'un panneau avec accès requis sur les côtés, la largeur ne doit pas excéder de plus de 20 cm la largeur du panneau (voir les schémas ici-bas)



Vue de côté

Source RBQ

[Dégagement panneaux électrique – RBQ](#)

Génératrice	Essence trop près de la génératrice	Rallonge DDFT
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'une génératrice portable	• Incendie • Brûlure • Électrisation (choc) • Électrocution (décès) • Intoxication au CO • Bruit	APPAREIL / OUTIL ÉLECTRIQUE • Placer la génératrice dans un endroit : • Sec et protégé de la pluie • Bien aéré • Éloigné des ouvertures pouvant permettre au monoxyde de carbone de pénétrer dans un édifice • Garder un dégagement de 1 m à 1,5 m autour de la génératrice • Éloignée de matières inflammables ou combustibles • Conserver le carburant loin de la génératrice • Éteindre la génératrice et la laisser refroidir avant de remplir de réservoir de carburant • Se positionner dans un endroit sec et avoir les mains sèches pour la faire fonctionner • Utiliser des rallonges et des appareils dont le cordon d'alimentation est bon état • Utiliser des rallonges capables de porter le courant du circuit • Utiliser des rallonges avec disjoncteur différentiel de fuite à la terre (DDFT) • Utiliser une rallonge pour chaque appareil à brancher • Utiliser une génératrice qui a la capacité (kilowatts suffisants) pour les travaux • Démarrer la génératrice avant d'y brancher des appareils

		• Utiliser un détecteur de monoxyde de carbone lors du fonctionnement de la génératrice • Éloigner la génératrice du lieu de travail pour diminuer le bruit • Utiliser uniquement les génératrices en bon état et portant le sceau d'approbation d'un organisme reconnu • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat Lien Générateurs portatives APSAM Lien Utilisation sécuritaire d'une génératrice Croix-Rouge Canadienne
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation d'une génératrice. • Informer les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires. • Fournir des génératrices conformes et certifiées • Fournir des rallonges DDFT à utiliser avec les génératrices • Retirer toute génératrice défectueuse ou endommagée		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques et procédures de travail • Pause-sécurité au besoin lorsque les procédures de travail ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des procédures de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

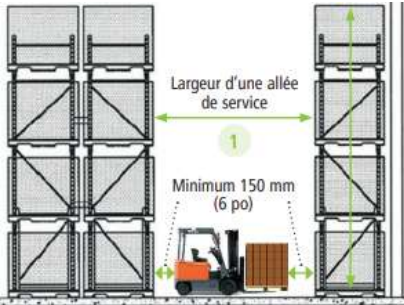
Empilage stable	Refermer les tiroirs	Entreposer dans des boîtes solides
 Source Centre patronal SST		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manutention / rangement d'objets empilés ou entreposés	• Chute • Chute d'objets sur un travailleur • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Traumatisme crânien	• S'assurer que les piles sont • Stables sur une surface plane • D'une hauteur qui permet d'atteindre le sommet de la pile • Objets les plus lourds au bas des piles • Veiller à ce que les tablettes ne soient pas surchargées • Ne laisser aucun tiroir ouvert • Signaler tout système de blocage des classeurs évitant d'ouvrir plus d'un tiroir non fonctionnel • Ranger les objets utilisés le plus fréquemment de manière accessible • Ranger les objets plus lourds, mais à manipuler manuellement à la hauteur de la taille et sous la hauteur des épaules • Entreposer les documents dans des contenants (boîtes) résistants et empilés de manière stable • Utiliser les escabeaux pour atteindre les objets entreposés plus haut que le niveau des épaules
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des procédures de travail • Fournir les équipements nécessaires pour atteindre le haut des piles • Assurer le bon état et la conformité des équipements		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Entreposage stable, distancé	Empilage instable	Hauteur de pile
 Source APSAM	 Source CNESST	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manutention / rangement d'objets empilés ou entreposés	• Chute de même niveau • Chute d'objets sur un travailleur • Fuite de produits dangereux • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Trauma crânien • Intoxication • Blessure par les produits dangereux • Décès	EMPLAGE ET PALETTAGE • Dégager l'espace suffisant autour pour travailler de manière sécuritaire • Choisir l'emplacement d'entreposage près des lieux d'utilisation afin d'éviter de déplacer les charges dans les escaliers, les sols en pentes, à l'extérieur, etc. • Entreposer les objets plus lourds qui seront manipulés manuellement, à la hauteur de la taille pour faciliter la prise et éviter d'avoir à se pencher pour les soulever • S'assurer que les piles sont • Stables sur une surface plane • D'une hauteur qui permet d'atteindre le sommet de la pile • D'une hauteur qui permet aux travailleurs d'être visibles près des allées de circulation • Objets les plus lourds au bas des piles • Alternier le sens des boîtes, poches, sac, etc. lors de l'empilage lorsque possible • Emballer les piles solidement au besoin • S'assurer de la résistance suffisante : • Des emballages des produits empilés • Des objets entreposés les plus bas

		• Des palettes • Du sol Porter une attention particulière aux : • Carton mouillé ou humide • Emballages flexibles (sacs, poches, etc.) • Palettes en mauvais état ou dont la résistance n'est pas certifiée • Sol gelé le matin au printemps ou à l'automne lors de redoux • Sol instable : sable, boue, asphalte mou, etc. MANIPULATION • Utiliser les outils fournis pour atteindre les objets entreposés plus haut que le niveau des épaules • Établir un périmètre de sécurité lors de l'utilisation d'un appareil de levage • Entreposer les palettes de surplus à plat • Signaler tout bris ou risque à votre supérieur immédiat <u>Lien Réduire les risques d'accident des palettiers Multiprévention</u> <u>Lien Palettiers et palettes Via Prévention</u> <u>Lien Inspection des palettiers Via Prévention</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'empilage et l'entreposage • Informer les travailleurs des méthodes de travail • Aménager les lieux de manière sécuritaire • Espace suffisant • Sol solide • Fournir les équipements nécessaires : • Pour manipuler les objets et les piles • Pour emballer les piles au besoin • Pour atteindre le haut des piles le cas échéant • Assurer le bon état et la conformité des équipements		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes d'empilage et d'entreposage sécuritaire • Maintenir le sol en bon état • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Espacement minimal entre les rangées	Ancrage	Effondrement de palettier
 Source Multiprvention	 Source Multiprvention	 Source Multiprvention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manutention / rangement d'objets empilés ou entreposés	• Chute • Chute d'objets sur un travailleur • Chute de palette • Effondrement d'un palettier • Effondrement d'une partie d'édifice • Blessures diverses • Trouble musculosquelettique • Entorses • Foulures • Fractures • Trauma crânien • Décès	PALETTAGE • S'assurer que les piles sont • Stables sur une surface plane • D'une hauteur qui permet d'atteindre le sommet de la pile • Objets les plus lourds au bas des piles • Alternier le sens des boîtes lors de l'empilage lorsque possible • Résistance suffisante des emballages, objets, palettes, palettier et sol ENTREPOSAGE • Respecter la charge nominale des palettiers • Ne pas entreposer de palettes endommagées ou à usage unique • Palettes doivent dépasser des lisses avant et arrière de 2 à 4 po • Les palettes ne doivent pas excéder la hauteur des montants d'échelles • Respecter la distance libre minimale sécuritaire entre : • Deux charges 3 po • Une charge et la lisse au-dessus 3 po • Une charge et le montant d'échelle des palettiers 3 po • Deux palettes entreposées dos à dos 4 po, 6 po si à plus de 25 pi • Une charge et un gicleur 18 po • Consulter les guides pour les distances des palettiers dynamiques • Marchandises emballées "wrappées" sur les palettes

		• Fixer les charges aux palettes au besoin • Charges lourdes au bas des palettiers ou des étagères • Charges lourdes à manipuler manuellement à la hauteur de la taille • Charges plus légères en hauteur • Inspection écrite des palettiers mensuellement GÉNÉRAL • Utiliser les outils fournis pour atteindre les objets entreposés plus haut que le niveau des épaules • Obligation s'attacher au point d'ancrage, à l'aide du harnais et la longe fournis, dans les nacelles et les chariots à poste de conduite élévable (picker) • Strictement interdit d'escalader les palettiers ou d'y monter • Établir un périmètre de sécurité lors de l'utilisation d'un appareil de levage • Entreposer les palettes de surplus à plat • Signaler tout bris ou risque à votre supérieur immédiat Lien Réduire les risques d'accident des palettiers Multiprévention Lien Palettiers et palettes Via Prévention Lien Inspection des palettiers Via Prévention Lien Entreposage des palettiers Via Prévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'empilage et l'entreposage dans les palettiers • Rédiger et faire appliquer des règles de circulation • Faire installer les palettiers conformément à la réglementation, aux normes et au plan du fabricant par une personne qualifiée • Faire calculer les charges nominales et les afficher • Protéger les montants d'échelles des palettiers des chocs • Ne pas fixer les palettiers au plafond ou aux murs ou les modifier sans une attestation d'ingénieur • Installer des protections antichute à l'arrière des palettiers simples adossés à une allée, un poste de travail ou une voie de circulation • Aménager des couloirs piétonniers si possible • Fournir les équipements nécessaires pour atteindre le haut des piles et les lisses supérieures des palettiers • Assurer le bon état et la conformité des équipements		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des procédures de travail • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes d'empilage et d'entreposage sécuritaire • Inspecter les palettiers et étagères mensuellement • Réparer les bris, vider les étagères ou les palettiers si requis • Maintenir le plancher en bon état • Afficher les obligations, interdictions et rappels des règles de circulation • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

INSPECTION PALETTIERS

Date : _____ **Nom :** _____ **Signature** _____

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A	Observation / Correctifs
Montants d'échelle				
Plaques des pieds de montants d'échelle ancrés au sol 1 ancrage si 2 trous dans la plaque 2 ancrages si 4 trous dans la plaque et en diagonale (pas dans 2 trous à la suite)				
Absence de fissures à proximité des pieds des montants d'échelles				
Exempts de bris ou corrosion Bris de face : moins de 5 mm Bris de côté : moins de 3 mm Voir instruction au bas de la grille				
Protecteur en bouts d'allées et aux endroits à risque (allées étroites)				
Non fixés aux murs ou au plafond				
Écart de verticalité (niveau) Chargé = 1/200 Vide = 1/240 Voir instruction au bas de la grille				
Si des cales sont requises pour le niveler, elles sont en contact avec le sol				
Si des cales sont requises pour le niveler, elles sont au moins de même dimension que les plaques des pieds d'échelle				
Exempts de bris ou corrosion				

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A	Observation / Correctifs
Lisses				
Fixées aux montants d'échelle (goupilles ou boulons)				
Fléchissement lorsque chargées Maximum 1/180 Exemple lisse = 2 400 mm longueur $2\,400 / 180 = 13\text{ mm}$ Voir instructions au bas de la grille				
Aucun fléchissement lorsque déchargées				
Traverses et diagonales				
Exempts de bris ou corrosion des montants d'échelles Bris : Moins de 10 mm Voir instruction au bas de la grille				
Réparations effectuées				
Approuvées par le fabricant ou d'un ingénieur				
Charge nominale				
La charge nominale est calculée et indiquée par un ingénieur				
Le nom du fabricant ou du spécialiste qui a calculé la charge est inscrit				
La charge nominale est visible et lisible par les caristes				
La charge nominale est respectée				
Barres de sécurité				
2 barres de sécurité par palette (sauf si grillage en place)				
Fixées aux lisses				
Les palettes ne sont pas appuyées sur les barres de sécurité				
Grillages				

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A	Observation / Correctifs
Sous marchandises non palettisées				
À l'arrière si adossé à une voie ou un poste de travail				
Au-dessus des postes de travail				
Au-dessus des passages piétons				
Palettes				
Aucune palette endommagée (planche manquante ou brisée, clou en saillie)				
Aucune palette à usage unique (palettes non certifiées "scrap") entreposée dans les palettiers ou doivent être déposées sur une palette certifiée				
Capacité des palettes respectée				
Dépassement des palettes sur les lisses avant et arrière entre 2 po et 4 po				
Marchandises				
Marchandise stable, emballée "wrappée" et ne déborde pas des palettes				
Espace libre entre le dessus des marchandises et les têtes des gicleurs est d'au moins 18 po				
Espace libre entre 2 charges ou entre une charge et un montant d'échelle est d'au moins 3 po				
Espace libre entre une charge et la lisse au-dessus est au moins 3 po				
Espace libre entre 2 charges dos à dos dans 2 alvéoles est d'au moins 4 po et d'au moins 6 po si la hauteur d'entreposage dépasse 25 pi				

Notes

Dommmages aux lisses

Aucun dommmage ne doit être toléré :

- Sur le dessus, le dessous et l'arrière des lisses
- Dans les parties inférieures et supérieures de la façade des lisses sur une hauteur de 25 mm (1 po)

Des bosses localisées sont tolérables dans la zone permise de dommmages aux conditions suivantes :

- Il n'y a pas plus de 2 dommmages par lisse
- Les dommmages sont espacés l'une de l'autre d'au moins 1000 mm (40 po)
- La profondeur des dommmages ne dépasse pas 3 mm (1/8 de po)

Une lisse doit être remplacée si :

- Elle ne rencontre pas un des critères ci-dessus
- Elle est déformée de façon importante ou fendue
- Les attaches de la lisse sont déformées ou les soudures sont endommagées
- Elle est rouillée

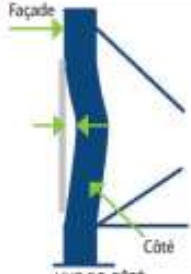
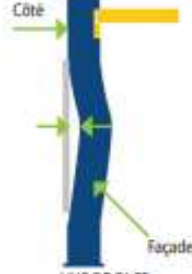
Source Multiprévention



Source Via Prévention

Méthode de mesure des dommages aux composantes d'échelle

Catégories de risque selon la mesure* des dommages			
Catégories	Diagonales et traverses d'échelle	Montant d'échelle - Façade	Montant d'échelle - Côté
VERT	0 à 10 mm	0 à 3 mm	0 à 5 mm
JAUNE	11 à 20 mm	4 à 6 mm	6 à 10 mm
ROUGE	21 mm et plus	7 mm et plus	11 mm et plus

*Utiliser une règle de 1 mètre pour mesurer le dommage. Si une règle moins longue est utilisée, les niveaux de déformation devront être ajustés au prorata de la nouvelle longueur de la règle.

Actions à prendre selon la catégorie de risque	
Catégories	Actions à prendre
VERT	Dommages qui exigent une surveillance. Cette catégorie de dommages n'est pas considérée comme grave. Les composants d'échelle comportant de tels dommages peuvent encore être utilisés. Les dommages devraient être notés dans le registre des inspections et les composants réévalués à l'occasion des prochaines inspections.
JAUNE	Dommages qui exigent une intervention rapide. Il s'agit d'une catégorie de dommages suffisamment graves pour exiger des réparations, sans nécessiter toutefois le déchargement immédiat de la section endommagée du palettier. Interdire le chargement jusqu'à ce que les réparations aient été effectuées. La réparation doit être approuvée par le fabricant ou par un ingénieur. Si les réparations ne sont pas effectuées dans les quatre semaines suivant l'identification du dommage, le dommage doit être classifié risque rouge.
ROUGE	Dommages très graves qui exigent une intervention immédiate. Décharger la section endommagée du palettier, si cela peut être fait sans risque. Isoler la section endommagée afin qu'elle ne soit pas utilisée avant d'avoir été réparée. La réparation doit être approuvée par le fabricant ou par un ingénieur.

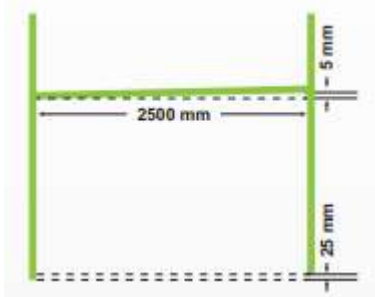
Source Multiprévention

Niveau et verticalité des montants d'échelle

Niveau :

La différence de niveau des montants d'échelles ne doit pas dépasser 1/500 de l'espace entre les montants

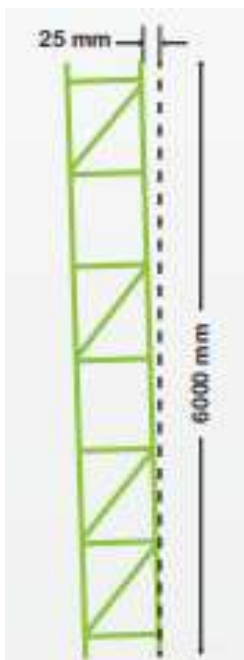
Exemple pour un espace de 2500 mm $(2500 \div 500) = 5$ mm



Verticalité :

Écart de verticalité maximum **recommandé** dans un palettier = 1/240

Exemple pour un montant d'échelle d'une hauteur de 6000 mm $(6000 / 240) = 25$ mm



Source Multiprévention



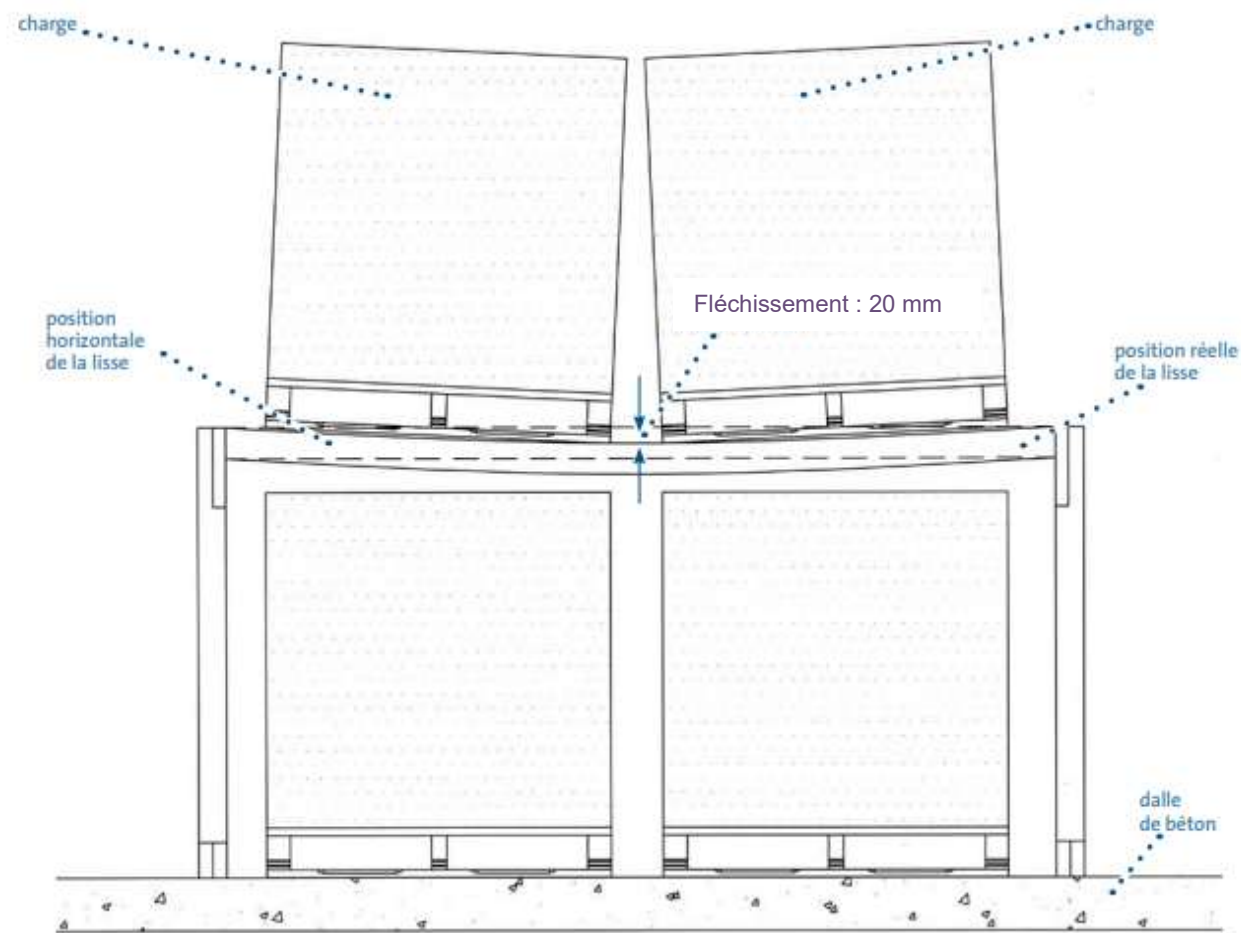
Source Via Prévention

Fléchissement des lisses chargées

Fléchissement des lisses maximum permis = $1/180$

Exemple pour une lisse d'une longueur de 2400 mm ($2400 \div 180$) = 13 mm

Lorsque la lisse est déchargée, il ne doit y avoir aucun fléchissement



Sources : Via prévention

Issue de secours à garder dégagée	Bruit	Température ambiante
 Source MON-ERP	 Source Conseiller PME	 Source Home Hardware

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Prévention incendie Contact avec des contaminants Exposition au bruit Exposition à des odeurs fortes	• Incendie • Brûlures • Intoxication CO • Décès • Infections diverses • Stress • Fatigue • Migraines • Allergies • Dermatite / urticaire • Toux	VOIES D'ACCÈS ET PASSAGES EXTÉRIEURS • Garder les voies d'accès au bâtiment et les passages réservés aux piétons • En bon état et dégagées et non glissantes, aplanie et drainée • À l'abri des risques de chute d'objets • Bien éclairées VOIES DE CIRCULATION ET POSTES DE TRAVAIL • Garder les voies de circulation, les escaliers, les sorties de secours et les panneaux électriques : • En bon état et dégagés et non glissantes • Sans ouverture non ceinturée d'un garde-corps ou recouverte • Nettoyer immédiatement toute trace de substance renversée au sol • Tenir votre poste de travail propre, en ordre • Garder un dégagement de 600 mm, et 1100 mm si elle mène à une issue de secours • Ranger soigneusement le matériel, les outils, les accessoires immédiatement après leur utilisation AIRES COMMUNES • Garder les aires communes propres et signaler tout problème à votre supérieur immédiat.

		• Réduire le niveau de bruit de manière à ne pas déranger les autres travailleurs • Parler moins fort • Fermer la porte du bureau si on utilise un appareil mains libres • Utiliser des écouteurs pour écouter de la musique ou la radio • Éviter les odeurs fortes, elles peuvent causer des allergies, migraines, urticaire, toux, etc. même si elles sentent bon • Parfum, fleurs très odorantes comme les lys, rafraichisseurs d'air parfumé * Aucune odeur ne devrait être sentie à plus d'un bras de distance SALLE À MANGER • Garder la salle à manger propre et signaler au supérieur immédiat si : • Les tables et chaises ne sont pas en quantité suffisante • Les espaces utilisés ne sont pas nettoyés après chaque repas • Les poubelles ne sont pas pourvues d'un couvercle • De l'entreposage est effectué dans cette salle DÉTECTEUR DE FUMÉE • Évacuer en cas de déclenchement du détecteur de fumée et suivre la procédure d'évacuation (point rassemblement, présence, etc.) VENTILATION ET CHAUFFAGE • Ne pas augmenter ou diminuer la température pour l'ensemble des locaux ou pour un autre local que celui que vous êtes seul à occuper • Maintenir la température à un degré confortable
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Maintenir la température à, au moins, à 20°C • Maintenir la température à, au plus, 30°C sinon accorder des pauses pour se rafraîchir • Maintenir les aires communes et la salle à manger propre • Nettoyer et désinfecter la salle de repas chaque jour • Assurer couvercle sur les poubelles, ne rien y entreposer • Consulter une firme spécialisée détenant une licence d'entrepreneur en système d'alarme incendie et autres les licences de sous-catégories prévues au code. • Si requis pour installer un ou des détecteurs de fumée conformes aux exigences de la norme CAN/ULC – S536 et du Code de sécurité chapitre bâtiment		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des règles à respecter • Pause-sécurité au besoin lorsque les règles ne sont pas respectées • Inspecter pour s'assurer que les aires communes sont dégagées, propres et nettoyées/désinfectées quotidiennement • Faire inspecter les détecteurs par une firme spécialisée annuellement; obtenir et conserver un rapport d'inspection. • Inclure au programme d'entretien préventif • Tester les détecteurs et assurer leur bon fonctionnement mensuellement • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

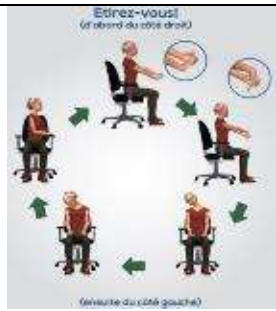
En nombre suffisant	Savon disponible	Papiers disponibles
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec des contaminants	Infections diverses	INSTALLATIONS SANITAIRES - Garder les salles de toilette propres - Signaler à votre supérieur immédiat si les cabinets d'aisance ne sont pas : - Tenus en bon état - Disponibles en tout temps et exempts d'entreposage - Signaler à votre supérieur immédiat si les cabinets d'aisance ou la salle de toilette ne sont pas pourvus de : - Papier hygiénique - Sièges - Savon ou nettoyant - Serviettes de papier ou séchoir ou essuie-mains enroulable - Poubelle
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Aménager les lieux pour que les toilettes et lavabos soient en nombre suffisant - Nettoyer et désinfecter les aires sanitaires quotidiennement - Fournir les produits requis en nombre suffisant : - Papier hygiénique - Savon ou nettoyant - Serviettes de papier ou séchoir ou essuie-main enroulable		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause-sécurité au besoin lorsque les règles ne sont pas respectées - Inspecter pour s'assurer que : - Les aires sanitaires sont propres et en bon état - Nettoyées/désinfectées quotidiennement - Les produits requis sont disponibles en tout temps - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Sécateur	Coupe-bordure à fil	Taille haie
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation des outils Sécateur Coupe-bordure Débroussailleuse Taille-haie Etc.	• Projection d'objets • Trouble musculosquelettique • Coupure • Amputation • Handicap • Explosion • Brûlure • Intoxication (si à combustion)	• Utiliser les outils pour lesquels vous êtes formés et autorisés • Utiliser les outils selon le manuel du fabricant • Utiliser des équipements en bon état • Utiliser les outils sur un sol égal et non glissant • Utiliser au niveau du sol uniquement • Solliciter les jambes et les hanches plutôt que les bras • Garder les pieds, les hanches et les épaules alignés (pas de torsion) • S'assurer que les protecteurs sont en place et ne pas les retirer pendant la tâche • Ne pas utiliser plus haut que le niveau des épaules • Couper les grosses branches avec un sécateur avant d'utiliser le taille haie • Reconnaître et prendre les mesures de sécurité contre les plantes toxiques • Respecter une distance sécuritaire des autres personnes • Repérer et retirer tout objet présentant un risque de projection • Arrêter les équipements électriques (débrancher la batterie) ou à essence (débrancher la bougie) et attendre l'arrêt complet avant d'effectuer tout déblocage, remplacement de pièce, réparation, entretien, etc. • Arrêter le moteur pour transporter les outils • Porter les EPI requis • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation • Utiliser dans un endroit aéré ou ventilé; reconnaître les symptômes d'exposition au monoxyde de carbone et cesser l'utilisation, se rendre dans un endroit bien aéré PLEIN D'ESSENCE • Laisser le moteur refroidir avant de faire le plein

		• Verser l'essence en utilisant le bec verseur • Ne pas fumer • Avoir un extincteur disponible • Faire démarrer à au moins 3 m de l'endroit où le plein a été fait • En cas de déversement, essuyer toute trace d'essence sur l'équipement avant de le démarrer SÉCATEUR • Verrouiller le cran de sécurité et ranger le sécateur dans son étui lorsqu'il n'est pas utilisé • Éviter de poser la tête du sécateur sur le sol • Débrancher le boyau à air comprimé lorsqu'il n'est pas utilisé COUPE-BORDURE À ESSENCE • S'assurer que le trou de ventilation du bouchon n'est pas obstrué pour éviter une explosion <u>Lien Travaux d'horticulture : Outils et équipements taille et la tonte APSAM</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Rendre les manuels du fabricant disponibles • Former les travailleurs et les informer des procédures de travail • Fournir des véhicules aménagés conformément au code de la sécurité routière pour le transport • Fournir les EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation de la débroussailleuse • Pause-sécurité en début de saison et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Ajustement poste de travail	Poste avec ou sans support de clavier	Micro-Pauses
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

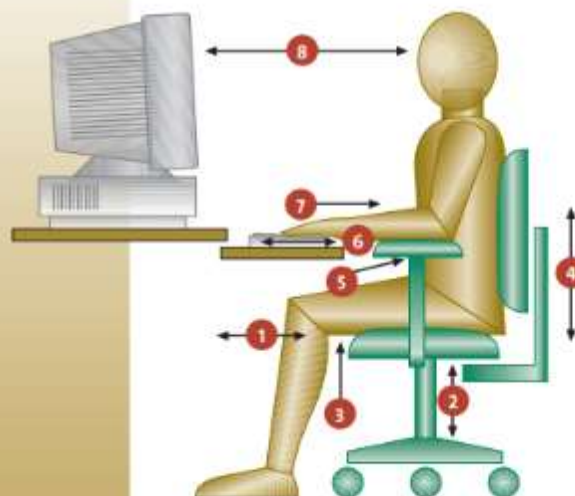
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail à un poste d'ordinateur	- Blessures musculosquelettiques - Chutes - Fatigue visuelle - Fatigue	PRÉCAUTIONS - Ajuster son poste de travail consulter l'aide-mémoire et les liens ici-bas - Se lever régulièrement pour se dégourdir - Prendre des micropauses pour s'étirer pour détendre les articulations et les muscles - Durée 20 secondes à 2 minutes - À toutes les 45 à 20 minutes - Si cela est possible alterner entre une position de travail : assis et debout - Positionner les objets utilisés fréquemment à portée de main - Dégager le dessous du bureau de tout objet pouvant empêcher de bouger les jambes ou causer une chute - Signaler tout problème ou douleur à votre supérieur immédiat; consulter le lien ici-bas FATIGUE VISUELLE - Suivre la règle 20-20-20 - Toutes les 20 minutes - Pause de 20 secondes - Regarder quelque chose à une distance de 20 pieds - Répéter le mouvement à quelques reprises Lien Aide-mémoire aménagement poste d'ordinateur CNESST Lien Conseil d'ergonomie à l'ordinateur CNESST

		Lien Ergonomie poste de travail informatisé APSAM Lien Le travail à l'ordinateur : Symptômes physiques et mesures correctives APSAM Lien Micro-pauses Université du Québec à Trois-Rivières
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir des postes de travail ergonomiques adaptés à la tâche et à l'utilisateur • Favoriser l'alternance de tâches si possible • Favoriser les micropauses • Faire une évaluation des postes afin de vérifier s'ils sont bien ajustés et que la posture des travailleurs est bonne • Afficher un schéma à la vue des travailleurs • Afficher un schéma des micropauses à la vue des travailleurs		• Accueil nouveaux travailleurs • Former les travailleurs à l'ajustement du poste de travail • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Inspection périodique pour s'assurer que les postes sont bien ajustés et que la posture des travailleurs est bonne • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

POUR BIEN RÉGLER
ET BIEN AMÉNAGER
UN POSTE DE TRAVAIL INFORMATISÉ

AIDE-MÉMOIRE

POSTURE CONFORTABLE...



TOUT À LA PORTÉE...

Placer la souris à côté du clavier et au même niveau.
(Voir Note 6 au verso.)

Poser le document à lire sur un porte-copie près du moniteur et à la même hauteur.

Si le document doit être consulté souvent, le placer entre le clavier et l'écran.

Prévoir une lampe d'appoint pour augmenter l'éclairage du document.
(Voir Note 7 au verso.)

Bien régler et bien aménager son poste de travail informatisé permet d'adopter une posture naturelle et confortable.
Pour que l'aménagement soit profitable, on doit aussi bien organiser son travail. (Voir Note 8 au verso.)

1 CUISSES PARALLÈLES AU SOL

Régler l'inclinaison de l'assise de la chaise ou du fauteuil.

2 PIEDS EN APPUI SUR LE SOL OU SUR LE REPOSE-PIEDS

Régler la hauteur de l'assise.
(Voir Note 1 au verso.)

3 ARRIÈRE DES GENOUX DÉGAGÉ

Régler la profondeur de l'assise pour que la main passe facilement derrière le genou ou spécifier la profondeur appropriée à l'achat.

4 DOS, PARTICULIÈREMENT LE BAS DU DOS, DROIT ET BIEN APPUYÉ

Régler la hauteur, la tension et l'inclinaison du dossier.

5 AVANT-BRAS SOUTENUS ET ÉPAULES DÉTENDUES

Régler la hauteur et l'espacement entre les accoudoirs pour que les avant-bras soient appuyés.
(Si les accoudoirs ne sont pas réglables, voir Note 2 au verso.)

6 COUDES AU MÊME NIVEAU QUE LE CLAVIER

Régler la hauteur du plan de travail pour que le support-clavier soit à la hauteur appropriée.
(Si cela n'est pas possible, voir Note 3 au verso.)

7 POIGNETS DROITS ET MAINS EN LIGNE DROITE AVEC LES AVANT-BRAS

Régler l'inclinaison du clavier à l'aide de ses pattes.
(Voir Note 4 au verso.)

8 MONITEUR À UNE DISTANCE DE LECTURE CONFORTABLE

(Environ la longueur d'un bras, ou 70 cm)

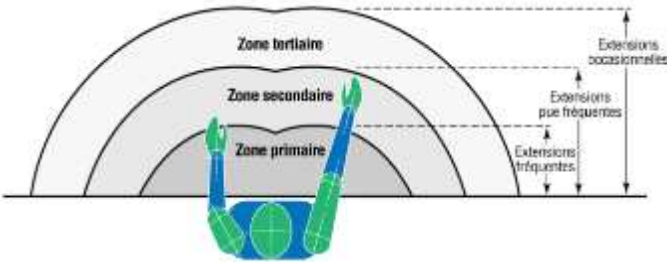
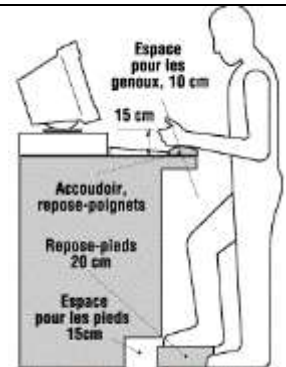
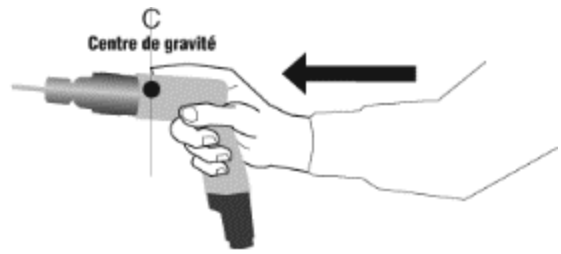
Se placer de façon que le haut de l'écran soit au niveau des yeux.
(Voir Note 5 au verso.)

Source CNESST

Prenez des micropauses



Source : En tête, site des activités étudiantes et du personnel de l'Université du Québec à Trois-Rivières UQTR

Aménagement poste : limiter les extensions	Poste de travail debout	Outil ergonomique
 Source CCHST	 Source CCHST	 Source CCHST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'outils Mouvements Posture	- Mouvements répétitifs - Mouvement avec trop d'amplitude - Posture mal adaptée - Poste de travail mal adapté - Manque de pauses - Cadence de travail élevée - Outils non adéquats - Vibration - Blessures musculosquelettiques - Fracture - Syndrome de Raynaud - Blessures diverses	ORGANISATION DU TRAVIL - Adapter la hauteur du poste de travail à la tâche - Placer les objets à portée de main sur le plan de travail - Effectuer une rotation de tâches ou de poste qui font appel à des parties du corps différentes - Changer de position régulièrement - Porter des genouillères lors du travail à genou fréquent - Utiliser des outils conçus pour la tâche à exécuter et en bon état - Effectuer des mouvements de réchauffement avant la tâche et des étirements après - Porter les EPI requis : gants, chaussures de sécurité, gants anti-vibrations, etc. MOUVEMENTS À ÉVITER - Tous les mouvements qui provoquent un désalignement de la colonne vertébrale - Arrondir le dos - Travailler pencher vers l'avant, vers l'arrière ou sur un côté - Faire une torsion du tronc (bassin pas aligné avec les épaules) - Éloigner les coudes du corps - Épaules levées ou abaissées - Soulever les coudes au-dessus du niveau des épaules

		Lien Troubles musculosquelettiques liés au travail CCHST Lien Ergonomie CCHST Lien TMS des membres supérieurs IRSST (pages 19 et 20)
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Aménager les postes de travail de manière ergonomique : - Éclairage suffisant - Hauteur et profondeur des postes de travail - Sièges adéquats - Tapis anti-fatigue et/ou repose-pieds, repose-coude, etc. - Dégagement suffisant - Fournir des tables de travail ajustables lorsque possible - Favoriser l'utilisation d'outils électriques plutôt que manuels pour éviter les mouvements répétitifs ou qui demandent une force de préhension importante (ex : tournevis) - Fournir des outils en bon état, adaptés aux tâches à effectuer et d'une conception ergonomique - Fournir les EPI requis - Laisser la possibilité de travailler assis ou debout lorsque possible et fournir des tapis antifatigue - Planifier les tâches de manière à ce que les travailleurs effectuent une rotation de tâches et modifier leur position de travail régulièrement si possible - Planifier des horaires de travail évitant la grande fatigue - Demander une cadence de travail qui permet aux muscles de récupérer, éviter les primes de rendement à la pièce - Limiter la charge et la cadence de travail pendant la période d'adaptation d'un nouveau travailleur ou d'un retour au travail après une longue absence - Informers les travailleurs - Des méthodes de travail et d'utilisation des outils - Des mouvements à éviter - D'effectuer des réchauffements et étirements - De prendre de courtes pauses de quelques secondes régulièrement et des périodes de repos		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause-sécurité périodique ou au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées - Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail - Afficher les exercices d'échauffement que les travailleurs peuvent effectuer - Politique d'achat d'outils - Poignée qui permet de refermer les doigts vers la paume - Poignée dans un matériau antidérapant et compressible - Éviter les mouvements du poignet - Gâchette assez longue pour utiliser 2 doigts - Poids 2,3 kg si l'outil à main est utilisé loin du corps ou au-dessus des épaules 1,4 kg ou moins pour les outils qui s'emploient à une main 0,4 kg pour les outils de précision - Afficher les postures contraignantes et mouvements à éviter - Inspection et entretien préventif des outils et équipements - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents - Soutenir ou équiper les outils plus lourds d'un contrepoids (sauf pour les outils qui doivent avoir un certain poids pour éviter au travailleur de fournir un effort accru ex : meuleuse) - Inspecter les EPI et les remplacer au besoin

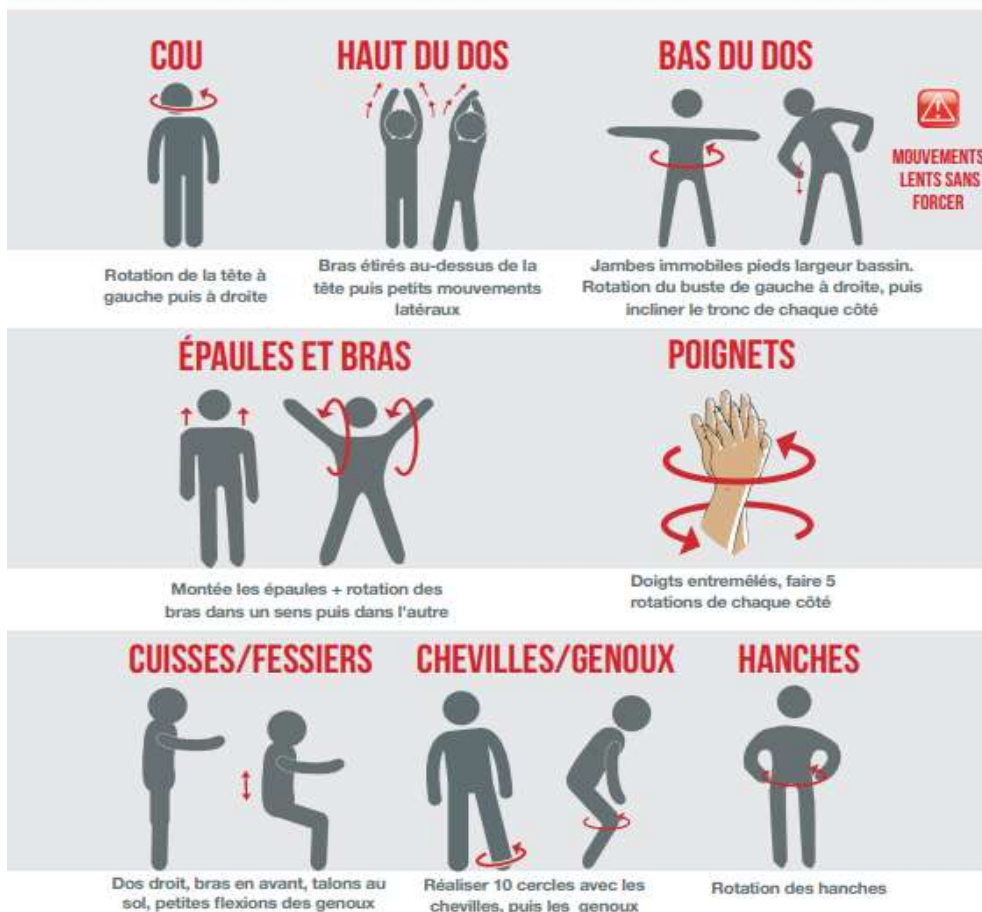
EXERCICES D'ÉCHAUFFEMENT AVANT LE TRAVAIL

À réaliser lentement, sans forcer, de façon progressive, sans chercher les amplitudes maximales.

INTERÊT

- Préparer progressivement le corps à l'effort
- Diminuer le risque de blessure et disposer d'une meilleure coordination

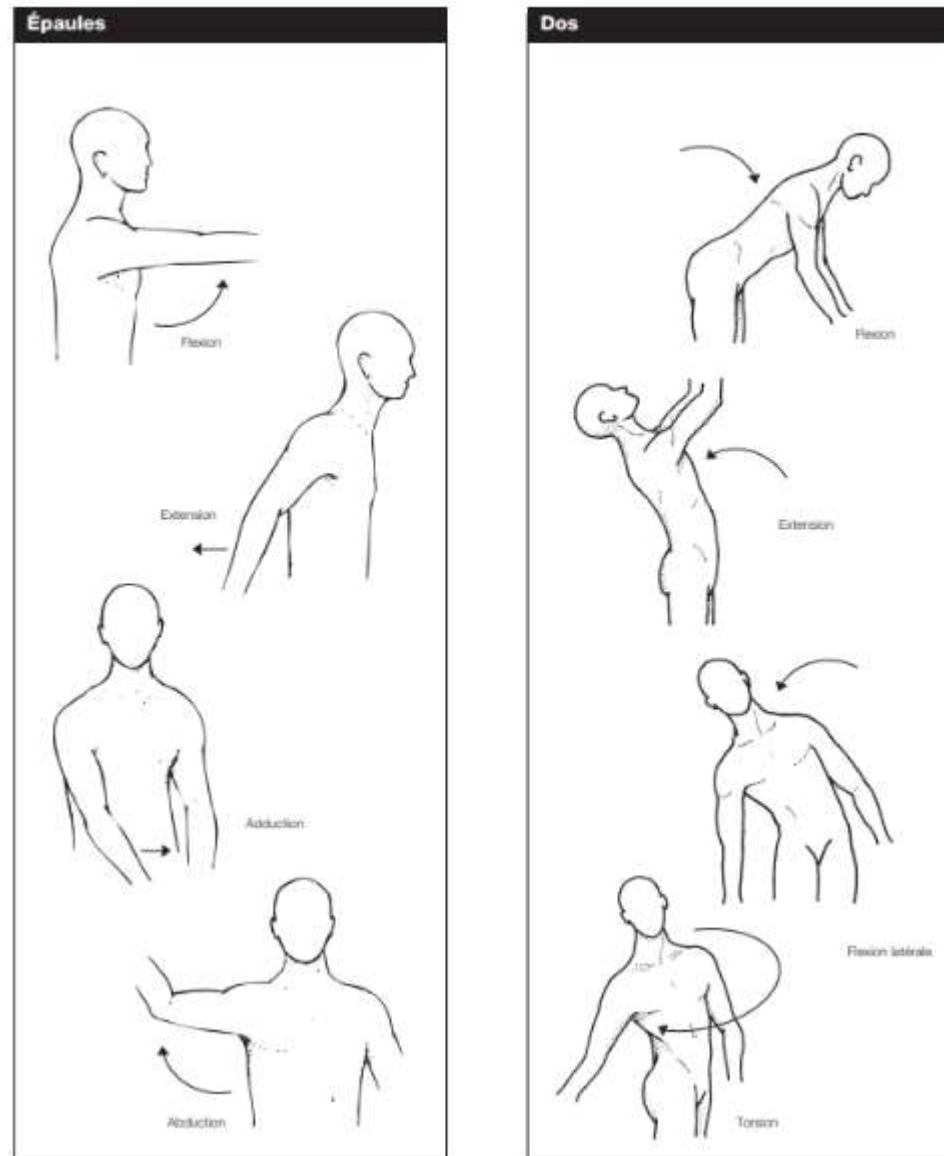
PAR PETITES SÉRIES DE 5 MOUVEMENTS



L'échauffement n'empêche pas le respect des principes de manutentions manuelles en sécurité (manutentionner le dos droit et plier les jambes, se rapprocher de la charge, ...)

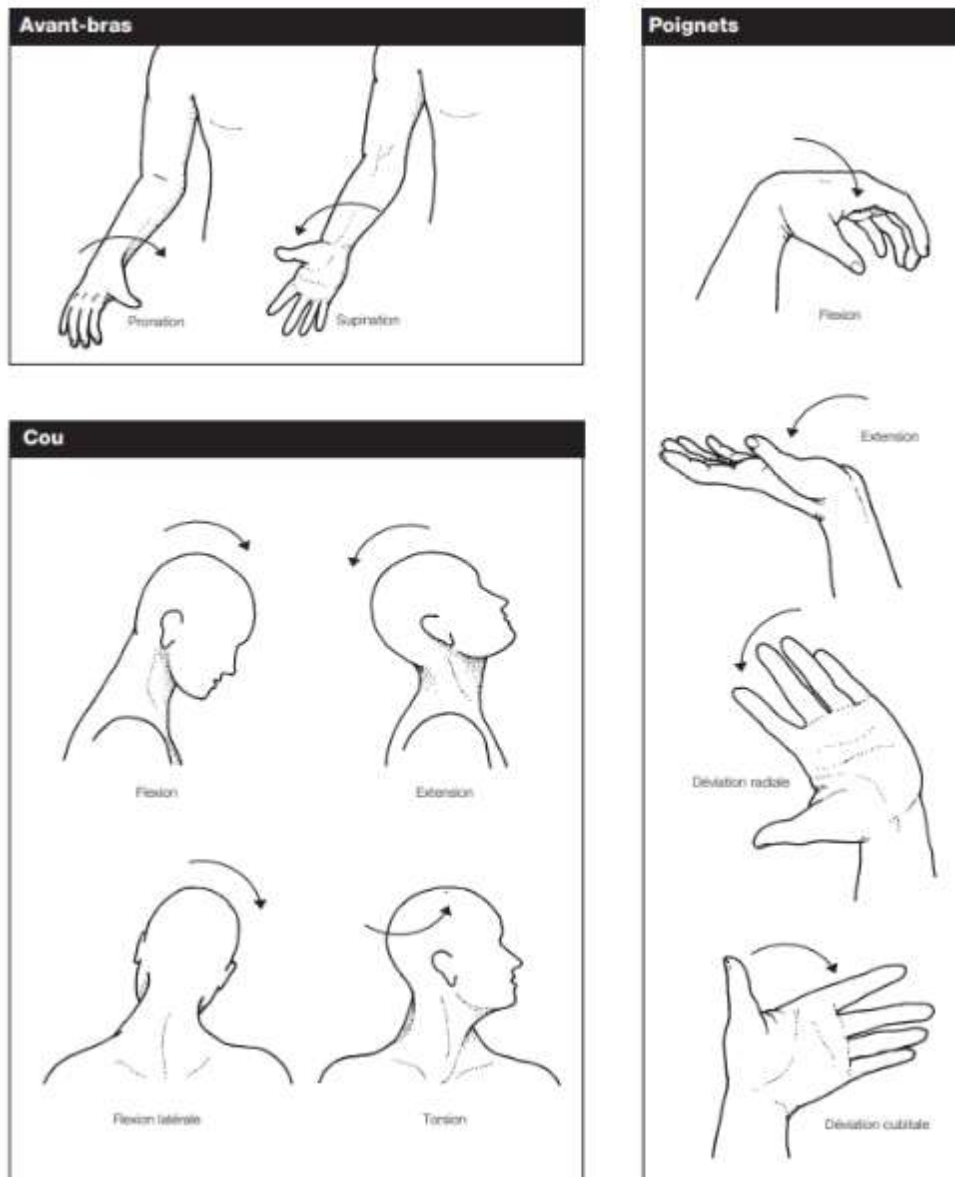
Source : Santé au travail Provence : [Lien Pour éviter que ça chauffe](#)

Postures contraignantes et mouvements à éviter



Source IRSST

Postures contraignantes et mouvements à éviter



Source IRSST

Bouger les pieds dans la direction de la charge	Charges au-dessus des épaules	Travail à deux : communiquer
 Source Viaprévention	 Source Viaprévention	 Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manutention de charges Manutention de charges à deux	- Chute d'objets sur un travailleur - Écrasement / coincement d'un membre par une charge - Chute dans un escalier - Blessures musculosquelettiques - Fracture	- Respecter les directives de la fiche de prévention "Ergonomie" - Porter les EPI requis : Gants pour une meilleure prise au besoin PLANIFICATION - Utiliser les tables ciseaux hydrauliques ou autre équipement si disponibles pour garder les objets à soulever à la hauteur de la taille et éviter d'avoir à se pencher pour les soulever - Utiliser des équipements de manutention de charge, chariot, poulie, treuil, etc. - Utiliser des outils d'aide à la préhension : poignées, ventouses, courroies, etc. - Fixer les pièces mobiles - Nettoyer les objets s'ils sont glissants - Recouvrir les arêtes vives - Planifier et libérer la trajectoire - Rapprocher le plus possible les objets de la trajectoire à l'aide d'équipement MANUTENTION - Déterminer le poids de l'objet en le soulevant ou en le glissant légèrement - Approcher la charge vers soi ou s'approcher de la charge le plus possible avant de la soulever - Utiliser un point de pivot pour incliner la charge pour faciliter la prise - Glisser les charges lorsque - Si plusieurs objets, répartir la charge également de chaque côté du corps - Si l'objet obstrue la vue, avoir un signaleur

		• Faire un mouvement continu, sans coup • Garder la courbe naturelle du dos (éviter d'arrondir le dos) • Pivoter les pieds dans la direction de la charge, pas de torsion du tronc • Tenir les charges près du corps • Forcer avec les jambes • Pousser les charges plutôt que tirer, utiliser les jambes plutôt que le dos • Rouler la charge si possible ex : baril • Porter les EPI requis : gants, chaussures de sécurité, etc. TRAVAIL À DEUX • Jumeler des personnes de taille et force similaires si possible • Communiquer pour soulever en même temps, les changements de déplacement ou de prise, besoin de déposer l'objet, etc. • Dans un escalier, placer le centre de gravité au bas, positionner le plus grand travailleur en bas MOUVEMENTS À ÉVITER • Arrondir le dos pour soulever une charge • Se pencher vers l'avant pour attendre et soulever une charge, • Se pencher vers l'arrière en soulevant une charge • Soulever les coudes au-dessus du niveau des épaules • Faire une torsion du tronc (bassin pas aligné avec les épaules) • Soulever une charge d'un seul côté du corps Lien La manutention manuelle de charges Via Prévention Lien Manutention à deux APSAM Lien Manutention manuelle de charge affiches ASSTSAS
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux : espace suffisant et dégagé • Fournir des tables de travail ajustables lorsque possible • Fournir des équipements de manutention • Informer les travailleurs • Des méthodes de manutention de charges • Des mouvements à éviter • D'effectuer des réchauffements et étirements		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Inspection pour assurer le respect des méthodes de travail • Afficher les exercices d'échauffement que les travailleurs peuvent effectuer • Afficher les postures contraignantes et mouvements à éviter • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

À éviter		Recommandée	
1	 • Dos fléchi • Charge éloignée du corps • Prise instable	2	 • Dos droit • Charge près du corps • Prise stable
3	 • La charge est manipulée au-dessus de la hauteur des épaules • Le dos est en hyperextension	4	 • La charge est manipulée à la hauteur de la ceinture • Le dos n'est pas en hyperextension
5	 • Le centre de gravité de la charge est loin du corps • La charge est instable • Les poignets sont en flexion	6	 • Le centre de gravité de la charge est près du corps • La stabilité est assurée • Les poignets ne sont pas en flexion
7	 • Les pieds et les épaules ne sont pas alignés face à la charge • Le dos n'est pas droit	8	 • Les pieds et les épaules sont alignés face à la charge • Le dos est bien droit
9	 • Genoux droits • Dos fléchi • Charge éloignée du corps • Prise instable	10	 • Genoux fléchis • Dos droit • Charge près du corps • Prise stable
11	 • Charge soulevée seulement d'un côté	12	 • Charge bien répartie de chaque côté

Source Viaprévention



POSTURE DE BASE

- Tête droite
- Dos droit (sans torsion ni flexion)
- Épaules relâchées
- Coudes et bras près du corps
- Poignets en position neutre (sans flexion ni extension)
- Pieds écartés

ÉCOURTER LE SOULÈVEMENT

- Rapprocher le matériel afin de le soulever le moins longtemps possible et le déposer rapidement



DEMANDER L'AIDE D'UN COLLÈGUE

- Travailler à deux pour faciliter l'exécution des tâches difficiles ou la manipulation de charges encombrantes



ÉLIMINER OU RÉDUIRE LES SOULÈVEMENTS

- Utiliser des équipements pour réduire les efforts



- Rehausser le matériel à 25 cm et plus du sol pour faciliter la prise

GLISSER, ROULER OU PIVOTER UNE CHARGE PLUTÔT QUE LA SOULEVER



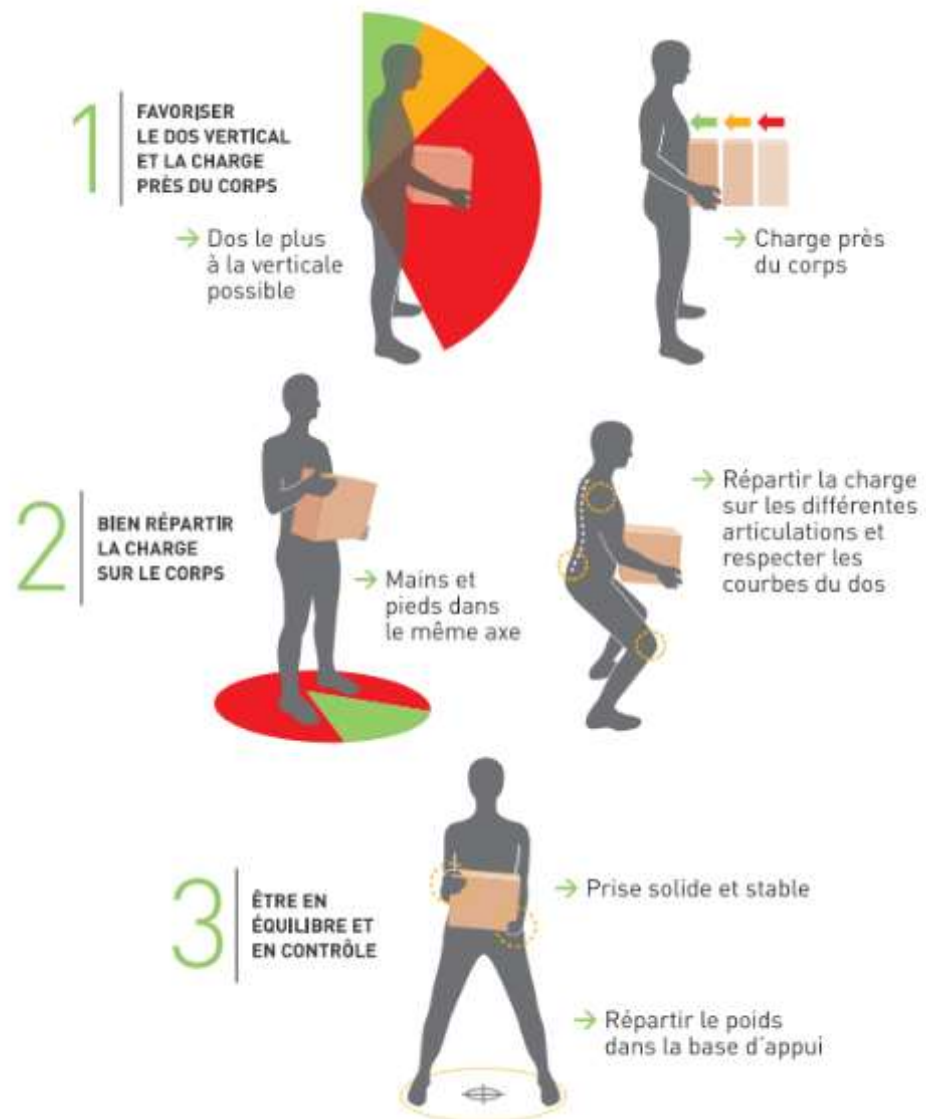
RÉORGANISER LES RANGEMENTS

- Ranger le matériel en fonction du poids et de la fréquence d'utilisation. Les articles les plus lourds sont placés entre les genoux et les épaules



PLUS HAUT QUE LES ÉPAULES	Matériel léger utilisé occasionnellement
ÉPAULES	Matériel moyen/lourd utilisé fréquemment (max. 7 kg femmes et 10 kg hommes)
TRONC	Matériel lourd utilisé fréquemment (max. 16 kg femmes et 25 kg hommes)
GENOUX	Matériel moyen/lourd utilisé fréquemment (max. 7 kg femmes et 10 kg hommes)
PLUS BAS QUE LES GENOUX	Matériel léger utilisé occasionnellement

PRINCIPES DE MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES



Source ASSTSAS

PRINCIPES DE MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES



Source ASSTSAS

FACTEURS DE **RISQUE** EN MANUTENTION

ASSTSAS
Association partenaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales



Source ASSTSAS

Utilisation d'une caméra / éviter l'entrée	Couvercle transparent et incassable	Surveillant formé obligatoire à l'extérieur
 Source APSAM et Noémie Côté-Lemieux	 Source APSAM et Ville de Saguenay	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche requérant qu'un travailleur pénètre, entre un membre de son corps dans un espace correspondant à la définition d'espace clos ou même se trouvent exposé à des matières se trouvant dans l'espace clos ex sulfure d'hydrogène (H₂S) : gaz de dégradation des matières organiques Espace clos : Tout espace totalement ou partiellement fermé présentant un ou plusieurs des risques : - Risque d'asphyxie, d'intoxication, de perte de conscience ou de jugement, d'incendie ou d'explosion associé à l'atmosphère ou la température interne - Risque d'ensevelissement	- Asphyxie - Fractures et blessures diverses - Brûlures - Explosion - Intoxication - Noyade - Décès	- Respecter le programme de protection respiratoire et le guide des EPI - Respecter les obligations de la fiche Air (Qualité / Gaz / Contaminants) - Entrer dans un espaces clos si vous avez 18 ans et plus, êtes habilité à le faire et autorisé par l'employeur - Consulter la fiche et le permis d'entrée en espace clos et respecter la procédure d'entrée en espace clos - Effectuer un test de fonctionnalité du détecteur de gaz avant chaque utilisation - Si le test de fonctionnalité échoue, ou en cas de doute du bon fonctionnement (choc, conditions extrêmes, poussières, etc.), faire un étalonnage - Effectuer les relevés de concentration des contaminants avant d'entrer dans l'espace clos, puis minimalement toutes les 2 heures ou de manière continue - Lorsqu'un évènement peut faire varier l'atmosphère interne - Lorsque les travailleurs ont quitté et doivent retourner dans l'espace clos - Si du travail à chaud est effectué, un relevé continu de la concentration des gaz et des vapeurs inflammable au moyen d'un instrument à lecture directe et muni d'une alarme est obligatoire - Inscrire les résultats des relevés immédiatement dans le registre ou les relevés d'alarme lorsque les relevés sont en continu. - Ventiler l'espace clos (consulter le programme) - Ne pas fumer, boire ou manger dans un lieu où vous êtes exposé à un contaminant

Risque de noyade ou d'entraînement en raison du niveau ou débit d'un liquide		- Si possible placer l'équipement et la machinerie à l'extérieur d'un espace clos - Ne pas fumer et éviter toute source d'ignition dans un lieu où des gaz ou vapeurs inflammables sont susceptibles d'être présents - La présence d'un surveillant formé à l'entrée en espace clos est obligatoire - Le surveillant doit rester en contact avec le ou les travailleurs dans l'espace clos et déclencher l'alerte si nécessaire - Il est interdit d'entrer dans un espace clos pour effectuer un sauvetage si vous n'êtes pas formé et autorisé par l'employeur, malgré cela, il est permis de remonter un travailleur d'un espace clos si : - Vous avez un contact visuel avec le lui et il peut être remonté sans danger - Il n'a pas fait une chute sur le dos - Signaler toute défectuosité ou anomalie à votre supérieur immédiat Lien Travail dans un espace clos – nouveaux outils - CNESST Lien Thème Espace clos APSAM Lien Outils de gestion des espace clos APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Éviter de construire ou d'installer des espaces clos si possible - Augmenter les dimensions des accès et des passages - Favoriser des escaliers plutôt que des échelles - Installer de l'éclairage - Installer des garde-corps et systèmes d'ancrage - Identifier les espaces clos et élaborer une fiche (même si vos travailleurs n'y entrent pas) - Élaborer un programme de travail en espace clos et informer les travailleurs - Élaborer et éprouver une procédure de sauvetage; si le sauvetage n'est pas effectué par vos travailleurs, inscrire les étapes à suivre en cas d'urgence, incluant les coordonnées pour joindre les sauveteurs et les personnes à joindre - Contacter le service ou l'entreprise qui effectuera le sauvetage pour convenir d'une entente écrite et valider avec eux si une modification à l'aménagement des lieux est requise - Fournir les équipements requis - Fournir les EPI requis et conformes aux normes lorsque les mesures de contrôle ne suffisent pas à se conformer aux normes ou lorsque le travailleur est exposé à un produit cancérigène		- Accueil nouveaux travailleurs - Informar les travailleurs des risques reliés au travail en espace clos - Informar les travailleurs qui n'ont pas été formés de l'interdiction d'entrer en espace clos - Informar les travailleurs de l'interdiction d'effectuer un sauvetage s'ils n'ont pas été formés et autorisés à le faire - Dispenser la formation de travail en espace clos à tous les travailleurs effectuant du travail en espace clos, incluant les surveillants - Suivi du calendrier des formations - Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées - Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme - Restreindre l'accès aux espaces clos et la surveillance des travaux aux travailleurs âgés de 18 ans et plus et habilités - Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant - Inspecter les EPI et les remplacer au besoin - Remplacer tout appareil ou équipement défectueux - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Travail au froid	Niveaux de gravité des gelures	Effets sur le corps
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source RPE Cryogénisation

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Tâche exposant le travailleur : • Au froid • Au vent l'hiver • Aux précipitations • Pluie • Neige Note : L'hypothermie peut se produire à des températures au-dessus du point de congélation	• Engelure • Hypothermie • Amputation • Coma • Décès Symptômes engelure et gelure : • Picotements • Engourdissement • Perte de sensibilité • Rougeur avec plaques blanches • Peau blanche, luisante et devient insensible • Cloques • Peau devient noire ou bleuâtre Symptômes hypothermie • Frisson, tremblements • Extrémités froides	• Couvrir les parties du corps exposées au vent et au froid, particulièrement les extrémités : • Tête, oreilles, nez, joues • Les mains et les pieds • Porter plusieurs couches de vêtements • Retirer les vêtements mouillés • Alternier les périodes de travail et de réchauffement • Bien s'hydrater réduit les pertes de chaleur • Consommer des liquides chauds; éviter le café qui est diurétique • Utiliser des appareils de levage et les équipements de travail afin de limiter l'effort physique donc la transpiration lorsque cela est possible • Reconnaître les signes d'hypothermie chez les confrères et agir rapidement • Tenir compte de l'indice de refroidissement pour déterminer la fréquence et la durée des périodes de réchauffement (voir le tableau dans le lien plus bas) PREMIERS SOINS EN CAS D'ENGELURE OU DE GELURE • Retirer le vêtement qui recouvre le site de l'engelure • Réchauffer lentement la partie gelée avec votre haleine, en la couvrant avec les mains, en l'enveloppant d'un vêtement chaud

	• Engourdissements • Baisse de concentration • Comportements bizarres • Confusion • Perte de conscience • Diminution du pouls et de la respiration • Rigidité musculaire	• Ne pas réchauffer trop intensément par exemple en la frictionnant, en l'exposant à une source de chaleur (séchoir à cheveux, coussin chauffant, etc.), en l'immergeant dans l'eau chaude • Consulter un médecin si : • La partie gelée ne dégèle pas en 30 minutes • Vous ressentez une douleur intense et persistante • L'engelure est étendue • Des cloques se forment sur la peau • La peau est bleutée ou noirâtre EN CAS D'HYPOTHERMIE : • En cas d'hypothermie légère : Contacter le secouriste • En cas d'hypothermie modérée ou sévère : Contacter le 911 • La conduire dans un endroit chaud • Remplacer ses vêtements mouillés • Garder la personne réveillée • Si elle est consciente, lui donne une boisson chaude (pas d'alcool) <u>Lien Travailler au froid CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Chauffer le poste de travail si possible • Mettre des abris chauffés à la disposition des travailleurs • Organiser le travail pour accomplir les tâches prévues à l'extérieur durant les périodes les plus chaudes de la journée • Organiser le travail de manière à prévoir une alternance entre les périodes de travail et de réchauffement • Favoriser le travail d'équipe afin de réduire la charge de travail et assurer la veille par les confrères • Si possible, recouvrir les surfaces métalliques froides pour réduire la perte de chaleur lors du contact		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques reliés à l'exposition au froid • Informer les travailleurs des mesures préventives, des symptômes et des premiers soins • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspecter pour s'assurer que les systèmes de chauffage des abris et des véhicules fonctionnent bien • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Levage de charge - Chariot élévateur

4

Vue obstruée = marche arrière	Angles morts	Direction des fourches dans une pente
 Source CNESST	 Source IRSST	 Source CCHST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation du chariot élévateur	• Renversement • Coincement • Chute de la charge • Collision • Intoxication • Blessures diverses • Brûlure • Décès	• Utiliser le chariot élévateur seulement si : • Vous détenez une certification de cariste pour ce type de chariot élévateur • L'employeur vous a autorisé à l'utiliser (16 ans établissement, 18 ans chantier) • L'inspection quotidienne écrite a été effectuée • Effectuer l'inspection quotidienne écrite à chaque début de quart de travail • Circuler en maintenant la charge près du sol • Respecter la charge nominale • Porter la ceinture de sécurité • Respecter la limite de vitesse de manière à pouvoir immobiliser le chariot de manière sécuritaire • Le poids moyen d'un chariot élévateur est équivalent à 6 voitures • À 12 km/h, la distance de freinage est de 7 à 8 mètres • Circuler dans la direction dans laquelle la vue n'est pas obstruée • Dans une pente, orienter les fourches : • Vers le haut de la pente lorsque le chariot transporte une charge • Vers le bas de la pente lorsque le chariot ne transporte pas de charge • Rester attentif aux piétons et autres véhicules • Avant de s'éloigner d'un chariot • Abaisser la charge au sol • Arrêter le chariot • Mettre les organes de direction en position neutre • Serrer le frein de stationnement • Ne jamais soulever ou déplacer une charge au-dessus d'une personne • Ne pas stationner un chariot dans une pente

		• Éteindre le chargeur à batterie avant de brancher ou débrancher la batterie d'un chariot et maintenir le couvercle du coffre à batterie ouvert pendant la charge • Arrêter le moteur pour effectuer le plein d'essence ou de diesel • Remplacer la bonbonne de propane selon les instructions du fabricant • Effectuer l'entretien dans un endroit bien ventilé où il y a un extincteur • Interdiction de fumer • Porter les EPI requis • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation PIÉTONS • Porter un vêtement à haute visibilité (dossard ou autre) dans les aires de circulation de chariots élévateurs • Rester à au moins 3m d'un chariot élévateur qui circule • Rester à une distance au moins égale à la hauteur de la charge soulevée lors du chargement/déchargement • Ne jamais passer derrière un chariot élévateur qui fait marche arrière • Établir le contact visuel avec le cariste et s'approcher perpendiculairement au chariot • Ne jamais se tenir ou circuler sous la charge ou sous une pièce d'un chariot Lien Pour ne rien oublier concernant sécurité des chariots élévateurs CNESST Lien À chacun sa voie IRSST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière sécuritaire, ventilation au lieu de chargement des batteries, dégagement, etc. • Informer les travailleurs des risques et des règles à respecter • Dispenser la formation de cariste • Limiter l'utilisation des chariots aux caristes certifiés âgés d'au moins 16 ans en établissement ou 18 ans en chantier • Fournir et assurer le port visière, gants, imperméable • N'effectuer aucune modification sans une attestation scellée d'un ingénieur ou l'autorisation du fabricant • Les accessoires doivent être certifiés ou approuvés par le fabricant		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Affichage de rappel • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant et faire inspecter l'appareil de levage 1 fois par an par une firme spécialisée • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents Lien Les batteries des chariots élévateurs électriques ViaPrévention Lien Batteries Chariots élévateurs CCHST Lien Accessoires Chariots élévateurs Via Prévention

INSPECTION CHARIOT ÉLÉVATEUR AU PROPANE

Date : _____ Équipement _____

Nom : _____ Signature _____



Source
Multiprévention

Valider cette fiche d'inspection avec celle du fabricant

Effectuer l'inspection dans un endroit sécuritaire

Vérification visuelle		C	N/C	N/A
1	Bouteille propane fixée, courroies en bon état			
2	Siège, bon état, ceinture			
3	Plaque signalétique lisible, capacité charge			
4	Pneus et jantes sans entaille, écrous serrés			
5	Fourches sans fissure, même hauteur			
6	Dosseret en place, fixé			
7	Boyaux et raccords hydrauliques en bon état			
8	Chaînes bon état, tension, mailles alignées			
9	Mât en bon état			
10	Absence fuite d'huile, propane			

Fonctionnement		C	N/C	N/A
11	Klaxon fonctionnel			
12	Avertisseur recul et témoin d'alerte fonctionnels			
13	Volant répond bien aux manœuvres (aucun jeu excessif dans le volant, roues tournent librement)			
14	Cadrams et indicateurs opérationnels			
15	Phares, feux arrière, clignotants fonctionnels			
16	Commandes hydrauliques répondent bien			
17	Systèmes d'élévation et d'inclinaison du mât fonctionnels et s'enclenchent en douceur			
18	Freins de service avant et arrière fonctionnels			
19	Frein de stationnement fonctionnel			
Note :				

INSPECTION CHARIOT ÉLEVATEUR ÉLECTRIQUE

Date : _____ Équipement _____

Nom : _____ Signature _____



Source
Multiprévention

Valider cette fiche d'inspection avec celle du fabricant

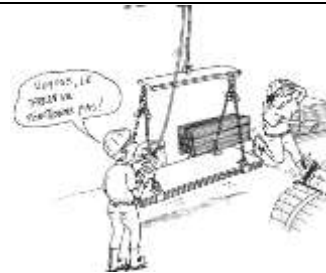
Effectuer l'inspection dans un endroit sécuritaire

Vérification visuelle		C	N/C	N/A
1	Batterie (bouchons des cellules en place, câble de connexion en bonne condition)			
2	Siège, bon état, ceinture			
3	Plaque signalétique lisible, capacité charge			
4	Pneus et jantes sans entaille, écrous serrés			
5	Fourches sans fissure, même hauteur			
6	Dosseret en place, fixé			
7	Boyaux et raccords hydrauliques en bon état			
8	Chaînes bon état, tension, mailles alignées			
9	Mât en bon état			
10	Absence fuite d'huile, propane			

Fonctionnement		C	N/C	N/A
11	Klaxon, avertisseur, témoin alerte fonctionnel			
12	Volant répond bien aux manœuvres (aucun jeu excessif dans le volant, roues tournent librement)			
13	Cadrams et indicateurs opérationnels			
14	Phares, feux arrière, clignotants fonctionnels			
15	Commandes hydrauliques répondent bien			
16	Systèmes d'élévation et d'inclinaison du mât fonctionnels et s'enclenchent en douceur			
17	Déplacement latéral des fourches répond bien			
18	Freins de service avant et arrière fonctionnels			
19	Frein de stationnement fonctionnel			
20	Niveau de charge de la batterie suffisant			
Note :				

Levage de charge - Palan / Portique / Pont roulant

5

Pont roulant	Vue obstruée de l'opérateur	Défectuosité du frein non détectée
		
Source Auto Prévention	Source Multiprévention	Source Multiprévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Levage de charge à l'aide de palan, pont roulant, potence, palonnier, etc.	- Être heurté par la charge - Coincement - Chute de la charge - Décès	- Utiliser l'appareil de levage seulement si : - Vous avez reçu la formation - L'employeur vous a autorisé à l'utiliser - L'inspection quotidienne écrite a été effectuée - Les conditions climatiques sont sécuritaires (vent, orage, température) - Un signaleur doit guider l'opérateur s'il a la vue obstruée - Effectuer l'inspection quotidienne écrite à chaque début de quart de travail - Respecter la charge nominale - Vérifier que les câbles, chaînes, élingues sont correctement fixés avant le levage et qu'aucun objet ne se trouve sur la charge - Vérifier que les crochets sont munis de linguets en bon état - Utiliser le type d'attache le plus sécuritaire - Respecter la capacité de l'élingue en fonction du type d'attache et l'angle - S'assurer que la trajectoire est dégagée - Être guidé par un signaleur si la vue est obstruée - Établir un périmètre de sécurité - Soulever la charge verticalement - N'effectuer aucun mouvement brusque, soulever progressivement - Utiliser des câbles de guidage s'il y a un risque de rotation, de déplacement non contrôlé de la charge - Ne pas laisser l'appareil sans surveillance lorsqu'une charge est suspendue

		• Ne pas transporter une charge au-dessus de personne • Rester attentif aux piétons et équipements • Porter les EPI requis : Chaussures de sécurité • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation s'il n'est pas sécuritaire SIGNALEUR • Guider le déplacement dès que la charge échappe à la vue de l'opérateur • Communiquer avec l'opérateur au moyen des signaux prévus TOUS LES TRAVAILLEURS • Ne pas se tenir ou circuler sous la charge ou sous une pièce d'un appareil de levage pendant le levage d'une charge • Ne pas circuler dans le périmètre de sécurité ou dans la trajectoire de déplacement de la charge • Ne pas se tenir sur une charge ou une partie de l'appareil • Cadenasser la source d'énergie de l'appareil de levage si le levage de travailleurs, l'utilisation d'une échelle ou d'un escabeau doit être effectué dans le rayon d'action d'un appareil de levage Lien Guide sécurité Levage et gréage CNESST Lien Autodiagnostic Gréage et appareils de levage Multiprévention Lien Guide Gréage et appareils de levage Multiprévention Lien Signaux de levage ASP Construction
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière sécuritaire, dégagement, poste de l'opérateur hors de la trajectoire, etc. • Interdire l'utilisation du pont élévateur aux travailleurs n'ayant pas réussi la formation • Fournir les EPI requis pour l'utilisation et l'entretien • Fournir la grille d'inspection de l'appareil de levage (voir le guide de Multiprévention) • Inscrire la charge nominale à un endroit visible • Afficher le tableau des charges nominales à la vue de l'opérateur • Fournir des accessoires de levage conformes • N'effectuer aucune modification sans une attestation scellée d'un ingénieur • Établir et communiquer une charte des signaux de guidage		• Accueil nouveaux travailleurs • Dispenser la formation, dont le contenu est précisé à l'article 254.1 du RSST, aux travailleurs concernés et leurs supérieurs immédiats • Informer les travailleurs, incluant les piétons, des risques et des règles à respecter; utiliser la fiche et le guide de Multiprévention • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant et faire inspecter l'appareil de levage 1 fois par an par une firme spécialisée • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

CARNET DE BORD INSPECTION QUOTIDIENNE PALAN OU POTENCE

MOIS : _____

Équipement _____

Inscrire Initiale	DATE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Conforme																
	Non conforme																
	Non inspecté																
Inscrire Initiales	DATE	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	Conforme																
	Non Conforme																
	Non inspecté																
#	Préciser la non-conformité										Nom inspecteur			Date			

Vérification visuelle hors tension

1	Mise à l'arrêt de l'appareil à la fin du quart de travail précédent (a) Dans son aire de stationnement (b) Crochet à une hauteur sécuritaire (c) Aucune charge sur le crochet (d) Bouton Arrêt actionné, autres boutons ne fonctionnent pas
2	Appareil pas cadenassé
3	Zone de travail dégagée sans obstruction
4	Aucune pièce lâche ou défaut
5	Boîte de commande bon état, gaine, repères visuels lisibles
6	Matériel de gréage en bon état, élingues, manilles, pinces de levage, aimants, ventouses, palonnier

Source Multiprvention

Valider cette grille avec le manuel du fabricant

Vérification sous tension

7	Désactiver bouton arrêt, vérifier fonctionnement boutons (a) Treuil de levage (montée / descente) (b) Avertisseur sonore (si présent)
8	Interrupteur de fin de course au levage
9	Interrupteur de fin de course au sol (si présent)
10	Crochet : non déformé, pivote, linguet fonctionnel
11	Chaîne - câble de levage en bon état
12	Dévidoir de chaîne en bon état
13	Sans charge : Freins répondent immédiatement Arrêt brusque vertical
14	Lors du premier levage : Fonctionnement des freins : Lever lentement charge 30 à 40 cm / arrêt /et la tenir immobile pendant quelques secondes

CARNET DE BORD - INSPECTION QUOTIDIENNE PONT ROULANT

Mois : _____

Équipement _____

Inscrire Initiale	DATE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Conforme																
	Non conforme																
	Non inspecté																
Inscrire Initiales	DATE	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	Conforme																
	Non Conforme																
	Non inspecté																
#	PRÉCISER LA NON-CONFORMITÉ										NOM INSPECTEUR			DATE			

Vérification visuelle hors tension

1	Mise à l'arrêt de l'appareil à la fin du quart de travail précédent (a) Dans son aire de stationnement (b) Crochet à une hauteur sécuritaire (c) Aucune charge sur le crochet (d) Bouton Arrêt actionné, autres boutons ne fonctionnent pas
2	Appareil pas cadenassé
3	Zone de travail dégagée sans obstruction
4	Aucune pièce lâche
5	Fuite d'huile
6	Boîte de commande bon état, gaine, repères visuels lisibles
7	Matériel de gréage en bon état, élingues, manilles, pinces de levage, aimants, ventouses, palonnier

Source Multiprvention

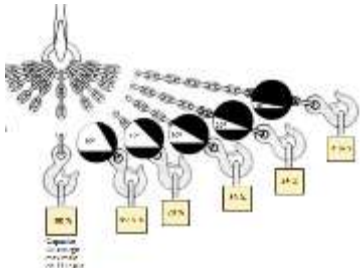
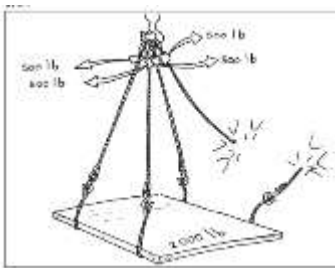
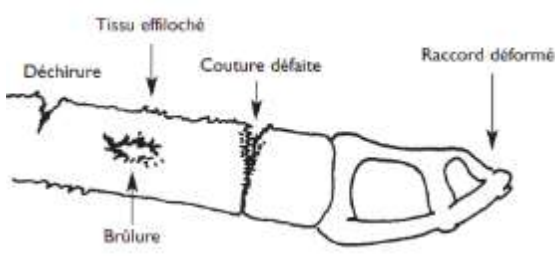
Valider cette grille avec la grille du manuel du fabricant

Vérification sous tension

8	Désactiver bouton arrêt, vérifier fonctionnement boutons
9	Interrupteur de fin de course au levage
10	Interrupteur de fin de course au sol
11	Vitesse progressive
12	Fuite d'huile
13	Anti Collision
14	Moufle en bon état
15	Crochet : non déformé, pivote, linguet fonctionnel
16	Câble de levage : fils brisés, tordus, etc.
17	Sans charge : Freins répondent immédiatement (a) Arrêt brusque vertical (b) Arrêt brusque horizontal
18	Lors du premier levage : Fonctionnement des freins : Lever lentement charge 30 à 40 cm / arrêt /et la tenir immobile pendant quelques secondes

Levage de charge – Élingage

4

Variation de la capacité d'une élingue	Capacité insuffisante des élingues	Inspection élingue fiches synthétiques
 Source Multiprvention	 Source Multiprvention	 Source MultiPrvention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Manipulation d'animaux morts	• Renversement • Coincement • Chute de la charge • Collision • Intoxication • Blessures diverses • Brûlure • Décès	• Effectuer le gréage et l'élingage seulement si: • Vous avez reçu la formation et êtes autorisé par l'employeur • L'inspection quotidienne écrite des accessoires a été effectuée • Respecter le tableau des charges nominales fourni par les fabricants, considérer l'angle d'attache dans la détermination de la charge maximale et le type d'élingue utilisée. • Utiliser des élingues dont la longueur est égale à la distance entre les points d'attache • Si elles sont plus courtes, elles subissent une forte tension • Si elles sont plus longues, elles amplifient le balancement de la charge • Vérifier que les câbles, chaînes, élingues sont correctement fixés avant le levage et qu'aucun objet ne se trouve sur la charge • Vérifier que les crochets sont munis de linguets en bon état • Ne jamais faire de nœud dans les élingues, câbles et chaînes • Utiliser le type d'attache et le type d'accrochage d'attache le plus sécuritaire • Respecter la capacité de l'élingue en fonction du type d'attache et l'angle • S'assurer que la trajectoire est dégagée et établir un périmètre de sécurité • Soulever la charge verticalement • N'effectuer aucun mouvement brusque, soulever progressivement • Utiliser des câbles de guidage s'il y a un risque de rotation, de déplacement non contrôlé de la charge

		• Ne pas laisser l'appareil sans surveillance lorsqu'une charge est suspendue • Ne pas transporter une charge au-dessus de personne • Rester attentif aux piétons et équipements • Porter les EPI requis • Signaler toute défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation s'il n'est pas sécuritaire SIGNALEUR • Guider le déplacement dès que la charge échappe à la vue de l'opérateur • Communiquer avec l'opérateur au moyen des signaux prévus TOUS LES TRAVAILLEURS • Ne pas se tenir ou circuler sous la charge ou sous une pièce d'un appareil de levage pendant le levage d'une charge • Ne pas circuler dans le périmètre de sécurité ou dans la trajectoire de déplacement de la charge • Ne pas se tenir sur une charge ou une partie de l'appareil • Cadenasser la source d'énergie de l'appareil de levage si le levage de travailleurs, l'utilisation d'une échelle ou d'un escabeau doit être effectué dans le rayon d'action d'un appareil de levage Lien Élingues et accessoires de levage ASP Construction Lien Autodiagnostic Gréage et appareils de levage Multiprévention Lien Guide Gréage et appareils de levage Multiprévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière sécuritaire, dégagement, poste de l'opérateur hors de la trajectoire, etc. • Interdire l'utilisation du pont élévateur aux travailleurs n'ayant pas réussi la formation • Fournir les EPI requis pour l'utilisation et l'entretien • Fournir la grille d'inspection de l'appareil de levage (voir le guide de Multiprévention) • Afficher le tableau des charges maximales fourni par les fabricants d'accessoires d'accrochage • Afficher le tableau des charges maximales à la vue de l'opérateur • Fournir des accessoires de levage conformes • Établir et communiquer une charte des signaux de guidage (voir guide Élingues et accessoires ASP Construction)		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs, incluant les piétons, des risques et des règles à respecter; utiliser la fiche et le guide de Multiprévention • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • N'effectuer aucune modification sans une attestation scellée d'un ingénieur • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant et faire inspecter l'appareil de levage 1 fois par an par une firme spécialisée • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Coincement entre les porte	Risque de coincement	Cadenasser pour éviter d'être coincé
		
Source Konhef.be	Source Kyo Ascenseur	Source pdfcoffee.com

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un ascenseur ou d'un monte-charge	• Coincement entre les portes • Coincement entre un plancher d'étage et une paroi ou la vitre brisée de la cabine du monte-charge • Chute • Blessures musculosquelettiques • Fracture • Amputation • Décès	• Respecter la fiche de prévention Cadenassage et contrôle des énergies • Utiliser les monte-charge et ascenseurs pour l'usage pour lequel ils ont été conçus • Ne pas utiliser pas utiliser le monte-charge pour monter ou descendre une personne s'il a été conçu uniquement pour des objets • Se positionner entre la charge et les portes dans l'ascenseur • Respecter la charge nominale inscrite • Interdit de contourner tout système de sécurité pour se trouver dans la cage d'ascenseur lorsque la cabine est à un autre étage • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des règles d'utilisation des monte-charges et ascenseurs • S'assurer que les monte-charges et ascenseurs sont enregistrés auprès de la régie du bâtiment du Québec • Toute installation ou modification doit être effectuée par un entrepreneur qualifié possédant une licence de la RBQ.		• Pause-sécurité au besoin lorsque les règles ne sont pas respectées • Inspecteur l'ascenseur et monte-charge régulièrement afin de s'assurer que les portes n'ouvrent pas lorsque la cage est à un autre étage (pour les portes à ouverture manuelle avec dispositif d'interverrouillage) • Inspecter les systèmes de sécurité afin de s'assurer du bon fonctionnement • Bien signaler et empêcher l'utilisation des équipements défectueux

• S'assurer qu'il n'y a aucune zone de coincement possible entre les murs, panneaux, grillages de la cabine et le plancher des étages • À l'étage inférieur, s'assurer qu'il n'est pas possible de se trouver sous la cabine de l'ascenseur ou du monte-charge lorsqu'il est à un étage supérieur • Par des murs fermés comme aux autres étages • Par une enceinte fermée munie d'un système de sécurité: • Empêchant l'accès lorsque la cabine est à un autre étage • Installé par un entrepreneur qualifié possédant une licence de la RBQ	• Inspecter les vitres des cabines pour s'assurer qu'elles ne sont pas brisée, présentant ainsi une zone de coincement • Faire effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant et du code de sécurité sur les ascenseurs et monte-charge par un entrepreneur qualifié possédant une licence de la RBQ • Conserver le registre des renseignements concernant l'entretien et les schémas de câblage à jour dans le local des machines • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents
---	---

Levage de travailleur - Nacelle chariot élévateur

4

Nacelle conforme	Garder les pieds sur le plancher, s'attacher	Établir périmètre de sécurité
	 Source CNESST et MultiPrévention	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Levage d'un travailleur à l'aide d'une nacelle sur chariot élévateur	• Contact avec des parties mobiles du chariot élévateur • Contact avec des étagères et obstacles en hauteur • Vent • Chute de la nacelle en raison d'un mouvement du chariot • Chute en raison d'une fixation non sécuritaire de la nacelle aux fourches du chariot • Chutes • Coincement • Écrasement • Blessures musculosquelettiques • Fracture • Amputation • Décès	• Respecter les obligations de la fiche Levage de charge - Chariot élévateur • Aucun passager ne peut prendre place sur un chariot élévateur sauf dans la nacelle certifiée prévue à cet effet et utilisée selon le manuel du fabricant CARISTE • Faire un test de levée sans travailleur dans la nacelle • Abaisser la nacelle avant de déplacer le chariot • Rester aux commandes du chariot en tout temps lorsqu'un travailleur se trouve dans la nacelle TRAVAILLEUR LEVÉ • Monter dans la nacelle seulement lorsque • Vous êtes formé et autorisé à le faire • Vous avez fait l'inspection de la nacelle • L'inspection quotidienne du chariot élévateur a été faite • Le chariot est opéré par un cariste autorisé à lever la nacelle • La nacelle est bien attachée aux fourches du chariot • La nacelle est centrée sur les fourches et de niveau (ne penche ni vers l'avant, ni vers l'arrière) • Ne pas utiliser si les conditions ne sont pas sécuritaires • Trop de bruit pour communiquer avec le cariste • Intempéries (grands vents, neige, pluie forte ou verglas) • Sol glissant, pente abrupte, sol accidenté

		• Délimiter la zone de travail (ruban, cônes) • Porter le harnais fixé au point d'ancrage prévu à cet effet • Ne pas dépasser 70 % de la charge nominale • Garder les pieds sur le plancher • Monter et descendre de la nacelle lorsqu'elle est complètement abaissée, les commandes du chariot au neutre et le frein à main engagé Lien Chariot élévateur - Plateformes pour élever le personnel CCHST Lien Fiche d'inspection nacelle chariot Multiprémonition
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Favoriser l'utilisation d'une plateforme élévatrice plutôt que de la nacelle sur chariot élévateur • Informer les travailleurs des règles à respecter • Former les travailleurs sur l'utilisation et l'ajustement du harnais • Fournir une nacelle certifiée : • Dont la porte ouvre vers l'intérieur • Avec plaque d'affichage comportant : • Nom du fabricant • Année de fabrication • Numéro de série • Capacité maximale • Avec point d'ancrage certifié à 4047 lb à l'intérieur de la nacelle • Dont le dos empêche l'accès au mât du chariot élévateur • Dimension minimale de 45 cm x 45 cm (18 po x 18 po) • Plancher antidérapant • Plinthe de 10 cm (4 po) sur les rebords • Garde-corps conforme • Lisse supérieure entre 90 cm et 110 cm (36 po et 43 po) • Lisse intermédiaire à mi-hauteur entre le plancher et la lisse supérieure • Fournir un harnais conforme • Fournir le matériel pour fixer la nacelle aux fourches du chariot • Fournir le matériel pour délimiter la zone de travail		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Affichage de rappel • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

INSPECTION NACELLE CHARIOT ÉLÉVATEUR

Date : _____

Nom : _____

Signature _____



Source
Multiprévention

Source : CRESST

Valider cette fiche d'inspection avec celle du fabricant

Effectuer l'inspection dans un endroit sécuritaire

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A
Nacelle conforme à la norme ANSI/ASME B56.1			
Plancher antidérapant et dégagé			
Superficie minimale 45 cm X 45 cm par personne			
Protecteur des éléments mobiles du chariot élévateur			
Garde-corps solide entre 90 cm et 110 cm Lisse intermédiaire et plinthe ou grillage			
Accès par une porte ouvrant vers l'intérieur			
Dispositifs de fixation attachés au tablier ou fourches			
Tablier ou fourches solides			
Poids combiné de la nacelle, des charges et du travailleur ne dépassent pas la moitié de la charge indiquée sur la plaque du chariot élévateur			
Point d'attache du harnais prévu par le fabricant sans dommage, fissure, etc.			

Éléments à vérifier	C	N/C	N/A
Périmètre de sécurité			
Travailleur attaché peu importe la hauteur Harnais + liaison antichute avec absorbeur d'énergie			
Chariot élévateur : - Repose sur une assise solide - Commande de déplacement au point neutre - Frein de stationnement appliqué avant de soulever			
Cariste reste aux commandes quand nacelle levée			
Test à vide : montée et descente avant			
Soulève et abaisse nacelle doucement			
Avant déplacement du chariot : - Abaisse nacelle au niveau du sol - Travailleur descend de la nacelle			

[Lien Inspection Nacelle du chariot élévateur](#)

Levage de travailleur - Plateforme élévatrice

4

Plateforme à mât articulé	Plateforme ciseau	Garder les pieds sur le plancher	Stabiliser la plateforme
			
Source ASP Construction	Source ASP Construction	Source ASP Construction	Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail en hauteur à partir d'une plateforme élévatrice à mât articulé ou télescopique ou de type ciseau	• Renversement • Inclinaison du sol • Résistance du sol • Obstacle au sol • Mauvais éclairage • Vents forts • Collision avec véhicule • Collision avec un obstacle • Mauvais fonctionnement • Chutes d'un travailleur • Collision avec un travailleur • Coincement d'un travailleur • Chute d'objets sur un travailleur • Choc électrique • Lignes électriques • Orage • Blessures • Amputation	• Monter et/ou utiliser la plateforme élévatrice seulement si : • Vous avez été formés par l'employeur • L'employeur vous a autorisé à l'utiliser • L'inspection quotidienne écrite a été effectuée • Vous avez au moins 18 ans • Les conditions climatiques sont sécuritaires (vent, orage, température) • Choisir et utiliser la plateforme en respectant ses limitations et caractéristiques • Hauteur nécessaire, charge nominale, conditions du terrain • Avoir un moyen de communication pour appeler un collègue pour descendre la plateforme à partir du poste de commande inférieur au besoin • Porter les EPI requis • Porter des vêtements ajustés, dossard à velcro • Porter son harnais et être attaché en tout temps à un point d'ancrage conforme à l'aide d'une longe permettant une chute de 1,8 m (6') maximum en tout temps dans une plateforme à mât articulé ou télescopique • Garder les pieds au sol de la plateforme en tout temps, ne pas monter sur la plinthe, les garde-corps ou sur un objet • Bien refermer la barrière du garde-corps et la garder fermée en tout temps • Ne pas modifier la plateforme, y aménager un abri, y entreposer des matériaux risquant de la déséquilibrer ou la rendre vulnérable au vent • Garder le plancher dégagé de manière à voir sous la plateforme • Ne pas circuler sur des voies non sécuritaires (pentes, cahots, glace, neige)

	• Brûlures • Décès	• Localiser les obstacles en hauteur pour éviter de les heurter • Descendre de la plateforme pour franchir des obstacles (porte, pente, pour s'approcher d'un garde-corps, etc.) • Ne pas monter ou descendre par les mécanismes articulés • Établir un périmètre de sécurité au sol autour de la plateforme • Chute d'objet, être heurté par véhicule ou équipement • Stabiliser la plateforme (stabilisateurs, soles au besoin) • Ne pas circuler sur la voie publique ouverte à la circulation • Suivre les directives d'un signaleur en présence de piétons ou véhicules, si le sol est inégal ou encombré, si la visibilité est mauvaise ou tout autre risque • Cadenasser des équipements au besoin pour éviter une collision puis le renversement (ex : porte de garage, pont roulant, palan, etc.) • Respecter les distances d'approche sécuritaire des lignes électriques • Informer son supérieur immédiat de toute défectuosité et ne pas l'utiliser PIÉTONS • Porter un vêtement à haute visibilité (dossard ou autre) dans les aires de circulation des plateformes • Respecter le périmètre de sécurité • Ne jamais passer derrière une plateforme qui recule et rester à 3 m • Ne jamais se tenir ou circuler sous le mât ou le panier de la plateforme <u>Lien Plateformes de travail élévatrices automotrices - ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Aménager les lieux de manière sécuritaire • Choisir et fournir une plateforme conforme et convenant à la nature des travaux à effectuer • Sur les chantiers de construction, la formation est obligatoire pour les travailleurs utilisant la plateforme : Formation théorique, pratique et évaluation par un formateur agréé ou un formateur qualifié par un organisme reconnu par la CNESST • Informer les travailleurs des risques et des règles à respecter, incluant les piétons • Informer les travailleurs des mesures en cas d'urgence • Interdire l'utilisation des plateformes par les travailleurs n'ayant pas été formés ou âgés de moins de 18 ans • Fournir et assurer le port des EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer du respect des méthodes de travail • Effectuer l'entretien préventif selon le manuel du fabricant, une inspection périodique lors du transfert de propriétaire ou lorsque hors fonction pendant plus de 3 mois, faire inspecter l'appareil de levage 1 fois par an par une firme spécialisée et faire inspection structurale 10 ans après la date de construction puis aux 5 ans par la suite ou en cas de dommages. • N'effectuer aucune modification sans une attestation scellée d'un ingénieur • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

INSPECTION PLATEFORME ÉLÉVATRICE

Date : _____

Nom : _____ Signature _____



Source
Multiprévention

Valider cette fiche d'inspection avec celle du fabricant

Effectuer l'inspection dans un endroit sécuritaire

Vérification visuelle		C	N/C	N/A
1	Plancher, garde-corps, portillon et rallonge de la nacelle (propre, non glissant, non obstrué)			
2	Pneus et jantes (absence d'entailles, tirants cassés, écrous desserrés, gonflement)			
3	Composants structure : élévateur, châssis, goupilles de sécurité en bon état			
4	Point d'ancrage en bon état			
5	Fuite de liquides : carburant, huile, électrolyte			
6	Connexions, raccords, cylindres en bon état			
7	Plaque signalétique : présence, lisible			
8	Manuel du fabricant présent et lisible			
9	Commandes inférieures et supérieures clairement indiquées			

Fonctionnement		C	N/C	N/A
10	Périmètre de sécurité			
11	Avertisseur sonore			
12	Gyrophare et avertisseurs lumineux			
13	Commandes inférieures - monter et descendre			
14	Commande d'abaissement d'urgence			
15	Commandes supérieures – monter descendre, avancer, reculer, tourner, freiner			
16	Bouton d'arrêt d'urgence sur le châssis et sur la nacelle			
17	Indicateur de charge de la batterie			
18	Protection anti nid de poule			
19	Stabilisateur si présent			

[Lien Inspection Plateforme élévatrice Multiprévention](#)

Levage de véhicule au sol – Cric / Vérin 4

Chandelles et plaque de support	Chandelles	Blocage d'articulation
 Source plaque d'appui Auto Prévention	 Source Auto Prévention	 Source Auto Prévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Soulèvement au sol d'un véhicule	• Trouble musculosquelettique • Écrasement • Décès	LEVAGE AU SOL • Immobiliser le véhicule • Engager le frein d'urgence du véhicule à soulever • Déposer le godet, la pelle et les accessoires au sol ou sur un appui • Positionner des cales de roues • Bloquer les articulations selon les instructions du fabricant (véhicules munis d'articulation) • Utiliser des équipements • Certifiés et non modifiés sans certification d'un ingénieur ou autorisation du fabricant • En bon état • D'une capacité suffisante et respecter les charges nominales • Vous permettant d'atteindre la hauteur voulue sans atteindre la fin de course de la tige du vérin ou de la chandelle • Positionner l'appareil de levage • Perpendiculairement à la charge à soulever • À un endroit où aucun obstacle ne peut nuire à l'utilisateur • Positionner les vérins et les équipements de soutien aux points de levage • D'une résistance suffisante • Propres, secs et non glissants

		Au besoin, se référer au manuel du fabricant du véhicule à soulever • Soulever une extrémité du véhicule à la fois • S'assurer constamment de la stabilité des appareils de levage, réinstaller au besoin • S'assurer de la stabilité du véhicule par 4 points d'appui • Ajuster ou remplacer les cales de sécurité de manière à ce qu'il n'y ait jamais plus de 4 cm entre la charge et les cales de sécurité • Ne jamais placer une partie du corps sous un véhicule qui est soulevé et soutenu uniquement par un cric et des chandelles • Porter les EPI requis • Signaler toute anomalie à votre supérieur immédiat et cesser l'utilisation de l'équipement LEVAGE EFFECTUÉ À L'EXTÉRIEUR • S'assurer que le sol est compact et d'une résistance suffisante, non glissant, plat et nivelé • Sur un sol non asphalté ou glissant, positionner les chandelles et vérins sur des plaques de support conçues à cet effet • S'assurer qu'il n'y a pas de risque de collision avec d'autres véhicules • Installer la signalisation requise (cônes, triangles, feux de Bengale, etc.) • Porter un vêtement réfléchissant à haute visibilité Lien Levage au sol Auto prévention Lien Fiche 56 Appareils de levage atelier mécanique APSAM pages 5 et 6
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Fournir les EPI requis et veiller au port et à leur entretien • Fournir les appareils de levage et le matériel requis en bon état et en nombre suffisant		• Accueil nouveaux travailleurs • Informer les travailleurs des risques reliés à la l'utilisation des crics et vérins • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Tension	Fils protégés	Procédé de travail
 Moyenne tension 12000 à 34 500 V Fils non protégés Basse tension 120 à 600 V Attention, la gaine peut être fissurée Télécommunications Aucun risque électrique Source Hydro Québec	 Source ASP Construction	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail à proximité des lignes électriques	• Arc ou contact avec lignes électriques • Brûlures • Chute • Électrisation • Électrocution (Décès)	• Effectuer les travaux à proximité des lignes électriques si vous êtes formé et autorisé par l'employeur • Obtenir, par écrit, la tension de toute ligne soutenue à chaque point autrement que par un poteau de bois. • Respecter les distances d'approche minimales et les méthodes de travail exigées dans la section V du code des travaux de construction (CTSC) • Si une pièce, une charge, un élément de machinerie ou une personne risque de se trouver à l'intérieur de la distance d'approche minimale, une des conditions suivantes doit être respectée : • La ligne est mise hors tension par Hydro Québec • Une gaine protectrice isolante est installée par Hydro Québec; dans ce cas, une distance de 1,2 mètre doit être respectée • Entente (convention) avec l'entreprise de distribution d'énergie sur les mesures de sécurité (doit être disponible sur le chantier) et transmettre la convention et le procédé de travail à la CNESST avant le début des travaux • Limiteur de portée à deux fonctions est programmé : • 1^e : avertit l'opérateur ou bloque les manœuvres • 2^e : bloque les manœuvres en cas de défaillance de la première • Pour les travaux à moins de 30 m d'une ligne de 250 000 volts :

		• Procéder à la mise à la terre tous les 30 mètres lors de l'installation ou la manipulation d'une conduite, d'une clôture ou d'une structure métallique hors terre • Munir l'équipement de construction sur pneus d'un lien électrostatique entre la partie métallique et le sol • Faire le plein hors de la zone de 30 mètres • Si un fils électrique souterrain ou aérien est endommagé • Rester dans le véhicule ou l'équipement sans toucher aux parties métalliques • Appeler le 911 et préciser qu'un câble électrique souterrain a été sectionné (les services d'urgence peuvent faire couper le courant). • Les travailleurs autour doivent s'éloigner à plus de 10 m, par petits pas, en gardant les pieds joints, les pieds ne doivent pas quitter le sol Lien Procédé de travail à proximité lignes électriques CNESST Lien Travaux proximité lignes électriques ASP Construction Lien Vidéo Lignes électriques Hydro Québec Lien Quoi faire ligne électrique endommagée Hydro Québec
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des procédures de travail • Assurer qu'une des mesures ci-haut mentionnées est respectée si une pièce, une charge, un élément ou une personne risque de se trouver à l'intérieur de la distance d'approche minimale. • Munir un nombre suffisant d'équipements d'un limiteur de portée • Dispenser la formation des opérateurs et utilisateurs • Utilisation des équipements • Programmation du limiteur de portée si vous l'utilisez • Travaux à moins de 3 m (par Hydro Québec) le cas échéant • Apposer pancarte visible par l'utilisateur, sur tous les équipements de levage pouvant être utilisés près de lignes électriques, portant l'inscription : "DANGER ne pas approcher les lignes électriques" en caractères d'au moins 12 mm"		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'entretien préventif et les réparations du limiteur de portée conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents



Moyenne tension 12000
à 34 500 V
Fils non protégés

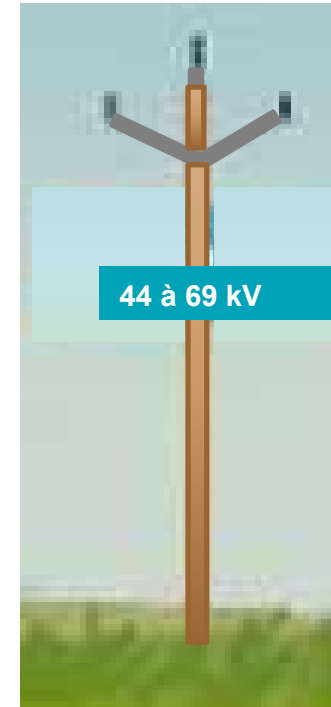
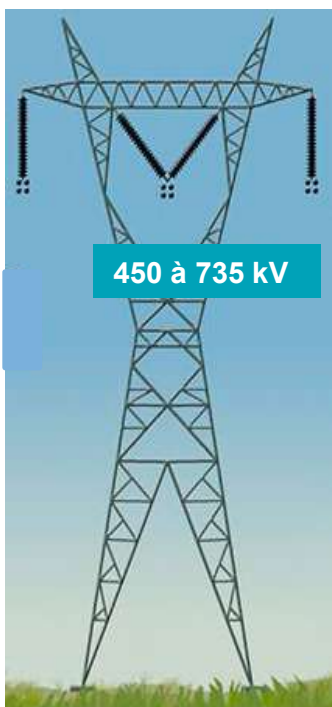
Basse tension
120 à 600 V
Attention, la gaine peut
être fissurée

Télécommunications
Aucun risque électrique

Distance sécuritaire d'approche à respecter

Câble de 750 volts et / ou non gainé	3 m
Moins de 125 000 volts	3 m
125 000 volts à 250 000 volts	5 m
250 000 volts à 550 000 volts	8 m
Plus de 550 000 volts	12 m

Obtenir, par écrit, la tension de toute ligne soutenue à chaque point autrement que par un poteau de bois



Procédure de travail à proximité des lignes électriques

Nom : _____

Date : _____

1. Analyse sécuritaire de tâche

✓	DANGER / RISQUE	✓	MÉTHODE / ÉQUIPEMENT	PRÉCISION
	Contact / Arc Équipements / Levage de charge ou travailleur Arc / Contact / Choc (Mouvement)		Limiteur de portée	
			Convention avec Hydro-Québec	
			Procédé de travail	
			Protection lignes électriques	
			Coupure de courant / dérive autre ligne	
	Branches d'arbre Contact / Conductrices d'électricité (Mouvement / Vent)		Faire élaguer par une firme spécialisée	
			Faire exécuter les travaux par une firme spécialisée formée par Hydro-Québec	
	Humidité Augmente la distance parcourue par l'arc et la conductivité (Pluie / Neige / Brouillard / Verglas)		Reporter les travaux	
			Réévaluer la distance d'approche	
	Travail à moins de 3m des lignes électriques moyenne tension		Formation par Hydro-Québec	
	Utilisation échelle près lignes électriques (toutes les lignes)		Respecter la distance d'approche sécuritaire en tenant compte du risque de basculement de l'échelle	
			Déplacer les échelles à deux à l'horizontal	
	Utilisation outils à long manche près des lignes électriques		Respecter la distance d'approche sécuritaire en tenant compte du risque de basculement de l'outil	

Distance approche sécuritaire des lignes électriques

Câble de 750 volts non gainé	3 m
Moins de 125 000 volts	3 m
125 000 volts à 250 000 volts	5 m
250 000 volts à 550 000 volts	8 m
Plus de 550 000 volts	12 m



Moyenne tension 750 à 34 500 V
Fils non protégés

Basse tension 120 à 600 V
Gaine peut être fissurée

Télécommunications
Aucun risque

Source Hydro Québec

Procédure de travail à proximité des lignes électriques

Nom : _____

Date : _____

2. Avant les travaux				
ÉLÉMENT À VÉRIFIER	C	N/C	N/A	NOTES
À vérifier				
Vérifier tension lignes électriques				
Distance sécurité lignes électriques				
Hauteur maximale équipement en pleine expansion				
Convention avec Hydro-Québec				
Procédé de travail avec Hydro-Québec si pas de limiteur de portée				
Inscription "Danger, ne pas approcher des fils électriques" sur les équipements, visible par les opérateurs				
Identifier et adapter le dessin normalisé applicable				
Préparer les équipements requis				
Formation des travailleurs				
Travail à proximité lignes électriques				
Programmation limiteur de portée				
Signaleur pour diriger l'opérateur appareil de levage				
Programmation limiteur de portée				
Signaleur de chantier				
Signaleur routier (aux 3 ans)				
Installation / Retrait signalisation routière				
Information des travailleurs				
Tension et distance sécuritaires				
Distance sécuritaire lignes électriques				
Distance 1,2 m même si lignes protégées				
Convention avec Hydro-Québec				
Procédé de travail (lignes électriques)				
EPI				
Casque / Bottes de sécurité				
Dossard orange - travailleurs				
Dossard jaune-vert fluo signaleur chantier				
Habit du signaleur - signaleur routier				
Autres EPI en fonction de la tâche (lunettes, masque, gants, protection auditive, etc.)				

Mesures d'urgence - Douche oculaire

4

Douche oculaire reliée à la plomberie	Douche oculaire par gravité avec réservoir	Bouteille portative rinçage
	 Source Santé au travail	

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Rinçage oculaire requis suite à une exposition oculaire à : - Des poussières - Un produit irritant - Un produit corrosif - Un produit toxique Note : La durée requise de rinçage est indiquée sur les étiquettes des produits et sur les fiches de données de sécurité (FDS)	- Brûlure due à la chaleur dégagée par la réaction chimique de produits en contact - Blessure due à une mauvaise installation de la douche oculaire (trop froide ou trop chaude) - Blessure due à l'installation d'une douche oculaire ne fournissant pas de l'eau tiède (retarde le rinçage) - Infection due à un mauvais entretien de la douche oculaire - Irritation oculaire - Blessure oculaire grave - Perte de vision	- Respecter la fiche Produits dangereux – SIMDUT 2015 - Être toujours accompagné pour utiliser un produit corrosif, en cas de contact avec les yeux, de l'aide sera requise pour effectuer le rinçage des yeux - Connaître les risques pour la santé des produits dangereux utilisés ou auxquels vous êtes exposés - Connaître les mesures de premiers soins et la durée de rinçage oculaire requis AVANT d'utiliser, manipuler ou s'exposer au produit - Porter les lunettes de sécurité résistantes aux éclaboussures et visières - Effectuer la tâche à risque à moins de 17 m (10 secondes) de la douche oculaire; si impossible, près des bouteilles de rinçage oculaire portatives - En cas de contact oculaire avec un produit dangereux : - Rincer immédiatement les yeux avec la douche oculaire (les 10 premières secondes sont décisives pour les produits corrosifs) - Retirer les lentilles cornéennes dès que possible <u>après</u> un premier rinçage afin d'éviter de conserver les contaminants entre la lentille et l'œil - Rincer les yeux pendant la période de temps requis indiqué sur l'étiquette et la fiche FDS - Si l'irritation persiste, reprendre le rinçage - Consulter un médecin après le rinçage complet

		Ne jamais utiliser une douche d'urgence conçue pour le corps, le débit trop fort pourrait blesser les yeux Lien Douche oculaire - CCHST Lien Port lentilles cornéennes CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Respecter les mesures correctives de la fiche Produits dangereux – SIMDUT 2015 - Identifier les aires où les travailleurs utilisent ou sont exposés à des produits corrosifs, toxiques, à des aires très poussiéreuses - Installer des bouteilles de rinçage d'appoint près des aires de travail à risque où il n'est pas possible d'installer un rinçage oculaire relié à la plomberie ou par gravité pour permettre un premier rinçage dans les 10 premières secondes - Installer une douche oculaire permettant de rincer les deux yeux en même temps, avec de l'eau tiède, pour la durée requise sur les FDS (fiches de données de sécurité) des produits et conforme à la réglementation Consulter le tableau ici-bas - Installer la douche oculaire selon manuel du fabricant et les recommandations de la norme ANSI Z358.1 - Ne pas l'installer derrière une porte Conserver des pièces de rechange disponibles - Informers les travailleurs sur l'emplacement et l'utilisation des douches oculaires bouteilles de rinçage - Informers les travailleurs de la méthode d'enlever les verres de contact après les 10 – 15 secondes de rinçage - Informers les travailleurs sur l'inspection et l'entretien des douches oculaires et bouteilles de rinçage Lien Douche oculaire installation de la plomberie CMMTQ Exemples douches par gravité (réservoir fixé au mur)		- Accueil nouveaux travailleurs - Pause sécurité rappel périodique - Registre d'inspection et d'entretien pour toutes les douches et bouteilles de rinçage - Assurer l'inspection et l'entretien hebdomadaire des douches oculaires branchées sur la plomberie - Inspection mensuelle des bouteilles de rinçage et douches par gravité - Effectuer l'inspection et l'entretien complets des douches oculaires selon le manuel du fabricant - Intégrer au programme d'entretien préventif - Informers les travailleurs en cas de défectuosité - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents Fiche inspection douche oculaire MultiPrévention

Douche oculaire

Critères à respecter

Douche oculaire indépendante reliée à la plomberie (eau courante)

Douche oculaire indépendante par gravité avec poche de solution saline à remplacer

Douche oculaire indépendant par gravité avec réservoir à nettoyer et eau à traiter

Douche oculaire installée sur un robinet

- Distribuer de l'eau aux deux yeux simultanément
- Gicleurs protégés pour éviter toute contamination (aéroportée, lavage des mains, utilisation du lavabo, etc.)
- Les protecteurs des gicleurs se retirent, sans intervention de l'utilisateur, dès que la douche est actionnée
- Débit d'au moins 1,5 litre/minute (sans représenter un risque de blessure aux yeux si la pression est trop forte)
- Être actionnée en 1 seconde et reste actionnée sans que l'utilisateur ait à maintenir la poignée d'actionnement
- Fournir de l'eau tiède sans que l'utilisateur ait à ajuster la température (entre 16°C et 38°C)
- Fournir de l'eau tiède pour la durée requise sur les FDS (fiches de données de sécurité) des produits
- Fournir assez d'espace de dégagement pour que l'utilisateur puisse tenir ses paupières ouvertes pendant le rinçage
- Ne nécessite aucune manipulation pendant le rinçage pour que l'utilisateur puisse tenir ses paupières ouvertes

Bouteilles de rinçage oculaire

- Usage unique, interdit de les remplir (risque de contamination)
- Date d'expiration indiquée

Installation (recommandations de la norme ANSI Z358.1-2009)

Douche oculaire reliée à la plomberie ou par gravité

- À proximité des lieux où sont utilisés des produits corrosifs ou toxiques (accessibles en 10 secondes)
- Le plus près possible des zones à risque
- Dans une zone dégagée et facilement accessible (sans porte, obstacle, mur, escalier, etc.)
- Protégée des risques de contamination
- À l'écart d'installations ou équipements électriques
- Protégé du gel (contenant et tuyauterie)
- Indiquée par un panneau d'emplacement visible
- Vanne d'alimentation inaccessible pour les travailleurs non autorisés

Douche oculaire

- Installée
 - Entre 84 cm à 135 cm (33 à 53 po) du sol
 - À au moins 15 cm (6 po) du mur ou de l'obstacle le plus proche

Bouteilles de rinçage oculaire

- Disponibles près des lieux où sont utilisés des produits corrosifs ou toxiques si la douche oculaire n'est pas accessible en 10 secondes.

Entretien et inspection

Tenir un registre d'inspection et d'entretien pour toutes les douches et bouteilles de rinçage
Intégrer au programme d'entretien préventif

Douche oculaire reliée à la plomberie

- Faire fonctionner pendant le temps indiqué dans le manuel du fabricant chaque semaine pour purger les canalisations et empêcher l'eau stagnante
- Désinfecter après chaque utilisation

Douche oculaire par gravité avec contenant scellé de liquide de rinçage

- S'assurer que les contenants de liquide de rinçage ne sont pas expirés
- Remplacer les contenants si utilisés ou ouverts
- Désinfecter après chaque utilisation

Douche oculaire par gravité avec contenant d'eau non scellé

- Effectuer le remplissage et le traitement conformément au manuel du fabricant, avec les bons produits pour éviter le développement de bactéries
- Vider nettoyer et désinfecter après chaque utilisation ou si des anomalies sont détectées lors de l'inspection ou à la date de remplacement de la solution pour empêcher la contamination du réservoir; respecter les directives du manuel du fabricant.

Bouteilles de rinçage oculaire

- S'assurer que les contenants de liquide de rinçage ne sont pas expirés
- Remplacer les contenants si utilisés ou ouverts et à la date de péremption; ne pas utiliser plus d'une fois

Utilisation

Important :

Lors d'un contact avec un produit corrosif, le rinçage doit s'effectuer immédiatement, dans les 10 secondes.

Appeler le 911 et le travailleur doit consulter un médecin après le rinçage complet.

En cas de contact avec les yeux, le travailleur aura besoin d'aide pour se rendre et utiliser le système de rinçage oculaire.

Douche oculaire

- Activer la douche : **inscrire la méthode d'activation ici**
- Placer les mains du travailleur autour des buses
- Le travailleur blessé baisse sa tête jusqu'à avoir les yeux dans le flux de liquide
- Le travailleur maintient ses paupières ouvertes avec le pouce et l'index
- Dès que possible après que le rinçage est débuté, retirer les verres de contact le cas échéant
- Rincer les yeux pendant la durée prévue dans la fiche de données de sécurité (au moins 15 minutes)
- Bouger les globes oculaires de haut en bas pendant le rinçage afin de faire circuler l'eau sur toutes les parties de l'œil et sous la paupière
- Consulter un médecin

Bouteilles de rinçage oculaire

- Retirer la bouteille de la station
- Tenir la bouteille au-dessus des yeux (2,5 à 5 cm)
- Presser la bouteille et maintenir la pression jusqu'à ce qu'elle soit vide
- Débuter le rinçage puis retirer les verres de contact le cas échéant
- Pendant le rinçage avec les bouteilles, le travailleur doit être accompagné et dirigé vers une douche oculaire
- Répéter le rinçage jusqu'au moment où le travailleur blessé a accès à une douche oculaire
- Remplacer les bouteilles utilisées par des nouvelles

INSPECTION RINÇAGE OCULAIRE RELIÉ AU SYSTÈME DE PLOMBERIE

Date : _____ Emplacement : _____

Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	Registre d'entretien accessible et rempli				
2	Actionnée chaque semaine pour empêcher l'accumulation de sédiments et d'eau stagnante				
3	Propre, désinfectée après utilisation				
4	Gicleurs protégés par des bouchons				
5	Gicleurs à 33 à 53 po du sol				
6	Dégagement de 6 po des murs ou tout objet				
8	Accessible, aucun encombrement				
9	Panneau de localisation en place et visible				
10	Bien éclairée				
11	Poignée activée en 1 seconde, reste en fonction sans la maintenir				
12	Pression suffisante pour rincer les yeux, mais sans les blesser				
13	Valve thermostatique et vanne d'alimentation non accessibles (pour personnes non autorisées)				
14	Vanne ouverte				
15	Température de l'eau : Tiède (entre 16°C et 38 °C, n'excède pas 38°)				
11	Autre :				

Source CCHST

INSPECTION RINÇAGE OCULAIRE AVEC POCHE DE SOLUTION DE RINÇAGE

Date : _____ Emplacement : _____

Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	Registre d'entretien accessible et rempli				
2	Contenant de liquide de rinçage pas expiré				
3	Contenant de liquide de rinçage pas utilisé (remplacer si a été utilisé)				
4	Propre, désinfectée après utilisation				
5	Gicleurs protégés par des bouchons				
6	Gicleurs à 33 à 53 po du sol				
7	Dégagement de 6 po des murs ou tout objet				
8	Accessible, aucun encombrement				
9	Panneau de localisation en place et visible				
10	Bien éclairée				
11	Poignée activée en 1 seconde, reste en fonction sans la maintenir				
12	Pression suffisante pour rincer les yeux, mais sans les blesser				
13	Température de l'eau : Tiède (entre 16°C et 38 °C, n'excède pas 38°)				
14	Autre :				

Source CCHST

INSPECTION RINÇAGE OCULAIRE AVEC RÉSERVOIR D'EAU À TRAITER

Date : _____ Emplacement : _____

Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	N/C	N/A	Note
1	Registre d'entretien accessible et rempli				
2	Traitement antibactérien effectué conformément et à la fréquence prévue au manuel du fabricant				
3	Niveau d'eau conforme pour assurer la durée de rinçage exigée				
4	Propre, désinfectée après utilisation				
5	Gicleurs protégés par des bouchons				
6	Gicleurs à 33 à 53 po du sol				
7	Dégagement de 6 po des murs ou tout objet				
8	Accessible, aucun encombrement				
9	Panneau de localisation en place et visible				
10	Bien éclairée				
11	Pression suffisante pour rincer les yeux, mais sans les blesser				
12	Température de l'eau : Tiède (entre 16°C et 38 °C, n'excède pas 38°)				
12	Aucun changement de couleur, présence de filaments, etc.				
13	Autres :				

Source CCHST

INSPECTION BOUTEILLES RINÇAGE OCULAIRE

Date : _____ Emplacement : _____

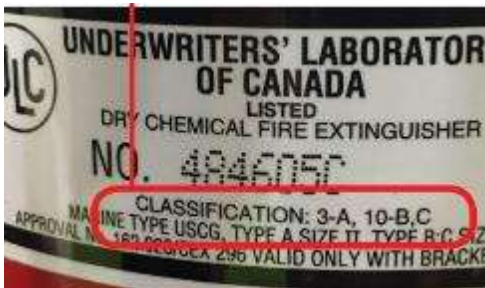
Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	Registre d'entretien accessible et rempli				
2	Propreté				
3	Bouteille scellée, n'a pas été utilisée (usage unique, jeter et remplacer si utilisée)				
4	Date d'expiration respectée				
5	Température de l'eau : Tiède (entre 15,5 et 37,7 °C, n'excède pas 37,8°)				
6	Accessible, aucun encombrement				
7	Panneau de localisation en place et visible				
8	Bien éclairée				
9	Autre :				

Source CCHST

Mesures d'urgence – Extincteur portatif

4

À au moins 10 cm du sol	Classification indiquée sur l'extincteur	Panneau d'emplacement
 Au moins 10 cm du sol Source Multiprvention	 Source Multiprvention	 Source Multiprvention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Incendie	• Propagation de l'incendie due à une mauvaise utilisation d'un extincteur ou d'un extincteur inapproprié • Être exposé à des fumées ou vapeurs toxiques provoquées par l'incendie ou par la combinaison de l'agent extincteur et les matières enflammées • Être surpris par un retour de flamme • Électrisation ou électrocution • Explosion • Irritation peau, yeux, voies respiratoires • Brûlure • Asphyxie • Intoxication • Maladies pulmonaires	• En cas d'incendie, déclencher l'alarme, évacuer et contacter le service incendie • Ne jamais combattre un incendie si : • Vous ne savez pas ce qui est en train de brûler • Vous ne savez pas quel type d'extincteur il faut utiliser • Le feu se répand au-delà de son point de départ (des vapeurs au sol pourraient s'enflammer et vous encercler) • Vous n'avez pas été formé et autorisé par l'employeur à le faire • Vous ne vous sentez pas à l'aise de le faire (même si vous êtes formé et autorisé) • Utiliser l'extincteur seulement si : • Vous êtes formé et autorisé par l'employeur • Il s'agit d'un feu local et mineur qui n'implique pas de matières dangereuses et qui sera contrôlé en quelques secondes • Cela est essentiel pour vous permettre d'atteindre une issue de secours • Vous utilisez un extincteur approprié à la classe d'incendie, qui respecte la section "Mesures à prendre en cas d'incendie" de la fiche de données de sécurité si un ou des produits dangereux sont impliqués dans l'incendie • Apporter un extincteur lors de travaux à risque d'incendie s'ils sont effectués où il n'y a pas d'extincteur disponible (soudage ou autre) • Avant d'utiliser un extincteur, vérifier qu'il n'a pas été endommagé

	• Cancer • Décès	• Consulter le tableau des classes de feu, ici-bas, pour connaître les principaux produits à utiliser pour l'éteindre UTILISATION DE L'EXTINCTEUR • Toujours se placer entre l'incendie et l'issue de secours de manière à pouvoir évacuer en tout temps • Si l'incendie se répand ou prend de l'expansion, évacuer • Utiliser avec précision, car la portée peut être courte et la durée du jet est limitée à quelques secondes • Enlever la goupille • Viser avec l'extincteur • Appuyer sur la gâchette ou la poignée supérieure • Balayer la zone en feu avec le jet de l'extincteur jusqu'à l'extinction complète • D'un côté à l'autre pour les incendies au sol • De haut en bas pour les incendies sur les murs • Appeler le service incendie lorsque l'incendie est éteint afin d'être certain qu'il ne pourra se rallumer à nouveau • Signaler à votre supérieur immédiat tout dommage, absence d'un extincteur ou s'il a été déclenché afin qu'il soit remplacé Lien Élaborer un plan de sécurité incendie Multiprévention (Annexe 2) Lien Extincteurs portatifs CCHST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Garder un registre des extincteurs (no. série, emplacement) • Installer les extincteurs du bon type et de la bonne taille dans les emplacements dangereux • Consulter la fiche de données de sécurité des produits et installer les extincteurs appropriés • Former et informer les travailleurs • Des mesures à prendre en cas d'incendie (évacuer) • Des classes et types de feu et des produits à utiliser pour l'éteindre • Des dangers lors de l'utilisation des extincteurs • Des méthodes d'utilisation et d'inspection des extincteurs • De l'interdiction de les utiliser s'ils ne sont pas formés		• Accueil nouveaux travailleurs (règles) • Pause sécurité, rappel annuel • Assurer l'inspection et l'entretien mensuel des extincteurs • Inspection par une firme spécialisée annuellement ou si une anomalie est détectée • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents Lien Fiche inspection sécurité incendie Multiprévention Lien Fiche d'installation et d'inspection des extincteurs portatifs ASP Mines

INSTALLATION DES EXTINCTEURS

Installation

- Accrochés au mur à au moins 10 cm du sol pas à plus de 1,5 m pour être facile à saisir
- Dans un endroit facilement accessible
- Dans un endroit bien visible
- Indiqués par un panneau d'emplacement

Endroits dangereux

- Dans les couloirs près des sorties et des postes de travail à risque d'incendie
- Près des installations électriques présentant des risques d'incendie
- Aux postes de chargement des batteries des chariots élévateurs électriques
- Aux postes de remplissage de carburant et propane
- Aux postes d'utilisation de produits inflammables
- Aux postes de travail à chaud
- À tout autre endroit à risque d'incendie

CLASSES DE FEU

Classe de feu	Type de feu	Matières
A	Feu de matières solides	• Papier, bois, tissus, caoutchouc, plastique, etc.
B	Feu de combustibles liquides	• Graisse, huile, peinture, essence, solvant, etc.
C	Feu d'équipements électriques <u>sous tension</u>	• Panneau électrique, équipements sous tension, moteur, câblage électrique, outils électriques, etc.
D	Feu de métaux	• Poussières métalliques, combustibles (aluminium, magnésium, etc.)
K	Feu d'appareils de cuisson	• Huile à cuisson, graisse, etc.

PRINCIPAUX EXTINCTEURS PORTATIFS

Agent d'extinction	Classe feu	Action	Portée et Durée du jet	Avertissement
Eau	A	- Mélange de 2/3 d'eau et 1/3 de gaz comprimé - L'eau éteint en refroidissant les matières en feu	- Longue 60 sec.	Ne jamais utiliser pour éteindre : - Un incendie électrique puisque l'eau conduit l'électricité (électrisation, électrocution) - Les liquides inflammables et l'huile, est inefficace pour éteindre l'incendie et propagerait le liquide enflammé donc l'incendie
Poudre chimique sèche	B et C et certains A	- Pulvérise une fine couche de poudre qui empêche les flammes de se propager - La lettre C indique que l'agent extincteur n'est pas conducteur d'électricité	- Modérée 10 – 25 sec.	- Les résidus de poudre peuvent endommager les moteurs, ordinateurs et équipements électriques - Irrite le système respiratoire, les yeux et la peau.
Mousse chimique	A et B	Pulvérise une couche de mousse qui empêche les flammes de se propager et isole de l'oxygène	- Modérée 10 – 30 sec.	Les résidus de poudre peuvent endommager les objets pulvérisés
CO ₂	B et C	- Anhydride carbonique (CO₂) - Étouffe le feu en chassant l'oxygène	- Courte 10 – 20 sec.	Ne jamais utiliser pour éteindre : - Les feux de classe A, le feu pourrait se rallumer lorsque le CO₂ s'est dissipé et que de l'oxygène est à nouveau disponible - Dans les espaces clos puisqu'il déplace l'oxygène
Gaz liquide	B et C et certains A	- Étouffe le feu en chassant l'oxygène - Refroidit les matières	- Courte 10 secondes	- Risque d'asphyxie en espace clos - Risque d'engelure, car très froid
Sable / Poudre chimique sèche	D	Efficace sur les feux de poussière métallique		Porter les EPI requis (risque d'inhalation ou d'ingestion des poussières métalliques)
Agent mouillant	K	- Mélange de liquide chimique et d'acétate de potassium - Empêche le rallumage du feu		- Ce n'est pas que de l'eau, c'est un mélange spécial qui ne propagera pas l'incendie - Empêche le rallumage - Étiquette doit absolument indiquer classe K

Source Multiprvention et CCHST

INSPECTION MENSUELLE EXTINCTEURS PORTATIFS

Date : _____ Emplacement : _____

Nom : _____ Signature : _____

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	À leur place, accrochés à 10 cm du sol, maximum 1,5 m				
2	Visible : aucun objet ne le cache, panneau d'emplacement en place				
3	Accessible : aucune entrave par des objets				
4	Goupille en place				
5	Scellé et étiquettes d'inspection annuelle en place				
6	Étiquette SIMDUT 2015 en place et lisible				
7	Inspecté par firme spécialisée depuis moins de 1 an				
8	N'a pas été déclenché (aiguille manomètre dans la zone verte)				
9	Orifice de sortie pas obstrué				
10	Classe (s) indiquée (s) et lisible (s) sur l'étiquette				
11	Fournisseur spécialisé appelé si anomalie				
Mettre extincteur hors service		C	NC	N/A	Note
12	Cylindre ou filet du cylindre endommagé				
13	Corrosion profonde				
14	Extincteur brûlé dans un incendie				
15	Date de péremption dépassée				

Source Multiprémonition, CCHST et ASP Mines

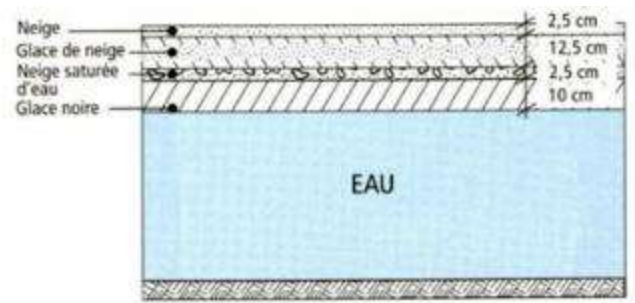
Étangs aérés	Travail sur l'eau	Installation quai
		
Source Municipalité de Rigaud	Centre Patonal	Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail : Au-dessus à moins de 2m d'un endroit où : La profondeur de l'eau excède 1,2 m sur plus de 2m de largeur ou Le débit d'eau peut entraîner une personne	• Hypothermie • Noyade • Séquelles neurologiques • Décès	• Respecter les délimitations physiques, les méthodes de travail et utiliser les technologies éliminant les travaux à proximité de l'eau ex : drone, robot, sonar, treuil, bloc de béton pour empêcher l'accès, etc. • Utiliser les équipements éliminant le risque de chute à l'eau ex : limitation de déplacement • Utiliser les équipements réduisant le risque de noyade ex : vêtement de flottaison, gilet de sauvetage, bouée • Respecter la procédure de travail spécifique à la tâche à effectuer • Signaler toute défectuosité ou risque à votre supérieur immédiat Lien Travaux à risque de noyade APSAM Lien Travail à risque de noyade CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR	
• Aménager les lieux en évitant une profondeur d'eau de plus de 1,2 m sur plus de 2 m • Aménager les lieux et utiliser des méthodes et technologies de manière à éliminer les travaux à proximité de l'eau ex : drone, robot, sonar, treuil, bloc de béton pour empêcher l'accès, etc. • Si ce n'est pas possible, fournir un moyen pour empêcher la chute à l'eau ex : garde-corps, limitation de déplacement, harnais avec limitation de déplacement à 0,9 m de l'eau (ex : bord de la piscine)	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents	

- En dernier recours, réduire le risque de noyade lors d'une chute à l'eau ex : vêtement de flottaison, gilet de sauvetage, bouée, etc.
- Fournir les renseignements et mesures de prévention de la noyade indiqués à l'article 312.94 du RSST, par écrit sur les lieux de travail
- Élaborer un plan de sauvetage conforme à l'article 312.98 du RSST par une personne qualifiée
- Informer les travailleurs des renseignements, des mesures de prévention et du plan de sauvetage avant qu'ils exécutent une tâche à risque de noyade
- Éprouver le plan de sauvetage par des exercices permettant aux travailleurs d'être familiers avec leur rôle, le protocole de communication et l'utilisation des équipements
- Fournir, entretenir et vérifier un vêtement de flottaison individuel ou un gilet de sauvetage conforme à l'article 312.97 du RSST pour les tâches pour lesquelles aucune mesure de sécurité ne peut les protéger efficacement
- Planifier les horaires de travail de manière à ce qu'il y ait toujours 2 personnes dans le local de la piscine lors du travail autour de la piscine (nettoyage, entretien, etc.)
- Si elle est requise au sauvetage, fournir une embarcation conforme à l'article 312.99 du RSST
- Si le délai d'intervention prévu au plan de sauvetage est supérieur à 15 minutes et la température de l'eau inférieure à 15°C, fournir et veiller au port d'un vêtement de protection thermique prévenant l'hypothermie durant le délai de sauvetage

SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION

- Le maître d'œuvre inclure au programme de prévention la description du plan d'eau, la description des travaux, un plan de transport, un plan de sauvetage et les moyens pour informer les travailleurs, conformes à l'article 11.1 du CSTC
- Les responsables de l'élaboration des documents, les responsables des opérations de transport et de sauvetage doivent détenir une attestation de formation de 7 heures conforme à l'article 11.2 du CSTC
- Les équipements et procédures doivent être conformes aux articles 11.3 à 11.6 du CSTC

Fissures	Couche neige saturée d'eau; glace moins résistante	Sortir de l'eau
 Source Boreal River	 Source CNESST et SIFA	 Source SIFA

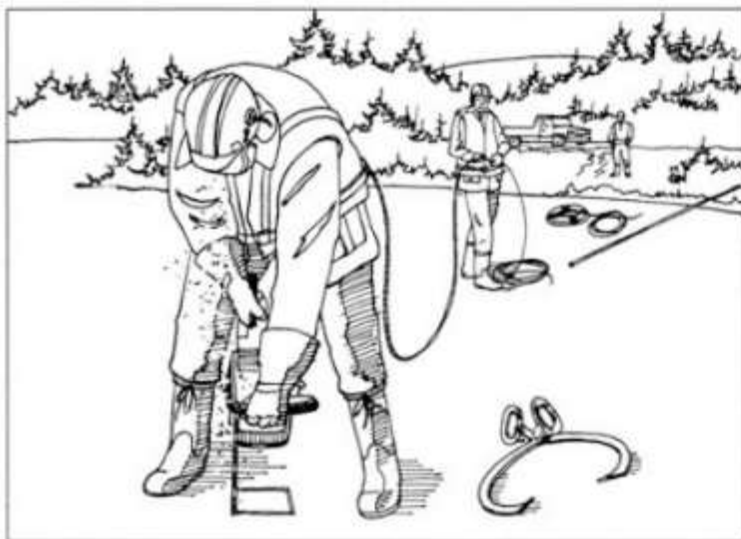
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail sur un plan d'eau gelé	• Glissade • Hypothermie • Noyade • Trouble musculosquelettique • Fracture • Séquelles neurologiques • Décès	• Respecter la fiche Travail à risque de noyade (sur l'eau) • Déterminer le poids des équipements pour déterminer la capacité portante requise • Déterminer la superficie de la zone de travail pour identifier les zones critiques (où les facteurs qui pourraient influencer l'épaisseur et la qualité de la glace varient, voir tableau page suivante) • Ne jamais considérer l'épaisseur et la résistance de la glace comme uniformes d'un endroit à l'autre • Près des rives ou des hauts-fonds, la glace pourrait toucher le sol, ne plus être supportée par l'eau et se briser • Procéder à un échantillonnage de la glace avant de procéder à l'aménagement d'un champ de glace : • À tous les 50 m dans deux directions perpendiculaires • À tous les 8 m dans les zones critiques • Pour vérifier l'épaisseur et la qualité de la glace • Calculer la capacité portante de la glace en fonction de l'épaisseur effective de la glace (tableaux 1 et 2 plus bas) • Respecter la vitesse maximale (tableau 4) • Respecter la distance entre les charges des tableaux 1 et 2 • Éviter de laisser une charge stationnée, si nécessaire de le faire, respecter les distances indiquées aux tableaux 1 et 2 plus bas et éviter de le faire • À proximité d'une autre charge

		• Près de fissures • Près des limites naturelles du champ de glace • Respecter la procédure de suivi de la qualité de la glace • Respecter la procédure de travail spécifique à la tâche à effectuer • Porter les EPI requis • Signaler tout signe de risque de rupture à votre supérieur immédiat LORS DU PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS • Le travailleur qui effectue le prélèvement doit : • Être sous la surveillance d'un autre travailleur • Relié à ce travailleur par un câble • Séparé par une distance d'au moins 15 m • Sonder la glace devant soi avec un ciseau à glace • Porter un gilet de sauvetage permettant de flotter sans effort et de maintenir la tête hors de l'eau Lien Travail sur les champs de glace CNESS Lien 5 conseils pour circuler sur la glace en sécurité SIFA
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Respecter les obligations de la fiche Travail à risque de noyade (Sur l'eau) • Fournir les informations sur les plans d'eau : profondeur, hauts fonds • Favoriser l'utilisation des équipements les plus légers possible • Élaborer une procédure de travail sur les champs de glace • Élaborer une procédure de suivi de la qualité de la glace modulée en fonction : • Des conditions climatiques • Des zones critiques • De l'utilisation du champ de glace (véhicules, équipements) • Prévoir des contrôles supplémentaires en cas de dégel ou pluie abondante • Élaborer un plan d'urgence • Fournir les équipements et EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et le maintien des aménagements • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Nommer un responsable qui assure la sécurité du champ de glace : • Panneaux de signalisation, balises, clôtures en place • Travaux ou activités à l'intérieur des limites du champ de glace • Capacité portante et vitesse de déplacement respectées • Vérifications de la qualité de la glace effectuée • Aux 2 jours pendant l'aménagement • Hebdomadaire pendant l'utilisation • Chaque fois qu'il y a un dégel ou pluie abondante • Tenir un registre • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

FACTEURS QUI INFLUENCENT L'ÉPAISSEUR ET LA RÉSISTANCE DE LA GLACE

Température ambiante	CHALEUR • Ralentit la formation de glace • Fait fondre la glace FROID • Accélère la formation de glace • Une chute rapide de la température* provoque une contraction de la glace et la formation de fissures ce qui réduit la capacité portante * Baisse de plus de 10 °C entre les températures journalières moyennes de 2 jours consécutifs
Couvert de neige	NEIGE • Isole la glace et ralentit l'épaississement de la glace lorsqu'il fait froid • Protège des rayons du soleil et ralentit la dégradation de la glace
Exposition au vent	VENT • Favorise la formation d'une glace plus résistante en évacuant la neige de la surface de la glace empêchant qu'une couche de neige saturée d'eau (slush) ne reste entre deux couches de glace
Exposition au soleil	SOLEIL • Augmente la température, fait fondre la glace en surface • L'eau en surface capte la chaleur du rayonnement et accélère la fonte de la glace
Eau	VITESSE D'ÉCOULEMENT ET TEMPÉRATURE DE L'EAU • Peuvent provoquer une érosion du dessous de la glace invisible à la surface • Endroits susceptibles de subir ce phénomène d'érosion • À proximité d'un obstacle • Près d'une chute ou un barrage • À la résurgence d'eaux souterraines • À la charge et décharge d'un lac • À l'embouchure et à la sortie d'un émissaire • Du côté extérieur de la courbe d'une rivière

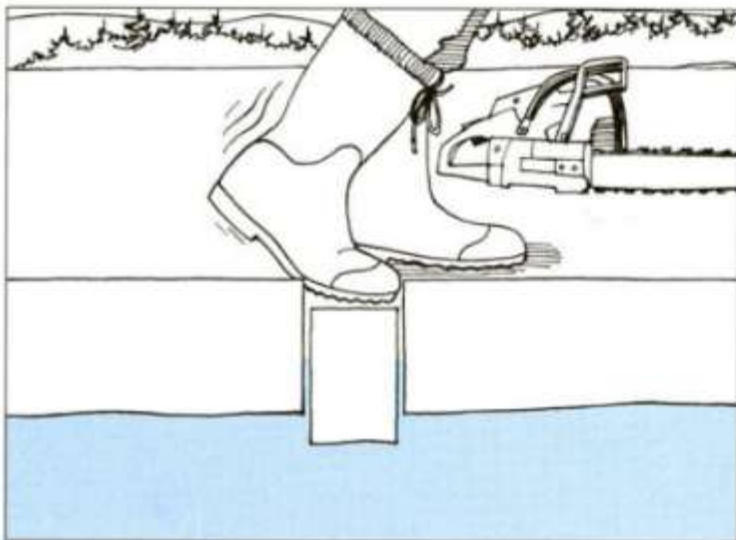
MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE À L'AIDE D'UNE SCIE MÉCANIQUE



A Découper un bloc carré d'environ 15 cm de côté dans la glace



C Lorsque le bloc remonte à la surface, l'agripper avec des pinces à glace et le sortir de l'eau



B Pousser le bloc vers le bas avec le pied



D Procéder à l'examen visuel

Source
Guide
Travaux
sur les
champs de
glace -
CNESST

CALCUL DE L'ÉPAISSEUR EFFECTIVE DE LA GLACE

Couches	GLACE CLAIRE (transparente, noire ou bleue) • Résulte de la congélation de l'eau à la surface en début d'hiver GLACE DE NEIGE (glace blanche) • Résulte de la congélation de la neige submergée NEIGE SATURÉE D'EAU (Slush) NEIGE EAU
Éléments du calcul	GLACE CLAIRE • On considère 100% de l'épaisseur de la glace claire dans le calcul de l'épaisseur de la glace GLACE DE NEIGE • La glace de neige équivaut à 50% de glace claire NEIGE SATURÉE D'EAU (Slush) • Ne pas considérer dans le calcul de l'épaisseur de la glace NEIGE • Ne pas considérer dans le calcul de l'épaisseur de la glace EAU ENTRE 2 COUCHES DE GLACE • Tenir compte seulement de l'épaisseur de la couche la plus résistante • Tenir compte seulement de la couche supérieure si des véhicules ou des équipements doivent y circuler
Exemples de calcul	- Échantillon de glace : 20 cm glace claire et 20 cm glace de neige • Épaisseur effective : $20 + (20 \times 50\%) = 30$ cm - Échantillon de glace : 15 cm glace claire, 20 cm glace de neige, 5 cm neige saturée d'eau • Épaisseur effective = $15 + (20 \times 50\%) = 25$ cm * On ne doit pas considérer la neige saturée d'eau dans le calcul - Échantillon de glace : 15 cm glace claire au bas, 20 cm de glace de neige, eau entre les 2 couches, aucun véhicule ne circulera sur-le-champ de glace • Couche de glace claire = 15 cm • Couche de glace de neige = $20 \times 50\% = 10$ cm • Épaisseur effective = glace claire 15 cm * On doit considérer la couche la plus résistante - Échantillon de glace : 15 cm glace claire au bas, 20 cm de glace de neige, eau entre les 2 couches, au moins un véhicule ou équipement circulera sur-le-champ de glace • Couche de glace de neige = $20 \times 50\% = 10$ cm • Épaisseur effective = 10 cm * On doit considérer uniquement la couche supérieure de glace lorsqu'un véhicule doit y circuler

DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ PORTANTE ET DE LA DISTANCE MINIMALE ENTRE LES CHARGES

TABLEAU 1

Capacité portante et espacement entre les charges en fonction de l'épaisseur de glace

Unités métriques			Unités impériales		
Épaisseur effective (cm)	Charge (kg)	Distance (m)	Épaisseur effective (po)	Charge (lb)	Distance (pi)
10	100	12	4	234	41
12,5	230	15	5	536	49
15	441	17	6	1 028	56
17,5	746	19	7	1 733	63
20	1 143	21	8	2 645	70
22,5	1 615	23	9	3 721	76
25	2 131	25	10	4 883	82
27,5	2 646	27	11	6 024	88
30	3 150	28	12	7 168	94
32,5	3 697	30	13	8 413	100
35	4 288	32	14	9 757	106
37,5	4 922	34	15	11 201	111
40	5 600	35	16	12 744	117
42,5	6 322	37	17	14 387	122
45	7 088	38	18	16 129	128
47,5	7 897	40	19	17 971	133
50	8 750	42	20	19 912	138
55	10 588	45	22	24 094	148
60	12 600	48	24	28 674	158
65	14 788	51	26	33 652	168
70	17 150	54	28	39 028	178
75	19 688	56	30	44 803	187
80	22 400	59	32	50 976	197
85	25 288	62	34	57 547	206
90	28 350	65	36	64 516	215
95	31 588	67	38	71 884	224
100	35 000	70	40	79 650	232
110	42 350	75	44	96 376	250
120	50 400	80	48	114 696	266
130	59 150	85	52	134 608	283
140	68 600	90	56	156 114	299
150	78 750	95	60	179 212	315
160	89 600	100	64	203 904	331
170	101 150	104	68	230 188	346
180	113 400	109	72	258 066	361
190	126 350	113	78	287 536	376
200	140 000	118	80	318 600	391

N.B. : Les chiffres ci-dessus ne valent que pour une glace claire, solide et flottante. Les valeurs indiquées pour la capacité portante s'appliquent aussi bien aux véhicules à chenilles qu'aux autres véhicules. De nombreux facteurs peuvent réduire la capacité portante de la glace. Lire attentivement le texte avant d'utiliser les tableaux.

IMPORTANT :

Lire les notes suivantes

avant d'utiliser les tableaux 1, 2 et 4

Si une charge doit demeurer stationnaire pendant plus de 2 heures :

Multiplier sa charge par 2 pour obtenir l'épaisseur de glace minimum requise

Si une charge doit demeurer stationnaire pendant longtemps :

Forer un trou dans la glace et surveiller le bord du trou.

Dès que l'eau commence à inonder la couche de glace, déplacer la charge

Plus le poids des charges est proche de la capacité portante :

Plus il faut accorder de l'attention à la température de l'air, à la présence de fissures humides* et à la vitesse des véhicules

Si des véhicules ont à se croiser à l'intérieur des distances indiquées :

Il faut utiliser la somme des deux charges pour calculer la capacité portante et l'épaisseur de glace minimale requise

En cas de chute importante de température :

La contraction de la glace provoque des fissures sèches à la surface, interrompre toute circulation sur la glace pendant 24 heures pour permettre la détente de la glace

Si la température se maintient au-dessus de point de congélation pendant 24 heures ou plus :

La capacité portante de la glace diminue rapidement, on ne peut plus se fier aux valeurs des tableaux 1 et 2. Il faut cesser d'utiliser le champ de glace

DÉTERMINATION DE L'ÉPAISSEUR MINIMALE DE LA GLACE ET DE L'ESPACE MINIMALE ENTRE LES CHARGES

TABEAU 2

Épaisseur minimale et espacement requis en fonction des charges à supporter

Unités métriques			Unités impériales		
Charge (kg)	Épaisseur effective (cm)	Distance (m)	Charge (lb)	Épaisseur effective (po)	Distance (pi)
100	10	12	200	3,7	38,6
200	12	15	400	4,8	48,0
300	13	15	600	5,1	49,3
400	14	16	800	5,5	52,1
500	16	17	1 000	5,9	55,6
600	17	18	1 200	6,3	58,4
700	17	19	1 400	6,6	60,4
800	18	19	1 600	6,9	62,0
900	18	20	1 800	7,1	63,4
1 000	19	20	2 000	7,3	64,8
1 500	22	22	3 000	8,4	71,8
2 000	24	24	4 000	9,2	77,4
2 500	27	26	5 000	10,1	82,8
3 000	29	28	6 000	11,0	88,1
3 500	32	30	7 000	11,9	93,4
4 000	34	31	8 000	12,7	98,2
4 500	36	32	9 000	13,4	102,6
5 000	38	34	10 000	14,2	106,7
7 500	46	39	15 000	17,4	124,3
10 000	53	44	20 000	20,0	138,4
12 500	60	48	25 000	22,4	150,5
15 000	65	51	30 000	24,5	161,1
17 500	71	54	35 000	26,5	170,7
20 000	76	57	40 000	28,3	179,5
22 500	80	59	45 000	30,1	187,6
25 000	85	62	50 000	31,7	195,2
30 000	93	66	60 000	34,7	209,0
35 000	100	70	70 000	37,5	221,4
40 000	107	74	80 000	40,1	232,8
45 000	113	77	90 000	42,5	243,3
50 000	120	80	100 000	44,8	253,1
60 000	131	86	120 000	49,1	271,0
70 000	141	91	140 000	53,0	287,1
80 000	151	95	160 000	56,7	301,9
90 000	160	100	180 000	60,1	315,5
100 000	169	104	200 000	63,4	328,2

N.B. : Les chiffres ci-dessus ne valent que pour une glace claire, solide et flottante. Les valeurs indiquées pour la capacité portante s'appliquent aussi bien aux véhicules à chenilles qu'aux autres véhicules. De nombreux facteurs peuvent réduire la capacité portante de la glace. Lire attentivement le texte avant d'utiliser les tableaux.

En cas de présence de fissures humides

Fissure humide :

S'étend sur toute la profondeur de la glace ce qui permet à l'eau de remonter à la surface

Il y a diminution de la capacité portante aux abords de ce type de fissure

Il faut franchir les fissures perpendiculairement; ne pas les longer

Fissures humides suivant une même direction :

Diviser la capacité portante par 2

Fissures humides se croisant plus ou moins perpendiculairement :

Diviser la charge admissible par 4

Fissures radiales lors de l'application d'une charge :

Retirer la charge immédiatement

À l'approche du champ de la glace

Réduire la vitesse du véhicule ou de l'équipement à 3 km/h

S'il y a des travaux d'épaississement de la glace

Les travaux doivent être supervisés par des professionnels pour contrôler l'épaisseur et la qualité de la glace

DÉTERMINATION DE LA VITESSE MAXIMALE À RESPECTER

TABLEAU 4

*Vitesse maximale à respecter
sur un champ de glace*

Profondeur de l'eau		Vitesse maximale	
mètres	pieds	kilomètres à l'heure	milles à l'heure
0,3	1	3	2
0,6	2	5	3
1,2	4	8	5
2,5	8	10	6
5,0	16	15	10
plus	plus	20	12

Un objet surélevé attire la foudre sur vous	Le courant peut vous atteindre par le sol ou l'air	Exemple nuage indicateur d'orage
 Source Gouvernement du Canada	 Source Gouvernement du Canada	 Source AquaPortail

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail à l'extérieur lors de formation d'orage	• Renversement d'équipements ou d'une embarcation • Foudre • Brûlures • Électrisation • Électrocution • Chute • Noyade • Blessures diverses • Décès	• Consulter les bulletins météorologiques et les veilles d'orage, ne pas travailler à l'extérieur loin d'un abri lorsqu'il y a un risque d'orage • Être attentif aux signes annonciateurs d'orage • Ennuagement, nuages dont le dessous est sombre • Arrivée d'un vent frais • Si vous entendez le tonnerre, c'est que la foudre est tombée près, se mettre à l'abri immédiatement : • Dans un édifice • Dans un véhicule à toit rigide avec portes et fenêtres fermées • À l'extérieur, rester à l'écart de tout objet surélevé ou d'objets conducteurs comme : • Arbres, poteaux, fils • Clôtures • Outils • Véhicules ouverts ou sans toit rigide fermé • À l'intérieur, rester à l'écart • Portes et fenêtres • Appareils électriques

		• Tout ce qui peut conduire l'électricité : • Éviers, douche, douche d'urgence reliée à la plomberie • Téléphone, ordinateur relié à une ligne terrestre • Rester à l'abri 30 minutes après le dernier grondement de tonnerre • Si vous ne trouvez pas d'abri : • Éviter les endroits surélevés • Chercher refuge dans une dépression du terrain, un fossé, un creux, éviter les endroits où il pourrait survenir une accumulation d'eau • S'il n'y en a pas, s'accroupir en réduisant la surface de contact avec le sol (petit bonhomme) • Si vous êtes sur l'eau dans une embarcation sans cabine : • Se diriger rapidement vers la rive • Si vous êtes ou si vous trouvez abri dans un véhicule à toit rigide : • Ne pas le stationner sous des objets surélevés qui pourraient s'écrouler ou se renverser (arbre ou autre) • Ne pas sortir du véhicule si des lignes électriques sont tombées • Si une personne est touchée par la foudre • Contacter le 911 • Contacter les secouristes • Elle ne porte aucune charge et peut être touchée • Elle peut avoir des brûlures ou être en état de choc • Si elle ne respire plus, pratiquer les manœuvres de réanimation si possible Lien Mesures de sécurité en cas de foudre Gouvernement du Canada Lien Orage et Foudre CNESST Lien Dangers de la foudre Gouvernement du Canada
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés aux orages • Établir les procédures à respecter en cas d'orage • Informer les travailleurs des mesures d'urgence à respecter • Consulter les bulletins météorologiques et les veilles d'orage, ne pas programmer de tâches à l'extérieur loin d'un abri lorsqu'il y a un risque d'orage		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Prise DDFT (détection de fuite à la terre)	Fixer les pièces	Position de travail ergonomique
	 Source AutoPrévention	 Source AutoPrévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'outils	• Chute de même niveau • Contact avec une pièce en mouvement • Bruit • Projection de particules • Vibrations • Contamination par la poussière • Entraînement • Trouble musculosquelettique • Coupure, lésion • Fracture • Amputation • Perte auditive • Syndrome de Raynaud • Problèmes respiratoires, maladies pulmonaires • Brûlure	• Respecter les directives de la fiche Cadenassage / Contrôle des énergies • Utiliser seulement les outils pour lesquels vous êtes formés et autorisés par l'employeur • Utiliser l'outil pour l'usage pour lequel il a été conçu et selon le manuel du fabricant • Utiliser les accessoires recommandés par le fabricant • Maintenir en place et fonctionnel tout protecteur ou dispositif de protection sur un outil ou une machine • Ne pas utiliser des outils qui produisent des étincelles à proximité de matières inflammables • Utiliser les outils dans un environnement : • Dégagé, sol non-glissant, sec • Bien éclairé • Inspecter l'outil, sa rallonge et la fiche avant de l'utiliser; le 3^e conducteur pour mise à la terre doit être intact (sauf outils à piles ou avec boîtier à double isolation) • S'assurer que l'interrupteur est en position arrêt avant de brancher un outil • Brancher l'outil dans une source d'alimentation reliée à des disjoncteurs avec détection de fuite à la terre (DDFT) de classe A : • Si la source d'alimentation électrique est temporaire • Dans un endroit mouillé ou humide • Couvrir ou suspendre les rallonges • Ne pas soulever ou déplacer un outil par le cordon électrique • Garder les cordons d'alimentation à l'écart de la zone de travail (coupe, perçage, etc.)

		• Bien fixer les pièces à travailler; jamais sur une partie du corps • Ne jamais couper, percer, clouer, etc. vers soi ou vers une autre personne • Utiliser dans une position stable et ergonomique : • Poignet droit (main en ligne avec l'avant-bras) • Coude près du corps • Mettre l'interrupteur à l'arrêt et débrancher avant de réparer, changer une pièce, régler, débloquer, etc. • Attendre l'arrêt complet de l'outil pour le déposer / retirer un protecteur / toucher une partie en mouvement, etc. • Rester concentré, éteindre l'équipement lors de toute distraction • Ne pas laisser fonctionner un outil sans surveillance • Nettoyer les résidus par aspiration ou avec une brosse ou un pinceau • Porter les EPI requis selon les risques présents • Aux endroits où il y a un risque d'entraînement : • Porter des vêtements ajustés • Ne pas porter de gants • Si risque thermique, coupure, matières dangereuses, essayer d'éliminer le risque à la source : • Ébavurer la pièce à travailler, la laisser refroidir, remplacer le produit dangereux par un produit ne requérant pas de gants, fixer la pièce pour éviter d'avoir à le tenir • Si ce n'est pas possible, porter des gants ajustés qui s'enlèvent facilement • Ne porter aucun bijou (sauf bracelet médical) • Retenir les barbes et les cheveux longs par une attache, un bonnet, un casque ou un filet • Ne pas utiliser un outil qui vibre trop, fait un son étrange ou pas en bon état • Signaler tout équipement défectueux à votre supérieur immédiat et cesser son utilisation <u>Lien Carnet outils du mécano inspection des outils AutoPrévention</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation des outils • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des outils conçus pour les tâches à effectuer • Fournir des outils munis de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'entretien préventif et les réparations conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Usure et bris	Usure et bris	Outil modifié
Source AutoPrévention	Source AutoPrévention	Source AutoPrévention

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'outils manuels	• Coups sur les parties du corps • Chute d'outil sur un travailleur • Coupures • Projection de particules • Blessures musculosquelettiques	• Inspecter l'outil avant de l'utiliser s'assurer que les pièces et les manches sont solidement assemblés • Utiliser l'outil pour l'usage pour lequel il a été conçu • Ne pas modifier un outil • Utiliser dans une position stable sur une surface dégagée et non glissante • Ne pas utiliser une rallonge pour donner un effet de levier et augmenter sa force d'un outil utilisé pour serrer ou desserrer; à moins que la rallonge et l'outil n'aient été conçus pour cette utilisation • Ne pas exercer une force ou une pression excessive sur les outils • Utiliser une huile pénétrante ou un produit inhibiteur de rouille au besoin • Ne pas tenir la pièce à travailler dans la paume de la main, la fixer • Porter les EPI requis : Lunettes de sécurité, gants ajustés antidérapants, éviter les gros gants • Présenter les outils par le manche à une autre personne • Transporter et ranger les outils tranchant de manière à empêcher le contact de la partie tranchante ou pointue avec le travailleur • Ne pas laisser des outils sur des surfaces surélevées (risque de chute d'objet) Lien Outils à main CCHST Lien Conseils usage sécuritaire outils à main Auto Prévention

		<u>Lien Carnet d'outils du mécano inspection des outils Auto Prévention</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des outils • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des outils conçus pour les tâches à effectuer • Fournir des outils munis de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Fournir les étuis et coffres de rangement requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Inspecter les outils périodiquement et remplacer les outils endommagés ou usés • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

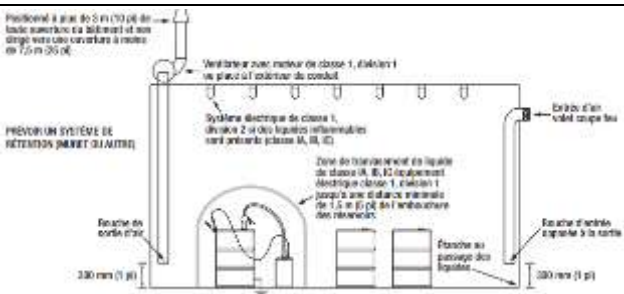
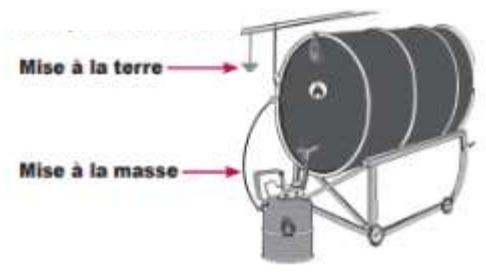
Plantes toxiques

2

Berce du Caucase	Panais sauvage	Herbe à puce
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Plantes toxiques	• Irritation • Dermatite • Brûlure chimique 1^{er} et 2^e degré par la sève activée par la lumière naturelle ou artificielle	• Observer l'environnement et identifier les plantes à risque avant d'effectuer une tâche • Signaler la présence des plantes au supérieur immédiat • Éviter le contact avec la sève • Si impossible, éradiquer les plantes avant d'effectuer la tâche • En cas de contact de la sève avec la peau : • Retirer le vêtement sans contaminer la peau ou les yeux • Éponger sans frotter pour ne pas étendre la sève sur la peau • Rincer abondamment avec de l'eau et du savon, puis laver les mains • Ne pas exposer la partie du corps à la lumière naturelle ou artificielle pendant 48 heures; 7 jours si des brûlures apparaissent • Pour les brûlures au 1^{er} degré, en cas de douleurs, tremper la brûlure dans l'eau ou faire des compresses pendant 20 minutes 4 à 6 fois par jour • Utiliser un écran solaire FPS d'au moins 30 pendant 6 mois • En cas de contact de la sève avec les yeux : • Rincer les yeux abondamment pendant au moins 10 minutes • Porter des lunettes de soleil foncées • Consulter un médecin • Consulter un médecin si : • La sève a touché les yeux ou plusieurs parties du corps

		• La personne fait de la fièvre • La peau devient rouge et enflée sur plus de 1/3 de la partie du corps • Des cloches de 2,5 cm apparaissent • Les lésions renferment du pus (liquide jaune ou vert opaque) Lien CCHST Berce du Caucase Lien Reconnaître la Berce du Caucase
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs concernant : • La manière d'identifier les plantes toxiques • Les endroits où la présence de ces plantes a été signalée • Les méthodes sécuritaires d'éradication des plantes • Les méthodes pour enfiler et retirer les EPI • Fournir et assurer le port des EPI requis		• Accueil nouveaux travailleurs • Début saison estivale • Rappel au besoin lors d'un nouveau signalement • Inspections périodiques des lieux • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Reconnaître les produits SIMDUT	Entreposage dans une pièce isolée	Mise à la masse pendant transvasement
 Source Multiprvention	 Source Multiprvention	 Source ASP Imprimerie

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation et exposition aux produits dangereux SIMDUT et produits domestiques	- Incendie / explosion - Brûlures / engelures - Intoxication / empoisonnement - Dermatite - Sensibilisation respiratoire - Atteintes certains organes - Stérilité / Mutation génétique - Maladies - Cancer - Décès	- Bien qu'ils ne soient pas gérés par le SIMDUT, les produits domestiques et les produits antiparasitaires, peuvent être dangereux. - Consulter les étiquettes et fiches de données de sécurité, AVANT D'UTILISER UN PRODUIT, notamment : - Mention de dangers pour la santé - Conseils de prudence - Méthodes de stockage - Contrôle de l'exposition et protection individuelle - Premiers soins et symptômes à surveiller - Mesures en cas d'urgence (déversement, incendie, etc.) - Respecter les directives, les méthodes de travail sécuritaire et les méthodes d'entreposage - Disposer des déchets inflammables dans les contenants prévus à cet effet - Porter, ajuster, entreposer et entretenir les EPI requis sur la fiche de données de sécurité et/ou la procédure de travail - Retirer tout vêtement contaminé par un produit comburant, inflammable, toxique ou corrosif, le vêtement doit être lavé avant d'être porté de nouveau - Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat - Signaler toute étiquette illisible ou manquante à votre supérieur immédiat - En cas de doute sur la méthode d'utilisation ou l'entreposage sécuritaire d'un produit, consultez votre supérieur immédiat <u>Lien Guide d'utilisation fiche de données sécurité CNESST</u>

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Dresser la liste des produits dangereux et l'intégrer au cartable • Remplacer les produits dangereux par des produits pas ou moins dangereux lorsque possible • Rendre les fiches de données de sécurité disponibles aux travailleurs en tout temps (cartable ou électronique) • Recevoir et mettre à jour les fiches de données de sécurité • Fournir les EPI requis • Fournir des cartouches avec indicateur de fin de service pour les masques et demi-masques à cartouches; ou registre • Informer les travailleurs : • Manière de consulter les fiches • Signification des informations des fiches et étiquettes • Mention de danger et Conseil de prudence • Risques spécifiques des produits dangereux pour leur santé • Premiers soins • Procédure en cas d'urgence • Fonctionnement des douches oculaires • Dispenser la formation SIMDUT à tous les travailleurs utilisant les produits ou qui y sont exposés • Apposer des étiquettes sur tous les contenants de transvidage • Entreposer les produits de manière sécuritaire conformément aux normes (NFPA 30, CNPI) et aux FDS • Affichage d'avertissement • Effectuer la mise à la terre des contenants métalliques, des étagères, armoires des produits inflammables (obligatoire s'il y a du transvasement dans l'armoire ou à partir d'un contenant dans l'armoire) • Fournir des contenants conformes, identifiés, avec couvercle à fermeture automatique pour les déchets dangereux • Fournir de la matière absorbante en cas de déversement et une procédure de ramassage sécuritaire • Prévoir les mesures en cas d'urgence • Fournir et identifier les bouteilles de rinçage, douche, douche oculaire (eau tempérée entre 16 et 38 degrés C)	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause sécurité d'information si nouveau produit • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Inspection pour assurer • L'entreposage sécuritaire • La présence d'étiquettes lisibles • L'utilisation sécuritaire • Limiter les quantités de produits dangereux aux postes de travail • Le port, l'entreposage, l'entretien des EPI requis • Nommer un responsable de s'assurer que la liste des produits et les fiches restent à jour • Effectuer l'inspection, l'entretien et le remplacement des EPI conformément aux normes et de manière à ce qu'ils soient en bon état et demeurent conformes • Effectuer l'inspection, l'entretien et le remplacement des bouteilles de rinçage, douches, et douches oculaires selon les recommandations du fabricant • Faire couler l'eau des douches oculaires reliées à un système d'eau potable chaque semaine ou aux 2 semaines pour éviter l'eau stagnante • Remplacer les poches de solution saline des douches par gravité avant la date d'échéance • Ajouter le traitement dans les réservoirs d'eau distillée des douches par gravité à la période spécifiée par le fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents <u>Chercher l'erreur - Produits inflammables</u> <u>Lien Entreposage des produits dangereux Multiprévention</u> <u>Lien Entreposage solvants ASP Imprimerie</u> <u>Lien Grille inspection entreposage produits chimiques Via Prévention</u> <u>Lien Cancer vs substances et activités CCHST</u> <u>Lien Profession vs agents cancérrogènes CCHST</u> <u>Lien Procédure en cas de déversement Multiprévention</u> <u>Lien Exigences d'entreposage CCHST</u>

PICTOGRAMMES SIMDUT 2015

									
Explosion ou réactivité	Inflammable	Comburant alimente incendie explosion	Gaz sous pression	Corrosif pour métal peau, yeux	Toxique ou mortel	Effets graves sur la santé	Effets moins sévères sur la santé	Nocif pour milieu aquatique	Matière infectieuse

ÉTIQUETTES PRODUITS DANGEREUX

SIMDUT 2015	SIMDUT 1988 (ANCIEN)	PRODUITS TRANSVIDÉS
Pour reconnaître les produits SIMDUT : Pictogramme de danger dans un losange rouge	Pour reconnaître les produits SIMDUT : Encadré hachuré (la couleur peut varier) et Pictogramme de danger dans un cercle noir	Étiquette produite par l'employeur Contenu minimum obligatoire - Nom du produit - Conseil de prudence incluant premiers soins - Mention que la fiche de données de sécurité est disponible - Pictogrammes (facultatifs, mais très utiles)
		

DÉMARCHE CONFORMITÉ DE L'ENTREPOSAGE

1	Faire le ménage : disposer de manière sécuritaire, avec une firme spécialisée, des produits que ne sont plus utilisés, périmés, étiquette illisible, etc.
2	Vérifier les étiquettes des produits : étiquettes originales du fournisseur, ou du lieu de travail pour produits transvidés, lisibles et conformes
3	Dresser l'inventaire des produits conservés : • Nom du produit • Nom du fournisseur • Contenant (type et capacité) • Nombre de contenants • Quantité totale • Lieu / zone entreposage • Présence étiquette conforme
4	Obtenir et consulter les fiches de données de sécurité et déterminer les zones d'entreposage en fonction des exigences spécifiques pour chaque produit : Température, protégé des chocs, humidité, produits incompatibles, etc. Vous pouvez utiliser le document <u>Entreposage des produits dangereux Multiprèvention</u>
5	Identifier les zones d'entreposage et afficher les consignes de sécurité ex : Contenu des armoires, avertissement danger des produits, rappel mise à la terre / mise à la masse, EPI requis, etc.
6	Modifier la zone d'entreposage dans le document d'inventaire si une modification d'entreposage a été requise
7	Aménager les zones d'entreposage en fonction de la fiche de données de sécurité et des règlements et des normes NFPA 30, CNPI (code national de prévention des incendies) ex : Ventilation, mise à la terre des contenants, mise à la terre de l'armoire pour produits inflammables si du transvasement y est effectué, mise à la masse pour le transvasement, quantités permises, bac de rétention, sas étanche, armoires éloignées des sources de chaleur et des issues de secours, etc.
8	Il est recommandé de ne conserver que les quantités minimales requises pour les opérations afin de minimiser les risques
9	Nommer un responsable de chaque secteur de se procurer les fiches de données de sécurité lors des achats et s'assurer de garder la liste des produits dangereux et les fiches de données de sécurité à jour
10	Considérer tout autre élément pouvant affecter la sécurité des travailleurs
11	Effectuer une inspection et refaire ces étapes périodiquement

Source Multiprèvention

INVENTAIRE PRODUITS SIMDUT

Emplacement		
Date	Nom	Signature

Nom du produit	Nom du fournisseur	Type et nombre de contenants	Quantité totale	Zone	Note

ENTREPOSAGE PRODUITS DANGEREUX GÉNÉRALITÉS

IMPORTANT : Entreposer conformément à la fiche de données de sécurité des produits

Définitions

Séparation simple :

- Distance de sécurité :
 - Distance entre les produits entreposés
 - Varie de 1m à 6m (si pas précisé = 1 mètre minimum)
 - Peut être sur le plancher ou dans un local d'entreposage des produits dangereux
- Paroi incombustible ou étanche:
 - Paroi incombustible : ayant une résistance au feu d'au moins 30 minutes
 - Paroi étanche : ne laissant pas passer les matières (gaz, liquide, solide)
 - Hauteur dépassant celle des produits entreposés

Séparation coupe-feu

- Armoire de sécurité homologuée FM (Factory Mutual) ou UL (Underwriters Laboratories)
 - Sur le plancher ou dans un local d'entreposage
 - Local d'entreposage conforme à la norme NFPA 30 et NFPA 400

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS						
GAZ LIQUÉFIÉS OU SOUS PRESSION 	SUR LE PLANCHER • Gaz inflammable, maximum 25 kg • Comburant non toxique et inerte non toxique maximum 150 kg • Toxique ou corrosifs aucun entreposage sur le plancher • Séparation simple des gaz comburants (distance 6 mètres) DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 ET 400 • Respecter les mêmes restrictions que sur le plancher entre les matières inflammables et comburantes • Consulter aussi la norme NFPA 400 À L'EXTÉRIEUR • Dans une cage grillagée et verrouillée avec une base de béton • Distance de 3 mètres entre les gaz inflammables et comburants (sauf propane à 6 m) • Distance des portes et fenêtres :<table><tr><td>• Cylindre ≤ 170 m³</td><td>1,5 m</td></tr><tr><td>• Cylindre > 170 m³ < 500 m³</td><td>7,5 m</td></tr><tr><td>• Cylindre ≥ 500 m³</td><td>15 m</td></tr></table>	• Cylindre ≤ 170 m³	1,5 m	• Cylindre > 170 m³ < 500 m³	7,5 m	• Cylindre ≥ 500 m³	15 m	Bouteilles peuvent se transformer en projectiles en cas de bris, elles peuvent traverser les parois d'un bâtiment. • Entreposer loin des escaliers, ascenseurs, issues de secours et ponts roulants • Entreposer et utiliser à la verticale • Attacher les bouteilles • Maintenir les bouchons en place • Déplacer à l'aide d'un chariot • Identifier les bouteilles vides et respecter les mêmes règles d'entreposage que pour les pleines • Les gaz inertes peuvent être entreposés avec les gaz inflammables ou comburants
• Cylindre ≤ 170 m³	1,5 m							
• Cylindre > 170 m³ < 500 m³	7,5 m							
• Cylindre ≥ 500 m³	15 m							

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
PROPANE 	• Interdit à l'intérieur, toujours à l'extérieur • À une distance de 6 mètres des liquides inflammables ou comburants	• Identifier les bouteilles vides et respecter les mêmes règles d'entreposage • Ne jamais entreposer les bouteilles vides à l'envers, elles ne sont jamais vides à moins d'avoir été purgées, risque de gelure (liquide à -47°C)
LIQUIDES OU SOLIDES COMBURANTS PEROXYDE ORGANIQUE 	SUR LE PLANCHER • Maximum 250 kg ou 250 litres (peroxyde organique 100 kg) • Bac de rétention sous les contenants • Séparation simple des autres matières dangereuses et des matériaux combustibles (carton, le bois, etc.) DANS UNE ARMOIRE DE SÉCURITÉ • Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres que comburants • Utiliser une armoire distincte pour les peroxydes organiques DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Local isolé du reste du bâtiment par des murs coupe-feu d'au moins 2 heures • Séparation simple des matières toxiques, nocives pour la santé • Séparation coupe-feu des matières auto-échauffantes, liquides pyrophoriques, solides pyrophoriques, les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau aérosols, inflammables, liquides et solides inflammables ou combustibles et matières corrosives • Séparation coupe-feu entre les peroxydes organiques et les autres matières dangereuses	Libère de l'oxygène ou autre produit qui favorise, alimente et accélèrent un incendie. • Entreposer et utiliser à la verticale • Garder les contenants fermés hermétiquement • À l'écart des sources de chaleur ou d'ignition • À l'écart des produits inflammables ou combustibles • Identifier les armoires "COMBURANTS"
AÉROSOLS INFLAMMABLES 	SUR LE PLANCHER • Quantité maximum 1000 kg (environ 1200 canettes) • Tablettes munies de rebords ou grillagées pour éviter les chutes • Distance de 2,4 mètres de matières combustibles (bois, carton, etc.) DANS UNE ARMOIRE POUR PRODUITS INFLAMMABLES • Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres qu'inflammables, toxiques ou danger grave pour la santé DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Séparation simple des matières corrosives, matières auto-échauffantes, liquides et solides pyrophoriques, les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau • Séparation coupe-feu des matières comburantes	Le produit vaporisé peut s'enflammer violemment en présence d'une source de chaleur ou d'ignition et transformer le contenant en torche. • Maintenir l'inventaire le plus bas possible • Dans une zone ventilée • À l'écart des sources de chaleur ou d'ignition • Contenants vides = déchets dangereux • Mêmes les contenants vides peuvent exploser si heurtés ou percés

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
LIQUIDES INFLAMMABLES OU COMBUSTIBLES 	SUR LE PLANCHER • Quantité maximum 454 litres • Séparation simple des autres matières • Bac de rétention sous les contenants de liquide DANS UNE ARMOIRE POUR PRODUITS INFLAMMABLES • Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres qu'inflammables, toxiques ou danger grave pour la santé (si la FDS le permet) • Maximum 460 litres de liquide dans l'armoire ou moins • Bac de rétention dans l'armoire • Distance de 30 mètres entre chaque groupe de 3 armoires ou mur coupe-feu DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Séparation simple des matières corrosives, matières auto-échauffantes, liquides, solides pyrophoriques, matières corrosives et les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau • Séparation coupe-feu des produits comburants Certaines classes ex : IA peuvent exiger des limites de quantité d'entreposage À L'EXTÉRIEUR • Dans des contenants homologués • Bac de rétention pouvant contenir 100% du plus grand contenant ou 50% du volume total entreposé • À l'abri du soleil, la chaleur, des étincelles ou des flammes • Sur une surface plane et stable • Dans une cage ou un rangement bien ventilé, fait de matériau non combustible • La cage ou le rangement doit être détaché du bâtiment	Produisent des vapeurs qui peuvent s'enflammer en présence d'une étincelle. Les flammes se propagent très rapidement et les vapeurs peuvent exploser. • Garder les contenants fermés hermétiquement • Assurer la métallisation des contenants métalliques et des cylindres et effectuer une mise à la terre des contenants métalliques • Effectuer la mise à la terre et la mise à la masse durant de transvasement d'un contenant métallique à un autre • Inspecter le système de mise à la terre régulièrement (rouille, peinture au point de contact empêchent l'écoulement du courant de fuite à la terre) • Placer les produits liquides sous les produits solides • Installer un robinet à fermeture automatique pour les barils placés à l'horizontale • Ne pas placer de contenants devant les bouches d'entrée et de sortie d'air • Pas d'entreposage près des issues de secours, escaliers ou ascenseurs • Ventilation adéquate • Extincteur classe B • Inspecter les contenants régulièrement pour détecter les fuites

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
SOLIDES INFLAMMABLES 	SUR LE PLANCHER - Quantité maximum 100 kg - Séparation simple des autres matières que les produits inflammables DANS UNE ARMOIRE POUR PRODUITS INFLAMMABLES - Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres qu'inflammables, toxiques ou danger grave pour la santé (si le FDS le permet) DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 - Séparation simple des matières corrosives, toxiques ou danger grave pour la santé, matières auto échauffantes, liquides ou solides pyrophoriques et les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau - Séparation coupe-feu des produits comburants	Un incendie peut couver pendant longtemps et s'enflammer subitement. Les nuages de poussières inflammables peuvent s'enflammer facilement en présence d'une source d'ignition ex : étincelle, flamme, électricité statique - N'entreposer aucune boîte dans les armoires - Placer les solides au-dessus des liquides inflammables - Effectuer une mise à la terre des contenants métalliques - Éviter de former des nuages de poussières - Nettoyer les poussières, ne pas les laisser s'accumuler - Ne pas nettoyer à l'air comprimé, utiliser un aspirateur antidéflagrant avec filtre HEPA - Utiliser un extincteur approprié classe D
MATIÈRES CORROSIVES 	SUR LE PLANCHER - Quantité maximum 100 kg ou 100 litres si toxiques ou danger grave pour la santé - Quantité maximum 500 kg ou 500 litres si non toxiques - Séparation simple entre les produits acides et basiques - Séparation simple des autres matières dangereuses - Bac de rétention sous les contenants de liquides DANS UNE ARMOIRE POUR PRODUITS CORROSIFS IDENTIFIÉE - Ne pas entreposer avec des matières dangereuses autres que corrosifs, toxiques ou danger grave pour la santé - Armoires séparées pour les produits acides pH ≤ 2 et les produits basiques (alcalins) pH ≥ 11,5 DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 - Local résistant à la corrosion - Séparation simple des produits acides et basiques - Séparation simple des matières inflammables, matières auto échauffantes, liquides ou solides pyrophoriques - Séparation coupe-feu des produits comburants, peroxydes organiques et les produits qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Peuvent provoquer des lésions très graves. Peuvent attacher le métal et affaiblir des structures, outils, appareils de levage - Entreposer à une hauteur inférieure à celle des yeux - Entreposer les produits acides pH ≤ 2 et les produits basiques (alcalins) pH ≥ 11,5 dans des armoires séparées, les entreposer ensemble peut provoquer une réaction chimique pouvant dégager une grande source d'énergie - Utiliser des armoires qui résistent aux produits corrosifs avec un plateau résistant à la corrosion - Installer une douche oculaire à 10 secondes des lieux d'entreposage et de manipulation

MATIÈRES	ENTREPOSAGE	PRÉCAUTIONS
MATIÈRES TOXIQUES, ET DANGER GRAVE POUR LA SANTÉ 	SUR LE PLANCHER • Quantité maximum 100 kg ou 100 litres (sauf si bonbonne de gaz) • Aucun entreposage de bonbonne de gaz toxique ou corrosif sur le plancher • Distance de 1 mètre avec les autres matières dangereuses • Bac de rétention sous les contenants de liquides DANS UNE ARMOIRE • Ne pas entreposer avec d'autres matières dangereuses sauf <u>avec un seul des produits suivants</u> : produits acides ou les produits basiques ou des produits inflammables si la FDS le permet DANS UN LOCAL CONFORME À LA NORME NFPA 30 • Bien ventilé • Résistance au feu de 1 heure • Distance de 1 mètre avec tous les autres produits dangereux • Séparation coupe-feu avec les peroxydes organiques	Peuvent être absorbées par la peau ou par les muqueuses, par les voies respiratoires ou par ingestion. Elles peuvent être toxiques, poison, cancérigènes, sensibilisantes, avoir un effet sur la fertilité, etc. Danger en cas de fuite, déversement, bris d'un contenant, un incendie ou toute autre situation provoquant un contact. • Ventilation locale au lieu d'entreposage • Installer un robinet à fermeture automatique pour les barils placés à l'horizontale Se laver les mains après manipulation et retrait des gants • Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation • Ne pas entreposer ou manipuler près d'aliments où d'endroits où seront déposés ou consommés des aliments • Toujours se laver les mains après avoir manipulé ces produits • Ranger les EPI à l'abri des contaminants

Source Multiprémonition

Aménagement et manipulation

Élément	Informations
Local d'entreposage de liquides inflammables	• Conforme au CNPI (code national de prévention des incendies) • Conforme aux normes NFPA 30 pour l'entreposage de liquides inflammables • Conforme à la norme NFPA 400 pour l'entreposage des gaz inflammables • Bien éclairé afin de pouvoir lire les étiquettes, détecter les fuites et travailler de manière sécuritaire • Muni d'installations électriques antidéflagrantes et approuvées pour emplacement dangereux • Comporter un mur faible (s'il y a un mur extérieur) pour faciliter l'accès en cas d'incendie • Muni d'un dispositif de rétention (bac sous les contenants / muret de rétention étanche et d'une hauteur suffisante. drain), pour éviter un déversement dans une aire adjacente, un drain ou dans l'environnement • Respecter les distances et/ou les séparations coupe-feu • Ne pas entreposer d'armoire devant les bouches d'entrée et de sortie d'air * Pour les détails sur la résistance au feu des parois, les quantités permises et la ventilation : consulter les normes NFPA 30, 400, le CNPE et Entreposage des produits dangereux Multiprémonition page 45
Armoire de sécurité produits inflammables	• Retarde le contact de l'incendie avec les produits entreposés • Laisser les bouchons sur les orifices de ventilation des armoires d'entreposage des produits; si vous tenez à les ventiler, elles doivent être ventilées directement à l'extérieur du bâtiment par un conduit anticorrosion à l'épreuve des explosions • Les armoires à partir desquelles on transvide des liquides inflammables doivent être mises à la terre • Une armoire homologuée est une séparation coupe-feu dans un local d'entreposages
Bac de rétention	• Utilisés pour prévenir : • Un déversement dans les aires de travail • Une contamination de l'environnement • Un mélange de matières incompatibles qui pourrait causer une réaction • Installer : • Sous les liquides dangereux • Aux endroits de transvasement
Mise à la terre	• Mise à la terre : Relier un élément à un objet conducteur pénétrant dans le sol via un lien. • L'élément relié, l'objet pénétrant dans le sol et le lien doivent tous être conducteurs. • S'assurer que les pinces du lien conducteur sont placées sur des surfaces conductrices exemptes de peintures, rouille ou autre matière pouvant empêcher ou réduire la conductivité • Effectuer la mise à la terre des supports, tablettes, etc., supportant des contenants de produits inflammables • Effectuer la mise à la terre des armoires de produits inflammables dans lesquelles du transvasement est effectué • Déposer les contenants métalliques de produits inflammables sur des tablettes métalliques mises à la terre
Mise à la masse	• Mise à la masse : Relier deux contenants conducteurs (ex : métal) de produits inflammables par un lien conducteur avant d'effectuer le transvasement afin de diminuer la différence d'énergie entre les 2 objets • S'assurer que les points de contact aux contenants ne sont pas isolés ex : peinture, rouille, saleté • Pour le transvasement entre 2 contenants dont au moins un n'est pas conducteur ex : plastic ou verre, utiliser un boyau conducteur assez long pour atteindre le fond du contenant de transvasement et verser lentement pour éviter la formation d'électricité statique

Inspection entreposage produits dangereux

Date	Nom :	Signature
------	-------	-----------

Emplacement / Armoire :

Vérification		C	NC	N/A	Note
1	Inventaire à jour				
2	Armoires et produits loin des sources de chaleur et d'ignition, des issues de secours et des aires d'opération, aire à circulation élevée, protégés des chocs et véhicules				
3	Zone d'entreposage et quantités permises respectées				
4	Étiquette SIMDUT lisible et conforme en place sur chaque produit				
5	Contenants fermés hermétiquement				
6	Contenants servant au transvasement mis à la terre et mis à la masse				
7	Armoire à partir de laquelle est effectué du transvasement est mise à la terre				
8	Bouchons en place sur les orifices de ventilation des armoires de produits inflammables ou ventilées directement à l'extérieur du bâtiment par un conduit conforme				
9	Bac de rétention sous les liquides présentant un risque de déversement				
10	Drain de plancher protégé ou ne peut être atteint en cas de déversement				
11	Affichage et consignes de sécurité en place (défense de fumer, EPI, etc.)				
12	Extincteur à proximité				
13	Trousse pour contrôler les déversements à proximité				

Personnaliser cette grille en fonction des exigences d'entreposage des produits dangereux conservés

Périmètre de sécurité	Absorbant	Contenant pour évacuer l'absorbant utilisé
		 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Déversement essence / diesel	- Incendie / explosion - Brûlures - Décès	- Respecter la fiche de données de sécurité de l'essence ou diesel - Arrêter la pompe dès que le déversement est constaté - Porter les EPI requis - Porter le dossard - Établir un périmètre de sécurité - Isoler la zone jusqu'à ce que l'opération de nettoyage soit complétée - Éloigner les gens, interdire toute source d'ignition (cigarette, cellulaire) - Appliquer l'absorbant sur l'essence au sol - Laisser le temps aux vapeurs d'essence de se dissiper - Ramasser l'absorbant avec une pelle - Mettre l'absorbant dans le contenant prévu à cet effet - Consulter les étiquettes et fiches de données de sécurité, notamment : - Mention de dangers pour la santé et Conseils de prudence - Méthodes de stockage - Contrôle de l'exposition et protection individuelle - Premiers soins et symptômes à surveiller - Mesures en cas d'urgence (déversement, incendie, etc.) - Disposer des déchets inflammables dans les contenants avec couvercles à fermeture automatique prévus à cet effet - Maintenir les contenants éloignés des sources d'ignition - Porter et ajuster les EPI requis

		• Entreposer et entretenir les EPI • Signaler tout bris, défectuosité ou équipement manquant à votre supérieur immédiat Lien Entreposage des produits dangereux Multiprévention Lien Entreposage solvants ASP Imprimerie Lien Grille inspection entreposage produits chimiques Via Prévention
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Appliquer les mesures de la fiche "PRODUITS DANGEREUX – SIMDUT 2015" • Rendre les fiches de données de sécurité disponibles aux travailleurs en tout temps • Identifier les EPI requis avec le comité SST • Fournir les EPI requis • Fournir des contenants conformes. Identifiés, avec couvercle à fermeture automatique pour les déchets dangereux • Fournir de la matière absorbante en cas de déversement et une procédure de ramassage sécuritaire • Prévoir les mesures en cas d'urgence		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause sécurité au besoin si nouveau produit • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Contact liquide biologique	Panier récupérateur de seringues	Pressoir à boues confiné
		
Source APSAM	Source APSAM	Source APSAM

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec un contaminant : virus, bactéries, moisissures, etc. Dans : - Eaux contaminées - Respiration d'une personne contaminée - Fluides d'une personne - Fluides d'animaux - Carcasses d'animaux - Nids d'animaux - Déjections - Moisissures et levures - Etc. MODES DE TRANSMISSION : Contact direct : - Plaie perforante - Contact par le toucher, par des éclaboussures, du contaminant avec une voie d'entrée : - Morsure et griffure	- Allergies / Asthme - Maladies respiratoires - Infections - Irritations cutanées et des muqueuses - Encéphalite - Problèmes digestifs et intestinaux - Ver parasite - Légionellose - Tuberculose - Hépatite A, B ou C - VIH - Tétanos VOIES D'ENTRÉE - Muqueuse (bouche, nez, yeux) - Bouche (cigarette, aliments) - Plaie / Zone de la peau non saine : - Coupure - Eczéma - Psoriasis	- Considérer la vaccination (VHB = 3 doses) - Inspecter, entretenir et porter les EPI - Retirer les EPI selon la méthode sécuritaire - Jeter immédiatement les survêtements et EPI jetables après la tâche - Ne pas entreposer ou mettre en contact les survêtements avec les autres vêtements s'ils ne sont pas jetables - Ne pas porter les mains au visage - Se laver les mains après une exposition - Se laver les mains régulièrement et avant chaque pause et en allant aux toilettes - Couvrir toute plaie ou zone de la peau altérée par un pansement, diachylon, gant, etc. - En cas de blessure avec un objet ou par une personne qui pourraient être infectés, toujours considérer qu'ils le sont. - Appliquer les directives des premiers soins (voir tableau) - Informez <u>immédiatement</u> votre supérieur immédiat - Respecter le protocole post-exposition que votre supérieur vous indique de le faire ou non (voir tableau) - Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne (si possible) - Très important de se rendre, immédiatement après les premiers soins, à l'établissement de soins identifié dans le protocole post-

Contact indirect : Mains ou objets en contact avec un contaminant puis portés à une voie d'entrée Inhalation ou injection : de poussières, gouttelettes ou aérosols contaminés	• Dermatite	exposition, car si nécessaire, certains soins, tels que le traitement antirétroviral contre le VIH, doivent être prodigués idéalement dans les 2 heures suivant l'exposition et avant 72 heures Lien Que faire lors d'une exposition au sang CNEST Lien Vidéos infection d'une blessure CNEST Lien Liquides biologiques APSAM Lien Décontamination des objets souillés APSAM
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'exposition aux bioaérosols • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Informer les travailleurs de la protection offerte par la vaccination • Confiner les opérations à risque • Interdire de boire, manger, fumer ou mâcher de la gomme dans les endroits potentiellement infectés • Assurer une ventilation et/ou une filtration afin de limiter la concentration des contaminants • Fournir les installations sanitaires et équipements requis pour permettre les mesures d'hygiène • Rédiger un programme de protection respiratoire • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir les équipements sécuritaires (pincettes à long manche récupération) • Identifier les établissements, à proximité, qui ont adopté un protocole d'intervention post-exposition et en mesure de faire une évaluation médicale prioritaire, inscrire leurs coordonnées dans le protocole • Élaborer un protocole post-exposition et informer les travailleurs Guide post-exposition Ministère Santé Services Sociaux du Québec pages 2-3 • S'assurer que les secouristes et les gestionnaires connaissent le protocole post-exposition d'urgence • Offrir le soutien psychologique aux travailleurs concernés		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Effectuer un rappel périodique des premiers soins et du protocole post-exposition • Afficher le protocole post-exposition • Superviser et inspecter afin d'assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et les réparations des systèmes de ventilation et de filtration • Effectuer l'inspection, l'entretien et le remplacement des EPI conformément aux normes et de manière à ce qu'ils soient en bon état et demeurent conformes • Effectuer les essais d'ajustement des protections respiratoires aux 2 ans • Effectuer l'enquête et analyse des accidents

PREMIERS SOINS

En cas de blessure avec un objet ou par une personne qui pourraient être infectés, toujours considérer qu'ils le sont.

En cas de blessure ou de contact avec une plaie / peau non saine

- Retirer les vêtements souillés par le contaminant
- Laver avec de l'eau et du savon
- S'il n'y a pas d'eau et de savon à proximité, utiliser du gel désinfectant, mais aller immédiatement où vous pourrez laver la plaie avec de l'eau et du savon
- Ne pas broser ou faire saigner pour ne pas endommager davantage la peau
- Ne pas utiliser de produits irritants comme de la javel ou de l'iode
- Ne pas faire saigner la plaie
- Rincer abondamment
- Recouvrir la plaie d'un pansement ou d'un diachylon
- Suivre le protocole post-exposition

En cas de contact avec une muqueuse :
Bouche, intérieur du nez, yeux

- Rincer immédiatement abondamment avec de l'eau
- Suivre le protocole post-exposition

PROTOCOLE POST-EXPOSITION

Établissements de santé dotés d'un protocole d'intervention post-exposition et en mesure de faire une évaluation médicale prioritaire

Nom :
Adresse :
Téléphone :

Employeur

- Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne si le travailleur ne l'a pas déjà fait (si possible)
- Orienter le travailleur vers l'établissement qualifié le plus près
- Assurer le transport au besoin

Travailleur

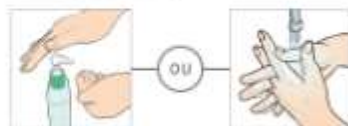
- Dans le cas où le contaminant provient d'une personne, noter le nom et les coordonnées de la personne (si possible)
- Se présenter à l'établissement indiqué ci-haut
- Mentionner que vous avez été en contact avec le contaminant (sang, eaux usées, etc.) au travail
- Si la prise en charge n'est pas immédiate, mentionner le Protocole Post-Exposition puisque certains soins doivent être prodigués idéalement dans les 2 heures suivant l'exposition

ÉTAPES POUR METTRE LES ÉPI

PRÉPARATION

- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1 BLOUSE

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



2 MASQUE

OU

APR

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.



- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.



- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.



- Si il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.



3 PROTECTION OCULAIRE

- Mettre les lunettes ou la visière.



4 GANTS

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.



ÉTAPES POUR RETIRER LES ÉPI

1 GANTS

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

2 BLOUSE

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

3 PROTECTION OCULAIRE

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



4 MASQUE

OU

APR

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



ASSTAS



Association pour le soutien
et la sécurité de l'emploi
des personnes âgées

ASSTAS.QC.ca

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ DU DEMI-MASQUE

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À LA PRESSION À VIDE

- Bloquer l'admission d'air
- Inspirer doucement
- Le masque doit s'affaisser (s'écraser) légèrement sur le visage
- Retenir son souffle pendant au moins 5 secondes
- Le masque doit rester affaissé sur le visage
- Si le masque ne s'affaisse pas ou ne reste pas affaissé,
 - Vérifier si quelque chose bloque le pourtour du masque
 - Réajuster les sangles
 - Refaire le test



Source CCHST

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À LA SURPRESSION

- Boucher la soupape d'expiration
- Expirer doucement
- L'appareil devrait prendre un peu d'expansion
- L'appareil devrait demeurer en expansion pendant 5 secondes sans fuite d'air
- Si le masque ne prend pas d'expansion ou s'il ne demeure pas en expansion pendant 5 secondes
 - Vérifier si quelque chose bloque le pourtour du masque
 - Réajuster les sangles
 - Refaire le test



Source CCHST

METTRE ET RETIRER UN MASQUE N95

METTRE LE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée :

Placer le N95 dans le creux de la main

Laisser prendre les courroies (modèle type coquille)

Placer le N95 sous le menton en dirigeant la bande nasale de façon à recouvrir le nez

Passer d'abord la courroie supérieure par-dessus la tête

Passer ensuite à courroie inférieure par-dessus la tête; la placer autour du cou, sous les oreilles et sous les cheveux

Les courroies ne doivent pas être croisées ni tournées sur elles-mêmes

Ne jamais raccourcir les courroies en tirant sur celles-ci au niveau de l'attache

S'il y a une pince nasale, modeler la section nasale à la forme du nez en utilisant le majeur et l'index des deux mains



Source ASSTSAS

RETIRER LE N95

Après avoir quitté la zone contaminée :

Suivre la séquence recommandée par votre établissement pour le retrait des EPI

Éviter de toucher au filtre du N95

Passer la courroie inférieure par-dessus la tête

Passer la courroie supérieure par-dessus la tête

Tenir le masque par la courroie supérieure et le jeter



Source ASSTSAS

TEST RAPIDE D'ÉTANCHÉITÉ MASQUE N95

Avant d'entrer dans la zone potentiellement contaminée

Si le résultat à l'un de ces 2 tests n'est pas concluant, ne pas entrer dans la zone potentiellement contaminée

TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION NÉGATIVE

Le masque doit être posé directement sur la peau. Il ne doit y avoir aucun obstacle entre le masque et la

Placer les mains sur le N95 sans l'écraser

Inhaler profondément pendant quelques secondes pour créer un vide

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait s'affaisser légèrement sur le visage

Sinon, repositionner le N95 et reprendre l'essai



TEST D'ÉTANCHÉITÉ À PRESSION POSITIVE

Après avoir fait le test d'étanchéité à pression négative

Expirer l'air inhalé dans le N95

Si l'étanchéité est bonne, le N95 devrait bomber légèrement

Sinon, c'est que l'air s'échappe donc que le masque n'est pas étanche

Repositionner le N95 et refaire le test



[Lien N95 ASSTSAS](#)

Risque biologique – Tétanos

4

Bactérie présente dans la terre	Voie d'entrée par une plaie	Vaccination = meilleure protection
 tetanus Bacillus Source Medcover Hospitals	 tetanus Bacillus Source Medcover Hospitals	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact d'une plaie avec - De la terre / boue - Des déjections - Un objet contaminé Plaie perforante par un objet en contact avec la bactérie présente dans : - La terre - Les déjections - La salive humaine et animale (morsure)	- Fractures - Ruptures musculaires - Escarre (croûte noirâtre sur la peau) - Thrombose - Embolie pulmonaire - Arrêt cardiaque - Décès 10% à 80% des cas - Symptômes : - Raideurs soudaines dans la mâchoire, le cou et le visage - Difficulté à avaler - Courbure du dos vers l'arrière - Extension des bras et des jambes - Spasmes musculaires - Fièvre et transpiration	PRÉVENTION Il est recommandé de garder son carnet de vaccination à jour, l'efficacité du vaccin est de près de 100% - Porter des vêtements longs et des gants lors des tâches vous y exposant - Porter les EPI requis - Couvrir les plaies existantes pour éviter le contact - Connaître et surveiller les symptômes - En cas de contact, nettoyer la plaie et consulter un médecin CONSULTER UN MÉDECIN - Consulter un médecin le jour même : - En cas de blessure sur un objet en contact avec une surface potentiellement contaminée - Contractions musculaires involontaires - Rendez-vous à l'urgence ou appeler le 911 en cas d'apparition des symptômes - Difficulté à avaler - Lèvres bleues - Difficulté à bouger - Dos devient courbé vers l'arrière

	• Hypertension * Les symptômes peuvent être généralisés ou demeurer près de la plaie	• Convulsions <u>Lien Tétanos - Gouvernement du Québec</u> <u>Lien Le tétanos - Gouvernement du Canada</u> <u>Lien Tétanos CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés au contact d'une plaie avec la terre, les déjections ou un objet contaminé et des plaies perforantes par un objet en contact avec la terre ou les déjections • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire à respecter • Informer les travailleurs de l'importance de la vaccination • Favoriser et informer les travailleurs de l'importance de la consultation médicale en cas de contact ou de plaie perforante • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Nettoyer les équipements en contact avec la terre régulièrement		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

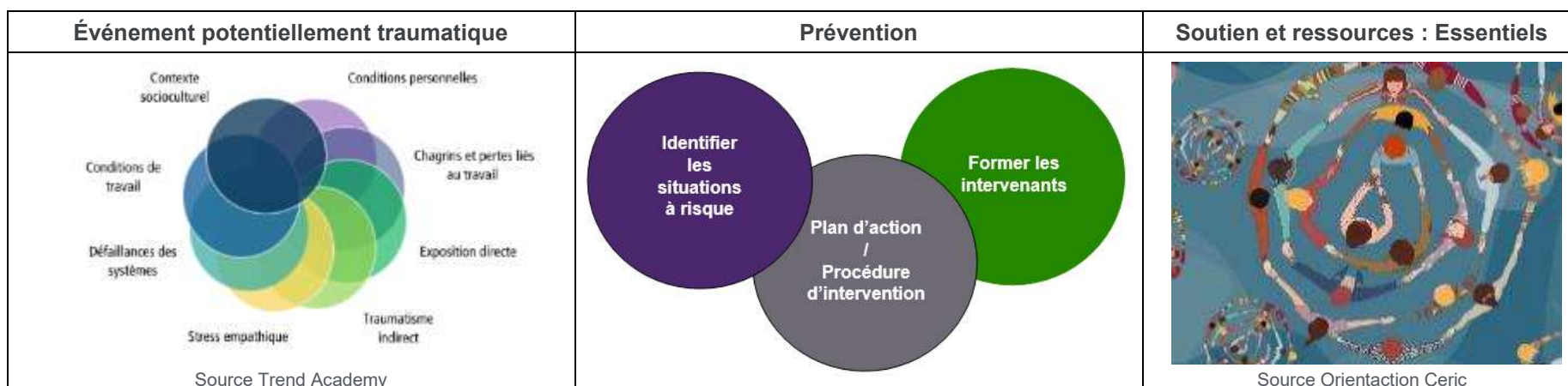
Impatience	Tension monte	Explosion de la colère
		
Source Penser Changer	Source Prévention au travail CNESST	Source Commerce.life

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec la clientèle difficile	Blessures physiques et psychologiques	IMPATIENCE / AGRESSION VERBALE - Surveiller les signes avant-coureurs de la violence pour la désamorcer : - Poing et/ou mâchoire serrés, pointe du doigt - Débit de mots accéléré, voix plus aiguë, élévation du ton - Gestes qui appuient la parole, se rapproche de vous - Jurons, insultes - Communiquer de manière calme et polie - Parler lentement sans hausser le ton - Ne pas dire à la personne de se calmer - Éviter de poser des gestes qui peuvent paraître provocants - Mettre les mains sur les hanches - Croiser les bras - Pointer du doigt - Lever les yeux au ciel - Soupirer d'exaspération - S'il n'y a pas d'espace protégé, rester à distance de la personne ne jamais vous placer de manière à ce que la personne vous bloque l'accès à une zone sécuritaire ou à la sortie - Si vous craignez que le client ne devienne violent, prétextez une tâche à faire dans un autre local ex: consulter un collègue, aller chercher un document, etc. et sortez du local pour vous mettre à l'abri; consultez votre supérieur immédiat afin de décider ensemble s'il intervient avec vous auprès du client, si vous devez faire appel à la sécurité, ou si vous contactez le 911

		- Appeler le 911 si vous n'êtes pas visible de l'agresseur si la situation le requiert VIOLENCE PHYSIQUE - Regagner votre espace protégé si vous l'avez quitté ou un local sécuritaire - Actionner le bouton d'alerte; s'il n'y en a pas, contacter la sécurité ou la police VOL - Garder le moins d'argent possible dans la caisse - Ne pas compter l'argent devant les clients - Ne pas résister, remettre l'argent ou ce qui est demandé - Ne pas poursuivre le voleur - Expliquer vos mouvements à l'agresseur afin d'éviter de le surprendre - Déclencher l'alarme silencieuse seulement lorsque le voleur ne vous voit pas - Ne pas fixer le visage du voleur pour éviter qu'il croie que vous l'avez reconnu
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
- Identifier les situations ou tâches à potentiel d'agressivité ou de violence - Élaborer les procédures à suivre en cas de situation d'agressivité ou de violence - Élaborer les procédures de gestion et d'accompagnement du travailleur après l'évènement - Prévoir et appliquer des conséquences pour les personnes coupables d'agressions et comportements violents - Aménager les lieux de manière sécuritaire ex : écran de protection vitré, comptoir surélevé, bouton d'alarme silencieuse caché, caisse à un endroit visible de l'extérieur, caméra, entrée bien éclairée sans objets obstruant la vue, sans objets pouvant être projetés ou servir d'arme, sortie accessible en tout temps pour le travailleur, porte d'entrée intérieure verrouillée si possible, - Afficher un rappel à la clientèle que toute forme de violence verbale ou physique ne sera pas tolérée ainsi qu'un rappel quant à la présence de caméras - Maintenir le bon état de l'aménagement des lieux et le bon fonctionnement des équipements vidéo et système d'alarme - Éviter le travail isolé dans les situations à potentiel de violence - Appliquer une politique de garder peu d'argent dans la caisse		- Accueil nouveaux travailleurs - Informers les travailleurs : - Des situations à potentiel d'agressivité ou de violence - De la clientèle ayant eu des comportements de violence dans le passé - Des procédures à suivre en cas d'agression - De la procédure à suivre pour rapporter tout incident - De la procédure de suivi et d'accompagnement par l'employeur - Former les travailleurs quant aux méthodes: - Pour identifier les signes d'impatience ou de colère chez la clientèle - Pour désamorcer une crise - Pause-sécurité périodique - Inspection périodique des équipements et affiches - Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents Lien Violence et harcèlement en milieu de travail - CCHST Lien Prévention de la violence face à un client violent - APSSAP Lien Violence de la clientèle (résumé) - ASSTSAS Lien Violence de la clientèle - ASSTSAS Lien Violence dans les rapports avec la clientèle - APSAM

Risques psychosociaux - Événement potentiellement traumatique (ÉPT)

4



SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Être la victime directe d'ÉPT Être un témoin direct d'ÉPT Apprendre qu'un proche a été exposé à un ÉPT Être exposé de manière répétée aux caractéristiques aversives d'un ÉPT dans le cadre de son travail Travail dans des services d'urgence ou des services correctionnels Travail où un peut être victime de vol où le risque de violence ou d'accident grave est élevé	- Anxiété - Dépression - Troubles de stress aigu - Troubles de stress post-traumatique - Trouble d'adaptation - Anxiété généralisée - Dépression majeure - Problèmes de consommation - Pensées suicidaires - Passage à l'acte	ÉVÉNEMENT POTENTIELLEMENT TRAUMATIQUE (ÉPT) - Qui implique une mort effective, une menace de mort, une blessure ou une violence sexuelle - Menace à la vie, à l'intégrité physique ou psychique - Décès - Menace de mort - Blessure grave - Violence sexuelle TRAVAILLEURS ET GESTIONNAIRES - Respecter la confidentialité - Respecter les procédures de travail et d'intervention - Reconnaître les signes et symptômes des troubles de stress post-traumatique (TSPT) (voir la liste dans le tableau plus bas) - Participer à l'identification des situations à risque et suggérer des mesures à mettre en place - Signaler toute situation à risque non contrôlé, procédure inadéquate ou inapplicable, intervention pendant laquelle une procédure n'a pas été ou n'a pu être appliquée - Signaler à l'employeur ou à une personne ressource les situations où une personne s'est confiée par rapport à des symptômes apparentés à

		une trouble de stress post-traumatique (TSPT) ou lorsqu'un TSPT est suspecté
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Identifier les situations ou les tâches à risque d'ÉPT • Consulter le comité, les travailleurs et les superviseurs • Élaborer un plan d'action • Former les gestionnaires à superviser, à identifier les situations à risque et à apporter les correctifs • Former les gestionnaires et les travailleurs afin qu'ils soient : • Aptes à réagit / intervenir en situation d'urgence • Informés sur les effets de l'exposition aux ÉPT • Aptes à reconnaître les signes et symptômes des troubles de stress post-traumatique (TSPT) • Informés sur la prévention du suicide • Créer un climat de sécurité psychologique : • Prévoir et appliquer des conséquences pour les personnes coupables d'agressions et comportements violents • Aménager les lieux de manière sécuritaire • Éviter le travail isolé dans les situations à potentiel d'ÉPT		• Réviser la politique et les procédures annuellement et au besoin • Inclure à l'accueil et intégration des nouveaux travailleurs • Formation continue des gestionnaires et travailleurs pour prévenir la violence, réviser et améliorer les mesures en place • Pause-sécurité périodique de rappel • Superviser et inspecter afin de s'assurer que les mesures pour réduire le risque d'exposition à un ÉPT sont respectées • Évaluer périodiquement les éléments des mesures correctives, utiliser une grille d'évaluation. • Colliger les signalements et plaintes périodiquement, évaluer : • Effectuer l'enquête et analyse des événements au moment opportun Utiliser les outils ici-bas, créés à l'aide de l'aide-mémoire de la CNESST afin d'identifier, corriger et contrôler les risques reliés au ÉPT <u>Lien Aide-mémoire Exposition à un événement potentiellement traumatique - CNESST</u>

Liste non-exhaustive de signes et symptômes de troubles de stress post-traumatique

Signes et symptômes pouvant se manifester et permettant de reconnaître un Trouble de stress post-traumatique (TSPT)	
• Évitement ou tentative d'évitement de souvenirs, de pensées, de sentiments ou de rappels pénibles de l'événement ex : certains lieux, endroits publics, foules, etc.	
• Incapacité de se souvenir d'un élément important de l'ÉPT	
• Croyance ou attentes négatives persistantes et exagérées concernant soi-même ou d'autres personnes	
• Pensées négatives ou irrationnelles persistantes à propos de la cause ou des conséquences de l'ÉPT	
• État émotionnel négatif persistant (ex : crainte, horreur, colère, culpabilité ou honte)	
• Réduction de l'intérêt ou de la participation à des activités importantes ou à des loisirs	
• Sentiment de détachement d'autrui ou de devenir étranger par rapport aux autres	
• Incapacité persistante d'éprouver des émotions positives	
• Irritabilité ou accès de colère	
• Comportement irréfléchi ou autodestructeur	
• Hypervigilance : état de vigilance accrue accompagné d'un comportement visant à prévenir les dangers	
• Réaction de sursaut exagérée	
• Problèmes de concentration	
• Problèmes de sommeil	
• Développement de tic nerveux ou d'un trouble obsessionnel compulsif (TOC)	

IDENTIFIER

Cocher les situations à risque applicables dans votre milieu, indiquer pour quels postes et préciser les tâches

Cocher	Identifier les situations à risque d'événements potentiellement traumatiques présentes	Postes	Tâches
☐	En contact avec la clientèle		
☐	Risque d'être victime ou témoin d'un accident grave		
☐	Risque d'être victime ou témoin d'une agression ou d'un vol		
☐	Exposé à la violence physique, verbale, psychologique répétée		
☐	Exposé à une clientèle imprévisible, criminalisée ou aux comportements dangereux		
☐	Devoir intervenir ou être témoin dans des situations d'urgence (accident, maladie, blessure grave, décès, etc.		
☐			
☐			

Afin de vous aider à identifier les situations à risque d'un .ÉPT, voici une liste, non exhaustive, de situations qui augmentent le risque d'y être exposé.

Cocher	Situations augmentant le risque d'être exposé à une événement potentiellement traumatique
☐	Travailler avec le public
☐	Travailler seul ou en petit groupe
☐	Travailler dans un milieu peu fréquenté
☐	Travailler tard en soirée ou tôt le matin
☐	Travailler à des moments stressants de la semaine, du mois ou de l'année (ex Noël, fin de mois, etc.)
☐	Disposer d'un lieu de travail mobile (taxi, camion, travail sur la route)
☐	Manipuler de l'argent, des objets précieux ou des médicaments
☐	Accomplir des tâches d'inspection
☐	Offrir des services, des soins, des conseils
☐	S'occuper de personnes présentant des instabilités et des difficultés psychologiques
☐	Travailler dans une période de changement organisationnel intense (ex : suppression de postes, etc.
☐	

CORRIGER

Pour chaque tâche identifiée à risque d'ÉPT, identifier les mesures de prévention ou correctifs requis en appliquant la hiérarchie des moyens

Cocher	Tâche (préciser le poste si requis)	Correctif (préciser)
☐		
☐		
☐		
☐		
☐		
☐		

Afin de vous aider à identifier les mesures de prévention et correctifs requis, voici une liste, non exhaustive, de mesures de prévention possibles.

Cocher	Exemples de mesures de prévention pour diminuer le risque d'ÉPT
☐	Éliminer ou modifier une tâche à risque ex : manutention d'argent devant la clientèle ex : décompte d'un dépôt, dépôts fréquents sans décompte
☐	Aménager les lieux ex : de manière à ce que les travailleurs aient accès à une issue en tout temps, barrière / écran de protection, bouton d'alarme, caméra, sas, protecteurs, etc.
☐	Éviter le travail isolé dans les situations à potentiel d'ÉPT
☐	Afficher clairement la présence de caméra, les conséquences d'un comportement agressif ex : expulsion définitive, poursuites, etc.
☐	Rédiger des procédures de travail et d'intervention d'urgence (pendant et après l'événement)
☐	Rédiger un processus de signalement d'une situation / suggestion
☐	Informers les travailleurs des risques liés à leur travail et des règles et procédures pour effectuer leur tâches de manière sécuritaire
☐	Informers et former les superviseurs afin qu'ils aient les habiletés pour reconnaître les signes et intervenir
☐	Créer un climat de confiance : écoute, ouverture, confidentialité, sans préjugés, sans stéréotypes
☐	Fournir, assurer le port et l'entretien les équipements de protection requis si applicable
☐	Afficher de l'informations sur les signes et symptômes pour reconnaître un trouble de stress post-traumatique (TSPT) (voir liste plus bas)
☐	Afficher la liste de ressources disponibles
☐	Offrir des formation sur la prévention du suicide
☐	Offrir des formations sur la résilience, la gestion du stress, l'équilibre travail-vie personnelle
☐	
☐	

CONTRÔLER

Afin d'assurer la pérennité des mesures de prévention, appliquer des moyens de contrôle dont voici des exemples

Cocher	Exemples de moyens de contrôle afin de maintenir les moyens de prévention
☐	Intégrer les formations et informations concernant l'ÉPT et les TSPR à l'accueil de tous les nouveaux travailleurs
☐	Intégrer les formations d'appoint au plan de formation continue des travailleurs et gestionnaires
☐	Intégrer les équipements et aménagements de sécurité au programme d'inspection et d'entretien préventif
☐	Réviser et effectuer la mise à jour de la politique contre la violence et le harcèlement minimalement annuellement
☐	Réviser et effectuer la mise à jour des procédures de travail et d'intervention
☐	Intégrer la surveillance des éléments reliés aux risques d'ÉPT à la grille d'inspection (respect procédures, affichage en place, etc.)
☐	Effectuer des pauses sécurité avec signatures pour rappeler les situations à risques, les procédures de travail et d'intervention, les signes de TSPT, le soutien disponible, toute modification à la politique ou aux procédures
☐	Inscrire les événements reliés aux ÉPT au registre
☐	Effectuer les enquêtes et analyses d'accident au moment opportun
☐	Colliger les signalements et plaintes, évaluer : le respect de la procédure, la redondance de certains éléments, le délais de traitement, le respect de la confidentialité, tout autre élément significatif
☐	Appliquer le processus disciplinaire lorsque les procédures ne sont pas respectées
☐	
☐	
☐	

Après avoir utilisé les outils précédents pour identifier, corriger et contrôler les risques, vous pouvez transcrire les informations dans votre plan d'action ou dans le tableau à la page suivante Identifier – Corriger – Contrôler, si vous n'avez pas de plan d'action, afin d'assurer la mise en œuvre.



IDENTIFIER, CORRIGER ET CONTRÔLER LES RISQUES

IDENTIFIER			CORRIGER			CONTRÔLER		
Tâche / Situation	Risque	Prio	Moyen prévention / Correctif	Responsable échéance	Étape	Moyen contrôle	Responsable échéance	Étape
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.
		Choisissez un élément.			Choisissez un élément.			Choisissez un élément.

Risques psychosociaux - Harcèlement / Incivilité

3

Contact non-désiré	Comportements agressifs ou menaçants	Humilier et isoler
 Source CNESST	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Contact avec les patients Relations entre collègues Périodes changements Conflits interpersonnels Rivalité / Milieu compétitif Répartition inégale des tâches Absence de communication entre la direction et le personnel ou entre les membres du personnel Manque de précision des directives Manque de formation Arrivée de nouveaux gestionnaires Promotion à l'interne	• Difficulté / incapacité à faire son travail • Absence / invalidité • Démission • Anxiété • Dépression • Problèmes de consommation • Difficultés conjugales, familiales, financières • Pensée suicidaires • Passage à l'acte	INCIVILITÉ • Manque de respect aux règles de vie en société • Manque de savoir-vivre • Micro comportements ou microagressions non répété, gravité moindre que le harcèlement mais tout de même blessant et inacceptable, non reliés à l'âge, au sexe, à la religion ou à l'origine ou autre HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL • Conduite vexatoire, abusive, humiliante, blessante qui se manifeste par des paroles, des gestes ou des comportement: • Répétés • Hostiles, agressifs, menaçants • Non désirés • Portent atteinte à la dignité, au respect, à l'amour propre ou à l'intégrité • Rendent le milieu de travail néfaste pour la personne visée • Une seule conduite grave si elle a des conséquences négatives durables • Exemples : • Ignorer, isoler, dévaloriser, humilier, insulter, discréditer, dénigrer • Comportements non désirés ou à connotation sexuelle • Contacts physiques non consentis • Propos grossiers, sexistes • Diffuser des images à connotation sexuelle Important : Le droit de gérance de l'employeur ne constitue pas du harcèlement tant qu'il est exercé dans le respect

		TRAVAILLEURS ET GESTIONNAIRES • Adopter des comportements empreints de politesse et de civilité • Communiquer de manières polie et courtoise • Accepter des idées différentes des nôtres en discuter respectueusement • Souligner la contribution des autres • Suivre la procédure si vous pensez vivre du harcèlement ou de l'incivilité ASTUCES • Parler des autres comme s'ils étaient présents • Parler aux gens comme si un membre de leur famille était dans la pièce et comme vous aimeriez qu'on s'adresse à vous
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Élaborer une politique de prévention du harcèlement et de l'incivilité incluant • des exemples de situations indésirables • le processus de traitement des plaintes • le nom des personnes ressources • Élaborer la procédure de traitement des plaintes et d'intervention lors des situations d'incivilité et de harcèlement • Former les gestionnaires et les personnes ressources à reconnaître le harcèlement et l'incivilité, à intervenir et respecter la procédure. • Présenter et rendre la politique, disponible aux travailleurs et les informer des personnes ressources à qui déclarer les situations • Assurer la discrétion et l'impartialité lors de la déclaration et de la prise en charge des plaintes et signalements afin de protéger les témoins et parties concernées de toute forme de représailles • Assurer le traitement juste et équitable de chaque travailleur • Identifier les situations de manque de respect • Identifier les facteurs de risque dans le milieu de travail et apporter des mesures préventives en collaboration avec les travailleurs • Accompagner les travailleurs lors des changements du milieu de travail • Mettre en place des mécanismes de soutien aux travailleurs		• Réviser la politique et les procédures annuellement et au besoin • Inclure à l'accueil et intégration des nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique pour rappeler : • Les règles de civilité • Les exemples de harcèlement et d'incivilité • Le processus de déclaration et de traitement des plaintes • Le soutien disponible • Toute modification à la politique ou aux procédures • Rester attentif et intervenir : • Aux situations d'incivilité, harcèlement, manque de respect • Aux personnes qui s'isolent • Aux personnes qui sont ignorées par des collègues • S'assurer que les propos ou comportements inappropriés ne sont pas tolérés (harcèlement ou incivilité) • Évaluer périodiquement les éléments des mesures correctives, utiliser une grille d'évaluation. • Colliger les signalements et plaintes périodiquement, évaluer : • Le respect de la procédure de traitement • La redondance de certains éléments (services, individus, situations, etc.) • Le délais de traitement • Le respect de la confidentialité • Tout autre élément significatif <u>Lien Aide-mémoire Harcèlement au travail CNESST</u> <u>Lien Aide à la rédaction d'une politique harcèlement psychologique CNESST</u> <u>Lien Modèle politique harcèlement CNESST</u>

Santé psychologique au travail	Sommeil, signe de bonne santé psychologique	Faire le ménage dans sa tête
 Source CCHST	 Source Université de la Sorbonne	 Source Deposit photos, image libre de droits

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Environnement de travail pouvant causer des troubles de santé psychologique Certains facteurs de risques : • Pénurie de main-d'œuvre • Surcharge de travail • Horaire de travail • Micro gestion • Absence ou manque de reconnaissance / de soutien • Changements organisationnels • Incivilité • Harcèlement • Injustice • Conflit • Violence psychologique • Violence physique • Choc post-traumatique	• Exigences au travail • Exigences émotionnelles • Manque d'autonomie • Mauvais rapports sociaux • Mauvaises relations de travail • Violence • Conflits de valeurs • Stress • Fatigue • Troubles psychologiques	• Participer à l'identification des risques psychosociaux • Suggérer des solutions • Collaborer à la mise en place des solutions • Respecter la politique en matière de santé psychologique • Communiquer de manière respectueuse avec vos collègues • Parler de manière bienveillante de vos collègues • Signaler les situations qui vous créent un malaise : insultes, menaces, harcèlement, conflit, médisance, etc. • En cas de situation potentiellement conflictuelle qui ne se règle pas, demander l'aide de votre supérieur immédiat ou des ressources humaines • Prendre des pauses régulières • Prioriser les tâches urgentes • Faire le ménage dans sa tête : ne pas ruminer / apprécier vos succès • Demander de l'aide pour exécuter une tâche lorsque nécessaire • Avoir des objectifs et attentes réalistes et réalisables • Demander de clarifier les objectifs et demandes si elles ne sont pas claires • Être attentif aux manifestations de la souffrance émotionnelle : nervosité, irritabilité, tristesse, problème de concentration, erreurs ou oublis plus fréquents, insomnies, augmentation de consommation café, tabac, alcool, drogue, somnifères, anxiolytiques, nourritures ou au contraire, perte d'appétit • Ne pas attendre, demander de l'aide au besoin

		Lien Santé psychologique au travail ASSTSAS Lien Harcèlement CNESST
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Inclure la santé psychologique au plan d'action du comité SST • Établir un plan d'action • Identifier les facteurs de risque présents • Identifier les correctifs à implanter pour éliminer ou diminuer les facteurs de risque • Établir des objectifs mesurables (vs la situation présentement) • Définir l'échéancier et le responsable pour chaque correctif • Élaborer un plan de communication • Établir un plan de suivi afin de mesurer l'atteinte des objectifs • Apporter les correctifs requis en fonction des résultats, des commentaires et suggestions des travailleurs et gestionnaires • Définir et implanter les moyens de contrôle afin d'assurer la pérennité des mesures implantées • Rédiger et diffuser une politique en matière de santé psychologique : prévention, gestion des situations de stress et trauma • Informer / former les travailleurs et gestionnaires • Des risques conséquences des risques psychosociaux • Quant aux interactions respectueuses et saines • Des ressources disponibles • Inviter les travailleurs et gestionnaires à • Signaler les situations à risque ou problématiques • Partager leurs suggestions et indiquer les méthodes pour le faire • Élaborer et appliquer une procédure de résolution de conflits • Former les gestionnaires : • Quant aux méthodes de gestion qui favorisent un environnement sain • À détecter les signes de troubles psychologiques et référer aux personnes-ressources		• Accueil nouveaux travailleurs et retour au travail suivant une absence • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Superviser afin d'assurer la civilité entre collègues • Mettre en application le plan d'intervention au besoin • Afficher les noms et coordonnées des ressources disponibles • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents • Assurer le soutien psychologique et/ou orienter le travailleur en cas de choc post-traumatique

Risques psychosociaux - Violence

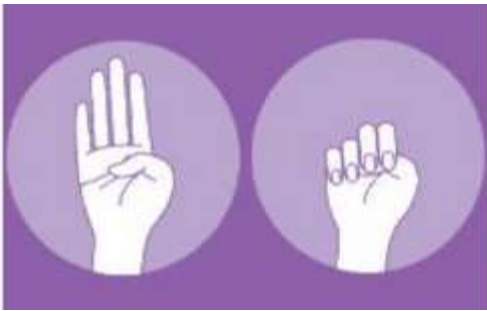
3

Agressions verbales	Agressions physiques	S'impliquer dans sa sécurité
 Source INRS	 Source INRS	 Source IRSST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Intervention ou interaction avec la clientèle, les patients, les visiteurs, les fournisseurs, etc. sur le lieu de travail, dans les circonstances ou à l'occasion du travail Manipulation d'argent, d'objets précieux ou convoités, médicaments, etc. S'occuper de personnes présentant des instabilités ou difficultés psychologiques Accomplir des tâches d'inspection, faire appliquer des règlements Offrir des services, des soins, des conseils Agir seul dans un milieu isolé, lors de déplacement Tard le soir, temps des Fêtes	• Blessures physiques et psychiques • Troubles musculosquelettiques • Anxiété • Dépression • Problèmes de consommation • Pensées suicidaires • Passage à l'acte	VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL • Violence physique ou psychologique ou à caractère sexuel • Violence interne : entre les membres du personnel à tous les niveaux hiérarchiques • Violence externe : provient d'une personne autre que le personnel tel un patient, un visiteur, un fournisseur, etc. TRAVAILLEURS ET GESTIONNAIRES • Aménager les lieux de manière à ce que la sortie soit accessible • Aménager les lieux de manière à ce qu'aucun objet ne puisse servir de projectile, d'arme, etc. • Effectuer les déplacements de patients dans les véhicules aménagés à cet effet et selon les procédures établies • Participer à l'élaboration des procédures d'intervention • Respecter la confidentialité • Respecter les procédures d'intervention • Reconnaître les signes et symptômes des troubles de stress post-traumatique (TSPT) *voir l'aide-mémoire de la CNESST Exposition à un événement potentiellement traumatisant • Signaler toute situation à risque non contrôlé, procédure inadéquate ou inapplicable, intervention pendant laquelle une procédure n'a pas été ou n'a pu être appliquée

		• Participer aux enquêtes et analyses suite à une situation d'exposition à la violence • Porter les EPI requis selon la situation
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Identifier les situations ou tâches à potentiel d'agressivité ou de violence : • Intervention – Consultation • Distribution médication • Fouilles – Inspection • Transport • Objets pouvant servir d'arme potentielle ou de projectile accessibles • Élaborer les procédures à suivre en cas de situation d'agressivité ou de violence • Élaborer les procédures de gestion et d'accompagnement du travailleur après l'évènement • Prévoir et appliquer des conséquences pour les personnes coupables d'agressions et comportements violents • Aménager les lieux de manière sécuritaire ex : écran de protection vitré, comptoir surélevé, bouton d'alarme silencieuse caché, caisse à un endroit visible de l'extérieur, caméra, entrée bien éclairée sans objets obstruant la vue, porte d'entrée intérieure verrouillée si possible, • Éviter le travail isolé dans les situations à potentiel de violence		• Réviser la politique et les procédures annuellement et au besoin • Inclure à l'accueil et intégration des nouveaux travailleurs • Formation continue des gestionnaires et travailleurs pour prévenir la violence, réviser et améliorer les mesures en place • Pause-sécurité périodique pour rappeler : • Les situations et tâches à risque de violence physique et psychique • De la clientèle ayant eu des comportements de violence • Les méthodes d'intervention • Le processus de déclaration et de traitement des plaintes • Le soutien disponible • Toute modification à la politique ou aux procédures • Superviser et inspecter afin de s'assurer que les mesures pour réduire le risque d'exposition à la violence sont respectées • Maintenir le bon état de l'aménagement des lieux et le bon fonctionnement des équipements vidéo et système d'alarme • Évaluer périodiquement les éléments des mesures correctives, utiliser une grille d'évaluation. • Colliger les signalements et plaintes périodiquement, évaluer : • Le respect de la procédure de traitement • La redondance de certains éléments (services, individus, situations, etc.) • Le délais de traitement • Le respect de la confidentialité • Tout autre élément significatif • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse suite aux événements Lien Aide-mémoire Violence en milieu de travail CNESS Lien Prévention de la violence face à un client violent - APSSAP Lien Violence de la clientèle - ASSTSAS Lien Les effets sur la santé de l'exposition à la violence au travail

Risques psychosociaux - Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel 3

La violence affecte aussi les enfants	Signe appel à l'aide en ligne	Vous n'êtes pas seule, de l'aide est disponible
 Source SPVM	 Source Fondation canadienne des femmes	 Source L'éclaireur progrès

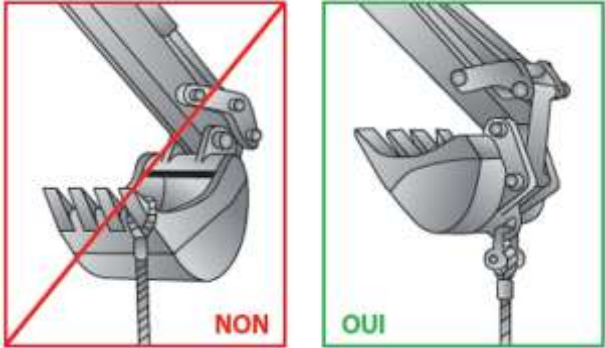
SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Exposition des travailleurs à de la violence conjugale ou familiale sur le lieu de travail ou en télétravail.	- Blessures physiques - Problèmes cutanés, digestifs - Maux de tête fréquents - Affaiblissement du système immunitaire - Perte de confiance et d'estime de soi - Tristesse - Stress - Isolement - Détresse, désespoir, Anxiété - Crises d'angoisse ou de panique - Culpabilité - Honte - Colère - Confusion - Problèmes de consommation - Pensées suicidaires - Passage à l'acte	VIOLENCE CONJUGALE - Psychologique, verbale, économique, physique, sexuelle - Épisodes de violence répétées - Un partenaire prend le contrôle de l'autre - Un partenaire adopte des comportements nuisibles envers l'autre - Manque de respect : insultes, dénigrement, menaces - Empêcher de faire des activités, voir des gens - Obliger l'autre à faire des choses dont il n'a pas envie - Attouchements, relations ou brutalité sexuelles non désirées - Agression, blessures, féminicide / homicide - Peut persister même après une séparation VIOLENCE FAMILIALE - Maltraitance physique, psychologique et économique - Comportements abusifs et négligence - Faite par une personne pour contrôler ou nuire à un membre de la famille TRAVAILLEURS ET GESTIONNAIRES - Ne pas avoir honte et demander de l'aide - Reconnaître les signes de la violence conjugale ou familiale

		• Signaler les situations de violence suspectées, ou à propos desquelles vous avez reçu des confidences, à une des personnes ressources de l'entreprise
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Élaborer les procédures de prise en charge et d'accompagnement d'une personne ayant subi de la violence et de confidentialité • Identifier les personnes ressources dans l'entreprise • Élaborer une procédure de signalement à une des personnes ressources de l'entreprise par les personnes qui suspectent ou qui ont reçu une confiance • Sensibiliser le personnel à la violence : • Rôle et obligations de chacun • Définitions et manifestations possible • Signes et indices de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel • Procédure de signalement • Rendre disponible en tout temps : documentation d'information et référence de ressources • Prévoir des mécanismes qui favorisent les confidences • Aménager les lieux de manière sécuritaire ex : bouton d'alarme relié au service de police, caméra, porte d'entrée intérieure verrouillée si possible, contrôle des allées et venues, etc. • Élaborer un plan de sécurité individuel en fonction de chaque situation spécifique de violence, raccompagnement au véhicule, déplacer poste de travail, modifier numéro de poste téléphonique, heures de travail flexibles, etc. • Avec l'accord de la personne ayant subi de la violence, mettre un plan de sécurité en place : • Soutenir les personnes ayant subi de la violence et <u>les référer aux ressources</u> Important : ne pas se substituer aux ressources spécialisées, policiers, avocats etc.		• Réviser la politique et les procédures annuellement et au besoin • Inclure à l'accueil et intégration des nouveaux travailleurs • Formation continue des gestionnaires et travailleurs pour prévenir la violence, réviser et améliorer les mesures en place • Pause-sécurité périodique pour rappeler : • Les signes et indices de violence conjugale, familiale, ou à caractère sexuel • Des ressources disponibles • Le processus de signalement • Le soutien disponible • Toute modification à la politique ou aux procédures • Superviser et inspecter afin de s'assurer que le plan de sécurité individuel est en place • Maintenir le bon état de l'aménagement des lieux et le bon fonctionnement des équipements vidéo et système d'alarme • Évaluer périodiquement les éléments des mesures correctives, utiliser une grille d'évaluation. • Colliger les signalements et plaintes périodiquement, évaluer : • Le respect de la procédure d'accompagnement • Le délais d'assistance • Le respect de la confidentialité • Tout autre élément significatif • Effectuer l'enquête et analyse suite aux événements <u>Lien Violence conjugale et familiale CNESST</u> <u>Lien Reconnaître les signes de la violence conjugale - Informelle</u> S.O.S. Violence conjugale 514-873-9010, sans frais 1-800-363-9010 <u>www.sosviolenceconjugale.ca</u> Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) : 1-866-532-2822 <u>www.cavac.qc.ca</u> Fédération des maisons d'hébergement pour femmes <u>http://fede.qc.ca/maisons</u> À cœur d'homme (Réseau d'aide aux hommes) : 1-877-660-7709 <u>https://www.aceurhomme.com/</u>

Ergonomie	Isolement social	Stress / Anxiété
 Source CCHST	 Source APSAM	 Source CCHST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail hors des locaux de l'entreprise	• Mauvais ajustement ergonomique du poste de travail • Ergonomie • Chute • Isolement social • Problème technique • Difficulté d'accéder aux informations • Difficulté à structurer et organiser les journées de travail • Empiètement du travail dans les heures de la vie personnelle • Troubles musculosquelettiques • Fatigue visuelle • Fracture et trauma • Fatigue • Stress et anxiété • Problème de santé psychologique	• Respecter les directives de la fiche de prévention Ergonomie de bureau • Respecter les directives de la fiche de prévention Risques psychosociaux – Santé Psychologique • Maintenir des contacts réguliers avec les collègues et supérieurs par appels, courriels, visioconférences • Dresser la liste des contacts et procédures en cas de problème technique et garder disponibles facilement • Établir un horaire de travail et le respecter • Utiliser un agenda ou une application de gestion des tâches • Établir les priorités et les objectifs quotidiens • Prévoir des plages horaires spécifiques pour chaque tâche; désactiver les notifications pendant ces plages horaires • Terminer une tâche avant de passer à la suivante • Prévoir des plages horaires pour prendre connaissance des messages, des courriels et pour y répondre • Effectuer une seule tâche à la fois, éviter le "multitâche" qui : • Augmente , le stress et la fatigue mentale • Réduit les performances cognitives du cerveau à long terme • Augmente le risque d'erreurs • Réduit la productivité en raison du temps requis pour revenir à la tâche débutée qui a été abandonnée • Prendre des pauses régulièrement pendant la journée

		• Porter les EPI requis selon les tâches : Lunettes, casque d'écoute • Signaler tout problème à votre supérieur immédiat SITUATIONS POUR RECONNAÎTRE LE MULTITÂCHE • Garder des onglets ouverts "au cas où" ou pour une tâche ultérieure • Consulter les courriels et message dès la réception ou très fréquemment • Passer d'une tâche à l'autre sans les terminer • Se sentir débordé mais peu productif <u>Lien Le multitâche et la gestion du temps – Sylbert créateur d'efficacité</u> <u>Lien Aide-mémoire SST pour le télétravail - CNESST</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Établir et diffuser une politique de télétravail • Fournir les ressources et informations permettant aux travailleurs d'aménager leur poste de travail de manière ergonomique • S'assurer que les postes de travail hors des locaux de l'entreprise sont ergonomiques et sécuritaires • Informer les travailleurs des risques psychosociaux ainsi que risques liés à la violence physique et psychologique dont la violence conjugale et familiale • Informer les travailleurs : • Des techniques pour éviter l'isolement • Des méthodes de planification et gestion du temps • Des pièges à éviter tels le "multitâche" • Fournir les coordonnées des ressources de l'entreprises et s'assurer que les ressources sont disponibles et efficaces : • Problèmes techniques et informatiques • Informations et documents de références • Support du supérieur immédiat et de la direction • Santé au travail • S'assurer que les informations soient diffusées de manière homogène et facile à retrouver pour consultation ultérieure • Former les gestionnaires à • Rester en contact avec les travailleurs • Fournir des rétroactions et de la reconnaissance • Être disponible pour les travailleurs • Assurer des échanges pour éviter l'isolement social • Rappeler l'importance de la civilité et l'entraide		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique ou au besoin si les méthodes de travail sécuritaire ne sont pas respectées • Demander aux travailleurs d'auto-évaluer leur poste de travail et leurs équipements • Recueillir les signalements et suggestions des travailleurs et ajuster les pratiques le cas échéant • Surveiller l'apparition de tensions entre les personnes • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Aucun travailleur dans l'aire d'opération	Fixer les charges à l'anneau de levage	Distance véhicule et objets
 Source ASP Construction	 Source ASP Construction	 Source ASP Construction

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail en tranchée et excavation (travailleur y descend)	• Effondrement des parois • Bris conduite de gaz • Bris conduite d'eau • Arc ou contact avec lignes électriques • Chute 3m de profondeur • Chute d'une charge sur travailleur • Être heurté par un équipement • Effondrement des bâtiments, arbres, autres objets • Monoxyde de carbone (outils) • Autres gaz toxiques ou inflammables • Circulation véhicules routiers • Fracture • Ensevelissement • Fractures	• Info-excavation : installations souterraines (conduites, câbles), soutenir au besoin • Déterminer la tension des fils électriques, en cas de doute, vérifier la tension auprès de l'entreprise d'exploitation d'énergie • Élaborer une directive de creusage • Respecter les distances d'approche sécuritaires voir la fiche Lignes électriques • Seuls les travailleurs formés à la programmation du limiteur de portée utilisent les pelles et excavatrices à proximité des lignes électriques aériennes • Effectuer l'inspection quotidienne des équipements (excavatrice, chargeur, etc.) • Programmer le limiteur de portée • Vérifier la nature du sol et planifier la méthode à utiliser • Étançonnement • Consulter les plans et devis de l'ingénieur et les avoir sur le chantier en tout temps • Pente • Si personne n'y descend • Si roc sain (n'a jamais été excavé et aucun risque de chute de bloc) • Si aucun risque de glissement de terrain (avec attestation ingénieur) • Risque de glissement de terrain • Le sol a déjà été creusé, remanié ou remblayé • Angle des pentes trop abruptes (supérieur à l'angle de repos)

	• Incendie • Explosion • Intoxication • Noyade • Gelure • Hypothermie • Décès	• Creusement sous nappe phréatique / ruissellement • Fissures sur les parois • Respecter les distances du sommet des parois • 1,2 m déblai et objets • 3 m véhicule (sauf si plan d'éтанçonnement permet plus près) • Installer des barricades ou barrières continues d'une hauteur minimale de 0,7 m ou une ligne d'avertissement au sommet du creusement dont la profondeur excède 3 m ou pouvant être une source de danger pour les travailleurs ou le public • Maintenir le creusement raisonnablement asséché • Assurer la surveillance au sommet par une personne expérimentée • Soulever les charges de manière sécuritaire : • Aucun travailleur sous une charge ou dans l'aire d'opération • Respecter la charge nominale des équipements et accessoires de levage • Utiliser des accessoires inspectés et en bon état • Accrocher les charges à l'anneau du godet, jamais aux dents du godet • Rester aux commandes de l'équipement si une charge est soulevée • Ne pas compromettre la stabilité des bâtiments, arbres, poteaux, etc. • Effectuer la signalisation routière conformément au tome V du MTQ (voir la fiche Signalisation routière) • Porter les EPI requis : Casque, chaussures de sécurité, veste à haute visibilité • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et ne pas utiliser les équipements défectueux <u>Lien Creusement excavation et tranchée CNESTT</u> <u>Sécurité lors des travaux de creusement ASP Construction</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des procédures de travail • Fournir les plans et devis d'un ingénieur de l'éтанçonnement ou l'attestation des directives de creusage • Munir un nombre suffisant d'équipements d'un limiteur de portée et assurer leur : • Utilisation • Bon fonctionnement • Assurer la formation des opérateurs quant à : • Utilisation des équipements lourds • Programmation du limiteur de portée • Assurer que tout équipement servant à manutentionner une charge porte l'inscription en caractères d'au moins 12 mm : • "DANGER ne pas approcher les lignes électriques"		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin si les méthodes ne sont pas respectées • Former les opérateurs quant à : • Utilisation des équipements lourds • Programmation du limiteur de portée • S'assurer que les plans et devis d'un ingénieur ou l'attestation des directives de creusage sont accessibles sur le chantier • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements conformément au manuel du fabricant • Inspecter les EPI et les remplacer au besoin • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Angle de repos approximatif		
Nature du sol	Sol sec	Sol submergé
Roc solide	90°	S.O.
Roc tendre	55°	55°
Argile-sable	45°	30°
Argile	45°	20°
Gravier	35°	30°
Sable	30°	20°
Silt	25°	10°
Tourbière	20°	10°

Attention

Les sols ne sont pas toujours homogènes.

Ils sont souvent constitués d'un mélange ou d'une superposition de plusieurs matériaux



Directive de creusage

N° _____ de _____

Cette directive de creusage est fournie à titre d'exemple par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). On y trouve les principales indications que l'employeur devrait donner à la personne responsable des travaux sur le terrain et à l'opérateur de l'engin de terrassement.

Nom de l'entreprise	
Nom du projet	N° du projet
Adresse du chantier	Date du début des travaux

Repérage

Chainage ou axes : de _____ à _____ Plan annexé ☐ N° du plan : _____

Méthode de travail à utiliser

Tout en s'assurant que les parois ne présentent aucun danger de glissement de terrain,

- ☐ creuser et étançonner selon les plans et devis d'un ingénieur;
- ☐ creuser et étançonner en utilisant une boîte de tranchée;
- ☐ creuser sans étançonner pourvu que l'une des conditions suivantes soit respectée :
 - ☐ le roc est sain;
 - ☐ aucun travailleur ne descend dans la tranchée ou l'excavation;
 - ☐ les parois sont creusées conformément à l'avis d'un ingénieur.

Dimensions du creusement (Creuser selon le profil suivant.)

	Minimale	Maximale
H Profondeur		
Lf Largeur au fond		
Ls Largeur en surface		

Mesures de sécurité

Déposer les matériaux à une distance d'au moins 1,2 mètre (4 pi) du sommet des parois.

Ne laisser aucun véhicule s'approcher à moins de 3 mètres (10 pi) du sommet des parois.

- ☐ Respecter le plan de l'ingénieur concernant les travaux à proximité d'une construction existante.
- ☐ Suivre le plan de localisation pour repérer les infrastructures souterraines.
- ☐ Installer le matériel de signalisation prévu par le plan de circulation (barrières, repères visuels, etc.).
- ☐ Affecter un ou des signaleurs au contrôle de la circulation.
- ☐ Respecter la méthode prévue pour le travail à proximité des lignes électriques.
- ☐ Mettre en place les dispositifs de protection des travailleurs, par exemple les glissières de sécurité en béton.

Nom	Fonction	
Signature	Date	N° de téléphone
Directive remise		
☐ au responsable des travaux sur le terrain ☐ à l'opérateur de l'engin de terrassement		

[Lien Directives de creusage voir page 31 du guide](#)

TRAVAUX EN TRANCHÉE / EXCAVATION

Nom :	Date :
-------	--------

1. Analyse sécuritaire de tâche				
✓	Risque / Situation	✓	Mesure de prévention	Précision
	Câbles / Conduite souterrains Choc électrique / Incendie / Intoxication / Explosion		Info Excavation	
			Creusement manuel à partir de profondeur X :	
			Support temporaire	
	Effondrement des parois Ensevelissement		Boîte de tranchée	
			Attestation ingénieur, angles des parois Type de sol : Angle de repos des pentes :	
	Effondrement construction voisine / poteau, arbres, lampadaires, etc. Écrasement		Support temporaire : Plan sur le chantier	
	Lignes électriques aériennes Arc / Contact / Choc		Tension et distance sécuritaire :	
			Limiteur de portée	
			Protection lignes électriques	
			Excavatrice plus petite	
			Convention avec Hydro-Québec et procédé de travail écrit	
	Espace insuffisant		Véhicules 3 m du sommet	
			Déblais et objets 1,2 m du sommet	
	Voie ouverte circulation Collision		Signalisation dessin normalisé :	
			Signaleurs nombre :	
	Creusement plus de 3 m Chute		Barricades au sommet parois	
	Manutention de charges Chute de charge		Charge nominale respectée	
			Accrochage à un point certifié (jamais aux dents du godet)	
	Tuyaux ciment Silice cristalline		EPI (masque, survêtement)	
			Apport d'eau	
			Aspiration à la source	
	Tuyaux ciment / amiante Amiante		EPI (masque, survêtement)	
			Outil (moins de poussières)	
			Méthode utilisée	
			Gestion des rebuts	

TRAVAUX EN TRANCHÉE / EXCAVATION

Nom :	Date :
-------	--------

2. Planification				
Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
À préparer				
Vérifier tension lignes électriques auprès du distributeur				
Travaux à moins de 30 m d'une ligne à plus de 250 000 V				
Prévoir distance sécurité lignes électriques ou convention				
Hauteur maximale équipement en pleine expansion				
Limiteur de portée est fonctionnel				
L'opérateur est formé à programmer le limiteur de portée				
Inscription "Danger, ne pas approcher des fils électriques" sur les équipements, visible par les opérateurs				
Identifier et adapter le dessin normalisé applicable Tome V				
Plan de creusement				
Plan de soutien temporaire canalisation, poteaux, etc.				
Préparer les équipements requis				
Formation des travailleurs				
Sécurité générale de chantier (ASP Construction)				
Montage et démontage de l'étalement				
Opérateur équipements creusement et levage				
Utilisation du procédé de creusement				
Travaux en tranchées excavation				
Utilisation du tableau charges et calcule charge maximale				
Élingage et gréage				
Signaleur pour diriger l'opérateur appareil de levage				
Travail à proximité lignes électriques				
Programmation limiteur de portée				
Signaleur de chantier				
Signaleur routier (aux 3 ans)				
Installation / Retrait signalisation routière				
Transmission information aux travailleurs				
Plan de creusement				
Tension et distance sécuritaires lignes électriques				
Distance 1,2 m même si lignes protégées				
Signalisation routières				
Règles				
Aucun travailleur dans creusement non sécurisé				
Aucun travailleur sous / près charge / pièce d'équipement				
Aucun travailleur sur une charge soulevée				
Opérateur aux commandes si pièce, charge ou travailleur levé				
EPI				
Casque / Bottes de sécurité				
Dossard orange - travailleurs				
Dossard jaune-vert fluo signaleur chantier				
Habit du signaleur - signaleur routier				
Autres EPI en fonction de la tâche (lunettes, masque, gants, protection auditive, etc.)				

TRAVAUX EN TRANCÉE / EXCAVATION

Nom :	Date :
-------	--------

3. Inspection pendant les travaux

Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
Étançonnement				
Conditions mêmes que lors de la planification				
En bon état				
Conforme aux plans et devis de l'ingénieur disponible chantier				
Monté selon les instructions du fabricant				
Travailleurs formés au montage et démontage				
Creusement				
Si pentes selon le type de sol (avec attestation ingénieur)				
Véhicules 3 m du sommet des pentes				
Délais et objets à 1,2 m du sommet des pentes				
Déblais ne représente pas un risque d'éboulement				
Aucun signe de glissement de terrain (fissures, eau, etc.)				
Aucune masse surplombante				
Échelle tous les 15 m et dépasse de 1 m				
Barricades au sommet si profondeur 3 m ou si danger				
Équipements - Creusage				
Inspection effectuée				
Opérateur formé				
Directives de creusage élaborées, respectées				
Champ visuel de l'opérateur dégagé ou signaleur				
Inscription "Danger, ne pas approcher des fils électriques" sur les équipements, visible par les opérateurs				
Équipements - Levage de charge				
Charge accrochée à l'anneau de levage (pas dent du godet)				
Personne sous la charge				
Lignes électriques				
Opérateur formé programmation limiteur portée				
Limiteur de portée fonctionnel et programmé				
Distance sécuritaire d'approche respectée				
Lignes électriques protégées				
Entente avec Hydro-Québec et procédé de travail écrit				
Procédure en cas de contact avec les fils électriques connue				
Chemin ouvert à la circulation				
Signalisation conforme au dessin normalisé applicable				
Travailleurs formés à l'installation et retrait de signalisation				
Signaleur(s) routier(s) formé(s) aux 3 ans				
Signaleur 1 par sens				
Signaleur de chantier formé (manœuvres recul)				
EPI				
Casque / Bottes de sécurité				
Dossard orange - travailleurs				
Dossard jaune-vert fluo signaleur chantier				
Habit du signaleur - signaleur routier				
Règles				
Aucun travailleur dans creusement non sécurisé				
Aucun travailleur sous / près charge / pièce d'équipement				
Aucun travailleur sur une charge soulevée ou dans godet				
Opérateur aux commandes si pièce, charge ou travailleur levé				

Travail seul dans un lieu isolé

5

Tâche trop à risque pour être seul	Tâche trop à risque pour être seul	Tâche trop à risque pour être seul
		
Source CNESST	Source CNESST	Source AIST 84

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Travail dans un lieu isolé	• Agression • Blessures par des outils / machines • Chute • Blessures • Électrisation • Électrocution • Chaleur • Froid • Accident de la route • Se perdre • Noyade	• Respecter les règles de travail dans un lieu isolé déterminées par l'employeur : • Communication périodique avec une personne-contact selon la fréquence établie • Communication avant et après la tâche à risque • Utilisation du système de détection de chute • Utilisation du système de détection de contact avec l'eau • Bouton d'alerte • Interdiction d'effectuer certaines tâches seul • Respecter les plans de route si établis • Apporter et utiliser les équipements de communication • Apporter et utiliser les équipements d'urgence • Porter les EPI requis • Signaler tout bris ou défectuosité à votre supérieur immédiat et ne pas utiliser les équipements défectueux

MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR	MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Analyser les risques reliés aux tâches et déterminer les mesures de surveillance efficace intermittente ou continue à respecter en fonction du niveau de la gravité des risques et de la capacité d'appeler les secours en cas d'accident ex : • Communication périodique avec une personne-contact (établir la fréquence) • Communication avant et après la tâche à risque • Système de détection de chute ou de perte de mobilité • Système de détection de contact avec l'eau • Bouton d'alerte • Interdiction d'effectuer certaines tâches seul • Déterminer les mesures à prendre en cas de bris de contact • Établir des horaires limitant ou évitant le travail seul dans un lieu isolé • Informer les travailleurs des mesures de prévention pour le travail seul dans des lieux isolés • Informer les travailleurs des tâches pour lesquelles il est interdit de travailler seul • Établir un plan de route afin de retrouver le travailleur en cas de perte de contact • Fournir les équipements de communications fonctionnels • Fournir les équipements d'urgence • Garder les numéros de téléphone à jour • Garder les noms / postes de contact à jour • Prévoir des personnes relève en cas de départ, vacances, etc. Lien Travail dans un lieu isolé CNESST Lien Travail dans un lieu isolé APSAM	• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Travail sous un équipement

4

Écrasé par une benne abaissée	Écrasé par le camion déplacé	Ne pas utiliser de méthode improvisée
 Source APSAM	 Source CNESST	 Source CNESST

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Inspection, Entretien, réparation d'équipements hydraulique Positionnement sous un équipement ou une pièce d'équipement	• Projection de particules • Projection de liquide hydraulique • Entraînement • Chute ou mouvement d'une partie d'équipement • Déplacement, chute d'un équipement ou d'un véhicule • Coupure • Écrasement par véhicule, équipement ou partie d'équipement • Brûlure • Blessures diverses • Perforation par liquide sous pression • Atrophie • Amputation • Décès	• Respecter la fiche Outil / Machine – Sécurité des machines (Général) • Respecter la fiche Cadenassage / Contrôle des énergies • Effectuer un entretien, réparation seulement si vous êtes un mécanicien qualifié pour le faire et autorisé par l'employeur • Consulter le manuel du fabricant • Maintenir en place et fonctionnel tout protecteur ou dispositif de protection sur un outil ou une machine • Abaisser les accessoires reliés au système hydraulique au sol ou les soutenir par des cales ou des chandelles d'une résistance suffisante • Utiliser le support de sécurité intégré ou une béquille / support adapté au et certifié pour soutenir l'équipement ou la partie d'équipement à immobiliser • Ne jamais utiliser de méthode artisanale ou improvisée pour soulever, immobiliser et soutenir un équipement ou une partie d'équipement • Couper l'alimentation de la pompe hydraulique • Purger l'énergie résiduelle selon le manuel du fabricant (dépressuriser l'accumulateur s'il y a en a un) • Retirer la clé du démarreur et la conserver et appliquer la procédure de contrôle des énergies si elle est plus exigeante • Laisser refroidir le fluide hydraulique

		• Délimiter la zone de travail EN TOUT TEMPS • Nettoyer immédiatement tout liquide hydraulique renversé • Ne pas fumer dans la zone de travail où se trouvent des équipements hydrauliques • Entreposer les liquides hydrauliques loin des étincelles et flammes • Toujours utiliser le liquide hydraulique recommandé par le fabricant • Ne jamais rechercher une fuite de liquide sous pression avec la main, utiliser un bout de bois ou de carton; même une fuite invisible à l'œil nu peut causer une perforation de la peau et des torts allant jusqu'à l'amputation. • En cas de perforation de la peau par un liquide hydraulique, consulter un médecin immédiatement • Porter les EPI requis • Signaler tout équipement défectueux à votre supérieur immédiat Lien Utiliser et entretenir des équipements hydrauliques APSAM Lien Vidéo travailleur écrasé par le plancher d'un rouleau compacteur Lien Décès écrasé par un camion CNESST Lien Vidéo travailleur écrasé par une pièce d'équipement
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'inspection, l'entretien et la réparation des équipements et véhicules • Rédiger des méthodes de travail incluant les méthodes de contrôle des énergies • Informer les travailleurs des règles et méthodes de travail sécuritaire • Fournir le manuel du fabricant • Fournir les EPI requis et veiller au port et à l'entretien • Fournir des machines et outils munis de protecteurs ou dispositifs de protection conformes et en bon état • Fournir les cales certifiées et adaptées aux pièces à soutenir		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire et l'application du programme • Effectuer l'inspection, l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Véhicule / Équipement lourd hydraulique

5

Chargeuse	Niveleuse (chantier routier)	Chargeuse-pelleteuse
		

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un équipement lourd	• Collision • Renversement • Lignes électriques • Piqûre insectes • Trouble musculosquelettique • Chute • Écrasement • Décès	• Utiliser et monter à bord uniquement des équipements pour lesquels vous êtes formé, autorisé et avoir l'âge requis (selon manuel du fabricant) • Effectuer l'inspection quotidienne de l'équipement au début du quart de travail Note : Véhicules outils exemptés de la ronde de sécurité quotidienne (SAAQ) • Ne pas utiliser un équipement hydraulique qui présente un signe d'anomalie : bruit strident, vibrations, mouvements saccadés, fissure, usure des boyaux, etc. • Monter et descendre face à l'équipement en respectant les trois points d'appui • Monter sur un véhicule automoteur uniquement si vous pouvez vous asseoir sur un siège et porter la ceinture de sécurité (jamais sur un marchepied, dans le godet, etc.) • Utiliser un véhicule ou équipement seulement s'il est muni d'une cabine ou d'un arceau de protection • Utiliser l'équipement selon le manuel du fabricant • Installer des pads sous les stabilisateurs de l'équipement si applicable • Délimiter un périmètre de travail lorsque requis • Déglacer et déneiger le véhicule • Dégager le plancher de la cabine • Respecter les distances d'approche sécuritaires des lignes électriques • Respecter les distances sécuritaires des tranchées excavation • Respecter les règles de sécurité routière • Ceinture de sécurité, téléphone, limite de vitesse, alcool ou substance • Pas de marche arrière sur la voie publique • Pas de circulation à contresens sur une voie ouverte à la circulation

		• Rester aux commandes d'un équipement lorsque les parties mobiles sont levées • Mettre les commandes hydrauliques au point mort avant d'arrêter le moteur si elles ne sont pas munies d'un retour automatique au point mort. • Effectuer une manœuvre seulement après avoir vérifié que personne ne se trouve dans une zone dangereuse • Fixer les charges à soulever au dispositif d'accrochage • Ne soulever aucune charge ou partie d'équipement au-dessus d'une personne • Ne pas rester dans un véhicule s'il y a un danger lors du chargement ou de la manutention d'objets au-dessus du véhicule • Si la vue est obstruée, un travailleur doit guider l'opérateur (sur un chantier, ce doit être un signaleur ayant réussi la formation de signaleur de chantier) • Pour toute manœuvre avec l'aide d'un travailleur ou d'un signaleur, le chauffeur ou l'opérateur doit : • Connaître et respecter les signaux du signaleur • Arrêter l'équipement dès que le signaleur est hors de vue • S'il guide un chauffeur ou un opérateur, le travailleur ou le signaleur doit • Connaître et utiliser les signaux convenus • Rester hors de la trajectoire du véhicule ou de l'équipement • Porter les EPI requis Lien Utiliser et entretenir des équipements hydrauliques
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques liés à l'utilisation des véhicules et équipements lourds • Former les travailleurs et les informer des règles de sécurité • Fournir le manuel du fabricant et informer les travailleurs du fonctionnement de l'équipement • Restreindre l'utilisation aux personnes âgées de l'âge requis dans le manuel du fabricant et détenant un permis de conduire valide • Interdire l'utilisation des véhicules à toute personne sous l'emprise de substance pouvant altérer leurs facultés • Fournir un moyen de communication au besoin • Fournir les EPI requis et conformes aux normes		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité périodique et au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser et inspecter pour assurer le respect des méthodes de travail sécuritaire • Vérifier la validité des permis de conduire régulièrement • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

GRILLE INSPECTION ÉQUIPEMENT LOURD HYDRAULIQUE

Date :	Équipement :		
Nom :	Signature :		

Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
Équipement lourd				
Fuite d'huile sous le véhicule visible en approchant				
Entretien et inspection périodiques ont été effectués				
Fuite d'huile (vérins, tuyaux)				
Usure table de rotation et galets d'ancrage / roulement				
Usure chenilles / dommages pneus				
Stabilisateurs en parfait état et fonctionnels				
Fissure châssis				
Fissure pare-brise				
Essuie-glaces				
Rétroviseurs				
Phares, feux arrière, clignotants				
Freins et frein de stationnement				
Direction				
Manettes de commande				
Klaxon				
Avertisseur sonore automatique marche arrière				
Extincteur, trousse premiers soins				
Panneau véhicule lent si va sur route (triangle orange)				
Autre :				

Éléments à vérifier	c	n/c	n/a	Notes
Équipement de levage				
Toit ou cadre de protection en place				
État bras de levage ou flèche				
Usure câbles de levage et poulies				
État / capacité crochet de levage				
État / capacité ancrage godet				
Dispositif d'accrochage sur équipement évite décrochage accidentel				
Accessoires de levage				
Bon état				
Linguet fonctionnel sur crochet				
Diamètre pinces de levage = diamètre des tuyaux				
Diamètre anneaux élingue permet d'être au centre du crochet / l'anneau de soutien				
Documents				
Permis et certificat d'immatriculation s'il y a lieu				
Tableau des charges nominales (charte) du fabricant				
Manuel d'entretien du fabricant				
Attestation ingénieur modification				

Cellulaire au volant	Pare-brise fissuré, nuit à la visibilité	Déneiger le véhicule
		
Source CAA Québec	Source Lespac.com	Source Le Reflet.qc.ca

SITUATION / TÂCHE	RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION PAR LE TRAVAILLEUR
Utilisation d'un véhicule sur la route	• Distraction • Fatigue • Quitter la route • Collision • Blessures diverses • Handicap • Décès	• Utiliser le véhicule uniquement si vous êtes autorisé par l'employeur • Déneiger / déglacer les équipements avant de circuler • Vérifier l'état du véhicule de l'utiliser (pour les véhicules exemptés de la ronde de sécurité) *1: • Environnement autour du véhicule (obstacles, personnes, état chaussée) • Pneus • Phares et clignotants • Pare-brise (état et propreté) • Essuie-glaces • Lave-glace • Témoins lumineux • Plancher dégagé autour des pédales • Aucun objet pouvant être projeté • Monter dans un automoteur uniquement si vous pouvez vous asseoir sur un siège et porter la ceinture de sécurité (jamais dans le coffre arrière, caisse à l'arrière de la cabine, etc.) • Dégager le plancher et l'intérieur de l'habitacle • Porter des chaussures fermées et bien attachées aux pieds • Respecter les règles de sécurité routière • Permis de conduire valide de la classe requise • Ceinture de sécurité, téléphone, limite de vitesse, alcool ou substance

		• Pas de marche arrière sur la voie publique • Pas de circulation à contresens • Signaler toute défectuosité ou problème à votre supérieur immédiat <u>Lien contenu trousse d'urgence véhicule</u>
MESURES CORRECTIVES PAR L'EMPLOYEUR		MOYENS DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR
• Informer les travailleurs des risques reliés à l'utilisation des véhicules • Former les travailleurs et les informer des règles de sécurité • Limiter l'utilisation des véhicules aux personnes âgées de 16 ans et plus et détenant un permis de conduire valide • Interdire l'utilisation des véhicules à toute personne sous l'emprise de substance pouvant altérer leurs facultés (incluant les médicaments) • Fournir un moyen de communication mains libres au besoin • Fournir les EPI requis • Fournir une trousse d'urgence • Vérifier la validité des permis de conduire régulièrement		• Accueil nouveaux travailleurs • Pause-sécurité au besoin lorsque les méthodes ne sont pas respectées • Superviser pour assurer le respect des règles de sécurité • S'assurer que seuls les travailleurs autorisés accèdent et utilisent les véhicules • Effectuer l'entretien préventif et les réparations des équipements conformément au manuel du fabricant • Vérifier le contenu de la trousse d'urgence • Effectuer l'enquête et analyse des accidents et incidents

Véhicule

10 ANNEXES

Programme de cadenassage

Le programme de cadenassage est disponible et est présenté aux travailleurs concernés.

Programme d'entrée en espace clos

Le programme d'entrée en espace clos est disponible et est présenté aux travailleurs concernés.

Programme de protection respiratoire

Le programme de protection respiratoire est disponible et est présenté aux travailleurs concernés.

Programme de santé

La Ville identifie les risques à la santé, contaminants, bruit, fumées, vapeurs, poussières, etc. et consulte les experts en la matière (CISSS ou entreprises spécialisées) afin de mettre en place les correctifs et les mesures de contrôles nécessaires pour assurer la santé des travailleurs.

Le programme de santé est disponible pour consultation.